

« Le Monde des livres » : rencontres imaginaires

Le Monde

15, rue Falguière, 75501 Paris Cedex 15

BOURSE ★★

QUARANTE-NEUVIÈME ANNÉE – N° 14764 – 7 F – VENDREDI 17 JUILLET 1992 FONDATEUR : HUBERT BEUVE-MÉRY – DIRECTEUR : JACQUES LESOURNE

Verdict de compromis à l'issue du procès de Blida

Le pouvoir algérien cherche à se concilier les islamistes modérés

Le verdict relativement modéré prononcé, mercredi 15 juillet, par le tribunal militaire de Blida, dans le procès des dirigeants du Front islamique du salut – douze ans de réclusion pour MM. Abassi Madani et Ali Benhadj – s'il témoigne de la volonté du pouvoir de se concilier les islamistes modérés, n'a pas eu pour effet immédiat l'apaisement souhaité. Des fusillades ont été entendues en fin de soirée à Alger, à la suite de heurts entre des islamistes et les forces de l'ordre.



« Résorber la crise »

DOUZE ans de réclusion pour MM. Abassi Madani et Ali Benhadj. Si expéditif qu'il ait été, accusés et défenseurs refusant de participer aux audiences, le procès des deux « stars » de l'ex-Front islamique du salut (FIS), s'est somme toute conclu, mercredi 15 juillet, devant le tribunal militaire de Blida, par un verdict de relative clémence. L'Etat a voulu se montrer bon prince à l'endroit des dirigeants intégristes qui récusent la justice des hommes et auxquels il n'aurait peut-être pas déplu de jouer les « martyrs ».

Lors de la première audience, leur brève apparition dans le prétoire et les exigences qu'ils ont aussitôt posées pour y rester – au nombre desquelles la présence d'observateurs étrangers – ont clairement montré leur souci de se saisir de ce procès à haute teneur politique et médiatique pour renverser les rôles et placer le pouvoir en position d'accusé. Au risque de paraître bâcler les choses, les juges militaires les ont empêchés de s'ériger en procureurs.

EN reconnaissant que les *accusés avaient été poussés* à la faute lors des troubles du mois de juin 1991 (des dizaines de morts et des centaines de blessés), pour lesquels ils étaient poursuivis, qu'il y avait eu dans cette affaire une sorte de responsabilité collective, le procureur général s'est privé du droit de requérir la peine capitale. Du coup, circonstances atténuantes aidant, les dirigeants de l'ex-FIS, au sortir de ce procès, ne correspondent plus tout à fait à l'image terrifiante que le pouvoir voulait donner d'eux.

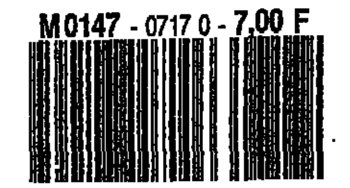
Les choses auraient-elles pris un autre cours – beaucoup plus radical – s'il n'y avait eu l'assassinat du président Mohamed Boudiaf, qui eut pour conséquence de fragiliser davantage encore le pouvoir ? Il ne semble pas que l'armée, si résolue soit-elle à mener une « guerre implacable » contre le terrorisme politico-religieux, ait souhaité un verdict implacable à l'encontre de MM. Madani et Benhadj. Le procureur général l'avait déjà laissé entendre avant l'ouverture du procès. Il l'a redit, son réquisitoire prononcé, justifiant sa modération par le souci de « contribuer à la résorption de la crise ».

CE verdict a donc toutes les allures d'un discret appel du pied en direction des éléments modérés de la famille islamiste – voire des déçus de la violence et de l'anathème – avec lesquels le pouvoir a toujours cherché le contact et qu'il n'a eu de cesse de rallier à sa cause. Pour autant, ce serait peut-être aller un peu vite en besogne que de croire qu'un grand pas a été franchi vers la « réconciliation nationale ». Encore faudrait-il que les intégristes et les nouveaux dirigeants de l'Algérie partagent un minimum de valeurs et d'objectifs communs.

Malgré une démarche hésitante, le pouvoir semble se rendre lentement à l'évidence que la « crise », pour être durablement réglée, mérite un traitement qui ne soit pas uniquement répressif. La présidence collégiale ne vient-elle pas d'examiner les « moyens » d'organiser le dialogue avec ce que le pays compte de « forces vives » ? Qu'on le veuille ou non, les islamistes sont du nombre.

Lire nos informations page 5

M 0147 - 0717 0 - 7,00 F



Les tensions sur les taux d'intérêt en Europe

L'Allemagne durcit sa politique monétaire

Le conseil de la Bundesbank, la banque centrale allemande, a annoncé jeudi 16 juillet le relèvement de l'un de ses taux directeurs, celui de l'escompte, qui passe de 8 % à 8,75 %. Le taux lombard reste en revanche inchangé à 9,75 %. Ce durcissement de la politique monétaire, largement anticipé par les marchés financiers, devrait se traduire par un renchérissement du coût de l'argent chez les principaux partenaires européens de l'Allemagne.

FRANCFORT

de notre correspondant

Pour relancer des économies atones, les banques centrales aux Etats-Unis et au Japon abaissent le coût du crédit. Le taux d'intérêt de la Federal Reserve américaine est ainsi revenu à 3 %. En Europe, les gouvernements voudraient faire de même mais le mouvement est bloqué par l'Allemagne.

Parce que le mark est le pivot du système monétaire européen, il est impossible d'abaisser les taux en France ou en Grande-Bretagne sans qu'immédiatement les cambistes vendent du franc et de la livre pour acheter du mark. Tous les taux européens sont ainsi dépendants du seul mark et de la situation économique de ce pays qui digère avec peine sa réunification. En Allemagne, la croissance s'est ralentie. On s'attend à une hausse du PNB limitée cette année à 1 % ou 1,5 %. Mais l'activité, tirée par le boom de l'unification depuis deux ans, reste à un niveau élevé. Le chômage est limité, l'inquiétude est ici l'inflation. La Bundesbank, gardienne de la stabilité, malgré plusieurs relèvements de ses taux directeurs dont le dernier remonte au 19 décembre, a décidé, le 16 juillet, de faire passer le taux de l'escompte de 8 % à 8,75 %.

La hausse des prix s'est certes ralentie, passant de 4,7 % en mars à 4,3 % en mai. Elle s'inscrit désormais sur une pente descendante et va revenir vers 3 % ou 3,5 % en fin d'année.

ÉRIC LE BOUCHER

Lire la suite page 14

La France et la France

par Bruno Frappat

Un demi-siècle n'aura pas suffi à la France pour porter sur son passé un regard lucide et juste. Alors qu'on commémore la rafle du Vel' d'Hiv', qui vit des Français livrer à la barbarie nazie des milliers de personnes – hommes, femmes, enfants – « coupables » d'être juifs, l'hommage aux victimes se transforme en polémique.

Il y a un mois, un manifeste, signé par de nombreux intellectuels, dont de proches amis du président de la République, réclamait que M. Mitterrand saisisse l'occasion de cet anniversaire pour *« reconnaître officiellement que l'Etat français de Vichy est responsable de persécutions et de crimes contre les juifs de France »*. Le chef de l'Etat devait déposer, jeudi 16 juillet, une gerbe devant le monument érigé à l'emplacement du Vel'd'Hiv. Le geste, aux yeux du président du Conseil représentatif des institutions juives de France, M. Jean Kahn, *« vaut condamnation de ce qui s'est passé durant cette période »*.

Lire la suite, nos informations et le point de vue de Claude Lanzmann page 9, lire également « Débats » page 2

Un entretien avec le premier ministre tchèque

« Le processus de séparation de la Slovaquie est impossible à arrêter », nous déclare M. Vaclav Klaus

Alors que l'élection du président de Tchécoslovaquie paraît de plus en plus compromise, le premier ministre tchèque, M. Vaclav Klaus, a accordé, mercredi 15 juillet, un entretien au « Monde » dans lequel il prévoit pour M. Vaclav Havel un rôle plus effacé de président de la République tchèque, dont il parle déjà comme d'un Etat indépendant.

PRAGUE

de notre correspondant

« La seconde tentative d'élire le président tchécoslovaque devait avoir lieu jeudi 16 juillet. Le seul candidat en lice n'a guère de chances d'être élu et les députés doivent également décider du report de la troisième tentative, au plus tôt en septembre. Cela signifie-t-il la fin de la fonction de président de l'Etat tchécoslovaque ?

– Il est en effet très probable qu'aucun président tchécoslovaque ne sera plus élu.

– Pensez-vous néanmoins prendre une quelconque initiative pour faire élire un président ?

– Non, je pense que toute initiative en ce sens est aujourd'hui inutile et superflue. L'important est que nous ayons maintenant un Parlement fédéral et qu'il vote la confiance au gouvernement fédéral qui doit présenter son programme cette semaine. Après, nous verrons.

Propos recueillis par MARTIN PLICHTA

Lire la suite page 3

M. Emmanuelli convoqué aux fins d'inculpation

M. Henri Emmanuelli, président de l'Assemblée nationale, a fait savoir, jeudi matin 16 juillet, qu'il avait reçu une convocation du juge Renaud Van Ruymbeke pour la deuxième semaine de septembre. La lettre du magistrat rennais précise qu'il entend l'inculper en sa qualité d'ancien trésorier du Parti socialiste, dans le cadre de l'instruction sur le bureau d'études Urba. Les chefs d'inculpation retenus sont ceux de complicité et recel de trafic d'influence, infractions qui ne sont pas amnistiées par la loi de janvier 1990.

Page 9

Le projet du gouvernement contre la corruption

Pour lutter contre la corruption, le ministre de l'économie et des finances, M. Michel Sapin, présentera à l'automne un projet de loi visant à renforcer le contrôle des marchés publics et des délégations de service public, à assainir le secteur de la publicité et celui de l'urbanisme commercial et à étendre au blanchiment de l'« argent sale » le dispositif utilisé aujourd'hui contre les revenus de la drogue. M. Sapin souligne que *« la corruption n'est pas un problème spécifique aux élus »* mais *« un problème de société beaucoup plus vaste »*.

Lire page 6

l'entretien recueilli par PASCALE ROBERT-DIARD

Sang contaminé : l'autre rapport de l'IGAS

Au cours du procès des responsables de la transfusion sanguine, mercredi 15 juillet, les pouvoirs publics sont à nouveau mis en cause.

Lire les articles de LAURENT GREILSAMER et FRANCK NOUCHI page 8

LE MONDE DES LIVRES

L'ÉTÉ FESTIVAL !

Bazille, astre éphémère

MONTPELLIER

de notre envoyé spécial

Sept ans de peinture et la mort, par hasard, à la guerre, en montant à l'assaut d'une ferme à Beaune-la-Rolande, le 28 novembre 1870 : la carrière de Frédéric Bazille tient en peu de temps, entre 1863 et 1870. Son œuvre, elle, tient en peu de tableaux et quelques dessins, des portraits sur fond de paysages, des autoportraits mystérieux, une ou deux scènes de genre, des natures mortes guère plus nombreuses. Question vite réglée alors ? « Précurseur de l'impressionnisme, ami de Monet et de Renoir, mort pour la France », suffirait à définir Bazille, à la manière des dictionnaires ? Non.

Sept ans seulement en effet, mais pleins de rencontres, de camaraderies, de relations et d'influences dont l'entrecroisement mérite d'être étudié. Peu d'œuvres, mais étranges, disparates quelquefois, maladroites avec aigreur et justes cependant, qui forcent l'attention. Bazille, qu'il faut se résoudre à observer sans considération funèbre et sans céder au plaisir de croire au destin, vaut mieux que les simplifications, même héroïques, auxquelles la légende l'a réduit.

Telle est du reste l'une des grandes qualités de l'exposition organisée à Montpellier, ville natale du peintre : à l'hagiographie, à la commémoration d'une gloire locale, elle préfère la pertinence et la précision de l'histoire. Elle rend à Bazille l'importance qui lui revient en le montrant pour ce qu'il fut, non pas un génie foudroyé, mais l'un de ces peintres débutants qui, vers 1865, avaient compris qu'ils avaient plus à apprendre de Courbet et de Manet que de l'Ecole des beaux-arts.

PHILIPPE DAGEN

Lire la suite page 11 et nos informations sur le Festival d'Avignon page 10

A L'ÉTRANGER : Algérie, 4,50 DA ; Maroc, 8 DH ; Tunisie, 750 m. ; Allemagne, 2,50 DM ; Autriche, 25 SCH ; Belgique, 40 FB ; Canada, 2,25 $ CAN ; Antilles-Réunion, 9 F ; Côte-d'Ivoire, 465 F CFA ; Danemark, 14 KRD ; Espagne, 190 PTA ; G.-B., 85 p. ; Grèce, 220 DR ; Irlande, 1,20 £ ; Italie, 2 200 L ; Luxembourg, 42 FL ; Norvège, 14 KRN ; Pays-Bas, 2,75 FL ; Portugal, 170 ESC ; Sénégal, 450 F CFA ; Suède, 15 KRS ; Suisse, 1,90 FS ; USA (NY), 2 $; USA (others), 2,50 $

DÉBATS

La rafle du Vel' d'Hiv'

Conscience et mémoire

par Jean Dujardin

L'ANNÉE 1942 est celle de la grande rafle du Vel' d'Hiv', l'année des premières déportations massives de France. nous appelle au respect, à la réflexion et au recueillement.

Les faits seront largement évoqués dans les jours qui viennent. Que notre mémoire n'oublie jamais ces temps de douleur, d'horreur et de honte ! Il est normal que la communauté juive veuille protéger avec force la mémoire des siens qui en furent victimes et qu'elle en rappelle à tous l'obligation impérieuse. Mais nous manquerions à notre responsabilité si nous nous contentions de nous associer à cette commémoration dans les seuls sentiments de pitié ou de honte.

« La conscience se constitue par le souvenir. » Quelle conscience avons-nous de ce qui s'est passé ? Mieux, que nous dit cette conscience aujourd'hui pour demain ?

Pour grave qu'elle fût, la grande rafle du Vel' d'Hiv' ne fut pas un événement isolé. Avant, il y en eut trois autres, en zone occupée, au cours de l'année 1941, les 14 mai, 20 août et 12 décembre. Ces rafles touchèrent d'abord les juifs étrangers, puis elles s'étendirent peu à peu à la communauté juive dans son ensemble. Après les 16 et 17 juillet 1942, d'autres opérations se poursuivirent en province. La zone libre ne fut pas épargnée. Plus grave, ce sont les camps mis en place par le régime de Vichy qui servirent en premier lieu de réservoir humain. Qui se souvient aujourd'hui de Gurs, des Milles, de Beaune-la-Rolande, de Rivesaltes, de Noé, de Récébédou, etc... ? Ainsi le pouvoir établi à Vichy a livré aux Allemands des juifs étrangers, des étrangers, des juifs français.

1942, année tragique pour le peuple de France tout entier. Il s'est trouvé associé à l'œuvre de mort des nazis par la collaboration active de son gouvernement officiel. Personne ne pourra nous faire oublier cette horreur. On ne peut qu'être atterré à la lecture du recueil des principaux textes officiels français et allemands concernant les juifs de 1940 à 1944 (1). Ils font apparaître avec éclat l'activité propre et autonome du gouvernement français à l'égard des juifs. En 1940, 17 documents émanent du seul gouvernement français ; en 1941, 88 ; en 1942, 47 ; en 1943, 8 ; en 1944, 3. Soit au total 163 lois, décrets, arrêtés, circulaires, etc., provenant du gouvernement de la France, alors que, dans le même temps, 21 textes étaient publiés par les Allemands.

Certes, il ne faut pas s'arrêter seulement à ces chiffres qui pourraient donner à croire que la responsabilité française fut plus grande que la responsabilité allemande, *loin de là !* Mais les chiffres parlent et posent une question d'envergure quant à la responsabilité des pouvoirs publics. Ils éclairent d'une lumière très crue le témoignage accablant du SS Rothke : *« Les représentants de la police française ont, à différentes reprises, exprimé le désir de voir les enfants également déportés à destination du Reich »* (2).

La responsabilité française et la tâche de l'Eglise

Cette requête est d'autant plus scandaleuse que les autorités allemandes ne les réclamaient pas encore. Ainsi le gouvernement officiel de la France a collaboré activement aux arrestations et aux déportations. Pis, il les a préparées et rendues possibles par son travail de législateur. Comment pourrions-nous enfin oublier que la définition du juif contenu dans le second statut de 1941 de Vichy élargit la définition des lois de Nuremberg ? Tels sont les faits aujourd'hui encore irrécusables.

Certes, des voix célèbres se sont élevées avec courage pour stigmatiser cette violation du droit, cette violation de la personne humaine. Des institutions innombrables, religieuses ou autres, beaucoup de petites gens... ont tendu une main secourable à la communauté juive en ces heures tragiques. Le peuple français ne peut évidemment pas être considéré comme responsable dans son ensemble. Il a beaucoup souffert de l'occupation. Beaucoup d'hommes, de femmes ont payé de leur vie la lucidité de leur parole et le courage de leurs actes. Mais l'honneur sauvé par les meilleurs *ne suffit pas pour oublier,* comme si pouvait s'établir une sorte de balance tragique entre le compte du bien et le compte du mal.

Consciente ou non, la France a donc été complice, par l'intermédiaire des organes du pouvoir de l'époque, de ce mal profond. Ce mal, il nous faut le regarder en face. Innombrables sont les recherches historiques qui peuvent y aider (3). Mais il reste un geste symbolique essentiel à accomplir, celui de la reconnaissance officielle de la responsabilité morale encourue hier, car nous en sommes toujours les héritiers aujourd'hui.

Lors des grands procès qui eurent lieu au lendemain de la guerre, et quelques années plus tard, l'idéologie du régime nazi a été jugée et condamnée, mais elle a été jugée et condamnée comme la faute d'un autre ; la nation n'en était pas responsable, elle se considérait dans le camp des seules victimes. Or cette vision est fausse et entretient un mal social qui nous ronge encore. N'en doutons pas, une société ne peut pas vivre en paix avec elle-même sur un passé refoulé et mensonger. Les troubles de la mémoire qui affectent aujourd'hui l'Europe de l'Est en sont une démonstration éloquente. La réconciliation des Français que l'on s'efforce de promouvoir depuis la fin de la guerre et à laquelle on ne peut qu'aspirer de tout son être passe par un rapport de vérité avec notre histoire. Comment les jeunes générations pourraient-elles s'appuyer, comme cela est si nécessaire, sur le passé de notre pays pour construire l'avenir si ce passé demeure occulté, partiel, partial ?

Par rapport à cet effort de vérité, il me faut confesser que l'Eglise à laquelle j'appartiens n'a pas encore fait totalement la lumière sur sa propre attitude. Si en 1942, quelques hommes admirables, parmi lesquels il faut citer en premier le *cardinal Saliège, des institutions,* des familles chrétiennes – souvent au risque de leur vie – se sont levés pour protester et agir contre les rafles et les déportations, il me faut en même temps reconnaître *que l'Eglise a gardé globalement* le silence dans les années précédentes et tout particulièrement en 1940 et 1941 lors de la publication des statuts sur les juifs. Pourquoi ? Le moment n'est-il pas venu d'essayer *de le savoir ?*

Il ne s'agit pas d'accabler les hommes ni de les juger, mais de prendre les mesures indispensables pour faire toute la lumière afin que le rappel des fautes d'hier nous ouvre les yeux pour le présent et nous en préserve à l'avenir. Si d'aventure cela venait à nous troubler, à nous inquiéter, nous nous souviendrons alors de la parole de Jésus : *« Celui qui agit dans la vérité vient à la lumière »* (Jean 3, 21). C'est ma foi dans l'unique Seigneur, c'est mon amour de l'Eglise qui nourrissent mon espérance dans sa capacité d'être toujours et partout le témoin de la vérité pour le service des hommes.

(1) Voir *les Juifs sous l'Occupation – recueil des textes officiels français et allemands »* – 1940-1944 – Centre de documentation juif contemporain, 1945, réédité par l'Association des fils et filles des déportés juifs de France, 1982.

(2) Voir *Mémoire du génocide,* publié par le Centre de documentation juif contemporain de Paris et l'Association des fils et filles des déportés juifs de France.

Les Rafles des 16 et 17 juillet 1942 dans la région parisienne, par Georges Wellers.

(3) Parmi tous les ouvrages, ces trois titres : 1. Michaël R. Marrus, *Vichy et les juifs,* Calmann-Lévy, 1981.

2. André Kaspi, *les Juifs pendant l'Occupation,* Seuil, 1991.

3. Anne Grynberg, *les Camps de la honte,* Paris, La Découverte, 1991.

▶ Jean Dujardin est prêtre de l'Oratoire, secrétaire du comité épiscopal pour les relations avec le judaïsme.

Europe

L'Union monétaire face à ses critiques

par Charles Bean, Daniel Cohen, Francesco Giavazzi, Alberto Giovannini, Jürgen von Hagen, Damien Neven, Xavier Vives, Charles Wyplosz.

LE rejet de Maastricht par les Danois a rouvert le débat sur l'Union monétaire européenne. Soixante économistes allemands ont publié récemment un manifeste contre l'UME où ils affirment que *« la mise en place hâtive d'une Union monétaire européenne exercera sur l'Europe de l'Ouest de fortes tensions économiques qui risquent de mener à la rupture politique et menacent donc l'objectif d'intégration ».* Selon Martin Feldstein (ancien chef du *Council of Economic Adviser* de R. Reagan), la seule façon de contenir ces difficultés consistera en la mise en place d'une union fédérale européenne, laquelle, selon lui, *« créera des exclus de la vie politique européenne »,* ce qui pourrait avoir *« de graves conséquences pour la stabilité politique de l'Europe dans son ensemble ».*

L'argument utilisé, dans les deux cas, est le même. Privées de la souveraineté monétaire, les nations européennes connaîtront le même destin que les régions au sein des nations : certaines s'enrichiront, d'autres s'appauvriront, et il faudra que les premières subventionnent les secondes. Les économistes allemands ont sous les yeux l'unification monétaire de leur pays, et sans doute, inconsciemment, l'extrapolent-ils à l'Europe. Que se serait-il passé, pourtant, si l'Allemagne orientale avait conservé sa souveraineté monétaire et, disons, avait dévalué sa monnaie au dixième de sa valeur actuelle ? Les salaires réels des ouvriers de l'allemagne de l'Est auraient été initialement dix fois plus bas ; bien vite cependant la mobilité au travail (vers l'Ouest) aurait provoqué une inflation salariale qui aurait annulé la portée de la dévaluation.

Cet exemple extrême ne veut pas dire que les dévaluations ne servent à rien. *Elles aident parfois à* assurer les transitions difficiles. Jamais pourtant elles ne peuvent – à elles seules – aider un pays à gagner durablement un supplément de compétitivité si les conditions *structurelles ne le permettent pas.* En tout état de cause, perdre la souveraineté monétaire implique le renoncement à *un* instrument de politique économique. Il n'implique pas que les gouvernements soient *laissés à nu. Il leur reste en* effet l'usage de la politique budgétaire. Il y a peu de choses qu'une politique monétaire fasse qui ne puissent être également accomplies par une politique budgétaire (une perte de compétitivité, par exemple, peut toujours être compensée par une baisse de la fiscalité des entreprises). La différence fondamentale entre les deux est que l'une doit être votée, l'autre pas. *L'UME* imposera aux gouvernements une contrainte supplémentaire, mais son contenu est en réalité d'ordre *démocratique.*

Mobilité du travail

Le recours accru à la politique budgétaire rendra-t-il nécessaire, comme le prétend Martin Feldstein, le passage à une union fédérale, à l'image des Etats-Unis ? Nous ne le pensons pas. Les Etats américains sont en effet soumis à une contrainte très forte dans l'exercice (individuel) de leur politique budgétaire : la mobilité géographique du travail. Celle-ci rend en effet très volatile la base fiscale des Etats et les oblige à une grande prudence (qui rend irremplaçable l'action de l'Etat fédéral). Tel n'est *évidemment pas le cas de l'Europe.* Malgré tous les efforts faits pour abolir les barrières culturelles ou de langue, la mobilité géographique du travail européen reste très limitée. Les Etats européens peuvent compter sur une base fiscale stable grâce à laquelle ils *peuvent répondre,* dans la durée, aux déséquilibres internes auxquels ils seraient confrontés.

Doit-on penser que la mobilité du travail s'accélérera en Europe (rendant valide le modèle américain) ? Rien ne permet de le supposer, mais si tel devait être le cas, alors, bien plus que le problème économique, ce serait le problème *politique* de l'Europe qui serait bouleversé. Citoyens de fait de plusieurs Etats, les Européens rendraient plus plausible qu'elle ne l'est actuellement l'idée d'une « nation européenne » (et changeraient corrélativement le problème de l'Etat). Nous en sommes bien loin aujourd'hui.

Pas d'alternative

La controverse porte également sur le statut de la Banque centrale européenne (BCE). Les Allemands craignent qu'elle ne cède aux pressions des gouvernements et ne mène une politique trop laxiste. D'autres s'inquiètent au contraire qu'elle mène une politique trop rigoureuse. Tout dépendra en fait de la nature des déséquilibres auxquels l'Europe sera confrontée.

Il n'y a pas lieu de penser, tout d'abord, que son attitude serait aveugle aux chocs *externes* qui affecteraient l'Europe dans son ensemble. Malgré ses dénégations, *la Bundesbank a fait preuve d'un* certain pragmatisme dans le passé, et aujourd'hui encore face au choc de la réunification. En revanche, face aux déséquilibres *spécifiques* qui affecteraient les Etats membres, *la BCE sera – selon toute* vraisemblance – intransigeante. Eu égard à de tels déséquilibres, nous sommes évidemment ramenés à la discussion précédente : les Etats européens (contrairement aux Etats américains) *peuvent répondre à des* déséquilibres internes par une politique budgétaire autonome.

Il est enfin essentiel de bien garder à l'esprit ce que seraient les options alternatives à l'UME. Pourrait-on, par exemple, se contenter de reconduire en l'état le système monétaire européen ? C'est très improbable. Les derniers obstacles à la mobilité des capitaux *ont été levés,* et les monnaies sont aujourd'hui beaucoup plus vulnérables aux attaques spéculatives qu'elles ne l'étaient au début des années 80. Les fluctuations du change après les votes danois et *irlandais l'ont montré : privé de la* référence à l'UME, le SME se trouverait rapidement fragilisé. La seule véritable option alternative serait un retour à un régime de changes flottants. Un tel régime a *déjà montré ses limites dans le* passé. On l'a vu dans les années 30 quand les « dévaluations compétitives » des monnaies européennes entre elles ont produit l'effondrement du système monétaire international. Il est certaines leçons qu'il vaut mieux ne pas oublier.

▶ Les auteurs sont, respectivement, professeurs d'économie à la London School of Economics, l'Ecole normale supérieure (Paris), l'université Bocconi (Milan), l'université Columbia (New-York), l'université de Mannheim, l'université de Liège, l'Université autonome de Barcelone, et l'INSEAD (Fontainebleau). ***Ils appartiennent également*** **au Center for Economic Policy Research.**

TRAIT LIBRE

Le Monde

Edité par la SARL *Le Monde*

Comité de direction :

Jacques Lesourne, gérant directeur de la publication
Bruno Frappat, directeur de la rédaction
Jacques Guiu, directeur de la gestion
Manuel Lucbert, secrétaire général

Rédacteurs en chef :

Jean-Marie Colombani, Robert Solé
(adjoints au directeur de la rédaction)

Yves Agnès, Jacques Amalric, Thomas Ferenczi, Philippe Herreman, Jacques-François Simon

Daniel Vernet
(directeur des relations internationales)

Anciens directeurs :

Hubert Beuve-Méry (1944-1969), Jacques Fauvet (1969-1982)
André Laurens (1982-1985), André Fontaine (1985-1991)

RÉDACTION ET SIÈGE SOCIAL :
15, RUE FALGUIÈRE 75501 PARIS CEDEX 15
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : 40-65-25-99

ADMINISTRATION :
1, PLACE HUBERT-BEUVE-MÉRY 94852 IVRY-SUR-SEINE CEDEX
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : 49-60-30-10

Le Monde

RÉDACTION ET SIÈGE SOCIAL :
15, RUE FALGUIÈRE
75501 PARIS CEDEX 15
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : (1) 40-65-25-99
Télex : 206.806 F

ADMINISTRATION :
1, PLACE HUBERT-BEUVE-MÉRY
94852 IVRY-SUR-SEINE CEDEX
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : (1) 49-60-30-10
Télex : 261.311 F

Edité par la SARL *le Monde*

Durée de la société :
cent ans à compter du
10 décembre 1944

Capital social :
620 000 F

Principaux associés de la société :
Société civile
« Les rédacteurs du *Monde* »,
« Association Hubert-Beuve-Méry »
Société anonyme
des lecteurs du *Monde*
Le Monde-Entreprises,
M. Jacques Lesourne, *gérant*

Renseignements sur les microfilms et index du Monde au (1) 40-65-29-33

Commission paritaire des journaux et publications, n° 57 437
ISSN : 0395-2037

PRINTED IN FRANCE

Imprimerie du « Monde »
12, r. M.-Gunsbourg
94852 IVRY Cedex

L'Union monétaire face a ses critiques

Tandis que les opérations navales de l'OTAN et de l'UEO débutent dans l'Adriatique

Les tentatives de conciliation entre les communautés bosniaques piétinent

Les opérations de surveillance maritime que l'OTAN a décidé de mener dans l'Adriatique, conjointement avec l'UEO (Union de l'Europe occidentale), devaient commencer, jeudi 16 juillet, a annoncé le secrétaire général de l'OTAN, M. Manfred Wörner. Les navires que les pays de l'OTAN et de l'UEO ont envoyés dans la région sont chargés de contrôler l'application de l'embargo décidé par l'ONU contre la Serbie et le Monténégro. Un navire allemand, le destroyer *Bayern*, doit participer à ces opérations. Afin de respecter la Constitution allemande interdisant aux forces de Bonn d'intervenir hors de la zone de l'Alliance atlantique, le *Bayern* n'entrera pas dans les eaux territoriales de l'ex-Yougoslavie. Sur le terrain, les combats se sont poursuivis en Bosnie-Herzégovine, notamment dans la région de Sarajevo et de Gorazde, cette ville de l'est de la République que les forces serbes tentent de conquérir. A Londres, lord Carrington a tenu de nouveaux pourparlers avec les représentants des communautés musulmane, serbe et croate de Bosnie.

LONDRES

de notre correspondant

La conjonction des deux événements était fortuite, mais néanmoins symbolique : une vente aux enchères d'armes anciennes avait lieu, mercredi 15 juillet, dans une des salles de Christie's, où s'ouvraient de nouveaux pourparlers de paix sur la Bosnie-Herzégovine. Président de Christie's et de la conférence européenne sur la Yougoslavie, lord Carrington a paru proche de l'exaspération à l'issue de cette première journée de discussions séparées avec les dirigeants des communautés serbe, musulmane et croate de Bosnie : *« Tout le monde a accepté, de nombreuses fois, un cessez-le-feu, mais celui-ci n'a jamais eu lieu... Depuis onze mois que je remplis ma mission*, a-t-il souligné, *chaque camp accuse l'autre de violer le cessez-le-feu. »*

Certains leaders communautaires ayant refusé de participer à une table ronde, les pourparlers se sont effectués par l'intermédiaire de lord Carrington et, surtout, de son adjoint portugais, M. José Cutileiro. *« Je ne suis pas prêt à discuter avec des tueurs d'enfants ; les juifs ne s'asseyaient pas à la même table que Hitler »*, assurait le ministre des affaires étrangères de Bosnie et représentant les Musulmans, M. Haris Silajdzic, faisant allusion à M. Radovan Karadzic, le chef serbe. Celui-ci a de nouveau offert un cessez-le-feu unilatéral ainsi que l'établissement d'un corridor de protection pour acheminer l'aide humanitaire internationale à la population assiégée de Sarajevo, mais cette proposition est considérée ici avec scepticisme. C'est d'ailleurs cet état d'esprit qui domine ces énièmes pourparlers de paix, lord Carrington se contentant de saluer le fait qu'ils puissent, matériellement, avoir lieu.

Un net décalage est, d'autre part, visible entre l'approche du représentant de la CEE et celle des chefs des factions rivales. Ces derniers continuent à privilégier un arrêt des combats, alors que l'ancien secrétaire au Foreign Office n'y croit manifestement plus : il estime aujourd'hui qu'un arrangement constitutionnel doit être une étape préalable. Les efforts infructueux de lord Carrington sont, enfin, de plus en plus dépassés par les initiatives individuelles. Après la visite du président Mitterrand à Sarajevo, c'est au tour du secrétaire au Foreign Office, M. Douglas Hurd, de tenter une médiation : le ministre britannique a entrepris mercredi une tournée de quatre jours dans l'ex-Yougoslavie, qui doit notamment le conduire, si possible, dans la capitale bosniaque.

L. Z.

□ **Un membre d'une organisation humanitaire française blessé à Sarajevo.** – Un membre de l'association humanitaire française Equilibre, M. Joseph Aguettant, a été blessé à l'épaule par un tireur embusqué, mercredi 15 juillet, à Sarajevo. Il a été évacué par la Force de protection des Nations unies. – *(AFP.)*

Un entretien avec le premier ministre tchèque

Suite de la première page

– Le président Havel et vous êtes souvent présentés comme des personnalités opposées. Pourquoi est-il votre candidat au poste de président ?

– Même si nous sommes en certaines choses différents, nos relations personnelles et politiques sont très bonnes et nos contacts sont beaucoup plus fréquents qu'ils ne l'étaient dans le passé. Vaclav Havel est une personnalité capable d'intégrer la scène politique tchèque. C'est pourquoi il est tout naturellement notre candidat au poste de président, actuellement de la Tchécoslovaquie, ultérieurement de la République tchèque.

– Quels pouvoirs devrait avoir le futur président tchèque ?

– Cette question est un peu prématurée car les travaux sur la Constitution tchèque viennent seulement de commencer. En tout cas, nous n'adopterons pas le modèle français. Ce sera plutôt quelque chose du type de ce qui existe en Allemagne ou en Autriche.

– Êtes-vous néanmoins favorable à son élection au suffrage universel, comme l'a suggéré dimanche le président Havel ?

– Non, sûrement non. Nous ne voulons en aucun cas nous rapprocher d'un système présidentiel ; je sais qu'il n'existe pas de lien direct entre le mode d'élection du président et le statut du président, mais une corrélation indirecte existe néanmoins. Nous voulons conserver le principe du scrutin indirect, même s'il peut être aménagé de manière plus complexe que le modèle actuel. Il existe toute une série de possibilités : on peut envisager que les députés du Parlement tchèque ne soient plus les seuls à participer à l'élection du président, mais aussi les membres des assemblées locales, comme, par exemple, les maires, etc., afin de différencier le processus de désignation du gouvernement et celui du président, ainsi que les modalités de leur responsabilité.

– Quelles vont être les prochaines initiatives du gouvernement tchèque ? Le Parlement tchèque va-t-il adopter une déclaration de souveraineté, comme le Parlement slovaque compte le faire vendredi ?

– Non, cela n'est pas important. L'important pour nous est de commencer à travailler car les trois gouvernements tchèque, slovaque et fédéral sont bloqués depuis plusieurs semaines, avant même les élections de début juin, et n'ont pu avoir aucune activité raisonnable. Il est grand temps de se mettre à travailler intensivement. Le fait que l'opinion publique soit toute entière tournée vers les problèmes de l'avenir de la Tchécoslovaquie est une grave erreur, extrêmement dommageable dans toutes les sphères de la société, à commencer par l'économie.

– Quand la Constitution tchèque sera-t-elle prête et soumise au Parlement ?

– Ce sont des détails. Si cela intéresse le monde, il se pose la question à tort.

– Pourquoi n'organisez-vous pas un référendum en République tchèque sur la partition, comme compte le faire chez lui, M. Meciar, premier ministre de Slovaquie ?

– Le référendum n'est qu'un des instruments de décision de l'avenir de notre pays. Nous sommes une démocratie normale. Nous ne sommes pas un pays en révolution, ni un pays en guerre civile, ni un pays sans institutions élues démocratiquement. Le référendum est un instrument extrême qui n'a pas été utilisé dans notre pays pendant des décennies. Qu'un tel accent soit mis sur le référendum – plutôt dans la presse étrangère, d'ailleurs, que dans notre presse – n'est pas approprié. Cela témoigne d'une incompréhension de ce qui se passe en Tchécoslovaquie. Nous ne sommes pas la Serbie en guerre, ni la Géorgie, ni le Tadjikistan, ni la Moldavie. Nous sommes un pays normal, avec des institutions qui fonctionnent. Le recours au référendum serait une démarche extrême, un instrument exceptionnel. Nous ne l'excluons pas de notre panoplie d'instruments constitutionnels, mais nous ne l'utiliserons que si c'est réellement nécessaire, je souligne, si c'est nécessaire.

– Pensez-vous que la disparition de la Tchécoslovaquie soit inévitable ?

– La Tchécoslovaquie dans sa forme originale de fédération, basée sur la loi constitutionnelle sur la fédération de 1968, n'existe plus depuis longtemps. Au cours des deux dernières années, il y a eu beaucoup de changements de détails, mais aussi des transformations fondamentales qui ont signifié un véritable processus d'autoséparation de la Slovaquie. Ce processus est impossible à arrêter. La question est de savoir où il s'arrêtera. Que les relations entre la République tchèque et la Slovaquie seront plus étroites qu'entre la Tchécoslovaquie et la France par exemple, c'est évident. Mais à quel niveau se situeront ces relations ? L'avenir nous le dira. Spéculer sur ce sujet est inutile et pour moi, personnellement, inintéressant.

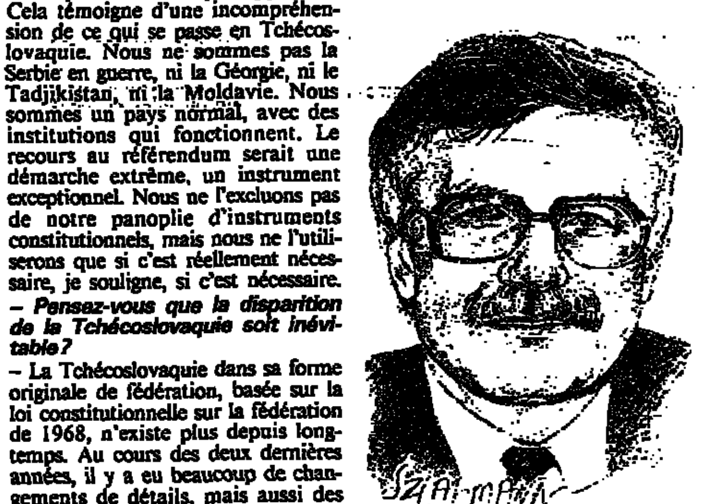
« La confédération, ça n'existe pas »

– Pourquoi êtes-vous contre une confédération, comme le propose M. Meciar ?

– La confédération est pour nous un mot vide. C'est un système d'Etat qui n'existe pas. Nulle part dans le monde il n'existe ni n'a pu durer. C'est plutôt un jeu sémantique qu'une réflexion sérieuse. Nous, nous parlons soit d'un Etat commun qui a ses attributs indispensables, soit de relations entre deux Etats indépendants. Ce qui m'intéresse, ce sont les relations entre deux Etats indépendants. Je n'ai pas besoin d'un mot neutre mais trompeur, comme confédération, union de deux Etats, communauté... J'ai besoin de savoir s'il s'agit d'un seul Etat ou de deux, et les caractéristiques des relations entre ces deux Etats seront fondamentales ; leur dénomination est du domaine du superflu.

– Pourquoi pensez-vous que l'union monétaire et de défense, proposée à un certain moment par M. Meciar, ne fonctionnerait pas ?

– Il faut distinguer deux choses, que le monde occidental en général ne comprend pas. Faisons la différence entre la solution pour beau temps et la situation pour mauvais temps. Autrement dit, faisons la différence entre la solution pour un système stable, fonctionnel, établi, et une solution applicable à un système en transformation profonde et fondamentale. En ce sens, les relations entre les Pays-Bas et la Belgique sont simples parce que ce sont deux Etats établis, stables, avec un système identique, qui cherche seulement une interface. C'est compliqué dans les faits, mais simple au niveau des concepts. Les Slovaques et nous sommes deux sociétés instables et en pleine transformation. La différence dans le rythme et l'ampleur des transformations rend cette interface impossible. Celui qui ne le comprend pas et dit que cela a fonctionné en 1850 là, ou en 1910 ailleurs, ne comprend pas l'essence même des transformations postcommunistes. C'est pourquoi les bons conseils que nous recevons de l'Occident ne s'appliquent pas à nos problèmes.



– Vous avez créé un ministère des relations internationales au sein du gouvernement tchèque. De quelle administration dispose-t-il ? Comment va se faire le partage des compétences avec le ministère fédéral des affaires étrangères ?

– Ce ministère n'est encore qu'en cours de constitution. Son appareil est minimal : il occupe deux bureaux dans le bâtiment du premier ministre. Ses fonctions dépendent directement de l'évolution des négociations sur la future organisation des relations entre Tchèques et Slovaques. Plus nous avancerons dans la phase de la liquidation de la Fédération, plus il jouera un rôle important, et inversement. Je pense que son importance va aller croissant. Nous avons entamé les premiers entretiens : j'ai déjà rencontré le premier ministre britannique John Major, je devrais rencontrer ce week-end le chancelier autrichien Franz Vranitzky, et je pense peu à peu nouer des contacts avec les représentants des autres pays, contacts que j'ai déjà, grâce à mes fonctions de vice-premier ministre dans l'ancien gouvernement fédéral.

– Que pensez-vous de la proposition de M. Meciar de représentations communes tchèques et slovaques à l'étranger ?

– Cette proposition n'est pas intéressante pour moi aujourd'hui ; elle n'est pas à l'ordre du jour.

– Pensez-vous qu'une monnaie unique pourra subsister ?

– Je ne peux vous répondre qu'au conditionnel. Si la tendance séparatiste de la Slovaquie continue, si la Slovaquie maintient une politique économique différente de celle de la République tchèque, comme le sous-entend le programme du gouvernement de Bratislava, si le principe du « chacun pour soi » au niveau budgétaire est appliqué rigoureusement, alors je pense que la monnaie commune ne pourra pas continuer d'exister. Mais tout peut être très différent, car la politique économique réelle du gouvernement slovaque pourrait se distinguer fortement du discours des hommes politiques slovaques dans les mass médias. Ces divergences existent déjà aujourd'hui ; elle sont très marquantes et importantes.

– Il n'existe donc pas une grande différence entre vos conceptions économiques et celles du gouvernement slovaque ?

– Les différences dans le discours sont très grandes. Mais l'économie a une grande force d'inertie ; et je crois qu'au cours des deux dernières années nous avons franchi le Rubicon en matière de transformation du système. Si les autorités slovaques ne font pas d'efforts surhumains pour revenir en arrière – et je pense qu'elles ne le feront pas car elles n'en ont ni la force ni même l'envie – alors les systèmes économiques slovaque et tchèque ne seront peut-être pas si différents. Les différences ne seront en tout cas pas aussi importantes que le prévoient les commentateurs au regard de nos deux programmes gouvernementaux.

– Les différences actuelles entre les deux économies ne sont, par conséquent, pas suffisamment importantes pour être une raison de se séparer ?

– Aujourd'hui, sûrement pas. Il faut distinguer les performances de l'économie et le système économique. La partie slovaque met l'accent sur la différence de performances entre l'économie tchèque et l'économie slovaque. Pour moi, le cœur du problème est le budget 1993. Quels que soient les programmes gouvernementaux, les promesses électorales, les résultats d'éventuels référendums, les accords passés entre les conseils nationaux, c'est le budget 1993, à l'automne, qui décidera de tout. C'est grâce à moi déjà, grâce à mon engagement personnel en faveur de budgets fédéraux, que ceux-ci ont été adoptés en 1991 et 1992. Si je ne m'étais pas battu pour la poursuite de la redistribution budgétaire en faveur de la Slovaquie, déjà à cette époque les Parlements n'auraient pas adopté les budgets. Mais maintenant, je ne le ferai plus. Parce que je ne le peux, ni ne le veux.

– Une Slovaquie indépendante peut-elle survivre en Europe ?

– Sûrement. Je pense que les réflexions sur l'impossibilité de la Slovaquie et de la République tchèque de survivre en Europe ne sont pas fondées. Il existe de nombreux pays plus petits que la Slovaquie en Europe aujourd'hui.

– Qu'attendez-vous de la Communauté européenne ?

– J'attends de la CEE la compréhension, le respect du fait que l'évolution intérieure d'un pays ne peut être influencée de l'extérieur, quels que soient les arguments raisonnables présentés. J'attends également qu'au sein de la CEE s'impose le cours qui l'empêchera de devenir trop bureaucratique, trop interventionniste. J'espère que ce processus d'intégration ne sera pas artificiellement accéléré car, non seulement notre expérience de quarante ans avec le COMECON, mais aussi nos dernières expériences avec la Slovaquie nous montrent les dangers d'une intégration forcée. »

Propos recueillis par
MARTIN PLICHTA

□ **ALLEMAGNE : la reine Elizabeth d'Angleterre assistera à Dresde à un service religieux de *« réconciliation »*.** – Le palais de Buckingham a annoncé, mercredi 15 juillet, que la reine Elizabeth II et son époux, le prince Philip, assisteront, lors de leur visite officielle en Allemagne du 19 au 23 octobre, à un service religieux *« de réconciliation et de souvenir »* dans la ville de Dresde, massivement bombardée par la Royal Air Force (RAF) pendant la deuxième guerre mondiale.

□ **L'écrivain Stefan Heym hospitalisé à la suite d'une agression.** – L'écrivain allemand Stefan Heym a été violemment agressé dans un hôtel de Cologne, dimanche soir 12 juillet, a déclaré la police de Cologne. Il a apparemment été attaqué pour avoir soutenu la création d'un mouvement de défense des droits des Allemands de l'Est. Agé de soixante-dix-neuf ans, cet écrivain de gauche dont les œuvres avaient été interdites par le régime communiste de Berlin-Est est l'un des fondateurs du Comité de justice créé samedi dernier par soixante-neuf personnalités des milieux politiques, artistiques et ecclésiastiques pour défendre les intérêts des habitants de l'ex-RDA (*le Monde* du 14 juillet). – *(Reuter.)*

□ **ESTONIE : un groupe paramilitaire harcèle l'armée russe.** – Les « amis des forêts » – une milice estonienne qui a repris le nom de celles qui avaient mené une lutte armée contre les forces d'occupation soviétiques après la seconde guerre mondiale dans les pays baltes – ont attaqué une nouvelle fois, mardi 14 juillet, un véhicule militaire de l'armée russe, faisant un blessé grave, rapporte l'agence *ITAR-Tass*, citant le parquet militaire de Russie. Ce groupe a ouvert le feu sur un camion militaire près du village de Vikorisoulou, blessant un officier du convoi. Ces nouveaux « amis des forêts », issus de l'Union de défense *(Kaajtslijt)* rattachée au ministère de la défense estonien, avaient *« déclaré la guerre »* à partir du 1er juillet aux troupes russes stationnées en Estonie. Le 10 juillet, le groupe avait attaqué deux véhicules de transport militaires, sans faire de blessé. – *(AFP.)*

□ **HAUT-KARABAKH : échec des pourparlers de paix.** – Les pourparlers de Rome pour une solution négociée du conflit du Haut-Karabakh n'ont pas repris comme prévu, mercredi 15 juillet, et les combats se poursuivent sur le terrain. Les Arméniens réclament, avant de revenir à Rome, une condamnation de l'offensive lancée par les Azerbaïdjanais pour reprendre du terrain perdu au mois de mai dernier. – *(AFP.)*

□ **LITUANIE : crise gouvernementale.** – Le premier ministre lituanien, M. Gedeminas Vagnorius, un proche du président Landsbergis, s'est mis « en congé » jeudi 16 juillet, après un vote de défiance, mardi, du Parlement de Vilnius. M. Landsbergis, qui a interrompu une visite en Biélorussie pour faire face à la crise, doit proposer un nouveau chef de gouvernement avant le 21 juillet. – *(Itar-Tass.)*

RUSSIE : un message télévisé de M. Eltsine

« Il n'y aura pas de putsch ni de conflits interethniques importants »

MOSCOU

de notre envoyé spécial

De temps en temps, M. Boris Eltsine grommelle. Un peu comme un lion fatigué de faire le beau devant le dompteur. Et puis, il se calme, sourit, et reprend sa démonstration. Maîtrisant de mieux en mieux la technique des entretiens télévisés – et y prenant apparemment goût puisque les « Heures du président » se multiplient, – il parvient même à ne pas montrer son exaspération lorsque les journalistes qui le questionnent se lancent dans des développements longs comme des jours sans vodka.

Mercredi 15 juillet, un peu moins d'un mois, donc, avant l'anniversaire du putsch d'août 1991, le chef de l'Etat a voulu délivrer un message clair à ses concitoyens : la situation est loin d'être paradisiaque, les difficultés sont encore énormes, mais les réformes sont en cours et le gouvernement est bien décidé à les mener à terme, mais sans brusquer les étapes. Si le président russe a déclaré qu'il *« voulait rester à Moscou au mois d'août »*, il a aussi tenu à affirmer qu'*« il n'y aurait pas de putsch, ni de conflits interethniques importants »*.

« Les tontons riches » du G7

Pour le reste, M. Eltsine n'a pas apporté d'informations vraiment nouvelles sur les dossiers en cours. La réunion du G7 à Munich ? *« Je ne suis pas allé voir les tontons riches pour leur demander de l'argent mais comme un partenaire. »* Précisant que Munich et Helsinki avaient marqué *« la fin définitive de la période de la guerre froide »*, M. Eltsine a cru bon de rappeler une nouvelle fois que la Russie n'avait pas cédé aux injonctions du FMI concernant l'augmentation des prix de l'énergie. Admettant que *« le président est responsable de tout »*, Boris Eltsine a réaffirmé son intention de rester aux commandes *« tant qu'on n'aura pas franchi le premier stade de l'établissement de la démocratie »*.

Concernant le procès de l'ex-Parti communiste en cours actuellement à Moscou, le président russe a précisé que les décrets interdisant ce parti, qu'il avait pris au lendemain du putsch, n'avaient pas comme objectif de faire porter la responsabilité aux millions de membres ordinaires du parti ni d'ouvrir une chasse aux sorcières. Quant aux archives du PCUS, réclamées par la Cour constitutionnelle, M. Eltsine estime qu'elles ne doivent pas encore être divulguées pour ne pas *« agiter »* l'opinion publique. Le président a toutefois mis l'eau à la bouche des téléspectateurs en affirmant : *« J'ai eu l'occasion de lire les archives dans le coffre-fort personnel de l'ex-président de l'URSS, elles méritent de rester secrètes ! »*

Autre motif de satisfaction pour Boris Eltsine : le récent sommet de la CEI à Moscou qui a marqué *« un tournant dans l'attitude des autres pays membres à l'égard de la Russie »*. *« Ils ont compris que la Russie ne menait plus une politique impérialiste »*, a ainsi déclaré Boris Eltsine.

Pour preuve : *« Au début de la réunion, on m'a dit qu'il serait normal que je la préside puisqu'elle se tenait à Moscou. Eh bien, non, j'ai insisté pour que ce soit Askar Akaevitch* (le président kirghize) *qui mène les débats. »* Gentil Boris !

JOSÉ-ALAIN FRALON

AMÉRIQUES

ETATS-UNIS : la convention démocrate de New-York

L'investiture officielle de M. Bill Clinton s'est déroulée dans la liesse

Si le rôle d'une convention est de mettre en valeur son champion, alors M. Bill Clinton, le gouverneur de l'Arkansas, ne pouvait être que satisfait, sinon comblé. Dans un débordement de liesse des quelque quatre mille délégués réunis à New-York, le Parti démocrate l'a officiellement investi, mercredi soir 15 juillet, pour défendre ses couleurs lors du scrutin présidentiel de novembre. La cérémonie s'est déroulée dans une atmosphère d'unité assez inhabituelle pour cette formation.

NEW-YORK

de notre envoyé spécial

Symbole de l'harmonie retrouvée, c'est à un homme qui incarne la gauche, le gouverneur de New-York Mario Cuomo, qu'il est revenu de prononcer le discours d'investiture. Le *« prince »*, le *« poète »*, comme on l'appelle pour ses talents d'orateur, a été fidèle à sa réputation et a su, en vingt minutes, toucher toutes les cordes sensibles d'une convention démocrate.

Rien n'a manqué. L'attaque féroce contre les républicains qui n'ont les *« mains calleuses »* qu'à force de *« jouer au polo »* ; le procès en règle du bilan économique des années Reagan et Bush, les *« années rapaces » : « récession »*, scandales financiers, *« insécurité pour la classe moyenne »*, pauvreté accrue pour les pauvres ; l'avertissement adressé aux partisans de l'avortement (que M. Bush entend faire interdire)...

Comme le veut l'exercice, M. Cuomo a fait l'éloge appuyé d'un homme du centre avec lequel il polémiquait férocement il n'y a pas si longtemps. Les délégués ont eu droit au couplet sur *« l'enfance difficile et pauvre »* de Bill Clinton, né dans une bourgade de l'Arkansas et qui a franchi les échelons de la vie publique à force *« d'intelligence et de vitalité »*. Ils se sont entendus expliquer que M. Clinton *« était le seul espoir de changement dans un pays parti pour une catastrophe »*.

Les superlatifs étaient attendus, de même que l'inévitable *« le prochain président des États-Unis »* accompagnant chaque mention du nom de M. Clinton. Plus important était le fait que le discours de M. Cuomo représentait la première vraie manifestation publique de soutien d'un poids lourd du parti, d'un « grand », en faveur d'un Bill Clinton qui a souvent pris à revers la hiérarchie démocrate. C'était une manière de consécration pour le franc-tireur de l'Arkansas.

Les délégués démocrates des cinquante États et du district de Columbia (qui abrite Washington, la capitale fédérale) n'avaient plus qu'à voter – une formalité – et confirmer la nomination de M. Clinton. Le gouverneur de l'Arkansas a obtenu 3 372 voix, contre 596 pour l'ancien gouverneur de la Californie Jerry Brown, et 209 pour l'ex-sénateur du Massachusetts Paul Tsongas.

M. Brown, enfant terrible de cette convention, a joué jusqu'au bout les trouble-fête en refusant de se rallier formellement : il a consacré les vingt minutes de son intervention à un réquisitoire au vitriol contre le rôle de l'argent dans la vie politique, tout en se gardant d'avoir une seule parole de soutien pour M. Clinton, qu'il n'a jamais nommé.

M. Ross Perot en difficulté

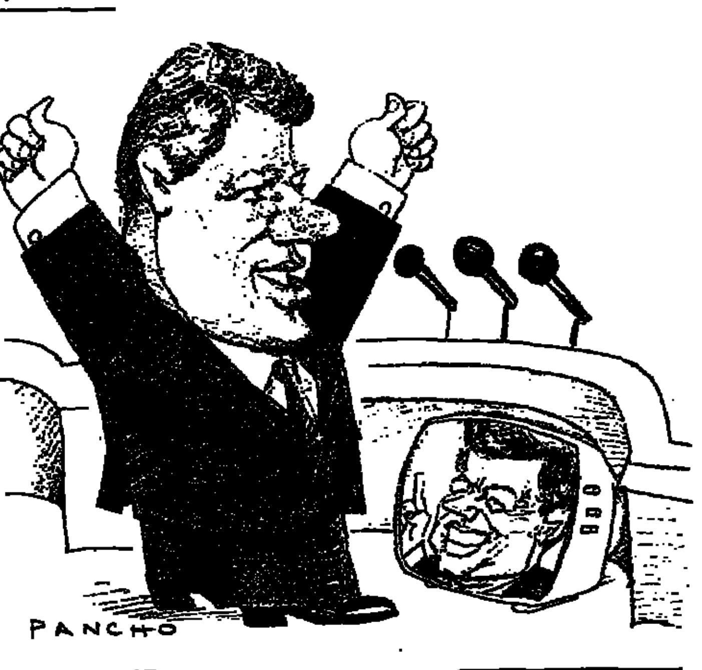
En principe, le rituel veut que le candidat n'apparaisse devant la convention que le lendemain, pour prononcer le discours *« d'acceptation » du mandat qui vient de lui* être confié. M. Clinton, accompagné de son épouse Hillary et de leur fille, Chelsea (douze ans), n'en a pas moins tenu à suivre l'exemple de John Kennedy : en 1960, le sénateur du Massachusetts, était venu dire *« merci »* aux délégués de la convention de Los Angeles, qui venaient de lui décerner l'investiture démocrate. Ce fut une promenade triomphale, sous une pluie de confettis, au beau milieu du parterre des délégués qui accueillaient en héros le rescapé de la campagne des primaires.

Tout le monde avait en tête le dernier sondage ABC-*Washington Post*, qui donne 45 % des intentions de vote à M. Clinton, soit 17 points d'avance sur le président Bush. Cette percée était attendue, elle est coutumière pour le candidat qui vient d'être investi. En 1988, au lendemain de la convention démocrate, *le candidat du* parti de l'âne, M. Michael Dukakis, devançait lui aussi, et précisément de 17 points, le candidat républicain George Bush. En novembre, celui-ci écrasait M. Dukakis dans quarante États.

L'indépendant Ross Perot connaît pour sa part des difficultés croissantes. Il s'effondre dans les sondages. Il est abandonné par son directeur de campagne, M. Ed Rollins, ancienne vedette du Parti républicain qui avait rejoint avec fracas le milliardaire texan il y a à peine un mois. M. Rollins n'arrivait pas à se faire entendre de M. Perot, *qui veut diriger tout seul* sa campagne et qui vient, dans le même souffle, de chasser l'homme chargé d'en assurer la publicité.

Enfin, le respecté Paul Nitze, vétéran du département de la défense et du département d'État, longtemps chef des négociations sur le désarmement, sage parmi les sages de la guerre froide, qui avait cru devoir rejoindre la campagne Perot, a annoncé, lui aussi, qu'il quittait le milliardaire. M. Nitze aurait été *« effaré »* par les conceptions de M. Perot en matière de politique étrangère.

ALAIN FRACHON





Les délégués face au sida

NEW-YORK

de notre correspondant

Il suffisait de regarder les visages défaits des délégués à *la convention démocrate et* d'écouter les témoignages de M. Bob Hattoy et de Mme Elizabeth Glaser, au soir du mardi 14 juillet, pour comprendre que des milliers de personnes étaient en train de vivre un des moments d'émotion les plus intenses de ces quatre journées de kermesse politique. Pour la première fois depuis l'identification du sida, il y a plus de dix ans, deux personnes peu connues du grand public étaient officiellement invitées à intervenir, à l'occasion de ce qui constitue l'événement majeur de la vie d'un parti américain et sur un sujet encore tabou pour nombre d'Américains.

« Je suis homosexuel et j'ai le sida. J'appartiens à la communauté des gays et lesbiennes d'Amérique, une famille américaine dans le meilleur sens du terme », a déclaré M. Hattoy, spécialiste des questions d'environnement dans l'équipe de Bill Clinton et ancien responsable de l'organisation écologiste Sierra Club, la plus importante des États-Unis. Après avoir appris, il y a quelques semaines, qu'il avait été contaminé, il a aussitôt avisé son *boss*, le candidat à la présidence.

« Nous avons besoin d'un président qui ait le courage d'obliger les compagnies d'assurances à ne pas exclure les porteurs du virus ; d'un président qui ne soit pas terrorisé à l'idée de prononcer le mot préservatif. C'est pour cela qu'il nous faut sortir M. Bush de la Maison Blanche », a affirmé M. Hattoy. Il a ajouté : *« J'accepte le risque de mourir du sida mais pas celui de mourir d'inaction politique. »*

De son côté, Mme Glaser, jeune pédiatre contaminée à la suite d'une transfusion sanguine subie lors de son accouchement, a expliqué que sa fille était morte du sida et que son fils était porteur du virus. *« Je suis ici car il s'agit d'une question de vie ou de mort. L'Amérique ne peut pas rester indifférente devant des gens qui ne peuvent pas payer, faute d'assurance, les 40.000 dollars* (200 000 F) *par an que coûte le traitement. Nous avons besoin d'un système de santé pour tous »*, a-t-elle dit. *« Mon fils et moi ne pourrons pas survivre quatre ans de plus dans les mêmes conditions »*, a-t-elle conclu, faisant allusion à la durée du mandat présidentiel.

Les États-Unis ont recensé 200 000 personnes atteintes du sida depuis 1981 (dont 65 % sont mortes depuis) et plus d'un million de porteurs du virus. New-York est la ville la plus touchée par la maladie.

SERGE MARTI

Washington va limiter le nombre de ses essais nucléaires

Le gouvernement américain a fait part au Congrès de son intention de réduire au minimum le nombre d'essais nucléaires. Mais il refuse de les suspendre, considérant que la poursuite de ses expérimentations n'est pas incompatible avec sa lutte contre la prolifération nucléaire dans le monde.

Le conseiller de la Maison Blanche pour les affaires de sécurité nationale, M. Brent Scowcroft, a écrit, mardi 14 juillet, au président de la commission sénatoriale de la défense, M. Sam Nunn : *« Un programme d'essais nucléaires modeste, mais effectif, demeure indispensable à la sécurité et à la fiabilité de notre force de dissuasion. Nous ne prévoyons pas plus de six essais par an au cours des cinq prochaines années, ou plus de trois essais annuels dépassant 35 kilotonnes »*, explique le conseiller de M. George Bush. Conformément à des accords avec l'ancienne URSS, les *États-Unis s'interdisent* des essais d'une puissance supérieure à 150 kilotonnes, soit sept à huit fois l'énergie dégagée par l'explosion sur Hiroshima en 1945. – *(Reuter.)*

ASIE

BIBLIOGRAPHIE

« Deng Xiaoping, chronique d'un empire : 1970-1990 », de Ruan Ming

Dans les coulisses des années Deng

Bien des livres ont été écrits sur M. Deng Xiaoping. Mais aucun par un des acteurs de cette machine politique chinoise qui opère dans le silence de l'ancienne Cité interdite. Exilé après la répression contre le *« printemps de Pékin »*, emportant avec lui une masse de documents et une mémoire foisonnante, Ruan Ming est un des rares cadres du *régime communiste à rompre* la loi du silence qui protège depuis toujours le pouvoir en Chine.

Ruan Ming ne cache pas sa sympathie pour son mentor, ce minuscule bout d'homme qu'était Hu Yaobang, sans doute le dernier dirigeant communiste chinois honnête et sincère. Après l'avoir fait secrétaire général du PCC, Deng s'en débarrassa en 1987 ; sa mort, en avril 1989, servit de détonateur au mouvement étudiant. Il raconte avec force détails comment Hu se battit pour la réforme économique, une certaine démocratisation et la *réhabilitation des « droitistes »* victimes de la révolution culturelle, et dont certains – vétérans reconvertis depuis à l'ultragauchisme – n'auront de cesse d'obtenir sa peau. Une thèse, partiale sans doute, mais convaincante chez cet ancien cadre toujours persuadé *qu'il reste encore une chance au* communisme en Chine s'il sait s'adapter. On peut en débattre, mais on ne peut rejeter ses arguments d'un trait de plume.

L'élément le plus passionnant de ce livre touffu, dense, qui – pour *les spécialistes – se lit presque* comme un roman policier (1) est le portrait vivant du maître de la Chine depuis 1978. Le *« vieux Deng » a tenté une ultime manœuvre* au début de l'année pour sortir son pays de l'ornière du conservatisme dans laquelle il l'avait fait chuter *dès avant Tiananmen.*

Ruan Ming nous montre un Deng manipulateur, roué et doué d'une vision aiguë des nécessités de changement, mais vacillant, trop sensible aux flatteries et aux insinuations d'anciens compagnons d'armes qui ne cherchent pourtant *qu'à saboter son œuvre. Le voilà* devenu presque démocrate en 1978, jouant du premier « printemps de Pékin » pour liquider les *derniers maoïstes, avant de se* retourner, son objectif atteint, contre les héros du *« mur de la démocratie »*. Ou qui impulse des changements dont l'audace avait effrayé M. Gorbatchev, avant de faire marche arrière, pour, à nouveau, repartir de l'avant.

De cette valse-hésitation est sortie Tiananmen. L'auteur fait revivre, à travers sa propre aventure – il sera lui-même exclu du PCC – les luttes de sérail, les magouilles et complots florentins d'un quarteron de vieillards s'appuyant sur quelques plus jeunes, comme le premier ministre Li Peng, pour poignarder dans le dos les réformistes. Alors que le bon peuple, et tant de naïfs étrangers, diplomates, hommes d'affaires et « spécialistes », faisaient de M. Deng l'« homme de l'année », tous les *moyens étaient bons*, dans l'ombre, pour saboter le nouvel édifice.

L'auteur, on s'en doute, n'est pas tendre pour ces avatars du maoïsme, les Chen Yun, Hu Qiaomu, Deng Liqun et autres Wang Zhen. Il n'est guère plus amène pour M. Zhao Ziyang, le « dauphin » de Deng qui perdit son poste au lendemain du 4 juin pour avoir soutenu les *« émeutiers contre-révolutionnaires »*. Il accuse ce symbole d'un *libéralisme tardif* – dont le principal collaborateur, M. Bao Tong, va être jugé pour *« activités contre-révolutionnaires »* – d'avoir par quatre fois trahi Hu Yaobang en s'alliant, par ambition, avec les gauchistes, avant de se faire le promoteur d'une théorie du *« néo-autoritarisme »* en vertu de laquelle seule une dictature peut faire avancer la Chine.

Ruan Ming décoche ses dernières flèches sur ceux qui prétendent que la Chine n'est pas mûre pour la démocratie et contre ces dissidents exilés qui, quand ils étaient du côté du manche, glorifiaient le *« néo-autoritarisme »*. De Chen Yize, universitaire partisan d'une dictature *« dominée par les élites au pouvoir »*, à la journaliste Dai Qing qui, avant d'être emprisonnée en 1990, appelait de ses vœux *« un dictateur, mais le dernier, celui qui garantit par sa dictature la naissance future d'une démocratie politique »* (sic). Comme il est difficile d'être démocrate, surtout en Chine !

PATRICE DE BEER

(1) On doit cependant regretter l'absence de notes, d'explications biographiques sur les nombreux protagonistes, et de chronologie, qui auraient beaucoup éclairé ce livre.

► ***Deng Xiaoping, chronique d'un empire : 1970-1990*, par Ruan Ming. Traduit du chinois par Jean-Paul Tchang avec la collaboration de Geneviève Imbot-Bichet. Éd. Philippe Picquier, 306 p., 140 F.**

CAMBODGE : selon le commandant des « casques bleus »

Les dernières attaques des Khmers rouges « mettent en danger le processus de cessez-le-feu »

Les Khmers rouges ont poursuivi, mercredi 15 juillet, leurs attaques contre des villages contrôlés par les forces du régime de Phnom-Penh dans le nord du pays (*le Monde* du 16 juillet). *« Cela suffit à mettre en danger tout le processus de cessez-le-feu au Cambodge »*, a déclaré le général australien John Sanderson, chef militaire de l'APRONUC (Autorité provisoire de l'ONU au Cambodge), qui a qualifié les derniers combats de *« sérieux »* et *« très inquiétants »*.

Pour sa part, l'adjoint du général Sanderson, le général français Michel Loridon, qui doit quitter ses fonctions à la fin du mois, a déclaré à l'hebdomadaire de Hongkong *Far Eastern Economic Review* qu'il partait *« frustré »* par son *« incapacité à faire appliquer le mandat de l'ONU. (...) C'était notre chance d'agir face aux Khmers rouges, de les pousser à faire appliquer les accords* [de paix] *qu'ils ont signé »*. *« Ce n'est pas une question d'importance des effectifs »*, a-t-il ajouté, *« j'ai fait beaucoup plus avec trois cents soldats* (de la MIPRENUC, Mission préparatoire de l'ONU) *que ce que l'on a fait maintenant avec quatorze mille »*. – *(AFP.)*

A TRAVERS LE MONDE

LIBAN

M. Boueiz exige de rencontrer M. Baker à Beyrouth

Pour la première fois, les autorités libanaises ont affiché, mercredi 15 juillet, une volonté d'indépendance diplomatique marquée, en refusant que le ministre des affaires étrangères, M. Farès Boueiz, rencontre ailleurs qu'au Liban le secrétaire d'Etat américain James Baker, lors de sa prochaine tournée au Proche-Orient (*le Monde* du 16 juillet). *« Compte tenu de considérations de dignité nationale, nous ne pourrons pas répondre à son invitation hors du Liban »*, a déclaré M. Boueiz, après que M. Baker, pour des raisons de sécurité, eut proposé une entrevue dans une capitale arabe autre que Beyrouth. – *(AFP.)*

Les troupes syriennes ne se replieront pas sur la Bekaa en septembre

Arguant du fait que *« certaines réformes constitutionnelles »* n'ont pas encore été opérées au Liban, le vice-président syrien, M. Abdel Halim Khaddam, a affirmé, dans une interview publiée jeudi 16 juillet par le quotidien libanais *l'Orient-le Jour*, que l'armée syrienne ne se replierait pas sur la Bekaa en septembre prochain.

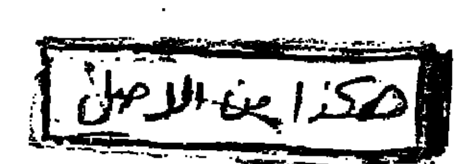
« En septembre, voire au-delà, nous serons toujours là. Voilà pour ceux qui veulent s'en assurer. Nous restons », a dit M. Khaddam, alors que le repli de l'armée syrienne vers l'est du Liban est prévu par l'accord inter-libanais de Taëf de septembre 1989. – *(AFP.)*

□ **CHINE : 277 trafiquants de drogue exécutés au Yunnan au cours du premier semestre.** – Deux cent *soixante-dix-sept trafiquants* de drogue ont été exécutés au cours du premier semestre dans la province du Yunnan (Sud-Ouest). Depuis le début de 1992, la police de la province du Shanxi, dans le nord du pays, a arrêté 300 trafiquants d'esclaves et libéré 739 de leurs victimes. – *(Reuter.)*

□ **PAKISTAN : vingt-huit morts lors d'affrontements entre forces de l'ordre et séparatistes au Cachemire.** – Vingt-huit personnes ont trouvé la mort, lundi 13 et mardi 14 juillet, au Cachemire lors d'affrontements entre séparatistes *musulmans* et forces de l'ordre indiennes, a-t-on appris de source officielle à Srinagar. Le plus grave incident a eu lieu dans le district de Bagdam : trois soldats ont été tués quand leur convoi militaire est tombé dans une embuscade. En représailles, les soldats ont tué dix civils. – *(UPI.)*

□ **Prix « Découverte du Japon ».** – L'Association de presse France-Japon a décerné, le 30 juin dernier, son seizième prix Découverte du Japon à MM. Yvan Razafindratandra, un avocat de vingt-huit ans, et Marc du Potet, étudiant à l'Ecole supérieure de commerce de Rouen, âgé de vingt ans. Ce prix est aussi patronné par Japan Airlines, Air France, Japan Railways Group, l'Aérospatiale et la Cogéma. D'autre part, dans le cadre de ce prix, l'ambassade du Japon en France a décerné son prix journalistique à Mme Christine Coulmont, vingt-huit ans, journaliste à l'*Agefi*.

□ **ÉTHIOPIE : Dix partis demandent l'annulation des élections régionales.** – Les dix partis de l'Alliance démocratique des peuples du Sud – partis signataires de la charte de transition et membres du *Parlement – ont demandé, jeudi* 16 juillet, l'annulation des élections régionales du 21 juin, du fait des *« irrégularités flagrantes »* qui ont, selon eux, entaché le scrutin.





AFRIQUE

ALGÉRIE : verdict relativement modéré du tribunal militaire de Blida

Douze ans de réclusion pour les deux dirigeants du FIS, MM. Abassi Madani et Ali Benhadj

Quelques heures après le verdict relativement clément rendu par le tribunal militaire de Blida dans le procès des dirigeants du Front islamique du salut (FIS-dissous), des heurts ont opposé, mercredi 15 juillet, les forces de l'ordre à des islamistes, à Alger, à la sortie de certaines mosquées. Dans plusieurs quartiers, la police a procédé à des tirs de sommation pour disperser les manifestants. On ignorait jeudi matin s'il y avait eu des victimes.

ALGER

de notre correspondant

Douze ans de réclusion criminelle pour M. Abassi Madani, président du Front islamique du salut, et le numéro deux du FIS, M. Ali Benhadj ; les cinq autres coïnculpés sont condamnés respectivement à six ans d'emprisonnement pour M. Kamal Guemazi, ex-président du Conseil populaire (*mairie*) du *Grand-Alger* et quatre ans pour MM. Ali Djeddi, responsable de la commission politique *du mouvement islamiste*, Abdelkader Omar, Abdelkader Boukhamkham et Noureddine Chigara.

Tous les accusés ont bénéficié des circonstances atténuantes et la *plupart des délits qui leur étaient* imputés ont été rejetés par le tribunal qui, finalement, n'a retenu que l'inculpation d' *« atteinte à la sûreté de l'Etat et d'atteinte à l'économie nationale »*.

En ne suivant pas le réquisitoire très sévère du procureur militaire, le commandant Belkacem Boukhari, qui avait demandé des réclusions à vie pour les deux figures de proue islamistes et des peines de dix à vingt ans pour leurs compagnons de détention, le tribunal militaire a fait preuve de clémence. Il a rendu aussi un jugement politique, bien que le caractère « *politique* » de ce procès ait toujours été nié avec vigueur par les autorités algériennes, au grand dam *du collectif* de la défense et de leurs mandants.

Un procès marathon

La justice militaire a tranché après trois jours d'un procès-marathon qui n'a été ni spectaculaire, – inculpés et avocats étant absents du prétoire – ni en mesure de faire éclater la vérité sur les événements tumultueux de mai-juin 1991, malgré l'audition de personnalités comme les deux anciens premiers ministres, MM. Mouloud Hamrouche et Sid Ahmed Ghozali, l'ancien prési*dent du Parlement, M. Abdelaziz* Belkadem, ou encore l'ex-ministre de l'intérieur, M. Mohamed Salah Mohammedi.

Mardi matin, l'audition de ces témoins de choix, si elle a donné *lieu à quelques révélations sur les* contacts entre la présidence de la République et les dirigeants du FIS, n'a rien pu dégager quant à la responsabilité des uns et des autres.

*Le rôle primordial de l'ex-prési*dent Chadli Bendjedid a été par ailleurs totalement occulté au cours de ces auditions, ou seulement suggéré par de vagues demi-réponses ou des non-dits éloquents. Expliquant les circonstances atténuantes accordées aux condamnés, le président du tribunal, Me Bouchareb, a déclaré que le tribunal militaire n'avait *pu* établir de *« lien direct entre la responsabilité morale et politique »* des dirigeants du FIS et les faits qui leur *sont reprochés. Il n'a pu* non plus, dira-t-il, établir clairement la responsabilité directe des prévenus pour ce qui est des chefs d'inculpation d'organisation d'un mouvement insurrectionnel et de complot contre l'autorité de l'Etat, retenus par le juge d'instruction.

Le procureur militaire avait pourtant axé son réquisitoire sur la grève illimitée déclenchée en mai-juin 1991 pour protester contre la loi et le découpage électoraux. *« Une grève*, devait-il dire, *à caractère nettement insurrectionnel, dont le but était de faire tomber le régime. »*

Une accusation qu'ont réfutée *les inculpés au cours de l'instruc*tion, tout comme ils ont vivement contesté l'authenticité de la « *circulaire 22* » du FIS du *6 juin* 1991, signée de son président et de son vice-président, sur laquelle le procureur a fondé pour une grande part son accusation d'atteinte à la sûreté de l'Etat.

Un dossier d'inculpation très mince

Mais le dossier d'inculpation était apparemment très mince, et le commandant Boukhari, intransigeant au début du procès, a adopté, au fil des audiences, une attitude imperceptiblement plus conciliante. Dès lors, l'on s'acheminait vers un verdict moins sévère que celui demandé lors du réquisitoire, les considérations politiques prenant le pas sur les faits reprochés.

Mais un verdict qui ne satisfait pas les avocats des sept dirigeants islamiques. *« Ce verdict est lourd parce que les condamnés sont innocents »*, a déclaré Me Mohamed Baghdadi, l'un des membres *du collectif de la défense, qui a* confirmé que cette dernière allait se pourvoir devant la Cour suprême. – *(Interim.)*

AFRIQUE DU SUD : une concession jugée insuffisante par l'ANC

Le président De Klerk a annoncé la dissolution d'unités spéciales des forces de sécurité

Alors que le Conseil de sécurité de l'ONU entamait, mercredi 15 juillet à New-York, l'examen de la crise sud-africaine, le président Frederik De Klerk a annoncé, à Johannesburg, la dissolution de trois unités spéciales des forces de sécurité, régulièrement accusées de commettre des exactions contre les Noirs.

JOHANNESBURG

de notre correspondant

La montagne a accouché d'une souris : telle est, en substance, la réaction du Congrès national africain (ANC) après les décisions *prises par le président* Frederik De Klerk pour combattre la violence endémique, qui a fait plus de sept mille morts en deux ans dans les ghettos noirs du pays. Au terme d'une réunion-marathon de son cabinet, M. De Klerk avait annoncé, tard dans la nuit de mardi à mercredi, qu'il dissoudrait les *« bataillons 31 et 32 »*, deux corps composés d'étrangers, utilisés ces derniers mois pour le maintien de l'ordre dans les cités noires.

Le président De Klerk avait aussi annoncé la dissolution des *« Koevoets »*, une unité contestée de supplétifs de la police, et diverses *mesures concernant les « hostels »*, ces foyers pour travailleurs migrants célibataires, souvent contrôlés par le mouvement conservateur zoulou Inkatha, mis en cause dans beaucoup d'agressions. Le chef de l'Etat avait convoqué une réunion extraordinaire de ses principaux ministres, à la veille de la session spéciale de l'ONU consacrée, *précisément*, à la violence en Afrique du Sud. *« Je pense que mes collègues me donneront des munitions pour New-York »*, avait lancé M. Pik Botha, le ministre des affaires étrangères, peu *avant son départ pour les Etats-*Unis.

Le président De Klerk et ses collaborateurs *ont donné raison* à M. Botha, qui n'est pas arrivé les mains vides à New-York. Mais l'ANC, dont le président, M. Nelson Mandela, s'est exprimé, mercredi, devant le Conseil de sécurité, a accueilli de manière très réservée les propositions du gouvernement. Depuis plusieurs mois, l'organisation de M. Mandela demandait que ces mesures fussent prises et appliquées. L'ANC en a fait une condition *sine qua non* de la reprise des négociations, interrompues après le massacre de Boipatong, le 17 juin dernier, au cours duquel quarante-deux personnes furent tuées.

Le gouvernement a donc fait un pas dans la direction souhaitée par l'ANC, prenant bien soin, toutefois, de ne pas donner l'impression qu'il accédait aux revendications formulées par M. Mandela. Celui-ci, de New-York, a estimé que les déclarations de M. De Klerk étaient *« une manœuvre grossière »*, destinée à *« influencer le Conseil de sécurité »* de l'ONU. A Johannesburg, l'ANC, qui avait semblé trouver, mercredi matin, quelques éléments positifs dans les propositions de M. De Klerk, a finalement jugé, en fin de journée, après consultation de M. Mandela à New-York, qu'elles ne faisaient que confirmer *« la banalisation de la crise très sérieuse qui affecte l'Afrique du Sud »*.

A deux semaines de la grève générale, destinée à faire pression sur le gouvernement, le Congrès sud-africain des syndicats (COSATU), l'un des principaux alliés de l'ANC, a condamné les décisions du chef de l'Etat. *« En ne répondant pas à nos demandes, en ne sortant pas les négociations de l'impasse, à la veille de la grève générale, M. De Klerk incite les travailleurs à passer à l'action »*, a expliqué, mercredi soir, la puissante centrale syndicale.

De son côté, le Parti démocrate (DP), dont le président, M. Zach de Beer, a joué un rôle essentiel dans l'organisation de la Convention pour une Afrique du Sud démocra*tique (CODESA), a déploré que* M. De Klerk ait répondu *« ponctuellement à la situation »*, sans chercher à reprendre *« l'initiative, en anticipant et en désamorçant la crise »*. Aux yeux du DP, ces quelques concessions précipitées, faites à l'ANC, mettent, une fois de plus, les forces de l'ordre clairement en cause et vont rendre la tâche de la police *« quasi impossible »*.

FRÉDÉRIC FRITSCHER

□ **RWANDA : visite en France et en Belgique du président Habyarimana.** – Le président Juvénal Habyarimana a quitté Kigali, mercredi 15 juillet, pour se rendre en France puis en Belgique. Ce voyage survient après l'accord de cessez-le-feu, conclu, en fin de semaine dernière, entre le gouvernement et les rebelles du Front patriotique rwandais (FPR). – *(Reuter.)*

Le Conseil de sécurité s'abstiendrait de condamner le gouvernement de Pretoria

NEW-YORK (Nations unies)

correspondance

L'attente des pays africains, membres de l'OUA, va-t-elle être déçue ? Ceux qui souhaitaient que le Conseil de sécurité de l'ONU condamne le gouvernement de Pretoria et nomme un représentant spécial chargé d'une mission *« d'investigation »* en Afrique du Sud, le seront.

Un projet de résolution en ce sens avait pourtant été récemment soumis aux membres du conseil, au nom de l'OUA, par le Zimbabwe. Mais celui qui devait être adopté, jeudi 16 juillet, après deux jours de débats de la réunion extraordinaire du Conseil de sécurité, est fort différent.

La résolution, amendée par les membres permanents du conseil, condamne l'intensification de la violence en Afrique du Sud. Mais elle n'en stigmatise pas pour autant le rôle du gouvernement.

A. B. P.

TUNISIE

Les islamistes se défendent d'avoir voulu renverser le régime du président Ben Ali

A Tunis se poursuit, devant le tribunal militaire, le procès de *171 membres du mouvement* islamiste Ennahdha accusé d'avoir organisé un « complot », découvert *en avril 1991, pour renverser le* régime du président Ben Ali, qui leur reproche *notamment d'avoir eu partie liée avec leurs « frères »* intégristes d'Algérie (*le Monde* du 10 juillet).

TUNIS

de notre correspondant

Dialogues de sourds. Après cinq longues journées de débats, les interrogatoires de quelque 80 accusés n'avaient encore apporté, mercredi 15 juillet, aucun élément nouveau. Appelés tour à tour à la barre, hors la présence dans la salle de leurs camarades, ces ingénieurs, enseignants, fonctionnaires, commerçants se sont, pour la plupart, réclamés avec *« fierté »* de leur *appartenance* à Ennahdha et, usant d'une argumentation identique qui semble fort relever d'une tactique concertée, ont tous nié avoir voulu participer à un plan de déstabilisation du régime.

Leur action, ont-ils répété avec plus ou moins de conviction, était uniquement politique et tendait seulement à obtenir la reconnaissance d'Ennahdha en tant que parti d'opposition. Si les membres de la direction d'Ennahdha ont admis être responsables de prêches « sauvages » dans quelques mosquées, de tracts, de graffitis et de l'organisation de manifestations de rues – les premières phases du *« complot »*, selon l'accusation – ils ont rejeté sur les forces de l'ordre la responsabilité des violences qui ont eu lieu à Tunis et en province. Les armes et les explosifs saisis ? Il ne les ont jamais vus. Les documents trouvés lors de perquisitions ? De simples études. Les voyages de certains d'entre eux en Algérie où s'activaient les dirigeants du mouvement ? *L'acheminement* de messages ou la préparation de la fuite de militants recherchés en Tunisie, sans plus. Et il n'a jamais été question d'assassiner le chef de l'Etat...

Devant ces dénégations, le président, M. Béchir Kdouss, qui, sous une apparente bonhommie, conduit les débats avec fermeté, s'étonne : tous les faits retenus contre les accusés ont pourtant bel et bien été reconnus et signés par ceux-ci devant le juge d'instruction. Il s'attire alors immanquablement la même réplique : les aveux ont été *« arrachés par des pressions physiques et psychologiques »*, et si cela n'a pas été confirmé devant le magistrat-instructeur, c'est que l'on craignait de revenir devant les policiers pour de nouveaux sévices (1). Presque tous les accusés ont demandé des examens médicaux pour confirmer leurs dires – l'un d'eux a dû être soutenu par deux militaires pour se présenter à la barre.

La comparution dans les prochains jours des chefs clandestins des réseaux du « complot » relancera *peut-être l'intérêt* de ce procès, qui devrait se terminer avant la fin de la semaine prochaine. La plupart des intégristes impliqués risquent la peine de mort pour atteinte à la sûreté de l'Etat.

Reste à savoir si le verdict, plutôt *modéré, qui vient d'être prononcé* dans le pays voisin, contre des dirigeants islamistes qui encourraient eux aussi la peine capitale, influencera les délibérations des juges tunisiens. Mais, d'ores et déjà, dans un communiqué adressé probablement de *l'étranger à des journalistes* à Tunis, le mouvement Ennahdha menace : *« Nous mettons en garde le régime contre les conséquences du sang qui pourrait être versé.* (...) *Ce serait alors l'ouverture à deux battants de la porte de la violence.. Que le régime assume ses responsabilités face à la catastrophe vers laquelle s'acheminerait la Tunisie... »*

MICHEL DEURÉ

(1) A la suite des *« abus »* commis dans cette affaire, des poursuites sont engagées contre plus de 70 policiers et 34 autres ont été limogés, a-t-on précisé officiellement.

Sécheresse, famine et guerres civiles

L'ONU lance un nouvel appel à l'aide en faveur de la Corne de l'Afrique

Les Nations unies ont lancé, mercredi 15 juillet, à Genève, un nouvel appel à la communauté internationale, afin de réunir 541 millions de dollars en faveur des populations de la Corne de l'Afrique, qui, selon le directeur pour les affaires humanitaires de l'ONU, *M. Charles Lamunière*, demeure dans *« un état de tourments extraordinaire »*.

Six pays sont concernés par ce programme : l'Ethiopie, l'Erythrée (dont l'indépendance, acquise *de facto depuis* la chute du régime Menguistu, n'est pas encore internationalement reconnue), le Soudan, la Somalie, Djibouti et le Kenya. Chacun de ces pays est affecté – directement ou indirectement, et dans des proportions relatives – par les effets conjugués des conflits ethniques et de la sécheresse. Le Kenya, par exemple, est confronté à un afflux sans précédent de réfugiés somaliens, dont le nombre a désormais dépassé les *330 000*.

Au total, quelque 23 millions de personnes seraient directement menacées. Selon les estimations de l'ONU, entre cinq cents à mille personnes meurent, chaque jour, de *la famine* et des *maladies*. La situation, extrêmement mouvante, contraint les responsables des *Nations unies à réviser régulière*ment leurs plans.

M. Lamunière a ainsi exprimé la crainte de voir des dizaines de milliers de réfugiés du sud du Soudan se diriger sur le Kenya, où l'armée du gouvernement de Khartoum vient de prendre le contrôle de la ville de Torit (*le Monde* du 16 juillet). L'appel de Genève est le second lancé en six mois pour cette seule région. L'ONU espère pouvoir rassembler, en 1992, environ 1,2 milliard de dollars. – *(AFP.)*

DIPLOMATIE

La visite en Chine de l'ancien premier ministre français

M. Li Peng a pressé M. Rocard de « dissiper l'ombre » dans les relations entre Paris et Pékin

PÉKIN

de notre correspondant

La France et les Etats-Unis sont les deux pays occidentaux qui *entretiennent avec la Chine popu*laire les relations les plus délicates après une lune de miel de durée inégale mais d'intensité comparable. Le hasard a fait que le 15 juillet 1992 a apporté à chacun des deux la preuve que Pékin cherchait à se raccrocher à des certitudes géopolitiques d'un autre âge, qui lui avaient permis de faire sa percée dans le club des Grands.

Ainsi, le premier ministre Li Peng a invoqué la mémoire de de Gaulle devant M. Michel Rocard, *en visite « privée »* à Pékin, pour souligner l'importance que le régime communiste attache à ses rapports avec la France, lui déclarant qu'*« il n'y a aucune raison de refermer la porte que le général de Gaulle avait ouverte »*. Le chef du gouvernement chinois a pressé M. Rocard d'intervenir pour *« dissiper l'ombre »* qui existe dans ces relations à l'heure actuelle.

La presse chinoise s'est gardée de préciser la nature de cette *« ombre »*. Il s'agit du projet de *vente d'avions* de chasse Mirage 2000-5 à Taïwan. M. Rocard n'a pas confirmé s'il était venu en parler aux dirigeants chinois, qui ne cachent pas leur hostilité à cette affaire. Il n'a pu toutefois s'empêcher de reconnaître, au *cours d'une brève rencontre* avec la presse, que moins celle-ci en saurait sur les négociations en cours, mieux le gouvernement français s'en porterait. Ce qui n'est pas loin de laisser entendre qu'il n'est pas étranger aux pourparlers, lui qui se rend à Taïwan aussitôt après son séjour en Chine continentale.

S'adressant auparavant à la communauté française à l'occasion du 14 juillet, M. Rocard avait évoqué la nécessité de ne pas plier devant *« les oukases »* d'une République populaire certes *« amie »*, mais aussi largement bénéficiaire des programmes d'assistance de *Paris et du commerce bilatéral.*

L'ancien secrétaire d'État américain Alexander Haig s'est vu *tenir un discours tout aussi léni*fiant sur *« les intérêts fondamentaux des deux peuples »* chinois et *américain*. Ceux-ci, lui a dit le secrétaire général du PC chinois Jiang Zemin, doivent *« rechercher avant tout les points communs, accroître leurs contacts et leurs échanges »*, pour le bonheur non seulement des rapports bilatéraux mais aussi de la région Asie-Pacifique. Le message est particulièrement destiné à M. George Bush, dont Pékin souhaite la réélection.

F. D.

A l'occasion du sommet ibéro-américain de Madrid

M. Fidel Castro devrait séjourner deux semaines en Espagne

MADRID

de notre correspondant

M. Fidel Castro est attendu en Espagne à l'occasion du deuxième sommet ibéro-américain, qui réunira à Madrid les 23 et 24 juillet une vingtaine de chefs d'État. Il s'agit d'une grande première : le Lider maximo sera en effet absent de Cuba pendant près de quinze jours. C'est le plus long voyage qu'il ait jamais effectué en Europe. Le ministère espagnol des affaires étrangères a confirmé que le président cubain arrivera à Madrid le 22 juillet et devrait quitter l'Espagne le 3 ou le 4 août.

M. Castro se rendra le 25 juillet *à Barcelone, où il assistera*, à la tribune officielle du stade de Montjuich, à la cérémonie d'ouverture des Jeux olympiques. Le lendemain, il sera à Séville pour visiter l'Exposition universelle. Le 27 juillet commencera la visite, dite privée, d'une journée dans la capitale andalouse, pour la célébration de la Journée de Cuba à l'Exposition.

Le président cubain prendra ensuite la route de la terre de ses ancêtres : la Galice. Une sorte de pèlerinage, puisque c'est dans cette province du nord-ouest de l'Espagne qu'est né son père. Le président du gouvernement galicien, M. Manuel Fraga, ancien ministre franquiste, qui naquit, lui, à Cuba, *est un ami du « numéro un »* cubain.

En septembre dernier, Manuel Fraga, qui demeure une forte personnalité politique, s'était rendu en voyage officiel à La Havane. Il y avait été reçu pendant dix jours comme un véritable chef d'État par M. Castro. Depuis, ce dernier a libéré quelques prisonniers politiques. A la demande de son ami de Galice, le président cubain avait prévu de se rendre ensuite dans les Asturies pour donner une conférence à l'université sur *« la démocratie en Amérique latine »* ; mais l'étape asturienne n'est pas confirmée. – *(Intérim.)*

POLITIQUE

Un entretien avec M. Michel Sapin

« La corruption n'est pas un problème spécifique aux élus, c'est un problème de société », nous déclare le ministre de l'économie et des finances

Le projet de loi sur la moralisation de la vie économique et financière, annoncé par le premier ministre, M. Pierre Bérégovoy, au congrès du PS à Bordeaux, samedi 11 juillet, et qui sera présenté au conseil des ministres en septembre par M. Michel Sapin, ministre de l'économie et des finances, contient quatre grands chapitres : les conditions d'attribution et le contrôle des marchés publics et des délégations de service public ; le régime des autorisations d'implantation des grandes surfaces commerciales ; l'assainissement du marché de la publicité ; la lutte contre le blanchiment des capitaux d'origine criminelle.

Ce texte reprend partiellement les propositions du rapport d'étape de la commission de prévention de la corruption, constituée en avril à la demande du premier ministre et présidée par M. Robert Bouchery, conseiller d'Etat (le Monde *du 9 juillet).*

« Le président de la République a insisté, mardi 14 juillet, sur l'urgence d'une adoption rapide de la réforme du code de procédure pénale. Vous aviez vous-même présenté ce texte en conseil des ministres le 26 février, en qualité de ministre délégué à la justice. Fallait-il donc qu'un éminent dirigeant socialiste soit concerné par la procédure d'inculpation pour que l'on s'y intéresse à nouveau ?

– Je suis très heureux que le président de la République ait fait connaître sa volonté de voir adopter cette réforme que j'ai, en son temps, élaborée. Je connais sa détermination à voir réformer la procédure pénale. Elle ne date pas d'aujourd'hui. Mais certaines « affaires » récentes ont rappelé crûment les défauts de la procédure actuelle. Cette réforme est une réforme de société, qui concerne chacun et chacune d'entre nous, du plus petit au plus puissant.

– La gauche est arrivée au pouvoir accompagnée du mot « décentralisation ». Elle risque de repartir avec celui de « corruption ». Partagez-vous les conclusions du « rapport d'étape » de la commission de prévention de la corruption, remis début juillet au premier ministre, qui établit un lien direct entre décentralisation et développement de la corruption ?

– La décentralisation est un grand moment de l'histoire de France et nous n'avons pas à la regretter. Je ne crois pas qu'elle soit porteuse, en soi, du phénomène de corruption. Mais ce qui est vrai, c'est que plus la décision est proche de l'élu, plus elle lui appartient, plus les tentations peuvent être grandes. Il faut donc accompagner la décentralisation nécessaire de la décision par la mise en place de mécanismes de contrôle. Cela dit, la corruption n'est pas un problème spécifique aux élus, c'est un problème de société beaucoup plus vaste. Il n'y a aucune raison pour que les élus soient, à cet égard, une catégorie à part. Ce qui compte aujourd'hui, c'est de clarifier les rapports entre l'argent et toutes les composantes de la société. L'argent qui crée, oui. L'argent qui corrompt, non. Repérer et poursuivre l'argent qui corrompt, c'est la responsabilité de l'Etat.

Moraliser le secteur de la publicité

– L'Etat, les élus, les collectivités locales doivent en tout cas montrer l'exemple. Faut-il instituer, comme le préconise ce rapport, une responsabilité des élus devant la cour de discipline budgétaire ?

– L'idée est bonne, de même que celle de renforcer les pouvoirs et le champ d'intervention des chambres régionales des comptes et de la Cour des comptes, afin de mieux contrôler certaines formes de démembrement de l'activité des collectivités locales. En particulier, l'accent doit être mis sur le renforcement des procédures de contrôle des associations gérant des fonds publics et les sociétés d'économie mixte.

– Dans le prolongement du rapport Bouchery sur la corruption, vous préparez un projet de loi sur la moralisation de la vie économique et financière qui devrait être soumis au conseil des ministres en septembre. Quels sont les secteurs qui vous paraissent nécessiter une particulière attention ?

– Pour ce qui concerne la sphère économique et financière dont j'ai la charge, le principe est simple : il faut arriver à faire la différence entre l'argent qui récompense le travail et l'épargne et l'argent qui avilit. Cela suppose d'agir dans trois directions : rendre plus rigoureux le cadre législatif et réglementaire, renforcer les procédures de contrôle et de détection et aggraver les sanctions. Un exemple : déléguer la gestion de l'assainissement des eaux ou le service des pompes funèbres, c'est un acte très important pour une collectivité locale. Pour éviter de donner prise au soupçon, il est indispensable de soumettre ces contrats à des règles de mise en concurrence et de débat démocratique au sein des collectivités concernées. Il est aussi nécessaire d'accroître le contrôle sur les marchés passés par les entreprises publiques et les établissements publics industriels et commerciaux, surtout lorsqu'ils sont en situation de monopole, comme EDF ou la SNCF.

» Je proposerai également de renforcer les moyens de la mission interministérielle d'enquête sur les marchés publics, créée par la loi du 3 janvier 1991, et d'aggraver les sanctions, en particulier en matière d'infractions à la législation sur les règles de facturation. Cela constitue un des éléments de moralisation du secteur de la publicité.

– La publicité semble, en effet, dans le collimateur de votre ministère...

– Le marché de la publicité s'est considérablement développé, sans aucune régulation. Or les dysfonctionnements de ce marché ont comme victimes principales d'une part les annonceurs, d'autre part les supports, radio, télévision et presse écrite. Ces supports sont extrêmement dépendants de quelques centrales d'achat d'espaces publicitaires qui imposent leur prix. Il y a là un risque redoutable de mise en cause de la liberté de la presse puisque chacun connaît l'impact considérable de la publicité sur la situation économique des grands médias. Nous devons donc légiférer de manière à clarifier ces mécanismes de tarification, dont la nocivité a été démontrée.

Réguler la loi Royer

– Le rapport de la commission d'enquête parlementaire sur le financement des partis politiques avait pour sa part prôné la suppression de la loi Royer. Vous proposez son aménagement, mais vous la maintenez. Pourquoi ?

– La loi Royer est utile lorsqu'il s'agit d'éviter des transformations trop brutales du tissu artisanal ou commercial français. C'est une loi protectrice qui permet d'accompagner la modernisation de ce secteur. Il faut donc la conserver. Mais les procédures actuelles et l'importance des conséquences financières des décisions prises par les commissions départementales d'urbanisme commercial (CDUC), ont fait peser sur ces organes une pression considérable et un soupçon quant à leur impartialité. Il faut donc maintenir le principe et un dispositif de régulation, mais il faut modifier profondément la composition et les pouvoirs de ces commissions. Sur plan national en particulier, il peut paraître utile que les élus, les associations de consommateurs ou les syndicats professionnels soient consultés, mais je ne pense pas qu'il soit nécessaire qu'ils participent à la décision elle-même. L'important, c'est que l'instance d'appel soit désormais un organisme indépendant, composé en majorité de magistrats et doté d'un pouvoir de décision et non plus d'un simple pouvoir consultatif auprès du ministre.

– La lutte contre la corruption est-elle en passe de devenir, en France, aussi urgente que la lutte contre le trafic de stupéfiants ?

– Oui, si l'on considère que l'ennemi numéro un, c'est toujours l'argent sale, d'où qu'il vienne. Ce qui compte, de mon point de vue de ministre de l'économie et des finances, c'est que les circuits financiers et bancaires ne soient pas perméables à cet argent, ne deviennent pas des circuits de recyclage. La loi du 12 juillet 1990 a créé auprès du ministre de l'économie et des finances la cellule Tracfin, chargée d'enquêter sur les circuits financiers lorsqu'elle est alertée par une banque d'un mouvement suspect. Jusqu'à présent, les compétences de cette cellule sont limitées à la lutte contre l'argent de la drogue. Or on s'aperçoit que l'argent de la drogue se mélange avec bien d'autres activités relevant de la criminalité organisée.

» Je propose donc que Tracfin étende son action à la lutte contre le blanchiment de tous les capitaux d'origine criminelle. L'Etat, mais aussi chacune des professions concernées, doit mettre en place des mécanismes de contrôle. Nous devons absolument éviter cette forme de cancer qui grignote notre société de l'intérieur et qui tend à répandre l'idée qu'avec de l'argent, on peut tout se permettre, tout acheter, tout vendre.

– N'est-ce pas un terrible constat d'échec pour le PS, après onze ans de pouvoir, que ce développement de la corruption en France ?

– Le socialisme, ce n'est pas une police sociale ! Depuis quinze ans, dans tous les pays développés, l'argent a pris de plus en plus de place. L'individualisme étant sans doute plus présent qu'il ne fut, il conduit à défendre ses intérêts immédiats, ses intérêts matériels. C'est un exemple que les pays de l'Est doivent méditer, à l'heure où ils découvrent l'économie de marché et ses circuits financiers. La question n'est pas de savoir qui gouverne. Que l'on soit de droite ou de gauche, il est de notre responsabilité de mettre un terme à la propagation du mal dans la société française et de s'attaquer à sa racine.

– Partagez-vous le sentiment du numéro deux du PS, M. Gérard Lindeperg, qui, le week-end dernier à Bordeaux, a appelé les socialistes à s'interroger sur leur « rapport au pouvoir » et les a mis en garde contre « l'arrogance » ?

– Tout responsable politique doit savoir maintenir une distance par rapport à sa fonction et garder une forme de modestie. Il est là parce que le peuple a voulu qu'il le soit. Cela doit suffire à nous rendre modestes. Le pouvoir qui nous est reconnu, avec ses attributs et la considération sociale qui s'y attache, sont par définition transitoires, éphémères. L'expérience du pouvoir doit d'autant plus nous inciter à cette humilité, véritable expression de la morale républicaine. »

Propos recueillis par
PASCALE ROBERT-DIARD

Les principales dispositions du projet de loi

● **Marchés publics et délégations de service public :** la Cour des comptes et les chambres régionales des comptes ont relevé fréquemment des entorses à la réglementation en matière de passation de marchés publics, parmi lesquelles l'absence de réelle mise en concurrence ou l'organisation d'une concurrence fictive par le biais de filiales d'une même société, la divulgation d'informations privilégiées à une entreprise ou encore la modification substantielle des conditions de marché après sa conclusion.

Le projet prévoit de renforcer la transparence par une meilleure information des conseillers municipaux, généraux et régionaux, par la consultation de commissions d'appel d'offres pour les marchés qui leur échappent mais qui dépassent un certain montant et de soumettre les marchés d'études au droit commun des marchés publics. Pour une concurrence plus « effective » entre les entreprises appelées à concourir, le texte prévoit également de définir une nouvelle formule d'appel d'offres, fixant aux entreprises une obligation de résultat et non plus une obligation de moyens. La compétence et les moyens de la mission interministérielle d'enquête sur les marchés publics seraient renforcés et étendus aux établissements publics industriels et commerciaux, surtout lorsque leur activité présente un caractère de monopole.

Pour les délégations de service public de l'Etat ou des collectivités territoriales, le texte envisage de les soumettre à une procédure préalable de publicité et de mise en concurrence identique à celle des appels d'offres. L'assemblée élue (conseil municipal, général ou régional) décidera du principe de la délégation, après présentation d'un rapport de l'exécutif territorial et se prononcera aussi sur le choix du délégataire. Enfin, la durée des conventions de délégation sera limitée en fonction de la nature de l'investissement à réaliser et les reconductions tacites seront désormais interdites.

● **Urbanisme commercial :** la loi Royer sera modifiée. Sur le plan départemental, la composition des commissions d'urbanisme commercial pourrait être modifiée en fonction des caractéristiques de chaque dossier, au lieu de statuer, comme aujourd'hui, dans la même formation sur toutes les affaires qui lui sont soumises. Au plan national, la commission serait remplacée par une autorité administrative indépendante et collégiale, composée de membres des hautes juridictions administratives, financières et judiciaires et des inspections générales des services de l'Etat, qui se substituerait au ministre comme instance d'appel.

● **Publicité :** pour une plus grande transparence du secteur de la publicité, le projet contient trois orientations : assainir les systèmes de facturation et renforcer les sanctions ; assurer la séparation des fonctions de conseil en médiaplanning et d'achat d'espaces et clarifier la situation juridique des acheteurs d'espaces.

Après le congrès de Bordeaux

M. Fabius a présenté au comité directeur un secrétariat du PS resserré

Le comité directeur du Parti socialiste s'est réuni brièvement, mercredi 15 juillet, pour préparer la campagne que le PS mènera en faveur du « oui » au référendum du 20 septembre, valider les candidatures aux élections sénatoriales du 27 septembre et ratifier les modifications que M. Laurent Fabius souhaitait apporter à la composition du secrétariat national après le congrès extraordinaire réuni à Bordeaux à la fin de la semaine dernière.

Le secrétariat national du PS, qui est en quelque sorte le « gouvernement » du parti, avait connu de congrès en congrès, depuis celui d'Epinay-sur-Seine en 1971, une croissance proportionnelle aux succès remportés par cette formation politique. De neuf membres à l'origine, il était passé à vingt-huit au congrès de Rennes, il y a deux ans. M. Fabius a fait inscrire dans les nouveaux statuts, adoptés à Bordeaux et qui s'appliqueront à partir du prochain congrès ordinaire, en décembre 1993, le principe d'un secrétariat national de treize membres. Dans l'immédiat, le premier secrétaire, entré en fonctions en janvier dernier, a obtenu un premier resserrement de l'effectif, afin de rendre la direction du parti plus efficace et, marginalement au moins, de la rajeunir (la moyenne d'âge s'établit dorénavant à quarante-deux ans). En fait, la fracture du courant Socialisme et République de M. Jean-Pierre Chevènement, à la suite de la guerre du Golfe, puis l'arrivée de M. Fabius rue de Solférino, il y a sept mois, avaient déjà réduit à vingt-six le nombre de membres du secrétariat national, pour vingt-huit postes « théoriques ». La suppression des postes d'adjoint entraîne le départ du secrétariat de six personnes : Mme Françoise Seligmann et M. Jean-Marcel Bichat, tous deux fabiusiens, deviennent « responsables nationaux », l'une de la presse interne, l'autre des Jeunes socialistes, tandis que MM. Gérard Le Gall, jospiniste, Daniel Frachon, rocardien, Jean-Louis Cottigny, poperéniste, et Mme Marie-Arlette Carlotti, ex-Socialisme et République, quittent leurs postes).

En outre, deux secrétaires nationaux abandonnent cette instance : M. Bernard Roman, premier secrétaire de la fédération du Nord, va se consacrer à sa candidature aux élections législatives dans la circonscription du Nord que M. Pierre Mauroy s'apprête à lui laisser une fois élu au Sénat ; M. Jean-Claude Petitdemange va se consacrer à la coordination du courant rocardien.

Les dix-huit membres du secrétariat qui demeurent dans cette instance seront désormais, tous, secrétaires nationaux de plein droit. Deux « nouveaux » font leur entrée : M. Alain Richard, rapporteur général du budget à l'Assemblée nationale, rocardien, remplace M. Petitdemange aux élections ; M. Jean-Pierre Balligand, député de l'Aisne, mauroyiste « rénovateur », prend la responsabilité d'un nouveau secteur « ville ». Les signataires de la motion 1 au congrès de Rennes (dirigée par MM. Mauroy, Louis Mermaz et Lionel Jospin) restent les plus nombreux au secrétariat, avec huit représentants, dont quatre jospinistes (MM. Pierre Moscovici, Daniel Vaillant, Mme Claire Dufour et M. Jean-Jack Queyranne), deux mermaziens (Mme Gisèle Stievenard et M. Jean Germain) et deux mauroyistes (M. Gérard Collomb et M. Balligand). On compte cinq fabiusiens (M. Claude Bartolone, Mme Yvette Roudy, MM. Christian Pierret, François Bernardini et Thierry Mandon), cinq rocardiens (MM. Gérard Lindeperg, Gérard Fuchs, Alain Richard, Mme Sylvie François et M. Jean-Claude Boulard), un poperéniste (M. Michel Debout) et un ex-Socialisme et République (M. Michel Charzat).

La réunion du comité directeur a été l'occasion, pour M. Chevènement, d'annoncer son départ du bureau exécutif (où il sera remplacé par le secrétaire général de son courant, M. Jean-Luc Laurent), afin de mener campagne librement pour le « non » au référendum. L'ancien ministre de la défense avait écrit à M. Fabius pour demander une part du temps d'antenne imparti au PS dans la campagne officielle, ce que le premier secrétaire lui a refusé, tout en lui reconnaissant le droit de s'exprimer personnellement ailleurs.

Réunissant ses amis les 29 et 30 août à Belfort, lors de la Première convention pour un Mouvement des citoyens, M. Chevènement a précisé qu'il considère comme *« de bon sens »* l'interdiction opposée par M. Fabius à toute *« double appartenance »* au PS et à une autre organisation qui présenterait des candidats aux élections législatives.

PATRICK JARREAU

La nouvelle direction

Le nouveau secrétariat national du PS est ainsi composé :

Premier secrétaire : M. Laurent Fabius.

Coordination et formation : M. Gérard Lindeperg.

Administration et finances : M. Pierre Moscovici.

Relations extérieures : M. Claude Bartolone.

Programme et études : M. Michel Charzat.

Fédérations : M. Daniel Vaillant.

Organismes associés : M. Gérard Collomb.

Entreprises et problèmes de l'emploi : M. Michel Debout.

Relations internationales, affaires européennes : M. Gérard Fuchs.

Droits des femmes : Mme Yvette Roudy.

Elections : M. Alain Richard (*).

Ecodéveloppement et collectivités locales : M. Christian Pierret.

Aménagement du territoire et service public : M. Jean Germain.

Action humanitaire : Mme Gisèle Stievenard.

Education et recherche : Mme Sylvie François.

Affaires sociales : M. Jean-Claude Boulard.

Droits de l'homme, lutte contre le racisme, intégration : Mme Claire Dufour.

Sports : M. François Bernardini.

Information et communication : M. Thierry Mandon.

Ville : M. Jean-Pierre Balligand (*).

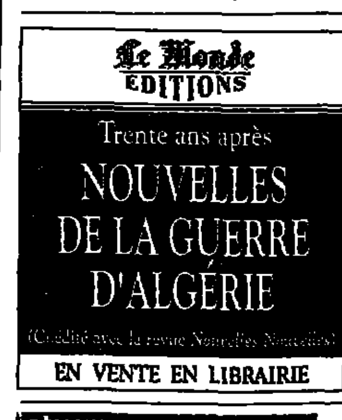
Porte-parole du parti : M. Jean-Jack Queyranne.

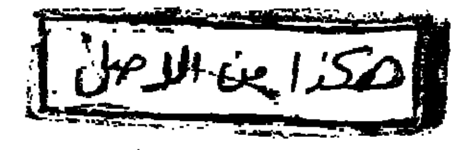
La direction du PS comprend, en outre, sept « responsables nationaux » : M. Jean-Marcel Bichat, auprès du premier secrétaire ; Mme Françoise Seligmann, chargée de la presse interne et des organismes centraux ; MM. Louis Mexandeau, président de la commission d'histoire ; Georges Garot, chargé de l'agriculture ; Gilbert Estève (*), chargé des nouveaux adhérents et des sympathisants ; François Geindre (*), chargé de la culture ; Henri Weber (*), chargé de *Vendredi-Idées* et des problèmes de société.

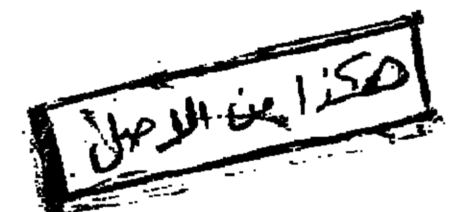
Au bureau exécutif, MM. Lionel Jospin et Jean-Christophe Cambadélis remplacent M. Claude Allègre et Mme George Pau-Langevin ; MM. Alain Bergougnioux et Bernard Poignant remplacent M. Jean-Pierre Joseph et Mme Colette Deforeit ; M. Jean-Luc Laurent remplace M. Jean-Pierre Chevènement ; M. Jean-Luc Mélenchon est nommé « membre associé ».

Au comité directeur, M. Christian Proust remplace M. Max Gallo.

(*) *Les astérisques indiquent les nouveaux membres.*






هكذا من الاصل

SOCIÉTÉ

Le procès des responsables de la transfusion sanguine au tribunal de Paris

Le colonel et l'inspecteur général au rapport

Les longues dépositions du lieutenant-colonel Jean-Louis Recordon et de l'inspecteur général des affaires sociales Michel Lucas ont dominé, mercredi 15 juillet, l'audience de la 16e chambre correctionnelle du tribunal de Paris. Le premier a réalisé l'enquête de police judiciaire qui a conduit au procès des responsables de la transfusion sanguine. Le second, haut fonctionnaire, a rédigé en 1991 un rapport intitulé « Transfusion sanguine et sida en 1985 ».

Ce fut un bonheur de déposition, un petit moment rare volé aux longues heures qui passent. Ce fut, durant une heure, le récit d'une « belle » enquête menée tambour battant par un vaillant gendarme. Ce fut l'impeccable conclusion du colonel Recordon, chef de la section de recherches de gendarmerie de Paris, à de trépidantes investigations depuis un certain 17 février 1989.

C'est que ce militaire au regard clair vit sur la planète de Tintin. Et l'on s'en fut, avec lui, traquer la vérité, chasser les mensonges comme si la Terre tout entière ne pouvait que s'incliner... Il raconte si bien le colonel Recordon ! A peine mandaté par le juge d'instruction pour démêler l'écheveau de cette affaire du sang contaminé, nous étions déjà dans le bureau de M. Raymond Bastin, membre du Comité national d'éthique, pour mettre à jour nos connaissances sur le sida. Puis à l'Institut Pasteur, entre les cornues du professeur Luc Montagnier, découvreur du virus LAV, tout prêt à *« raconter abondamment ses recherches »*. A peine sortis, nous étions déjà chez le docteur Robert Netter, dans le bureau du docteur Michel Garretta, et nous filions aux Etats-Unis ratisser une moisson de renseignements. Il fallut parfois se pincer. Cela semblait si facile. C'est que le colonel Recordon, en gendarme qui se respecte, glissa courtoisement sur les obstacles qu'il rencontra.

Comme dans un film en accéléré, nous bondissions du Maryland – où Mrs Helen Esber, de la Food and Drug Administration, nous révélait que son organisation avait prescrit l'exclusion des donneurs à risque lors des collectes de sang le 23 mars 1983 – à la Californie, pour rencontrer les cadres de la firme Travenol, dont les concentrés chauffés destinés aux hémophiles avaient été homologués dès le 21 avril de la même année. Le souffle court, nous arrivions à Chicago pour interroger le docteur Jean-Pierre Allain.

Il fallut se serrer un peu. N'étions-nous pas chaleureusement entourés par son avocat, conseil de la société Abbott, un assistant du procureur, un agent du FBI, un traducteur agréé, une sténotypiste, et son épouse ? Ce fut un interrogatoire entre deux Français, mais en anglais, le tout dûment enrégistré par un magnétophone japonais...

Il restait à décoller rapidement en direction de Vienne, histoire de rendre visite au professeur H. Eibl, directeur de la firme autrichienne Immuno, pour tenter de comprendre le feuilleton des négociations nouées, dénouées, suspendues et reprises entre cette dernière et le docteur Garretta. Il restait à rendre visite au professeur Jacques Roux à Montpellier. Il restait encore beaucoup à faire, mais le colonel Recordon était en train de réussir l'une des plus fabuleuses enquêtes sur l'un des plus tragiques errements de notre politique de santé. *« Il y avait un écueil à éviter*, résume le colonel. *Raisonner à partir des connaissances de 1989-1990. J'ai donc uniquement réfléchi sur la base des documents de l'époque. »* Ainsi se rendit-il à sept reprises au Centre national de la transfusion sanguine (CNTS), emportant à chaque visite une brassée de correspondances, de notes et de comptes rendus. Ainsi se présenta-t-il neuf fois à la Direction générale de la santé...

Le réalisme l'emporta : *« Il faut être très clair. La Direction occupe un immeuble de six étages, sans compter les sous-sols. Il n'était pas dans mes intentions de procéder à une perquisition au sens juridique du terme. »* Ce sera peut-être notre seul regret. Car le colonel Recordon ne cacha nullement avoir dû revenir après que la presse eut publié tel ou tel document encore inconnu de lui. *« Fâcheux »*, dit-il de sa voix posée. Et ce fut plus qu'un commentaire. Un étonnement légitime.

On comprit aussi que la Direction générale de la santé, en la personne de son actuel directeur, M. Jean-François Girard, prit l'engagement sous serment de rechercher toutes les notes ou correspondances qui pouvaient intéresser l'instruction. Et l'on apprit que ce dernier fut mauvais limier. *« M. Girard ne m'a rien remis. Je n'en tire aucune conséquence »*, répondit froidement le colonel sur interpellation.

Bien droit dans sa veste noire à brandebourgs blancs, le colonel Recordon salua alors le tribunal, et s'en fut. C'était pour laisser la place à l'inspecteur général Michel Lucas, chef de l'inspection générale des affaires sociales (IGAS), auteur du rapport Lucas qui jeta, en septembre 1991, une ombre sérieuse sur la conduite des docteurs Garretta et Netter ainsi que sur celle du professeur Roux.

En peu de mots, l'inspecteur général résuma sa pensée : au vu des résultats des études scientifiques sur la contamination des hémophiles par le virus du sida au cours du premier trimestre 1985, ces responsables-là auraient dû *« faire pression sur le ministre »* pour obtenir l'arrêt immédiat de la vente des concentrés non chauffés. *« Dans un Etat démocratique, on peut toujours créer une situation pour contraindre un ministre à prendre une décision »*, précisa tranquillement ce haut fonctionnaire.

« Une erreur de manipulation »

Et l'inspecteur général Lucas, s'étonnant des lenteurs des docteurs Netter, directeur du Laboratoire national de la santé, et Garretta, directeur général du CNTS, leur porta une série d'estocades : *« Quand on dispose d'informations aussi graves sur la contamination des hémophiles, on ne perd pas son temps à s'écrire des lettres. On prend son téléphone. Je suis désolé mais le docteur Garretta pouvait voir le ministre quand il le voulait. Le ministre et son cabinet ne vivent pas dans un bunker ! »*

Sévère, distillant les gouttes d'acide, l'inspecteur général fit encore valoir qu'il appartenait au docteur Garretta, en tant que fabricant, d'agir, notant au passage que le Centre de fractionnement de Rouen avait bien pris l'initiative, en mai 1985, de rapatrier les lots contaminés pour les détruire...

Ainsi l'administration se donne-t-elle parfois les verges... Mais cette fois, convint l'inspecteur Lucas, la tâche était délicate. MM. Jean-Louis Bianco, alors ministre des affaires sociales, et Bruno Durieux, ministre délégué à la santé, ne lui avaient-ils pas demandé explicitement d'*« établir de manière précise et exhaustive la réalité et la chronologie des faits »* ?

« Ce type de mission est-il fréquent ?, demanda Me Xavier Charvet, conseil du docteur Garretta. *Non, Dieu merci*, souffla l'inspecteur général. *Il s'agit à coup sûr du rapport le plus difficile que j'ai eu à rédiger »*. Alors le patron de l'IGAS expliqua comment il avait travaillé avec une équipe de quatre inspecteurs. Et il conclut, provisoirement : *« J'ai fait lire le document final à mes collègues pour qu'ils puissent me dire si j'avais bien utilisé tous leurs éléments. »*

Conclusion toute provisoire puisque la défense du docteur Garretta se mit alors à faire l'étude comparative entre plusieurs documents cités en annexe du rapport Lucas et les mêmes documents en sa possession. *« Comment expliquez-vous que deux pages sur cinq aient été omises dans la reproduction de la circulaire du 20 juin 1983*, demanda Me Charvet. *– Nous avons réalisé cinq tirages de ce rapport*, répondit l'inspecteur général. *Il est possible qu'il y ait eu une erreur de manipulation. – Nous verrons le sens qu'il convient de donner à ce mot »*, cingla l'avocat.

Ainsi la déposition vira-t-elle insensiblement à la mise en accusation. Me François Morette, autre conseil du docteur Garretta, s'étonna : *« Il a été dit que ce rapport devait être exhaustif. Mais il y manque ce qui concerne les autres centres de fractionnement, et tout ce qui dépasse le niveau de la Direction générale de la santé a été complètement occulté. Comment expliquez-vous ces manques ? – Je l'ai écrit dans les premières pages du rapport*, rétorqua l'inspecteur général. *J'ai pris le parti de m'appuyer exclusivement sur des documents. Je n'ai rien esquivé et je crois qu'il y a dans ces pages matière à mettre en cause plusieurs responsables politiques ! »*

Ce fut alors un échange croisé de propos aigres-doux. En position d'attaque, Mes Charvet et Morette affirmèrent être en possession d'un premier rapport Lucas beaucoup plus complet. *« Le tribunal ne connaît pas ce document, ni les parties civiles »*, fit observer le président Jean-Louis Mazières. *« C'est un document de travail intermédiaire, sans plus*, expliqua l'inspecteur. *Il n'y a qu'un rapport, celui que j'ai signé, pas deux ! »*

Une explication que rejeta Me Morette : *« Le premier rapport a été mis dans un tiroir pour pouvoir rendre un rapport plus « propre » qui ménage les responsables politiques. Avez-vous d'ailleurs entendu des ministres ? »* Malmené, l'inspecteur général Lucas, avec tout son calme, répondit que oui : *« J'ai rencontré Mme Dufoix et M. Hervé pour connaître les informations dont ils avaient disposé. L'entretien avec Mme Dufoix fut assez bref. Elle considérait que le problème avait été traité par le secrétariat d'Etat à la santé. L'entretien avec M. Hervé fut plus long. Il m'a notamment précisé qu'il n'avait pas interdit la vente des stocks de produits sanguins contaminés par crainte d'une rupture d'approvisionnement. »*

On ne sait si la réponse fit plaisir à la défense du docteur Garretta. Elle était en tout cas rude et resta sans réplique.

LAURENT GREILSAMER

Un rapport de quatre inspecteurs de l'IGAS dénonçait les « atermoiements » des autorités ministérielles

C'est par une lettre, adressée le 10 juin 1991 à l'Inspection générale des affaires sociales (IGAS) que MM. Jean-Louis Bianco et Bruno Durieux, respectivement ministre des affaires sociales et de l'intégration et ministre délégué à la santé avaient demandé un rapport sur l'affaire du sang contaminé. Le rapport de l'inspecteur général Michel Lucas, intitulé « Transfusion sanguine et sida en 1985 » et sous-titré « Chronologie des faits et décisions pour ce qui concerne les hémophiles » fut rendu public le 10 septembre 1991. Comportant 63 pages de texte et 31 annexes (des photocopies de documents), il était censé, selon des déclarations ultérieures de MM. Bianco et Durieux, faire « toute la lumière ».

« J'en ai connu des affaires difficiles, racontait volontiers M. Lucas aux journalistes. *A commencer par l'affaire Lucet. Mais comme celle-là, jamais. Jamais la pression n'avait été aussi forte, jamais l'opinion publique n'avait autant réagi à une affaire. Dès le départ, je savais que des ministres et des directeurs d'administrations allaient être mis en cause. Mais Jean-Louis Bianco n'avait pas d'état d'âme. Il voulait avant tout se faire une opinion. Avoir une connaissance exhaustive du problème. A la limite, peu lui importaient les suites de la polémique ». « Chaque mot, chaque phrase a été pesé »* se plaisait à dire M. Lucas, affirmant n'avoir subi, au cours de la rédaction finale, aucune pression des cabinets ministériels.

La principale révélation du rapport était le compte rendu intégral d'une réunion interministérielle qui avait eu lieu le 9 mai 1985 à l'hôtel Matignon, sous la présidence du professeur François Gros, et consacrée aux *« modalités d'établissement d'un test de détection du sida »*. Ce document – incomplet puisque manquait la liste des participants (1) – allait dévoiler l'attitude des principaux ministères. Protectionnisme et économie : tels étaient les mots d'ordre, avant toute considération de santé publique. A demi-mot, M. Lucas laissait entendre que la négociation en vue de la publication de ce document avait été difficile. *« Je ne révélerai jamais comment je me le suis procuré. La méthode pourra resservir à mes successeurs »*, ajoutait-il avec malice.

Dans les mois qui suivirent la publication du rapport Lucas, quelques journaux, dont *le Monde*, publièrent des documents qui, en bonne logique, auraient dû aussi figurer dans le rapport Lucas. On découvrit ainsi l'existence de deux rapports de l'IGAS consacrés au CNTS, l'un de 1980, l'autre de 1985 (*le Monde* du 15 octobre 1991). Ils n'étaient même pas cités dans celui de M. Lucas. On apprit d'autre part que, jusqu'à la fin de 1985, des centres de transfusion sanguine avaient collecté du sang en prison malgré la forte proportion de détenus séropositifs (*le Monde* des 11 et daté 12-13 avril). Comment l'auteur du rapport avait-il pu négliger un aspect aussi essentiel de cette affaire alors qu'il avait lui-même coprésidé les comités santé-justice en 1984-1985 ? De même, on s'étonna de ne trouver que fort peu d'éléments sur ce qui s'était passé en province. Manquait également une analyse détaillée des prises de décision au niveau des cabinets ministériels, et de l'attitude observée par les médecins prescripteurs hémophilologues.

Quand on l'interrogeait sur les rumeurs selon lequelles son rapport avait été totalement réécrit, Michel Lucas précisait seulement qu'il avait, sur des points particuliers, demandé des notes à certains de ses inspecteurs. Mais en aucun cas, affirmait-il, il n'a existé un autre rapport *(lire par ailleurs le compte rendu d'audience de Laurent Greilsamer)*.

Le document qui a été évoqué à l'audience de mercredi comporte 86 pages et 70 annexes. Il a été rédigé par quatre inspecteurs de l'IGAS, les docteurs Jean-Pierre Talon et Michel Vernerey, Mme Catherine Gras et M. Alain Piquet. Au printemps 1991, cela faisait près d'un an que ces quatre inspecteurs enquêtaient sur l'organisation de la transfusion et la tarification des produits sanguins (2). Aussi, lorsque éclata l'affaire du sang contaminé à la suite des révélations de *l'Evénement du Jeudi*, ces inspecteurs trouvèrent-ils tout naturel, comme c'est la coutume à l'IGAS, de « s'autosaisir ». Cette démarche était d'autant plus logique qu'ils avaient déjà rencontré le docteur Garretta, à l'époque directeur général du CNTS, et qu'ils avaient visité tous les centres de fractionnement du plasma ainsi que plus de trente centres de transfusion sanguine. Régulièrement, ils informèrent M. Lucas de l'état d'avancement de leur enquête et, en juillet 1991, lui remirent leur rapport.

C'est alors, semble-t-il, que le patron de l'IGAS les informa du fait qu'il préférait lui-même rédiger le rapport sur la contamination des hémophiles. En conséquence, le rapport des quatres inspecteurs ne fut pas signé et numéroté, comme il est de tradition à l'IGAS.

D'une manière générale, les auteurs de ce document inédit mettent clairement en cause les pouvoirs publics, non seulement en ce qui concerne la mise en place du dépistage du virus du sida, mais également à propos de l'inactivation des produits dérivés du sang. La chronologie concernant la mise en place du dépistage du sida se termine ainsi :

« Cette longue chronologie montre les tergiversations des autorités publiques qui n'ont pas su faire prévaloir l'exigence de l'urgence et de la sécurité face à des considérations, certes importantes, mais qui devaient être laissées au second plan, car il y allait de la vie d'individus et d'impératifs de santé publique.



» Or, pendant plusieurs mois, le dépistage systématique des prélèvements de sang a été bloqué par des considérations commerciales (place du produit par rapport aux produits étrangers), par des craintes d'ordre psychologiques (quelle attitude prendre vis-à-vis des donneurs séropositifs) et par des questions financières (coût du dépistage). »

Pour sa part, M. Lucas se contentera de regretter *« qu'une synchronisation insuffisante entre le processus scientifique et le processus administratif et financier n'ait permis la mise en œuvre du dépistage systématique qu'un mois après les contrôles effectués par le Laboratoire national de la santé (21 juin-23 juillet 1985) (...) »*.

La conclusion du rapport des quatre inspecteurs était sans ambiguïté : *« On aurait pu attendre que, dès les premiers mois de l'année 1985, les pouvoirs publics prennent les décisions nécessaires d'une part sur la décision du dépistage systématique sur les prélèvements de sang et, d'autre part, sur l'inactivation de produits dont on savait qu'ils risquaient d'être contaminés. Or, incontestablement, des erreurs d'appréciation ont été commises sans doute parce que l'importance du risque a été sous-estimée.*

» Dès lors, si l'on a bien envisagé de recourir rapidement au dépistage, des considérations de politique industrielle (problème du test français face au test américain) et des craintes d'ordre psychologique (sur l'attitude à tenir face à des donneurs qui s'avéreraient positifs) ont conduit à des atermoiements des pouvoirs publics dans la prise de décision.

» De même, les pouvoirs publics ont peu pris part aux débats et aux mesures nécessaires concernant l'inactivation des produits sanguins alors que celle-ci était apparue indispensable. N'intervenant qu'en juillet, et continuant à sous-estimer le risque, les autorités ministérielles ont été jusqu'à reculer au 1er octobre 1985 la date à partir de laquelle les produits non inactivés (on disait à l'époque non chauffés) ne seraient plus remboursés et n'en ont d'ailleurs interdit ni la distribution ni la fabrication. »

Une telle critique de l'action des pouvoirs publics ne se retrouve pas dans le rapport Lucas (3). En revanche, ne figure pas dans le document des quatre inspecteurs le compte rendu de la réunion interministérielle du 9 mai.

« Repasser la balle à l'autre »

Sur le rôle du CNTS, la conclusion des quatre inspecteurs de l'IGAS était la suivante :

« Un reproche qu'on ne peut faire au CNTS c'est de ne pas avoir écrit à son autorité de tutelle (DGS) et au LNS : les correspondances abondent. Mais ces correspondances, sans méconnaître les problèmes réels ont trop souvent mis l'accent sur les préoccupations économiques et financières : celles-ci ont pu occulter les impératifs de santé publique et notamment la sécurité des malades.

» Les choix industriels du Centre national se sont à l'expérience avérés malheureux, coûteux et longs à mettre en œuvre (méthode Immuno) et l'absence de collaboration avec les autres centres, et notamment le CRTS de Lille qui mettait au point sa propre méthode, est regrettable.

» Il faut ajouter que l'organisation du système des relations entre les pouvoirs publics et le CNTS était totalement faussée : le CNTS écrivait par exemple au LNS, lequel transmettait à la DGS, laquelle demandait la mise en place d'un groupe de travail éventuellement animé par le CNTS. A ce sujet est-il normal qu'un organisme sous tutelle de l'Etat se retrouve, au titre de ses missions nationales, être son conseiller ? L'inspection générale ne le pense pas et estime (cela est visible dans les correspondances) que chacun s'est évertué à « repasser la balle à l'autre. »

A propos des hémophiles et du risque de contamination important des lots de fractions coagulantes du CNTS, les inspecteurs de l'IGAS écrivent : *« Il est vraisemblable que s'ils avaient eu connaissance de ce risque élevé, ils n'auraient pas accepté que soit reporté au 1er octobre 1985 le non-remboursement des produits en cause ; on peut au contraire penser qu'ils en auraient demandé l'interdiction immédiate. »*

C'est un arrêté du 23 juillet 1985 qui avait prévu le non-remboursement des produits non chauffés à partir du 1er octobre 1985. Il était signé par MM. Gaston Rimareix et Charles Henri-Filippi, respectivement directeurs des cabinets de M. Edmond Hervé, secrétaire d'Etat à la santé, et de Mme Georgina Dufoix, ministre des affaires sociales et de la solidarité. Les enquêteurs écrivent qu'il *« autorise implicitement la distribution de produits reconnus dangereux. La date du 1er octobre est purement à effet financier, elle n'interdit pas les produits non chauffés (...) »*.

Le juge d'instruction, Mme Sabine Foulon, expliquant dans son ordonnance de renvoi les poursuites contre le professeur Jacques Roux, ancien directeur général de la santé, faisait valoir que le texte repoussant au 1er octobre la date de non-remboursement était *« une circulaire »* de la direction générale de la Sécurité sociale et qu'en sa qualité de médecin le professeur Roux *« aurait pu s'opposer à une décision qu'aucun motif médical ne justifiait »*. Et qu'en conséquence, *« il aurait dû interdire cette vente »*. Il ne s'agissait, en fait, pas d'une circulaire mais d'un arrêté dont les auteurs étaient les deux directeurs de cabinet des deux ministres de tutelle de la DGS.

De nombreux documents figurant dans le premier rapport ne se retrouvent pas dans le rapport Lucas. Il s'agit en particulier d'une note interne à la DGS (2 mai 1985) établissant que *« le Laboratoire national de la santé est prêt à délivrer l'attestation pour le test Pasteur et attend le feu vert du cabinet (docteur Weisselberg) »*. L'agrément ne sera donné que près de deux mois plus tard, le 21 juin 1985. Et le dépistage systématique des dons de sang ne sera imposé qu'à partir du 1er août 1985.

Autre document absent du rapport Lucas, la lettre adressée par le docteur Bahman Habibi, du CNTS, au premier ministre, M. Laurent Fabius. Cette lettre du 29 juin 1985, publiée par *le Monde* du 9 novembre 1991, faisait part des problèmes rencontrés pour le remboursement des tests de dépistage du virus du sida.

D'autres documents relatifs à l'information donnée, en particulier par le professeur Jean-Pierre Soulier, à l'Association française des hémophiles sont, eux aussi, absents du rapport Lucas. Ainsi, dès 1983, le professeur Soulier écrivait-il qu'il avait *« personnellement attiré l'attention de l'Association française des hémophiles (AFH) »* sur la prudence à observer dans les traitements *« tant que l'hypothèque du sida n'aura pas été levée par les progrès de nos connaissances et de nos méthodes de détection »*.

Le premier rapport comportait aussi une fiche détaillée sur ce qui s'était passé dans chacun des six autres centres de fractionnement, montrant que cette affaire ne concernait pas seulement le CNTS. Ces fiches ne figurent pas dans le rapport Lucas.

FRANCK NOUCHI

(1) Participaient à cette réunion, pour le premier ministre, Mme Paulin et M. Ramos, pour le ministère de l'économie et des finances, M. Debeaupuis, pour le ministère du redéploiement industriel et du commerce extérieur, M. Lelong, pour le ministère des affaires sociales, Mme Cailloux, et pour le secrétariat d'Etat à la santé, M. Weisselberg.

(2) Le contenu de ce rapport sur « L'organisation de la transfusion sanguine et la tarification des produits sanguins labiles » fut révélé par *le Monde* du 19 février 1992.

(3) Le rapport Lucas se concluait en ces termes : *« Dans le calendrier décisionnel français, un certain délai dans la prise de conscience a pu être en partie compensé pour le dépistage du virus. Il l'a été plus difficilement pour son inactivation, faute d'avoir l'assurance que l'ensemble des centres serait en mesure de mettre à disposition une quantité suffisante de produits inactivés pour en généraliser l'utilisation. »*

SOCIÉTÉ

JUSTICE

M. Emmanuelli est convoqué début septembre aux fins d'inculpation par le juge Van Ruymbeke

M. Henri Emmanuelli, président de l'Assemblée nationale, a reçu jeudi matin 16 juillet une convocation aux fins d'inculpation en qualité d'ancien trésorier du Parti socialiste adressée par la chambre d'accusation de la cour d'appel de Rennes et signée par l'un de ses conseillers, M. Renaud Van Ruymbeke. Cette convocation était attendue depuis deux semaines, après que M. Van Ruymbeke eut fait connaître à la chancellerie sa décision d'inculper M. Emmanuelli dans le cadre de l'une des instructions qu'il conduit sur le financement du PS dans le département de la Sarthe (*le Monde* du 10 juillet et du 14 juillet).

L'inculpation de M. Emmanuelli lui sera notifiée entre le 8 et le 14 septembre, M. Van Ruymbeke proposant plusieurs dates au choix dans cette fourchette. La lettre précise qu'il sera inculpé *« en sa seule qualité de trésorier du Parti socialiste »*, poste qu'il a occupé de juillet 1988 à janvier 1992. Le chef d'inculpation est double, précise la présidence de l'Assemblée nationale dans un communiqué : *« Complicité et recel de trafic d'influence pour avoir à la fois aidé et assisté les sociétés Urba et Graco et bénéficié pour le compte du parti des fonds collectés. »*

Outre les cas d'enrichissement personnel – ce qui n'est en aucun cas reproché à M. Emmanuelli, – la loi du 15 janvier 1990 relative à la limitation des dépenses électorales et à la clarification du financement des activités politiques exclut de l'amnistie, énoncée dans son article 19, les faits postérieurs à la date du 15 juin 1989 ainsi que les infractions prévues aux articles 132 à 138 et 175 à 179 du code pénal qui répriment la fausse monnaie, la corruption et le trafic d'influence. De plus, les personnes investies, avant la date du 15 juin 1989, d'un mandat de parlementaire national sont exclues du bénéfice de l'amnistie. Commentant cette convocation, M. Emmanuelli a affirmé qu'*« il ne s'agit de rien d'autre que d'inculper le Parti socialiste »*. S'étonnant d'être convoqué *« dans les derniers jours de la campagne pour le référendum de ratification du traité de Maastricht »*, fixé au 20 septembre, le président de l'Assemblée nationale a ajouté quelques *« observations »* sur la *« chronologie postale »* et le *« calendrier procédural »* de cette affaire : *« Aujourd'hui, 16 juillet 1992 à 10 h 45, je viens donc de recevoir cette lettre que la presse écrite ou audiovisuelle, qu'elle soit nationale ou internationale, commente depuis déjà une semaine. Cette formule inédite dans la procédure, la pré-inculpation par voie de presse, trouve ainsi, si ce n'est une conclusion, du moins une « couverture » légale. J'observe que la chronologie n'est pas sans importance : ce courrier a été divulgué par une fuite dans la presse, le 9 juillet 1992, il est écrit le 10 juillet, il m'a été adressé le 15 juillet. »*

« Ce calendrier n'est pas le seul qui soit étonnant, a poursuivi M. Emmanuelli. *L'enchaînement des différentes péripéties qui ont émaillé ce dossier n'est pas moins étrange : perquisition au siège du Parti socialiste le jour même de la passation de pouvoir de M. Pierre Mauroy à M. Laurent Fabius, divulgation de l'annonce de mon inculpation la veille du congrès du PS à Bordeaux, convocation dans les derniers jours de la campagne pour le référendum de ratification du traité de Maastricht. »*

L'un des avocats de M. Emmanuelli, M[e] Gérard Welzer, qui fut directeur du cabinet de M. Mauroy lorsque ce dernier était premier secrétaire du PS, nous a indiqué que ses confrères et lui-même avaient *« essayé d'entrer en contact avec le juge »*, mais que celui-ci *« est en vacances »*. *« C'est la première fois*, a-t-il ajouté, *que je vois un juge prendre des vacances après avoir envoyé une telle lettre. »* M. Van Ruymbeke avait en effet indiqué, le 10 juillet, qu'il entendait prendre des vacances et qu'il reprendrait ses investigations le 10 août (*le Monde* daté 12-13 juillet). Interrogé sur d'éventuelles démarches qui pourraient viser au dessaisissement du magistrat instructeur, M[e] Welzer a déclaré : *« Il est bien évident que la chronologie des faits révèle des fuites qui ont donné lieu à une « pré-inculpation » par voie de presse. Ces fuites ne peuvent venir que de la chambre d'accusation. Nous étudierons les conséquences à donner à cette situation. »* Connue de la chancellerie et du gouvernement dans la semaine qui a précédé le congrès socialiste de Bordeaux, la décision de M. Van Ruymbeke d'inculper M. Emmanuelli devait, à l'origine, lui être notifiée dès la fin de la session parlementaire qui est intervenue mercredi 8 juillet à minuit. Mais les magistrats rennais, devant la contre-attaque politique des dirigeants socialistes qui les mettaient directement en cause, affirmant notamment qu'ils étaient à l'origine d'une « fuite » provoquée en réalité par des confidences recueillies auprès du PS, ont décidé d'attendre la fin du congrès socialiste et du pont du 14 juillet pour adresser la convocation annoncée.

Enfin, M. Jean-Claude Boulard, député (PS) de la Sarthe et président de la communauté urbaine du Mans, a également fait savoir qu'il avait reçu de la cour d'appel de Rennes une convocation pour le 7 septembre aux fins d'inculpation *« pour des faits qualifiés de trafic d'influence »* dans le cadre de l'affaire Urba-Graco. M. Boulard précise que, *« comme le président de l'Assemblée nationale,* [il] *a saisi le garde des sceaux d'une demande d'enquête préliminaire sur* [son] *patrimoine »*.

P. J. et E. P.

En Belgique

M. Jean-Claude Decaux condamné à un an de prison avec sursis

BRUXELLES

de notre correspondant

Inculpé au mois de décembre 1990 de corruption, l'homme d'affaires français Jean-Claude Decaux a été condamné à un an de prison avec sursis, mercredi 15 juillet, à Liège. Il était accusé d'avoir procuré diverses facilités, notamment des voyages d'agrément, à l'ancien maire socialiste de cette ville, M. Edouard Close, lui-même condamné à dix mois de prison avec sursis. Le juge a estimé que le renouvellement du parc mobilier de la cité ardente (Abribus, plans, colonnes Morris), en 1986, avait donné lieu à des pratiques illégales.

JEAN DE LA GUÉRIVIÈRE

SPORTS

CYCLISME :

le 79[e] Tour de France

L'exorciste des Vosges

La montagne (même moyenne) a donné des ailes au Français Laurent Fignon (Gatorade) qui s'est envolé dans la 11[e] étape, Strasbourg-Mulhouse (250 kilomètres), menant à son terme une échappée solitaire de 50 kilomètres pour l'emporter de justesse sur un petit groupe de poursuivants. Statu quo au classement général, où Pascal Lino conserve le maillot jaune tandis que Laurent Jalabert retrouve le maillot vert. Jeudi, à Dole, les coureurs bénéficient d'une journée de repos bienvenue à l'approche des grandes étapes alpestres.

MULHOUSE

de notre envoyé spécial

La chevauchée fantastique d'un pur-sang blond, filant, crinière au vent, vers Mulhouse. Une des plus belles pages de ce Tour. Signée Laurent Fignon. Laurent le magnifique. Trente et un ans, bientôt trente-deux, et deux victoires dans la Grande Boucle. En 1983 et en 1984. Avec, encore, une place de second en 1989. De quoi vous donner un coup de vieux et vous faire penser que, peut-être, votre avenir est derrière vous. Surtout lorsqu'un extra-terrestre nommé Miguel Indurain vous double comme une fusée alors que vous êtes parti six minutes avant lui et que le compteur fixé sur votre guidon affiche plus de 50 kilomètres à l'heure ! C'était lundi à Luxembourg, dans le contre-la-montre. *« C'est terrible, impensable »*, commentait, le lendemain, celui que les Italiens, impressionnés par sa science de la course, ont surnommé *« le professeur »*.

Avec ses lunettes aux fines montures dorées, son air grave et réfléchi et ses phrases bien ciselées, Fignon, il est vrai, en impose. Ainsi, son geste à l'intention du premier de la classe lorsque celui-ci l'a doublé : un pouce levé en signe d'admiration ! Tout Fignon est là. Bosse des maths ? Bosse de la course ? Peut-être. Bosse du panache ? Certainement. Sous des allures de moine érudit, ce « professeur »-là, c'est Bayard, coureur sans peur et sans reproche ou Bonaparte au pont d'Arcole. L'antithèse de Miguel Indurain. Le champion espagnol, c'est le comte de Hauteroche à Fontenoy : *« Messieurs, tirez les premiers ! »*

Fignon s'est dit : *« Je marche bien, alors je tente quelque chose. On verra. »* On a vu. On a vu un chevalier fausser compagnie au roi et à son cortège, à 90 kilomètres de l'arrivée. D'abord avec trois complices, puis tout seul. Après s'être envolé dans l'ascension de la principale difficulté du jour, le Grand Ballon. Un grand spectacle que ce maillot vert comme l'espérance qui sonnait soudain la charge et déclarait la guerre à la résignation qui risquait d'ankyloser mortellement un peloton sous l'emprise du démon Indurain. Fignon dans le Grand Ballon, c'est l'exorciste dans les Vosges. Le rédempteur montant vers le ciel avec, sur sa tête, comme un dais de brume grise. Se glissant sous une banderole portant son nom, telle un arc de triomphe, et se frayant difficilement un passage au milieu d'une haie d'honneur de fans survoltés. Celui qui va libérer le peloton du mauvais sort.

Quand il franchit le sommet, il a moins de 2 minutes d'avance et l'arrivée est à 53 kilomètres. Qu'à cela ne tienne. Il plonge dans la descente tête la première, frôle le rocher, coupe les virages de trajectoires magiques. C'est « le professeur » qui calcule et fignole ses angles, mais c'est aussi Don Quichotte se lançant dans une cause apparemment perdue. Sans ménager son effort. *« J'ai tout fait à fond »*, confiera-t-il à l'arrivée. Tout pour tenir le peloton en respect, pour préserver ces deux petites minutes, les empêcher de fondre au fil des kilomètres. Il court, une épée de Damoclès au-dessus de sa chevelure blonde qui flotte au vent. Il peine, il pousse, il relance son allure, s'abreuve, s'allège en jetant son bidon. *« Je n'ai plus un gramme de graisse à perdre »*, observait-il après l'épreuve de Luxembourg. *Maintenant si je perds quelque chose, ce sera un os... »*

Il ne perdra ni la tête ni la face, porté par la foule. *« Ne craque pas, Laurent ! »*, crie la France entière, rassemblée derrière lui. Alors il serre les dents. Pour desserrer l'étau qui se referme lentement sur lui. Pour tenir à distance la menace qui, derrière lui, se précise. A la flamme rouge, qui indique le dernier kilomètre, la France s'enflamme. Il n'a plus que 20 secondes d'avance. Peut-être, à ce moment-là, pense-t-il à son arrivée sur les Champs-Elysées, en 1989, et aux huit secondes qui avaient scellé sa défaite face à Greg LeMond. LeMond, justement, en perdition, au début de l'étape, dans les premiers cols alors que lui, Fignon, caracole en tête. Quand il franchit la ligne, il précède de douze petites secondes les six spadassins lancés à ses trousses. Pour lui, l'heure de gloire est arrivée.

Victoire d'autant plus belle qu'elle relève un peu de l'acte gratuit. Epique et poétique. Ne reconnaissait-il pas, la veille, que, pour lui, gagner le Tour était *« quasiment impossible »* ? Reste, à défaut de l'emporter, la manière de s'incliner. Le fameux panache.

PATRICK FRANCÈS

Les classements

ONZIÈME ÉTAPE
Strasbourg-Mulhouse
(250 kilomètres)

1. Fignon (Fra.), 6 h 30 min 49 s; 2. Dufaux (Sui.) à 12 s; 3. Pedersen (Dan.); 4. Elli (Ita.); 5. Konishev (CEI), tous même temps.

Général : 1. Lino (Fra.), 48 h 32 min 59 s; 2. Indurain (Esp.) à 1 min 27 s; 3. Roche (Irl.) à 4 min 15 s; 4. LeMond (EU) à 4 min 27 s; 5. Bugno (Ita.) à 4 min 39 s.

La commémoration de la rafle du Vel' d'Hiv'

M. Chirac souligne « le devoir de nous souvenir des atrocités du nazisme »

A la veille des cérémonies qui devaient commémorer, jeudi 16 juillet, l'anniversaire de la rafle du Vel' d'Hiv', le maire de Paris, M. Jacques Chirac, dans un message diffusé, mercredi, par Radio Communauté-Judaïques, a déploré ne pas *« trouver les mots justes pour dire l'horreur, le chagrin qu'ont dû ressentir tous ceux qui ont vécu ces événements tragiques »*. Il a ajouté, à propos des déportés livrés aux nazis : *« Après tant d'années, nous conservons à leur égard une dette imprescriptible et le devoir de nous souvenir des atrocités du nazisme par fidélité aux six millions de victimes innocentes de l'Holocauste et pour qu'une telle horreur ne se reproduise jamais dans quelque lieu et sous quelque forme que ce soit. »*

La responsabilité du régime de Vichy

Le porte-parole des Verts, M. Didier Anger, a rappelé que *« le port obligatoire de l'étoile jaune en juin 1942 avait annoncé cette « rafle » sans que le peuple français ne réagisse. Les Français*, a-t-il souligné, *n'ont pas alors été capables de porter l'étoile jaune, acte symbolique de résistance que le peuple danois avait osé faire à l'appel de son roi. C'est une page sombre de notre histoire qu'il est utile de rappeler car « le ventre est encore fécond d'où la bête immonde a surgi. » Les nationalismes exacerbés, la xénophobie, l'antisémitisme, le racisme, ressurgissent partout dans l'Europe en crise, en France même, ils nourrissent les extrêmes droites. Les Verts se souviennent et entendent combattre les causes sociales et idéologiques de ces violences contre la personne humaine. »*

Dans l'éditorial de *l'Humanité* du 16 juillet, Charles Silvestre évoque la controverse sur la position de M. François Mitterrand en écrivant notamment : *« On s'interroge sur la question de savoir s'il faut condamner, en Vichy, l'Etat français. A quoi on répond, en haut lieu, que Vichy ce n'était plus la République. Nous n'avons pas le goût de tirer notre épingle du jeu politicien à propos de telle ou telle polémique. Mais Vichy, ce n'est pas l'Etat français en général, c'est encore moins la République intrinsèque, c'est ce que l'on fit de pire avec cet Etat, avec la République. La leçon demeure qui mérite réflexion : Vichy, c'est la nation diminuée, soumise, enchaînée ; la Libération, c'est un peuple libre, souverain et retrouvant sa dignité. Hommes, veillez... »*

Dans *le Parisien*, l'avocat Serge Klarsfeld affirme, pour sa part : *« François Mitterrand considère que Vichy est une parenthèse de l'Histoire, et que la République n'a aucun tort. Il n'y a pas vu un régime haïssable, un régime fasciste. Il y a vu des hommes de peu d'envergure, des hommes fatigués comme Pétain, qui ne savaient pas qui étaient les nazis et voulaient limiter les dégâts. Mitterrand est aussi un des seuls chefs d'Etat survivants de cette époque. Il a connu la ferveur des Français pour Pétain. Même s'il a eu un itinéraire honorable dans la Résistance, il ne veut pas renier le jeune homme qu'il a été. Il dépose même une gerbe sur la tombe de Pétain tous les 11 novembre. Si on veut être équitable, il faut le faire pour les autres maréchaux. C'est vrai qu'il a été prisonnier, et que Vichy s'est beaucoup occupé des prisonniers. Mais même si c'est la première fois qu'un président de la République vient pour l'anniversaire du Vel' d'Hiv', il considère que le seul bourreau était nazi. »*

En revanche, le président du Conseil représentatif des institutions juives de France, M. Jean Kahn, interrogé sur France-Inter, mercredi matin, a affirmé que la présence de M. Mitterrand à la cérémonie de commémoration de la rafle du Vel'd'Hiv *« vaut condamnation de ce qui s'est passé durant cette période »*. Pour lui cette présence a *« une valeur hautement symbolique »* et témoigne d'une *« volonté de ne pas vouloir occulter un passé douloureux et tragique. Je crois qu'on pourrait évidemment exiger plus, mais ne devons-nous pas nous tourner vers le présent et vers le futur ?* a-t-il ajouté . *Une polémique importante à ce niveau me paraît inutile, nous avons d'autres sujets de préocupations très graves. »* M. Kahn a ajouté que *« formellement et juridiquement »* la position de François Mitterrand *« se justifie »*.

Oubli

Le *Dictionnaire historique des rues de Paris*, de Jacques Hillairet, publié aux Editions de Minuit et périodiquement mis à jour, fait autorité. Bien documenté, abondamment illustré, lisible et émaillé de détails pittoresques, il renseigne avec générosité le *« piéton de Paris »*, amateur curieux et amoureux de la capitale. Sans prétendre à une exhaustivité d'ailleurs inaccessible.

Tout de même... L'article sur le Vél' d'Hiv' laisse le lecteur sur la faim. La faim et l'indignation. *« N° 8 (et 1, rue Nélaton). – Emplacement du Palais des sports dit le Vélodrome d'hiver, installé à son origine, en 1892, dans la galerie des machines de l'Exposition de 1889, inauguré le 30 octobre 1910, célèbre par ses spectacles sportifs de cyclisme et de boxe ; ce fut aussi un lieu de réunions politiques. Etablissement démoli en 1959. »* (Edition de 1985.)

C'est tout. Peut-être l'expression : *« lieu de réunions politiques »* a-t-elle suffi à l'auteur pour évoquer l'horreur et la honte. D'un ouvrage historique, on attendrait un peu plus de précisions.

C. V

POINT DE VUE

Chantage

par Claude Lanzmann

AINSI le président de la République est sommé de reconnaître les crimes de Vichy, de signifier par un geste solennel, un agenouillement symbolique et spectaculaire, filiation et continuité entre l'Etat français et la République. Dans un communiqué où l'amalgame le dispute à la perversité, un « Comité Vel'd'Hiv' » autoproclamé écrit : *« De tout ce qui s'est fait au nom de la France, l'Etat français est aujourd'hui comptable »*, et accuse, hier, François Mitterrand de surdité après l'avoir, avant-hier, taxé de mutisme.

François Mitterrand, s'il est le chef de l'Etat, n'est pas le chef de l'Etat Français. Il est le Président de la République Française. L'Etat français, c'était la dénomination officielle du régime de Vichy, et tous les décrets promulgués pendant quatre années l'ont été au nom du Chef de l'Etat français, c'est-à-dire Pétain. Il y a là une insulte à la personne de l'homme Mitterrand mais aussi un travestissement de la vérité, une falsification de l'Histoire. François Mitterrand a eu raison, dans son entretien télévisé du 14 juillet, de refuser pareille forme de chantage, de marquer la rupture entre Vichy et la République. S'il y a eu la France des salauds et des collaborateurs, une autre France a également existé : celle des dizaines de milliers de femmes et d'hommes morts sous la torture, face aux pelotons allemands dans les combats de la Résistance et des maquis.

Si des Français ont livré des juifs, d'autres, infiniment plus nombreux qu'on ne le dit maintenant – et nous sommes beaucoup à en témoigner, – les ont sauvés. Entre Vichy et la République rétablie il y a eu la Libération, les procès des collaborateurs, les centaines d'exécutions sommaires de miliciens et d'agents de l'ennemi. Ni les Touvier, Papon et Bousquet en liberté ne feront que cela n'ait pas été. Et si ce qu'on a appelé l'épuration n'a pas suffi à purifier la France, s'il n'est pas vrai que la France tout entière ait été résistante, comme de Gaulle, après l'épuration, souhaitait le faire croire, pour la magnifier et mieux asseoir la continuité éternelle dont il se réclamait, il est tout aussi faux de céder à l'autre terme du manichéisme, comme on semble le vouloir aujourd'hui à l'instant de célébrer le cinquantième anniversaire de la grande rafle.

▶ **Claude Lanzmann est l'auteur de *Shoah*.**

La France et la France

Suite de la première page

Ce n'est pas l'avis des signataires du manifeste qui ont vivement réagi aux explications données, le 14 juillet, à la télévision, par M. Mitterrand, lorsqu'il a réclamé qu'on *« ne demande pas de comptes à la République »* sur les crimes de Vichy.

Au cours des cinq dernières décennies la France est passée d'une vision « héroïque », mythique, de son passé (tous résistants) à une révision, que l'on peut dater de la fin des années soixante, où s'est exprimée la mauvaise conscience d'un pays redécouvrant la réalité de la collaboration active et, surtout, l'ampleur de la lâcheté et de l'indifférence. Le balancier des mentalités paraît avoir atteint un point extrême qui pourrait conduire à de nouvelles caricatures (tous collabos). Il est probable que M. Mitterrand, en refusant de se soumettre à la demande des auteurs du manifeste, outre des considérations de caractère qui ne le rendent jamais désireux de se plier à quelque injonction que ce soit, a le souci de ne pas donner de la France, à l'étranger, l'image d'un pays qui se jugerait lui-même aussi coupable qu'a pu l'être la nation allemande. Il a eu raison de rappeler que des individus ont été jugés après la Libération, mais chacun sait que tous les cas individuels n'ont pas été tranchés et qu'aucun Français, à ce jour, n'a eu à répondre de crimes contre l'humanité.

Il reste que, dans l'argumentation du chef de l'Etat, il y a des failles. La théorie selon laquelle Vichy n'aurait été qu'une parenthèse, une discontinuité seulement illégitime, *« nulle et non avenue »*, comme le dit de Gaulle en août 1944, ne correspond pas à la triste réalité : les juifs français spoliés par Vichy n'ont jamais obtenu réparation. Vichy, avant d'assassiner la République, fut intronisé par son Parlement . Il se trouva, certes, quatre-vingts députés pour refuser les pleins pouvoirs à Pétain mais beaucoup plus pour les lui accorder. Ce sont bien des fonctionnaires français, et en grand nombre, qui appliquèrent les directives d'un régime tellement zélé vis-à-vis de l'occupant qu'il précéda ses demandes, notamment pour l'arrestation des juifs.

Ce n'est pas faire injure aux résistants, ni à la République, que d'admettre que la France, du moins en sa représentation officielle d'alors, fut un agent de la barbarie. Cela ne vaut pas accusation pour l'ensemble de la nation, ni pour le peuple, où il se trouva assez de gens pour sauver l'honneur du pays. Et encore moins pour la République dont la restauration coula de source quand il fut mis fin à un régime qui fut honteux mais bien réel.

BRUNO FRAPPAT

L'Été festival/Avignon

Chronique d'une grève annoncée

Le Festival devrait être faiblement perturbé par le mouvement des intermittents

Journée une nouvelle fois tendue, le 15 juillet à Avignon, dans le «in» comme dans le «off», où l'on a *préparé la journée d'action* du 16 juillet à l'appel de la fédération du spectacle CGT rejointe par FO et des coordinations locales et régionales d'intermittents en lutte pour la défense de leur système de protection sociale.

Sur tous les lieux du «in» sont intervenus des votes à bulletin *secret pour* décider ou non d'une grève et donc de l'annulation des représentations. Quatre lieux sur onze se sont prononcés majoritairement pour la grève : les Taillades, *où est donné Terra incognita*, de Georges Lavaudant ; la Manutention, où vient de commencer le *Cabaret* imaginé par Michèle Guigon ; le Tinel de la Charteuse de Villeneuve où ont lieu les représentations de *Passacaille*, de Bruno Meyssat ; et le Théâtre municipal qui reçoit pendant trois jours le chorégraphe Josef Nadj.

Encore ces résultats doivent-ils être pris avec précaution quand on sait, d'une part, que les intermittents des Taillades, par exemple, n'ont voté la grève que pour *« manifester leur solidarité »* et à condition *« qu'elle ait obtenu la majorité sur tous les lieux de spectacle »*. D'autre part, les intermittents du spectacle à Avignon, environ 340 personnes dans le «in», ne représentent que 40 % des personnels en activité, les 60 % restants étant des permanents qui ne relèvent donc pas de ce statut. On ne saura donc qu'à l'heure des représentations si celles-ci ont été réellement annulées.

Une forte majorité

La Cour d'honneur, aussi symbolique ici que l'Odéon à Paris, ne connaîtra pas d'agitation particulière. Les personnels avaient pris une nouvelle fois les devants et voté contre la grève à une forte majorité. *Le Chevalier d'Olmedo* continuera donc ses cavalcades *comme* la *grande majorité* des spectacles du Festival. Dans le «off», seules 93 compagnies sur 210 environ ont organisé une consultation des intermittents. 58 compagnies ont voté majoritairement *la grève, ce qui représente* 25 % du total. Rien d'étonnant quand on sait le prix de revient d'un spectacle «off», et la façon dont les comédiens, dans la plupart des cas sont «payés».

Pourtant, la CGT, FO et les coordinations locales, qui avaient appelé à un «Avignon ville morte» le 16, ne considèrent pas ce résultat comme un échec et ont déclaré, lors d'une assemblée générale réunissant 130 personnes dans la salle des fêtes de la mairie d'Avignon, que ces votes étaient au contraire *« une victoire ». « Plus rien ne se passera plus comme avant. Le ministre de la culture devra répondre à notre détermination. Il ne pourra plus rester silencieux. »*

Elles diffuseront toute la journée du 16 un tract d'information au public. Les intermittents, désormais officiellement minoritaires, qui l'ont rédigé continuent de demander ce sur quoi tous les autres partenaires impliqués dans la négocation actuelle sont d'accord, y compris le CNPF (*le Monde* daté 12-13 juillet) : *« la préservation des annexes 8 et 10 de la convention de l'UNEDIC »*.

Sentant croître leur isolement, ils ont décidé de placer la barre *plus haut et demandent que soit* élaboré *« le vote d'un texte de loi par l'Assemblée nationale pour reconnaître le caractère permanent de notre travail et le prendre en compte sous la forme d'un salariat spécifique qui ne doit comporter aucun risque de fonctionnarisation ou de carte professionnelle. La mise en place de cette solution demande une prise de position nette du ministère de la culture et du gouvernement »*. Une fuite en avant à vrai dire tellement dangereuse – les députés doivent-ils sérieusement définir un «statut» de l'artiste ? – qu'on se demande quels lendemains elle pourrait annoncer.

O. S.

L'œuvre au noir

Le Festival d'Avignon, *malgré* toutes ses difficultés, est toujours l'un des principaux rendez-vous mondiaux des professionnels du spectacle, le Cannes du spectacle vivant, si l'on veut. A ceci près qu'ici, il n'est pas question de compétition, mais plutôt de communion. L'édition 92 *fera exception à la règle*.

La CGT, rejointe tardivement par FO et des coordinations locales et régionales (dont on ne sait pas très bien qui elles représentent sinon qu'elles signifient une réelle inquiétude des intermittents du spectacle), la CGT, donc, n'est jamais en *mal d'agitation et d'imagination* quand s'annoncent les grands rendez-vous (les festivals, certes, mais surtout la négociation sur la convention générale de l'UNEDIC au moment où commence la campagne référendaire sur le traité de Maastricht).

Informations alarmistes

Les *méthodes* qu'elle emploie à Avignon sont connues partout. Jouant sur l'angoisse de milliers de professionnels du spectacle dont plusieurs centaines sont réunies ici, elle répand des informations alarmistes mêlées à d'autres tout à fait sérieuses ; elle ne formule pas d'autres propositions que *des appels à la mobilisation par* la grève et ne dit jamais si elle acceptera, et à quelles conditions, de reprendre sa place à la table des négocations entre les partenaires sociaux. A Paris, elle participe à l'occupation de l'Odéon et empêche des représentations du Théâtre de l'Europe et de Paris Quartier d'été. A Avignon, elle empêchera peut-être quelques spectacles «in» et «off».

C'est pourquoi la grande majorité des intermittents que la CGT veut défendre ont refusé *de la suivre sur la voie de la* grève, la plupart estimant que, dans le contexte social actuel, un aménagement des annexes 8 et 10 de la convention de l'UNEDIC est inéluctable. Les autres organisations syndicales, la CFDT, la CFTC et la CGC, ont choisi la voie de la négocation avec le CNPF. La grève du spectacle ne nuit qu'aux artisans du spectacle eux-mêmes. Le grand public aura vite fait de rejoindre *les lieux en activité ou, à défaut*, les terrasses des cafés et des restaurants où se déroulent sous leurs yeux des spectacles de rue permanents. En revanche, il est consternant de constater que cette action gêne l'un des festivals les plus respectueux des droits sociaux des artistes et techniciens du spectacle.

Si de nombreux organisateurs de spectacles occasionnels, y compris des institutions nationales ayant pignon sur rue et des collectivités locales, «oublient» de déclarer les *cachets des professionnels* qu'ils emploient et nuisent gravement aux artistes et à leur régimes sociaux, Avignon est un modèle loué par tous ceux qui aujourd'hui manifestent. Si l'Etat, en l'occurrence le ministère de la culture et celui du travail, qu'on interpelle à qui *mieux mieux, peut et doit* intervenir, c'est à ce niveau-là : le respect du droit du travail. Or, il ne dispose pour s'en assurer que d'un corps ridiculement étroit de contrôleurs des conditions d'emploi et de paiement des travailleurs précaires, et donc des intermittents. Les artistes devront aussi se rebeller : un intermittent qui travaille au noir est un intermittent menacé dans son existence *même*.

OLIVIER SCHMITT

Images de gags

Josef Nadj rend hommage aux sapeurs-pompiers qui ont fasciné son enfance



MARC ENGUERAND

Rencontre exceptionnelle : Michèle-Anne De Mey et Josef Nadj.

LES ÉCHELLES D'ORPHÉE
au Théâtre municipal

Dans la ville natale de Josef Nadj, Kanizsa, en Autriche-Hongrie, se constitua en 1889 une compagnie de sapeurs-pompiers bénévoles. *Pas seulement* chasseurs de feu, mais artistes : ils allaient bientôt former une fanfare puis, en 1909, une troupe théâtrale. Leur premier spectacle : *les Enervés*, d'Eugène *Labiche*. A *Turin*, deux ans plus tard, ils remportent le concours mondial des pompiers bénévoles...

Cette compagnie existe toujours à Kanizsa. Et c'est à ces vaillants pompiers-musiciens-acteurs que Josef Nadj rend hommage avec *les Echelles d'Orphée* – titre assez *transparent : les charmes* de l'art maîtrisant les flammes infernales. On a souvent comparé le théâtre de Nadj à celui de Kantor et c'était juste. Kantor était beaucoup plus âpre et violent, mais *ils* avaient une parenté dans l'humour macabre, le goût de l'absurde vaguement teinté de surréalisme, l'emploi de curés, de militaires et de vieillards, le style «théâtre pauvre».

Ces traits sont encore présents dans *les Echelles d'Orphée*, mais cette fois on pense moins à Kantor qu'au cinéma muet de Charlot et de Mack Sennett, rythme en moins – ou alors un rythme décomposé, démultiplié. Le spectacle se situe aussi dans la postérité de *l'Histoire du Soldat* de Ramuz et Stravinski, bien qu'il n'y ait ici ni texte ni scénario à proprement parler ; mais il y a une musique, jouée sur scène par une petite formation (flûte, trombone, trompette, basson, clarinette, violoncelle, claviers et basse), musique absolument ravissante, pimpante, savante sous sa fausse «naïveté» et ses couleurs populaires, comme celle de Stravinski. *Elle est signée* Stevan Kovac Tickmayer, hongrois comme les instrumentistes.

Théâtre de tréteaux : minuscule estrade (qui disparaît parfois), poutres de bois blanc formant une ébauche de charpente, rideaux de toile de jute coulissant sur des fils de fer (scénographie de Goury). Des pompiers de Kanizsa, *il* ne reste que les échelles, beaucoup d'échelles dont on se sert beaucoup ; peut-être aussi, bien qu'ils ne portent pas de casque, les personnages en veste verdâtre à boutons dorés et ceinturons de cuir sont-ils une évocation des pompiers. Maquillages, vêtements râpés et maintien donnent à la plupart des acteurs l'apparence de gens âgés, plus ou moins handicapés mentaux ou physiques – il y a un homme qui gambade sur ses moignons de jambes, coupées au genou.

Du coté du cirque et du cinéma muet

Le spectacle va se constituer d'une succession de saynètes sans lien apparent, empruntant comme le cinéma muet au cirque, à l'acrobatie beaucoup plus qu'à la danse, et fondées principalement sur le gag gestuel. On escalade, on grimpe, on dégringole, on est en déséquilibre, en danger. La pointe de sadisme, qui n'est pas étrangère à Nadj, se manifeste dans l'emploi de harnais, de poulies, de cordages qui mettent les personnages dans des situations pour le moins inconfortables, à commencer par *le* pendu attaché à son échelle ; on use aussi de rasoirs-sabres et de ciseaux pas faits pour rassurer. Clin d'œil à Bob Wilson, peut-être, avec le sanglier empaillé qui revient plusieurs fois ? Un tailleur enfile à son client des morceaux de costumes qui s'en vont tout seuls, deux hommes jouent sur un billard vertical (et les boules roulent), une sorte de Bourvil assis dans une caisse à pédales passe et repasse sur un praticable.

D'autres séquences font davantage appel à une poésie sentimentale (les hommes offrant des fleurs à des jeunes filles en blanc ou rose) ou au mystère (dans la pénombre, une cérémonie sans queue ni tête célébrée par des personnages portant des bougies sur la tête). Un léger ennui va-t-il commencer à poindre ? La musique se tait, on entend des coups de *marteaux* furieux qui ébranlent le théâtre – comme si l'on clouait des cercueils... Rideau. Josef Nadj en tête, *très pince-sans-rire*, les dix acteurs sont épatants. Gros succès.

S. de N.

► 16 et 17 juillet à 21 h 30.

► **L'une des danseuses de la Compagnie Bouvier-Obadia s'étant blessée, le spectacle prévu les 20, 21 et 22 juillet au Théâtre municipal *Une femme chaque nuit* est remplacé par le duo *Welcome to Paradise*.**

Michèle-Anne De Mey, ou la désobéissance

Rencontre avec une chorégraphe belge qui reconnaît le pouvoir du refus et de la séduction

La jambe longue et nerveuse, le crin raide et court, la grâce ombrageuse et dégingandée d'un poulain. Grands yeux, grande bouche au sourire dévastateur – dont elle use, semble-t-il, moins généreusement que naguère. Michèle-Anne De Mey traîne tous les cœurs choréphiles après soi depuis sa capiteuse Sinfonia Eroica, *qui fêtait en janvier dernier, à la Ferme du Buisson de Marne-la-Vallée, sa quatre-vingt-dix-neuvième représentation. A Avignon, elle présente ses* Chateaux en Espagne, *qui n'ont pas mal marché non plus, et, dans le cadre des Rencontres exceptionnelles, une création*, Sonatas 555, *sur des sonates pour clavecin de Scarlatti.*

«J'ai commencé par dire non à la création que me demandait Avignon, car je voulais laisser à *Châteaux en Espagne* le temps de s'épanouir. Je refuse également le principe d'une création chaque année. Mais entretemps la direction du Festival Szene de Salzbourg m'a demandé une pièce avec un temps de répétitions (un mois et demi) et un nombre de danseurs (neuf) clairement définis... C'est une aventure, donc je repars avec une équipe presque entièrement nouvelle – je n'ai gardé qu'un tout petit noyau de danseurs. Ivan Fox, qui jonglait avec une petite boule rouge dans *Châteaux*, sera dans *Sonatas 555* gardien du mouton. Pourquoi ? Parce que ce mouton est pour moi une image forte que je n'ai pas envie de formuler avec des mots... Disons qu'il représente une part de risque, d'imprévu auquel les danseurs doivent pouvoir réagir instantanément.

Apprentissage fantastique

» Je suis née à Bruxelles en 1959, le 21 juillet, jour de la fête nationale belge, il y a donc des feux d'artifice pour tous mes anniversaires. Je dansotte depuis l'âge de quatre ans : j'adorais la scène, j'étais de toutes les fêtes de l'école ou de la paroisse. A treize ans, j'ai *commencé à étudier* la danse classique, à seize ans je suis entrée à Mudra, chez Béjart, apprentissage fantastique car on est confronté à beaucoup de disciplines différentes – le cours de rythme de Fernand Schirren, pédagogue hors pair, m'a particulièrement *marquée*. J'ai fait ensuite un bref passage dans la compagnie de Serge Keuten, à Paris ; je pensais déjà à la chorégraphie, mais la fonction d'interprète me paraissait primordiale, j'adore danser.

» Puis j'ai retrouvé Anne Teresa de Keersmaeker, ma condisciple à Mudra ; j'ai participé à son premier spectacle, *Fase*, sur des musiques de Steve Reich, et à la plupart des suivants jusqu'à *Ottone, Ottone*. En même temps, j'ai réglé mes premières chorégraphies : *Balatum*, en 1983, avec Roxane Huilmand, puis *Face à face* avec Pierre Droulers ; ces deux pièces ont pas mal tourné, en Belgique et ailleurs. J'ai aussi réglé pour le CNDC d'Angers *Vendredi 10 mars, Angers : Neue Liebeslieder-Walzer* de Brahms. Après *Ottone, Ottone*, j'ai quitté Anne Teresa pour fonder ma propre troupe, en janvier 1990. La création de *Sinfonia Eroïca* a eu lieu en mai, au Théâtre Varia de Bruxelles où nous sommes accueillis en résidence. Depuis, beaucoup de voyages, de valises, *de répétitions... Et aujourd'hui, ce* nouveau départ.

» La musique a toujours une importance capitale pour moi. *Même si elle n'est pas toujours le* point de départ d'une nouvelle pièce : elle l'a été pour *Sinfonia Eroïca*, pas pour *Châteaux*, où je suis partie de l'expression «bâtir des châteaux en Espagne»... L'écriture musicale est différente de l'écriture chorégraphique, mais elles sont complémentaires. Je crois très fort aux règles, aux contraintes.

Plus elles sont précises et détailllées, plus le jeu est possible et agréable : on sait quand et pourquoi on peut leur désobéir. Il ne faut jamais oublier qu'une pièce est faite pour être regardée, c'est-à-dire faite pour un espace donné et pour un public ; ce n'est ni un cours de danse ni une psychanalyse. Je n'obéis pas pour autant au désir de plaire, de séduire – ou alors il doit être explicite, *comme dans Sinfonia Eroïca...*

Comment je choisis les danseurs ? Evidemment, j'aime ceux dont le rapport au corps me parle, ceux qui peuvent s'approprier ma gestuelle ; je suis également attentive à leur musicalité. Aux auditions pour *Sonatas*, j'ai vu plus de cinq cents *candidats : je ne peux* pas dire qu'il y ait un «danseur-type Michèle Anne de Mey», ce serait triste.»

Propos recueillis par
SYLVIE DE NUSSAC

► **Gymnase Aubanel, le 17 juillet, 19 heures. Prochaines représentations : le 25 juillet à Salzbourg, le 12 septembre à Lisbonne (Fondation Gulbenkian), le 29 septembre à Gand (Vooruit), du 5 au 9 octobre à Bruxelles (Théâtre Varia), le 11 octobre à Sceaux (Les Gémeaux).**



L'Été festival

Bobby McFerrin, l'enchanteur

MONTREUX

de notre envoyé spécial

Il chante, mais dirait-on de lui qu'il est chanteur de jazz ? Vocaliste, c'est une évidence, enchanteur, c'est plus sûr. Ce que Bobby McFerrin vient de faire au 26e Festival de jazz de Montreux, après Bruxelles et La Haye, mais avec la complicité d'un public encore plus mélomane, on aimerait que tous les musiciens, tous les gens de théâtre, de spectacle et les simples penseurs l'aient vu.

Donc la musique et la scène continuent d'exister à ce point. Un type peut arriver seul, pour ainsi dire nu, succéder à deux groupes parmi les mieux équipés de la planète en électronique, synthétiseurs et ordinateurs, pour réinventer sans humour *Viens Poupoule* et *Sambre-et-Meuse*, ou à peu près (les Yellow Jackets et The Rippingtons), et ce type, à mains nues, invente un des plus beaux spectacles musicaux, un des plus drôles, un des meilleurs accélérateurs de pensée qu'on ait jamais vus.

Fils de chanteurs d'opéra

Bobby McFerrin est fils de chanteurs d'opéra. C'est son père, Robert, qui double Sydney Poitier dans *Porgy and Bess*. Mais ce n'est pas cela qui lui a donné cette aisance dans les registres, cette mobilité dans les rythmes, cette variété dans les timbres et cette énorme présence en scène. Il crée des climats, des personnages, des choeurs pris dans le public (très remarquable), il danse comme un ludion, il a des airs de chat, il n'imite jamais, il évoque, il chante Bach, Monk, le blues, un faux gospel, il se moque, il invente des langues. Il est le corps même de la langue.

Quand il a surgi, en 1981 et 1982, à New-York, on pouvait penser à une virtuosité sans emploi, un charme sans avenir. Cette façon spectaculaire de recréer les sons, y compris les sons électroniques, ce qui est un comble, de fredonner du scat, pouvait impressionner un moment et rester courte. C'est compter sans les dons de magicien de Bobby McFerrin, superbe interprète (*Round Midnight* aussi bien que *le Clavier bien tempéré*), show-man comique, mélange attendrissant de Ray Charles, Pavarotti et Jérôme Deschamps, ouvreur de pistes sans successeur.

Il invite ? Mais c'est pour casser aussitôt d'un éclat irrésistible. Il saute en l'air, descend dans la salle, toujours à l'envers du gourouisme, de la démagogie et de la fascination. Montreux est au jazz ce que la *maestranza* était à la légende des taureaux. On y supporte toujours avec entrain et bonne humeur. Même les Yellow Jackets. Mais quand un chanteur de la trempe de Bobby McFerrin se pointe, pour une formidable leçon de musique, on le change en enchanteur. C'est qu'il faut être deux.

FRANCIS MARMANDE

Bazille, astre éphémère

Suite de la première page

En suggérant des parallèles, en accrochant des Monet, des Sisley et des Renoir près des Bazille, qui, pour certains, furent peints dans les mêmes ateliers d'après les mêmes motifs, Aleth Jourdan, conservatrice du Musée Fabre et commissaire de l'exposition, a accompli un travail remarquable et nécessaire : rendre à l'œuvre sa complexité et son épaisseur. Une rétrospective aussi instructive que séduisante, une leçon d'histoire de l'art administrée avec grâce.

Complexité et épaisseur donc. A moitié par hasard, à moitié de son fait, Bazille se trouve placé à l'intersection de trois lignes de force qui ont nom Delacroix, Courbet et Manet. Par hasard ? Il naît à Montpellier, fils de bonne famille, en 1841. Il y fait ses premières études, honorables. Il peut surtout y rencontrer un voisin, barbe et cheveux roux, M. Bruyas, lequel est demeuré célèbre pour avoir collectionné Delacroix et Courbet. Quand ce dernier peint son *Bonjour Monsieur Courbet*, la scène se situe dans la blanche campagne languedocienne et l'homme qui accueille avec déférence l'artiste au profil assyrien, c'est Bruyas. Que la toile figure dans l'exposition, rien de plus juste donc, car elle rappelle combien Montpellier, par la vertu d'un seul, était alors une ville ouverte à l'art moderne.

Ainsi voit-on Bazille, fort d'une recommandation, faire la connaissance de Courbet à l'hiver 1863. Deux ans plus tard, une lettre signale la visite de « maître Courbet » dans l'atelier parisien que Bazille partage avec l'un de ses amis, débutant comme lui, Claude Monet. Leur peinture porte souvent la trace de son influence, harmonies brunes et vertes, touches appuyées, travail au couteau dans la couleur grasse. Le *Paysage à Chailly* de Bazille rend hommage aux vues d'Ornans, et le panorama d'Aigues-Mortes se souvient des bords de Méditerranée que Courbet avait exécutés, près de là, vers Palavas, quelques années plus tôt

Réalisme donc, goût des motifs ordinaires fortement construits et des sujets agricoles, taureaux au pâturage et vendanges. Mais Bazille, l'incertain Bazille, n'est pas si simple qu'il se range parmi les disciples d'un seul maître, fût-il puissant. Quand Courbet vient voir Monet et Bazille en 1865, il doit se rendre au 6, place de Furstemberg, autrement dit chez Delacroix. Les deux novices ont en effet loué un atelier exactement au-dessus de celui où le grand homme a vécu jusqu'en 1863. Autres indices de piété : la présence de Bazille à la vente de l'atelier Delacroix, ses esquisses orientalisantes pour un *Ruth et Booz* en style bédouin et, plus remarquables, deux grands tableaux, *la Toilette* et la *Négresse aux pivoines*, tous deux de 1870. Tapis turcs, turbans chamarrés, échos chromatiques sur des dominantes de rouge, orange et rose, les accessoires et les procédés de Delacroix se reconnaissent sans peine. Au même moment, un autre proche de Bazille, Auguste Renoir, peint des demoiselles d'Alger.

Dans *la Toilette*, une jeune femme noire s'agenouille devant sa maîtresse à peu près nue, beauté blême trônant sur une fourrure blanche. Le dessin est sec, les contours marqués, les expressions indécises, les yeux dans le vide. Si Delacroix il y a là-dedans, c'est un Delacroix refroidi et figé, un Delacroix glacé – un Manet autrement dit, une variation sur le thème d'*Olympia*. Un beau dessin de *Manet dessinant*, en haut-de-forme, dandy au chevalet, et d'innombrables indices biographiques le suggéreraient si la peinture de Bazille ne l'avouait d'elle-même sans façon : le dernier maître, le plus récent, c'est l'auteur du *Déjeuner sur l'herbe*. Fantin-Latour les représente ensemble dans l'*Atelier des Batignolles* et Bazille fait figurer Manet dans son *Atelier*, portraits de groupe qui ont valeur de manifeste.

L'aristocrate de la modernité

Manet donc. Bazille, comme Monet, comme Renoir, comme Sisley, comme Fantin aussi, subit l'ascendant de l'aristocrate de la modernité, parfait et inaccessible. Il le subit à sa manière et n'en retient pas ce qu'en garde Monet, par exemple. Ce dernier, plus habile, meilleur praticien que son camarade, parvient à imiter la touche de Manet, fluide, vive, synthétique. Il peint des rougets sur une nappe comme Manet, peint une botte d'asperges ou une pivoine, d'un geste en boucle, hâtif et miraculeusement précis. Bazille, quand il s'essaie à ces exercices de style, échoue après avoir longtemps besogné. Ses carpes ne sont que d'épais morceaux de peinture brunâtre et pour sa chienne noire, son pelage ne peut rivaliser avec ceux qu'excelle à imiter Manet.

Ce que Bazille conserve de lui est d'un autre ordre, plus ambitieux et intellectuel, celui du sujet moderne, du portrait «en situation» et de la scène de genre contemporaine construite et calculée. Les chefs-d'œuvres de l'exposition, la *Réunion de famille* de 1867, *la Vue de village* et la *Scène d'été*, qu'il serait plus exact d'intituler « les baigneurs », répondent à ses exigences quoique avec un bonheur inégal. La première représente la famille de l'artiste sur la terrasse de sa propriété, collection de poses immobiles et de postures de convention. La mère est digne, le père impénétrable, le frère fait le beau, les cousines étalent leurs robes et, au centre, sous un chapeau orné de feuilles, la tante s'ennuie, allégorie de la bourgeoisie convenable. Parfaite image de la monotonie provinciale et guindée. A quoi bon reprocher à la peinture sa sécheresse, aux lignes leur fixité coupante, aux regards leur nullité puisque c'est justement de cela qu'il s'agit, d'un monde sec et immobile ? Maladroit, Bazille ? Tout juste autant qu'il convient au sujet.

Mal inspiré, Bazille, quand il donne à ses baigneurs des poses de saint Sébastien ou les affuble de culottes rayées bleu et blanc du plus burlesque effet ? Nullement. Rarement a-t-on peint la gêne de la nudité et l'embarras des désirs retenus avec autant d'aigre violence. Qu'il ait été ou non homosexuel, ce que ses biographes ont parfois sous-entendu, la toile est d'une remarquable efficacité. C'est là le meilleur de son œuvre, quand ses maîtres cessent leur dictature un moment, quand le poids de leurs leçons ne nuit pas à la tension propre au peintre. De Courbet ne demeure que l'exigence de vérité sociale, de Delacroix que l'expression psychologique et la mélancolie, de Manet que l'acidité des tons et le moderne des costumes.

La synthèse s'accomplit alors, comme elle s'accomplit dans deux beaux portraits de femmes et dans un autoportrait à la palette où la peur perce sous la grandiloquence. Ce Bazille-là, bien plus qu'à Monet ou Renoir, dont il n'a ni la facilité ni la légèreté mais qu'il dépasse en profondeur et en intelligence, fait songer à Caillebotte, dont il a la dureté pénétrante, et à Cézanne – à Cézanne, qui, provincial lettré comme lui, révérait la même triade terrible. La *Tireuse de cartes* du Montpellierain ressemble aux effigies gothiques de l'Aixois. On peut rêver là-dessus.

PHILIPPE DAGEN

▶ **Pavillon populaire, allée de Jérusalem, 34000 Montpellier. Tél. : 67-66-06-34. Jusqu'au 4 octobre.**

CINÉMA

Héros en miettes

Quelques morceaux de bravoure, d'humour et d'esthétique émaillent le retour de l'homme chauve-souris

BATMAN, LE DÉFI
de Tim Burton

Gothique et comique, truffé de références cinéphiliques et mythologiques, le prologue annonce le meilleur de ce *Batman revient*, selon le titre original, plus exact. On y devine sans peine, puisque tout le film fonctionne sur du «déjà-connu» (et l'intense promotion s'est chargée d'édifier les ignorants), que c'est à la naissance de l'immonde Pingouin que l'on vient d'assister.

Il reste, une fois passé le générique, à attendre le début de ses méfaits, et à jouer au petit jeu des comparaisons avec le Joker, anthologique méchant du premier épisode – même si on se doute que Danny DeVito ne sera pas de taille à rivaliser avec Nicholson. Mais on attend aussi l'arrivée de Catwoman, également prévue au programme. Mais on se retrouve en compagnie de Christopher Walken en malfaisant magnat. Mais l'histoire dévie le temps d'un apparté sur un quidam qui ne croit pas aux supervilains. Mais dans son antre Batman veille devant ses écrans de télésurveillance. Mais...

Ainsi va le film, cahotant, tentant de prendre de court les événements prévus en enchevêtrant plusieurs histoires simultanées. Avec comme règle absolue d'aller vite. Aussi le plan semble-t-il souvent amputé de deux ou trois secondes, au risque d'en tuer l'effet. Ces «petits bouts d'images» (littéralement, ces clips) sont, dans l'ensemble, assez réussis. Surtout quand Tim Burton joue à fond la carte de la parodie. En l'absence de la star Nicholson et de sa démesure, les concepteurs du film ont soigné les épisodes «second degré», en particulier les dialogues, truffés de jeux de mots (les sous-titres en mangent la moitié, qu'en restera-t-il dans la version doublée ?).

En revanche, les scènes de poursuite et de bagarres sont d'une éprouvante mollesse, filmées par-dessous la jambe par un réalisateur dont l'intérêt est ailleurs. Dans la décoration, par exemple, avec ses intérieurs Arts déco très élaborés, ses bâtiments où se mêlent les réminiscences des cathédrales et de *Metropolis*, ses accessoires qui mêlent avec humour esthétique mussolinienne et jouets d'enfants.

La même disparité se retrouve chez les interprètes. Si DeVito en rajoute dans le grimaçant sous son masque d'alcidé, le meilleur atout du film demeure Michelle Pfeiffer, dont, depuis *Veuve mais pas trop*, *Susie et les Baker Boys* ou *Frankie et Johnny*, on ne cesse de vérifier que le talent ne se limite pas, et de loin, à son impeccable plastique. Godiche esseulée devenue punk féline, elle rend dynamique et intrigant chaque plan où elle apparaît.

C'est tout le contraire avec Michael Keaton, qui la plupart du temps ne joue pas – mais quand il joue (par exemple dans les duos d'amour avec Pfeiffer), c'est pire. Durant ses apparitions, il ne reste qu'à se demander lequel est le plus insipide, de l'acteur ou de son personnage. Dès que Batman arrive le film s'enlise.

Dans le premier film, Tim Burton avait pris un malin plaisir à rendre le personnage-titre, couvert de gloire publicitaire et de bons sentiments, aussi terne que son méchant était flamboyant. Visiblement ce jeu n'intéresse plus le réalisateur, qui paraît subir le héros chiroptère comme l'inévitable logo de la superproduction, destiné à en assurer l'identification par le public avant les juteuses retombées du merchandising.

Batman est le principal élément destructeur de *Batman*. Mais, et c'est plus grave, même les passages réussis ne raccordent pas entre eux, comme s'ils avaient été conçus par des équipes différentes, et accrochés les uns derrière les autres comme Catwoman bâtit son «Cat-costume», à l'aide de lambeaux attachés avec des épingles à nourrice. Même quand ces morceaux, pris un par un, feraient une excellente bande-annonce, ensemble, ils ne font pas un film.

JEAN-MICHEL FRODON

Tim Burton, l'enfant à la caméra

Logiquement, il est vêtu de noir. Sa veste s'en va en quenouille au col et aux manches, il porte de grosses chaussures genre Doc Martens. Il fait penser à tous les personnages vêtus de noir de ses films, Edward aux mains d'argent, Batman, et surtout la petite adolescente que jouait Wynona Rider dans *Beetlejuice*, la fille indigne qui faisait alliance avec les fantômes contre ses parents. C'est pourtant à ce rebelle affable, à cet adolescent prolongé, incapable de finir une phrase, que les *players* de Hollywood confient des dizaines de millions de dollars afin d'amuser les foules et de battre tous les records au box-office.

Tim Burton est bien conscient de la pression qui pèse sur ses épaules : *«Même si j'essaie de ne pas agir en conséquence, je sais que c'est un business. C'est bizarre* [«*weird*» le mot qui revient le plus régulièrement dans la conversation], *j'ai eu de la chance, du succès, je crois toujours que ce sera plus facile, et puis non. En fait c'est de pire en pire. Cette fois-ci en particulier. Il y avait déjà eu un autre film qui avait très bien marché et ils* [les dirigeants de la Warner] *étaient convaincus de savoir ce qu'il fallait faire. Alors j'essaie de prendre mes distances, de tenir à l'écart tout ce qui ne finira pas sur l'écran, et c'est à cette occasion que je deviens agressif».*

La décision de renouer avec l'homme chauve-souris ne s'est pas imposée d'elle-même, elle est née d'un goût de frustration qu'avait laissé le premier épisode : *«De tous mes films, c'est celui dont je me sentais le plus éloigné, je voulais rétablir le contact. Ce qui ne veut pas dire que* Batman, le défi *soit un meilleur film, mais...»*

Autre carotte qui a fait revenir Tim Burton à de meilleurs sentiments, la perspective de nouveaux personnages. *«J'étais très attiré par ces humains-animaux. La distribution s'est faite assez facilement. Je ne sais pas pourquoi, tous les acteurs américains veulent jouer des personnages de bande dessinée. Ils voulaient tous me rencontrer et je n'avais aucune envie de faire des milliards d'audition, on y perd tant d'énergie. Danny DeVito a eu le rôle du Pingouin tout de suite. Au début Annette Benning devait être Catwoman mais elle était enceinte, et Michelle Pfeiffer s'est imposée. Pour les acteurs, c'est une collaboration bizarre. Tous les éléments matériels se mettent en travers de leur chemin. Danny DeVito, par exemple, portait trente kilos de maquillage et de costume. Avec les masques, les comédiens ne s'entendent plus parler. Mais je voulais garder un peu d'humanité. Dans* Dick Tracy, *les acteurs étaient tellement maquillés qu'ils restaient sans vie.»*

La contrepartie de cet intérêt pour les personnages, c'est qu'à d'autres moments le metteur en scène s'ennuie et que cet ennui transparaît parfois à la vision du film : *«Oh, vous voulez parler des scènes d'action,* demande Tim Burton en riant. *C'est sans doute vrai. Ce n'est qu'un cirque imbécile et il y a tellement de gens qui le font bien.»*

On reconnaîtra dans *Batman, le défi*, les vraies amours de Tim Burton. L'enfance du Pingouin, porté dans son couffin au fil du courant des égouts de la ville est une version punk de celle de Moïse vue par Cecil B. De Mille : «Les Dix Commandements *sont l'un des plus grands films d'horreur de l'histoire.»* Le businessman que joue Christopher Walken s'appelle Max Schreck, du nom de l'acteur qui incarnait Nosferatu dans le film de Murnau : *«J'aimais cette métaphore qui va du monde des affaires à celui des vampires».*

Car finalement Tim Burton parle des Etats-Unis d'aujourd'hui plus directement que bien des cinéastes «réalistes» : *«Je ne suis pas un réalisateur* [«filmmaker»] *au sens classique du terme dans le sens où je pourrais faire n'importe quoi, un western. J'ai besoin d'être inspiré par la bizarrerie. Pour moi tout est très vrai, très contemporain. De toute façon je ne suis pas très sûr de ce qu'est la réalité. Si je regarde un film comme* le Père de la mariée *j'ai l'impression qu'il vient d'une autre planète.»*

Propos recueillis par
THOMAS SOTINEL

EXPOSITIONS

Nous publions le *jeudi* (daté vendredi) la liste des expositions qui ont lieu à Paris et en région parisienne à partir de mercredi. Une sélection commentée figure dans notre supplément « Arts et Spectacles » du mercredi (daté *jeudi*).

Centre Georges-Pompidou

Place Georges-Pompidou (44-78-12-33). T.l.j. sf mar. de 12 h à 22 h, sam., dim. et fêtes de 10 h à 22 h.

LA CAMPAGNE DE JEAN-LOUP TRASSARD. Galerie de la BPI. Jusqu'au 28 septembre.

LA DATION PIERRE MATISSE. Salle d'art graphique MNAM. Jusqu'au 13 septembre.

ICARE ET COMPAGNIE, UN PREMIER REGARD SUR LA PHOTOGRAPHIE. Cabinet d'art graphique, 4e étage. Jusqu'au 28 septembre.

MANIFESTE. 30 ans de création en perspective 1960-1990. Jusqu'au 28 septembre.

Musée d'Orsay

1, rue de Bellechasse (40-49-48-14). Mer., ven., sam., mar. de 9 h à 18 h, jeu. de 9 h à 21 h 45, dim. de 9 h à 18 h. Fermé le lundi.

AUGUSTE LEPÈRE ET LE RENOUVEAU DU BOIS GRAVÉ. Exposition-dossier. Entrée : 31 F (billet d'accès au musée). Jusqu'au 13 septembre.

CHRONIQUES ITALIENNES, DESSINS D'ERNEST HÉBERT (1817-1908). Exposition-dossier. Entrée : 31 F (billet d'accès au musée). Jusqu'au 13 septembre.

MASSENET, AFFICHES D'OPÉRAS. Exposition-dossier. Entrée : 31 F (billet d'accès du musée). Jusqu'au 13 septembre.

PHOTOGRAPHIE : ACQUISITIONS RÉCENTES (1990-1992). Exposition-dossier. Entrée : 31 F (billet d'accès au musée). Jusqu'au 13 septembre.

Palais du Louvre

Porte Jaujard - côté jardin des Tuileries (40-20-51-51). T.l.j. sf mar. 9 h à 18 h. Nocturne un lun. sur deux et le mer. jusqu'à 22 h.

L'IL DU CONNAISSEUR : HOMMAGE A PHILIP POUNCEY. Pavillon de Flore. Entrée : 31 F (prix d'entrée du musée). Jusqu'au 7 septembre.

Musée d'art moderne de la Ville de Paris

12, av. de New-York (47-23-61-27). T.l.j. sf lun. de 10 h à 17 h 30, mer. jusqu'à 20 h 30.

HOMMAGE A ANDRÉ CADÈRE. Entrée : 35 F (comprenant l'entrée de l'exposition SIMA). Jusqu'au 4 octobre.

BRICE MARDEN. Œuvre graphique 1961-1991. Entrée : 30 F. Jusqu'au 4 octobre.

OPALKA. Jusqu'au 4 octobre.

MICHEL VERJUX. Jusqu'au 11 octobre.

Grand Palais

Av. W.-Churchill, pl. Clemenceau, av. Gal-Eisenhower.

JACQUES-HENRI LARTIGUE A L'ÉCOLE DU JEU, 1902-1913. *Rivages. (44-13-17-17).* T.l.j. sf mar. et mer. de 12 h à 19 h. Entrée : 18 F. Jusqu'au 14 septembre.

LES VIKINGS. Les Scandinaves et l'Europe 800-1200. Galeries nationales (44-13-17-17). T.l.j. sf mar. de 10 h à 20 h, mer. jusqu'à 22 h. Entrée : 40 F. Jusqu'au 20 juillet.

Galerie nationale du Jeu de paume

Place de la Concorde (42-60-69-69). T.l.j. sf lun. de 12 h à 19 h, sam., dim. de 10 h à 19 h, mar. jusqu'à 21 h 30. Visites-conf. jeu. à 12 h, sam. à 16 h, dim. à 11 h.

HELIO OITICICA (1937-1980). Rétrospective. Galerie nationale du Jeu de paume. Entrée : 30 F. Jusqu'au 23 août.

MUSÉES

ALECHINSKY. Musée de la marine, palais de Chaillot, place du Trocadéro (45-53-31-70). T.l.j. sf mar. de 10 h à 18 h. Entrée : 22 F. Jusqu'au 13 septembre.

L'ARCHITECTE FOU DE SUCRE. Pavillon de l'Arsenal, 21, boulevard Morland (42-76-33-97). T.l.j. sf lun. de 10 h 30 à 18 h 30, dim. de 11 h à 19 h. Jusqu'au 26 août.

ARRÊT-RETOUR SUR IMAGES : les cinémas de Picasso. Musée Picasso, hôtel Salé - 5, rue de Thorigny (42-71-25-21). T.l.j. sf mar. de 9 h 15 à 17 h 15, mer. jusqu'à 22 h. Entrée : 26 F. Jusqu'au 14 septembre.

LUIS CABALLERO. Hôtel de Miramion, musée de l'Assistance publique, 47, rue de la Tournelle (46-33-01-43). T.l.j. sf dim. et lun. de 10 h à 17 h. Jusqu'au 31 juillet.

AUGUSTIN-VICTOR CASASOLA. Centre national de la photographie, Palais de Tokyo, 13, av. du Président-Wilson (47-23-36-53). T.l.j. sf mar. de 10 h à 17 h. Jusqu'au 13 octobre.

DENISE COLOMB. Palais de Tokyo, 13, av. du Président-Wilson (47-23-36-53). T.l.j. sf mar. de 9 h 45 à 17 h. Jusqu'au 23 août.

DE BONNARD A BASELITZ. Bibliothèque nationale, galeries Mansart et Mazarine, 58, *rue de Richelieu (47-03-81-10).* T.l.j. de 12 h à 18 h. Entrée : 20 F. Jusqu'au 30 septembre.

DESIGN 1950-1990. Cinquante acquisitions du Fonds national d'art contemporain. Musée des arts décoratifs - Palais du Louvre, pavillon de Marsan, 107, rue de Rivoli (42-60-32-14). T.l.j. sf lun. et mar. de 12 h 30 à 18 h, dim. de 12 h à 18 h. Entrée : 10 F. Jusqu'au 20 septembre.

LE DESSIN ET L'ARCHITECTE. Excursion dans les collections de l'Académie d'architecture. Pavillon de l'Arsenal, 21, boulevard Morland (42-76-26-53). T.l.j. sf lun. de 10 h 30 à 18 h 30, dim. de 11 h à 19 h. Jusqu'au 6 septembre.

DESSINS DE RODIN. Musée Rodin, hôtel Biron, 77, rue de Varenne (47-05-01-34). T.l.j. sf lun. de 10 h à 17 h 45. Entrée : 21 F. Jusqu'au 19 juillet.

DU TAGE A LA MER DE CHINE. Une épopée portugaise. Musée national des Arts asiatiques - Guimet, 6, pl. d'Iéna (47-23-61-65). T.l.j. sf mar. de 9 h 45 à 17 h 15. Entrée : 32 F (comprenant la visite du musée). Jusqu'au 8 septembre.

GLOIRE AUX VIGNERONS. Musée Bouchard, 25, rue de l'Yvette (46-47-63-46). Mer. et sam. de 14 h à 19 h. Fermé les 15 derniers jours de chaque trimestre. Entrée : 25 F. Jusqu'au 28 novembre.

LA GRANDE EXPOSITION DES FRUITS ET DES LÉGUMES. Muséum national d'histoire naturelle, galerie de botanique, jardin des Plantes, 18, rue Buffon (40-79-30-00). T.l.j. sf mar. et jours fériés de 10 h à 17 h. Groupes scolaires sur rendez-vous au 43-36-54-26. Entrée : 25 F. Jusqu'au 14 septembre.

GUÉRIN ET DELACROIX. Musée national Eugène-Delacroix, 6, rue de Furstenberg *(43-54-04-87). T.l.j. sf mar. de* 9 h 45 à 17 h 15. Entrée : 12 F. Jusqu'au 22 septembre.

LES HERBES DE LA SAINT-JEAN, GRAVURES DE CHARLOTTE NOYELLE. Jardin des Plantes, pavillon d'accueil, 2, rue Buffon (40-79-30-00). T.l.j. sauf mar. de 10 h à 17 h. Jusqu'au 27 septembre.

***IMAGES D'AMÉRIQUE 1880-1980,* les magazines à l'affiche et les aventures publicitaires d'un dromadaire.** Musée de la Publicité, musée des Arts décoratifs, 107, rue de Rivoli (42-60-32-14). T.l.j. sf lun. et mar. de 12 h 30 à 18 h, dim. de 12 h à 18 h. Entrée : 30 F. Jusqu'au 13 septembre.

INSTRUMENTARIUM EUROPÉEN. Jardin des Plantes, ménagerie, 57, rue Cuvier (45-35-82-08). T.l.j. sauf lun. de 15 h à 17 h 30. Entrée : 25 F. Jusqu'au 15 août.

ANNIE LEIBOVITZ. Palais de Tokyo, 13, av. du Président-Wilson (47-23-36-53). T.l.j. sf mar. de 10 h à 17 h. Entrée : 25 F. Jusqu'au 27 juillet.

SHERRIE LEVINE. Fondation nationale des arts. Hôtel des Arts, 11, rue Berryer (42-56-71-71). T.l.j. sf mar. de 11 h à 18 h. Entrée : 10 F. Jusqu'au 10 août.

MARY ELLEN MARK ; VINGT-CINQ ANS DE PHOTOGRAPHIE. Centre national de la photographie, Palais de Tokyo, 13, av. du Président-Wilson (47-23-36-53). T.l.j. sf mar. de 9 h 45 à 17 h. Entrée : 25 F (entrée du musée). Jusqu'au 13 octobre.

ANTOINE-IGNACE MELLING, ARTISTE VOYAGEUR A CONSTANTINOPLE. En France et dans les pays du Nord. Musée Carnavalet, 2e étage, 23, rue de Sévigné (42-72-21-13). T.l.j. sf lun. et fêtes de 10 h à 17 h 40. Entrée : 30 F. Jusqu'au 19 juillet.

LA MÉNAGERIE DU PALAIS. Centre national de la photographie, Palais de Tokyo, 13, av. du Président-Wilson *(47-23-36-53). T.l.j. sf mar.* de 10 h à 17 h. Entrée : 25 F. Jusqu'au 13 octobre.

MODE ET LIBERTÉS. Musée des Arts de la mode, 109, rue de Rivoli (42-60-32-14). T.l.j. sf mar. de 10 h à 18 h, nocturne le mer. jusqu'à 22 h. Entrée : 30 F. Jusqu'au 25 octobre.

MONTMARTRE, VILLAGE URBAIN, QUARTIER RURAL. Musée de Montmartre, 12, rue Cortot (46-06-61-11). T.l.j. sf lun. de 11 h à 18 h. Entrée : 25 F. Jusqu'au 27 septembre.

GUSTAV-ADOLF MOSSA. L'œuvre symboliste : 1903-1918. Pavillon des Arts, 101, rue Rambuteau (42-33-82-50). T.l.j. sf lun. et jours fériés de 11 h 30 à 18 h 30. Entrée : 30 F. Jusqu'au 27 septembre.

LES ORDRES MENDIANTS A PARIS. Musée Carnavalet, 23, rue de Sévigné (42-72-21-13). T.l.j. sf lun. et fêtes de 10 h à 17 h 40. Entrée : 30 F. Du 21 juillet au 11 octobre.

PATRIMOINE MONDIAL. Caisse nationale des monuments historiques, hôtel de Sully, 62, rue Saint-Antoine (44-61-20-00). T.l.j. sf lun. de 10 h à 19 h. Jusqu'au 20 septembre.

PIER LUIGI PIZZI. Bibliothèque du Palais Garnier, opéra de Paris, place de l'Opéra (47-42-07-02). T.l.j. de 10 h à 17 h. Entrée : 28 F. Jusqu'au 18 octobre.

PLISSON. Musée de la Marine, palais de Chaillot, place du Trocadéro (45-53-31-70). T.l.j. sf mar. de 10 h à 18 h. Entrée : 20 F. Jusqu'au 28 septembre.

PROMENADE DE VOILE. Parc de la Villette, 211, avenue Jean-Jaurès (42-78-70-00). T.l.j. sf lun. de 6 h à 1 h du matin. Jusqu'au 16 août.

TINGATINGA. Peintures de Tanzanie. Musée national des Arts africains et océaniens, 293, av. Daumesnil (44-74-84-80). T.l.j. sf mar. de 10 h à 17 h 30, sam. et dim. jusqu'à 18 h. Jusqu'au 31 août.

TOUS PARENTS, TOUS DIFFÉRENTS. Musée de l'Homme - galerie d'anthropologie, palais de Chaillot, place du Trocadéro (45-53-70-60). T.l.j. sf mar. et fêtes de 9 h 45 à 17 h 15. Entrée : 20 F, 25 F (comprenant la visite du musée). Jusqu'au 30 novembre.

TRADITION ET MODERNITÉ. Musée Cernuschi, 7, av. Vélasquez (45-63-50-75). T.l.j. sf lun. et le 14 juillet de 10 h à 17 h 40. Jusqu'au 9 août.

UN VOYAGE GOURMAND. 60 AFFICHES DE GASTRONOMIE DE 1850 A 1950. Musée-galerie de la SEITA, 12, rue Surcouf (45-56-60-17). T.l.j. sf dim. et jours fériés de 11 h à *18 h. Jusqu'au 12 septembre.*

VAN CLEFF & ARPELS. Musée de la mode et du costume, palais Galliera, 10, av. Pierre-1er-de-Serbie (47-20-85-23). T.l.j. sf lun. et jours fériés de 10 h à 17 h 40. Visites-conférences le jeu. et sam. à 14 h 30. Entrée : 30 F. Jusqu'au 30 octobre.

CENTRES CULTURELS

FERDINANDO AMBROSINO. Paris Art Center, 36, rue Falguière (43-22-39-47). T.l.j. sf dim., lun. et jours fériés de 14 h à 19 h. Jusqu'au 25 juillet.

PIERRE ANTONIUCCI. Carré des Arts, parc floral de Paris, esplanade du Château (43-65-73-92). T.l.j. sf lun. et mar. de 10 h à 13 h et de 14 h à 17 h. Jusqu'au 13 septembre.

LES ARTS ÉTONNANTS. Théâtre national de Chaillot, 1, place du Trocadéro (47-27-81-15). T.l.j. sf lun. de 16 h à 22 h. Entrée : 50 F. Du 16 juillet au 9 août.

BELLEVILLE - BELLEVILLE. Maison de la Villette, 30, av. Corentin-Cariou (42-40-27-28). T.l.j. sf lun. de 13 h à *18 h. Jusqu'au 10 octobre.*

WALTER BENJAMIN. Goethe Institut, centre culturel allemand, 17, av. d'Iéna. T.l.j. sf sam., dim. de 10 h à 20 h. Jusqu'au 17 juillet.

BIJOUX DE RÊVE, RÊVE DE BIJOUX. Centre Wallonie-Bruxelles à Paris, 127-129, rue Saint-Martin (42-71-26-16). T.l.j. sf lun. et jours fériés de 11 h à 18 h. Jusqu'au 4 octobre.

HUMBERTO CASTRO, MOISÉS FINALÉ, MANUEL MENDIVE. Trois artistes cubains. Le Monde de l'art, 18, rue de Paradis (42-46-43-44). T.l.j. sf dim. de 13 h à 19 h 30, lun. de 14 h à 19 h. Jusqu'au 1er août.

COLLECTION CAISSE DES DÉPOTS. *Nouvelles acquisitions.* Caisse des *dépôts et consignations, 56, rue* Jacob (40-49-94-63). T.l.j. sf sam., dim. et lun. de 10 h à 18 h 15. Exposition fermée du 1er au 31 août. Jusqu'au 17 octobre.

LES COLLECTIONS PERMANENTES DE L'ECOLE NATIONALE SUPÉRIEURE DES BEAUX-ARTS. accrochage d'été. Ecole nationale supérieure des Beaux-Arts, 17, quai Malaquais (47-03-50-00). T.l.j. de 13 h à 19 h. Entrée : 20 F. Jusqu'au 6 septembre.

CUISINES ET TABLES MEXICAINES. Centre culturel du Mexique, 28, bd Raspail (45-49-16-26). T.l.j. sf dim. de 10 h à 18 h, sam. de 14 h 30 à 18 h. Reprise de l'exposition du 1er au 10 septembre. Jusqu'au 31 août.

LE GRAND HÉRITAGE. Sculptures de l'Afrique noire. Fondation Dapper, 50, av. Victor-Hugo (45-00-01-50). T.l.j. de 11 h à 19 h. Entrée : 15 F (entrée libre le mercredi). Jusqu'au 15 septembre.

LES JARDINS DU BARON HAUSSMANN. Le Louvre des Antiquaires, 2, place du Palais-Royal (42-97-27-00). T.l.j. sf lun. et fêtes de 11 h à 19 h. Réserv. groupes : 42-97-27-20. Entrée : 20 F. Jusqu'au 4 octobre.

MOHAMMAD OMER KHALIL. Institut du monde arabe, galerie d'art et d'essai, 1, rue des Fossés-Saint-Bernard (40-51-38-38). T.l.j. sf lun. de 10 h à 18 h. Jusqu'au 30 août.

MOORE A BAGATELLE. Parc de Bagatelle, bois de Boulogne (40-67-97-00). T.l.j. de 11 h à 19 h. Entrée : 6 F (entrée du parc). Jusqu'au 3 octobre.

BRIGITTE NAHON, LÉO DELARUE, BASSERODE, FRÉDÉRIC FENOLLABBATE, BRUNO. Carbonnet, Oleg Kornev, Franck Péquignet, Brigitte Zieger. Hôpital Ephémère, 2-4, rue Carpeaux (46-27-82-82). T.l.j. sf lun. et mar. de 14 h à 19 h. Jusqu'au 20 septembre.

DOMINIQUE PERRAULT, ARCHITECTE. Institut français d'architecture, 6 bis, rue de Tournon (46-33-90-36). T.l.j. sf lun., mar. de 12 h 30 à 19 h. Jusqu'au 27 septembre.

ROBERT RYMAN. Espace d'art contemporain, 7, rue de Lille *(42-60-22-99). T.l.j. sf dim., lun., mar.* de 12 h à 17 h, sam. de 11 h à 18 h. Jusqu'au 25 juillet.

JEAN ET ALBERT SEEBERGER. Photographies de mode. Société française de photographie, 9, rue Montalembert (42-22-37-17). T.l.j. sf dim. de 14 h à 18 h. Jusqu'au 31 juillet.

SÉVILLE : LE PARI ANDALOU. *Maison de l'architecture, 7, rue Chaillot* (47-23-81-84). T.l.j. sf dim. et lun. de 13 h à 18 h, sam. de 11 h à 17 h. Jusqu'au 19 septembre.

TERRES SECRÈTES DE SAMARCANDE. Céramiques du VIIIe au XIIIe siècle. Institut du monde arabe, 1, rue des Fossés-Saint-Bernard (40-51-38-38). T.l.j. sf lun. de 10 h à 18 h. Entrée : 30 F. Jusqu'au 27 septembre.

ZADKINE. Couvent des cordeliers, 15, rue de l'Ecole-de-Médecine (43-29-45-73). T.l.j. sf lun. de 10 h à 18 h. Entrée : 25 F. Jusqu'au 27 septembre.

GALERIES

NORBERT BERTHOU. Galerie Gérard *Delsol & Laurent Innocenzi, 18, rue Charlot* (48-87-41-63). Jusqu'au 25 juillet.

BLECKNER, DOKOUPIL, DORNER, TAAFFE, TROCKEL. Galerie Samia Saouma, 16, rue des Coutures-Saint-Gervais (42-78-40-44). Jusqu'au 25 juillet.

CLAUDE ET FRANÇOIS-XAVIER LALANNE. Les portes du jardins. JGM Galerie, 8 bis, rue Jacques-Callot (43-26-12-05). Jusqu'au 27 juillet.

JOSEPH CORNELL. Galerie Karsten Grève, 5, rue Debelleyme (42-77-19-37). Jusqu'au 20 septembre.

HERVÉ DI ROSA. Galerie Laage-Salomon, 57, rue du Temple (42-78-11-71). Jusqu'au 31 juillet.

EROTIQUES. A. B. *Galeries, 24, rue* Keller (48-06-90-90). Jusqu'au 25 juillet.

ET L'EUROPE CRÉA HOLLYWOOD. Espace Kronenbourg aventure, 30, avenue George-V (44-31-16-00). Jusqu'au 31 juillet.

CHIARA FIORINI. Galerie d'art international, 12, rue Jean-Ferrandi (45-48-84-28). Jusqu'au 25 juillet.

JEAN-CLAUDE GAGNIEUX. Galerie Praz-Delavallade, 10, rue Saint-Sabin (43-38-52-60). Jusqu'au 25 juillet.

MARC GARANGER. Regards vers l'Est. Galerie Picto Bastille, 53 bis, rue de la *Roquette* (47-00-28-28). Jusqu'au 5 septembre.

JOHN HILLIARD. Galerie Durand-Dessert, 28, rue de Lappe (48-06-92-23). Jusqu'au 25 juillet.

REBECCA HORN, JEAN-PIERRE BERTRAND. *Galerie de France, 52, rue de la* Verrerie (42-74-38-00). Jusqu'au 31 juillet.

LOUIS JAMMES. Galerie Yvon Lambert, 108, rue Vieille-du-Temple (42-71-09-33). Jusqu'au 30 juillet.

PIERRE KLOSSOWSKI. Galerie Beaubourg, 23, rue du Renard (42-71-20-50). Jusqu'au 31 juillet.

STANISLAV KOLIBAL. Galerie Jacqueline Moussion, 110-123, rue Vieille-du-Temple (48-87-75-91). Jusqu'au 31 juillet.

MARIE-JO LAFONTAINE. Galerie Montaigne, 36, avenue Montaigne (47-23-32-35). Jusqu'au 18 juillet.

PATRICK LANNEAU. Galerie Mostini Bastille, 23, rue *Basfroi* (44-93-93-64). Jusqu'au 30 juillet.

HENRI LARRIÈRE. Galerie Claude Samuel, 18, pl. des Vosges (42-77-16-77). Jusqu'au 25 juillet.

DAVID MACH. Galerie Nikki Diana Marquardt, 9, place des Vosges (42-78-21-00). Jusqu'au 29 août.

DAVID MAES. Galerie Michèle Broutta, 31, rue des Bergers (45-77-93-79). Jusqu'au 25 juillet.

MIRO. Galerie Maeght, hôtel Le Rebours, 12, rue Saint-Merri (42-78-43-44). Jusqu'au 20 août.

MOORE INTIME. *Galerie Didier Imbert* Fine Arts, 19, av. Matignon (45-62-10-40). Jusqu'au 24 juillet.

ŒUVRES SUR PAPIER. Galerie du Jour Agnès B, 6, rue du Jour (42-33-43-40). Jusqu'au 19 septembre.

RÉTROSPECTIVE DES EXPOSITIONS A LA GALERIE ZABRISKIE DE PARIS ET DE NEW-YORK. Galerie Zabriskie, 37, rue Quincampoix (42-72-35-47). *Jusqu'au 31 juillet.*

SIMPLY RED. Galerie Gilbert Brownstone et Cie, 9, rue Saint-Gilles (42-78-43-21). Jusqu'au 25 juillet.

BERNARD THOMAS-ROUDEIX. Espace art & patrimoine, 22, rue des Blancs-Manteaux (48-04-87-77). Jusqu'au 1er août.

CY TWOMBLY. Galerie Karsten Grève, 5, *rue Debelleyme* (42-77-19-37). Jusqu'au 31 août.

UBAC, DESSINS A L'ENCRE DE CHINE, ARDOISES TAILLÉES. Galerie Lambert Rouland, 62, rue La Boétie (45-63-51-52). Jusqu'au 30 juillet.

MAMIKO UEMATSU. Galerie Gutharc Ballin, 47, rue de Lappe (47-00-32-10). Jusqu'au 31 juillet.

VIVE LA FRANCE. Galerie Gérald Piltzer, 78, avenue des Champs-Elysées (43-59-90-07). Jusqu'au 12 septembre.

Périphérie

BIÈVRES. Visages d'enfants, visages des rues, les années 70 par Errol Sawyer. Musée français de la photographie, 78, rue de Paris (69-41-10-60). *T.l.j. de 10 h à 12 h et de 14 h à 18 h.* Entrée : 20 F. Jusqu'au 31 août.

CHAMPIGNY-SUR-MARNE. André Fougeron. Musée de la Résistance nationale, 88, av. Marx-Dormoy (48-81-00-80). T.l.j. sf mar. de 10 h à 17 h 30, sam., dim. et fêtes de 14 h à 18 h. Jusqu'au 15 septembre.

CLAMART. Jean Arp et Sophie Taeuber. *Pièces maîtresses. Fondation* Jean Arp, 21-23, rue des Châtaigniers (45-34-22-63). Ven., sam., dim. de 14 h à 18 h et sur rendez-vous. Entrée : 20 F. Jusqu'au 14 septembre.

COULOMMIERS. Plantes et jardins au Moyen Age. Commanderie des Templiers (64-65-08-61). T.l.j. sf lun. de 14 h à 18 h 30. Entrée : 20 F. Jusqu'au 31 juillet.

LA DÉFENSE. Arrêt sur viaduc. Espace art Défense - Art 4, 15, place de La Défense (49-00-15-96). Jusqu'au 7 septembre.

ECOUEN. Autour des Fructus Belli. Une tapisserie de Bruxelles du XVIe siècle. Musée national de la Renaissance, château d'Ecouen (39-90-04-04). T.l.j. sf mar. de 9 h 45 à 12 h 30 et de 14 h à 17 h 15. Entrée : 17 F (comprenant l'accès au château). Jusqu'au 21 septembre.

FONTAINEBLEAU. Le Temps des jardins. Musée national du château de Fontainebleau (64-22-27-40). T.l.j. sf lun. de 10 h à 19 h. *Entrée : 23 F (prix d'entrée du musée)*, dim. 12 F. Jusqu'au 13 septembre. **Un ameublement à la mode en 1802. Le mobilier du général Moreau.** Musée national du château de Fontainebleau (64-22-27-40). T.l.j. sf mar. de 9 h 30 à 12 h 30 et de 14 h à 17 h. Entrée : 26 F. Jusqu'au 14 septembre.

IVRY-SUR-SEINE. Silvie Blocher, Jürgen Paas, Claire-Jeanne Jezequel, Philippe Lepeut et Frédérique Lucien. Centre d'art contemporain, 93, av. Georges-Gosnat (49-60-25-04). T.l.j. sf lun. et jours fériés de 13 h à 19 h, dim. de 11 h à 17 h. Jusqu'au 2 août.

JOUY-EN-JOSAS. A visage découvert. Fondation Cartier, 3, rue de la Manufacture (39-56-46-46). T.l.j. de 12 h à 19 h. Entrée : 25 F. Jusqu'au 4 octobre.

MEAUX. *Dominique Gaessler.* *Musée* Bossuet, palais *épiscopal* (64-34-84-45). T.l.j. sf mar. et jours fériés de 10 h à 12 h et de 14 h à 17 h. Jusqu'au 15 septembre.

MELUN. Les Jardins de cinéma. Espace Saint-Jean, 26, place Saint-Jean (64-52-10-95). T.l.j. sf lun. de 13 h à 19 h, dim. de 15 h à 19 h. Jusqu'au 14 août.

NEUILLY-SUR-MARNE. André Robillard, Jean Smilowski. Art et bricolage. L'Aracine - musée d'art brut, château Guérin, 39, av. du Général-de-Gaulle (43-09-62-73). T.l.j. sf lun., mar., mer. de 14 h à 18 h. Jusqu'au 30 août.

PONTOISE. Rose Fejtö. Musée Tavet-Delacour, 4, rue Lemercier (30-38-02-40). T.l.j. sf mar. et jours fériés de 10 h à 12 h et de 14 h à 18 h. Jusqu'au 30 août.

RUEIL-MALMAISON. Livres précieux du musée de Malmaison. Musée national des châteaux de Malmaison et de Bois-Préau, 1, avenue de l'Impératrice-Joséphine (47-49-20-07). T.l.j. sf mar. de 10 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h. Entrée : 12 F. Jusqu'au 15 septembre.

SAINT-DENIS. Lucien Lautrec, rétrospective. Musée d'art et d'histoire, 22 bis, rue Gabriel-Péri (42-43-05-10). *T.l.j. sf mar. de 10 h à 17 h 30, dim. de* 14 h à 18 h 30. Visite commentée sur rendez-vous. Entrée : 15 F. Jusqu'au 14 septembre.

VERSAILLES. Les Jardins de Versailles et de Trianon. D'André Le Nôtre à Richard Mique. Musée national du château de Versailles (30-84-74-00). T.l.j. sf lun. de 9 h à 18 h 30. Entrée : 31 F (donnant l'accès au château). Jusqu'au 27 septembre.

PARIS EN VISITES

VENDREDI 17 JUILLET

« Montmartre, de Toulouse-Lautrec à Picasso », 10 h 30, métro Abbesses (M.-C. Lasnier).

« Le quartier chinois et ses lieux de culte », 11 heures, métro Porte-de-Choisy (P.-Y. Jaslet).

« Le Palais de justice en activité. Histoire et fonctionnement », 11 heures, 14 h 30 et 16 h 30, métro Cité, sortie marché aux fleurs (Connaissance d'ici et d'ailleurs).

« Le palais du Luxembourg, siège du Sénat » (Réservation au 49-80-42-51), 14 heures, 20, rue de Tournon (M.-C. Lasnier).

« Du passage du Grand-Cerf restauré au passage Brady à restaurer », 14 h 30, 3, rue de Palestro (Paris autrefois).

« De l'Ancienne Comédie au couvent des Cordeliers », 14 h 30, métro Mabillon (Paris pittoresque et insolite).

« Mathématiques sacrées à la Sainte-Chapelle. La verrière des initiés », 14 h 30, sortie métro Cité (I. Hauller).

« L'Opéra Garnier », 14 h 30, en haut des marches, portail central (Europ explo).

« Hôtels et jardins du Marais. Place des Vosges », 14 h 30, sortie métro Saint-Paul (Résurrection du passé).

« Le Val-de-Grâce », 14 h 30, rue Saint-Jacques, devant l'église (A nous deux, Paris).

« Cours et jardins du quartier Mouffetard », 15 heures, métro Monge (P.-Y. Jaslet).

« La Sorbonne », 15 heures, devant l'entrée, rue des Ecoles (Paris et son histoire).

« Hôtels, jardins et ruelles du Marais », 17 heures, métro Saint-Paul/le Marais (Lutèce visites).

BILLET

Changement de barreur à la CGM

M. Claude Abraham, patron de la Compagnie générale maritime (CGM) depuis dix ans, n'aura eu ni à endurer l'épreuve de voir, impuissant, sombrer jusqu'à la faillite le prestigieux armement public héritier de la « Transat » ni à revendiquer l'honneur, comme l'exigent les lois de la mer pour tous les capitaines, d'avoir été le dernier à rester à la passerelle de son navire dans le naufrage. Il a été « débarqué » au conseil des ministres du mercredi 15 juillet et remplacé par l'ancien directeur général démissionnaire d' Antenne 2, M. Eric Giuily.

Ce dernier, maître des requêtes au Conseil d'Etat, rodé aux techniques de gestion financière rigoureuses et réputé ne pas avoir d'états d'âme pour redresser des situations chancelantes, prend la barre d'un grand navire en perdition, au lieu et place d'un ingénieur général des Ponts et Chaussées qui, à la tête d'un groupe de quarante navires, s'était forgé dans la communauté restreinte des grands armateurs internationaux une stature et une réputation avérées.

Devant les atermoiements du gouvernement qui, depuis de longs mois, refusait de lui accorder les dotations en capital nécessaires pour alléger un endettement considérable, M. Abraham avait fait savoir que, dans ces conditions, il préférerait donner sa démission. Il y a quelques jours, il a expliqué son amertume à M. Bérégovoy, mais son sort était déjà scellé. Le ministère des finances (l'avenir de la marine marchande étant décidé à Bercy et non au secrétariat d'Etat à la mer) avait choisi. Brillant major de l'ENA, M. Giuily, qui avait fait au cabinet de Gaston Defferre ses premières armes sur la décentralisation, est en outre très en cour à l'Elysée.

Tous les clignotants maritimes sont au rouge. En 1991, le déficit comptable de la CGM a atteint 304 millions de francs, auxquels s'ajoutent 140 millions de provisions pour restructuration et coûts sociaux. Les taux de fret stagnent à un niveau désespérément bas. Le pavillon français, du fait de la lourdeur des charges sociales et fiscales, reste beaucoup plus cher non seulement que les pavillons de complaisance, mais même que ceux de « pays riches » comme la Norvège ou le Danemark.

Fin mai, M. Abraham a dû, prendre une décision historique déchirante : abandonner les lignes reliant l'Europe aux Etats-Unis pour se consacrer désormais à la desserte de l'Extrême-Orient, des Antilles et du Pacifique.

Lors de son passage, en 1987-1988, au groupe Chargeurs, M. Giuily avait pu entendre son « patron », M. Jérome Seydoux, prononcer cette formule célèbre : *« Gagner de l'argent, c'est vertueux. »* Il lui est demandé aujourd'hui que la CGM cesse d'en perdre sans se saborder. Tâche quasiment surhumaine.

FRANÇOIS GROSRICHARD

Dans un rapport sur la politique énergétique de la France

L'Agence internationale de l'énergie préconise de freiner l'expansion des transports routiers

La France, qui vient d'adhérer officiellement à l'Agence internationale de l'énergie (AIE), fait l'objet d'un rapport sur sa politique énergétique établi par cette organisation. Ce document a été présenté, mercredi 15 juillet, à Paris, en présence du ministre de l'industrie et du commerce extérieur, M. Dominique Strauss-Kahn.

Cadeau de bienvenue au plus récent des membres de l'agence ou bilan objectif d'une politique poursuivie avec constance depuis près de vingt ans ? Dans son premier rapport consacré à la France, l'AIE dresse en tout cas un bilan très positif de la politique énergétique menée depuis près de vingt ans par les différents gouvernements. *« Nombre des objectifs de politique énergétique définis par la France après le premier choc pétrolier de 1973 ont d'ores et déjà été atteints,* écrit l'agence. *Le programme nucléaire a été mené à son terme avec succès, et sa contribution* [à] *la production d'électricité représente désormais, proportionnellement, le maximum que l'on escomptait. Les efforts vigoureux déployés dans le domaine de l'énergie ont conféré à la France l'une des économies les plus efficaces sur le plan énergétique dans l'ensemble de l'AIE. »* Difficile d'être plus élogieux...

Le rail défavorisé

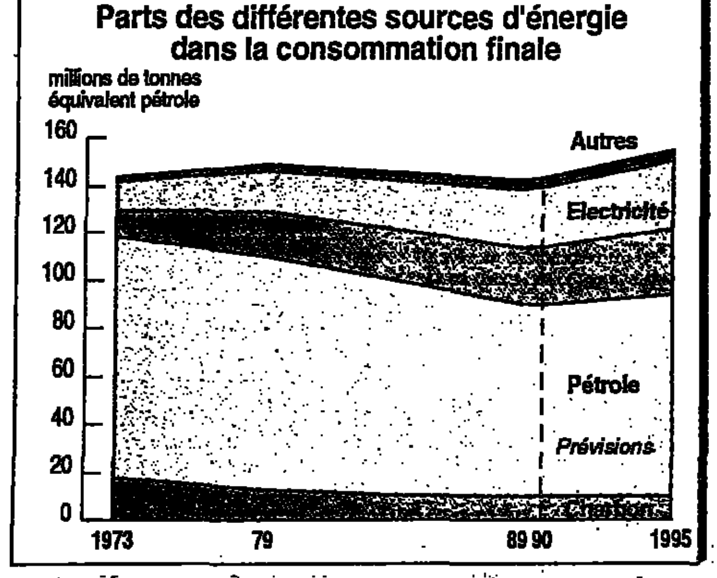
Cela dit, selon l'agence, de *« nouveaux défis sont apparus »* – l'amorce d'une déréglementation *des marchés de l'énergie,* la montée des préoccupations environnementalistes... – qui plaident en faveur d'un retoilettage d'ensemble. La politique énergétique de la France, estime l'agence, *« est arrivée à un tournant, et des changements sont nécessaires pour l'adapter* [aux] *années 90. »*

L'AIE s'inquiète en particulier du ralentissement observé en matière d'économies d'énergie. Depuis le milieu des années 80, elles ne constituent plus une priorité, d'où, par exemple, le dérapage de la consommation des *carburants qui, dans les transports routiers,* augmente, depuis 1986, de 4,8 % par an. La consommation du fioul s'accroît, elle, annuellement de près de 10 % depuis 1985, sous l'effet conjugué d'une « diésélisation » croissante du parc automobile et de *« l'extension du transport routier de marchandises au détriment d'autres formes d'acheminement, par exemple le rail ».*

Limiter à 2 tonnes par habitant les émissions de CO_2 en l'an 2000, comme le prévoit le gouvernement, rappelle l'agence, suppose *« une réduction de l'utilisation de produits pétroliers dans le secteur des transports ».* M. Strauss-Kahn en a convenu mais, visiblement, il ne dispose d'aucune recette pour inverser la tendance dans ce domaine.

Sur un autre point, l'AIE se montre critique à l'égard de la France : la part trop importante accordée au nucléaire. Compte tenu des *« incertitudes considérables »* qui pèsent sur l'avenir, *« il conviendrait d'étudier de façon plus approfondie les possibilités de mettre en place d'autres moyens de production d'électricité ».* Les *« techniques non polluantes et performantes utilisant du gaz et du charbon, la cogénération, l'autoproduction et les sources d'énergie renouvelables ».* Les pistes à explorer ne manquent pas – M. Dominique Strauss-Kahn l'a volontiers reconnu, – mais une inflexion de la politique énergétique de la France n'est pas de saison.

JEAN-PIERRE TUQUOI



Entre 1973 et 1990, la France a stabilisé sa consommation énergétique. Mais elle a réduit de moitié sa dépendance à l'égard des énergies importées. Les cinquante-cinq « tranches » nucléaires en service y sont pour beaucoup.

Entente des syndicats et des organisations professionnelles

La protection sociale des intérimaires est renforcée

Cinq syndicats (la CFDT, FO, la CFTC, la CGC et la CGT), ont décidé de signer un accord cadre pour répondre aux préoccupations sociales des intérimaires avec les deux organisations professionnelles du travail temporaire, l'UNETT et le PROMATT. La dernière séance de négociation a eu lieu le 24 juin et de nouvelles discussions seront nécessaires, à la rentrée, pour préciser le dispositif. La CGT a signé mercredi 15 juillet.

Le texte signé par cinq syndicats (CFDT, FO, CFTC, CGC et CGT) et les deux organisations professionnelles du travail temporaire (UNETT et PROMATT), qui permettra d'améliorer la prévoyance collective, l'attribution de logements locatifs, l'accès au crédit à la consommation et qui favorisera le financement d'interventions individuelles à caractère social, vise à rapprocher la situation des travailleurs temporaires de celle des autres salariés. Il s'inscrit dans la logique de l'étude qui avait été réalisée en 1991, par sondage, pour mettre en évidence les besoins des intérimaires, préoccupés par l'absence de couverture des risques lourds. Il fait surtout suite à l'accord interprofessionnel du 24 mars 1990, qui avait prévu d'affecter 0,3 % de la masse des salaires des contrats de travail temporaire à ces préoccupations sociales.

En matière de protection sociale, les intérimaires ne bénéficiaient pas, jusqu'à présent, d'une prévoyance collective élargie. Désormais, les deux tiers des fonds collectés auprès des entreprises de travail temporaire serviront à traiter, en priorité, les conséquences des accidents de travail, de trajet, ou les maladies professionnelles survenues en cours de mission. Les arrêts de travail de longue durée donneront lieu à une indemnisation complémentaire dans la limite de trois ans. L'incapacité permanente fera l'objet d'une rente pour ceux ayant une ancienneté de 2 028 heures dans la profession au cours des derniers mois. D'autres dispositions seront également prévues, qui doivent être examinées prochainement.

Réserve de garantie

Constatant les difficultés des intérimaires, quand ceux-ci cherchent un logement à louer, une réserve de garantie est constituée qui pourra être utilisée en cas d'impayés. Le dispositif, qui reste à préciser, servira de caution et devrait rassurer les bailleurs. Un principe identique est arrêté, s'agissant du crédit à la consommation, dont l'obtention s'avère souvent difficile pour les intérimaires. Un système de garantie professionnelle et personnelle sera mis en place pour limiter les cas de refus, éviter les discriminations et, enfin, diminuer les risques pour les organismes bancaires. Une convention sera passée avec un établissement de crédit.

Une dernière partie des sommes disponibles sera affectée à une réserve de stabilisation et d'intervention qui pourra financer des aides individuelles et ponctuelles, mais qui, par des études et des contrôles, s'assurera aussi du bon fonctionnement de l'ensemble. A cette fin, une structure est créée, le Fonds d'action sociale du travail temporaire (FAS-TT), à gestion paritaire.

Comme la contribution de 0,3 % était déjà provisionnée par les entreprises de travail temporaire depuis 1990, le système disposera, d'emblée, de fonds importants puisqu'on estime sa recette annuelle à environ 70 millions de francs. Cela lui permettra de faire face à ses obligations et, pourquoi pas, de pouvoir garantir jusqu'à dix mille logements, par exemple. La cotisation devant en outre être versée trimestriellement, les avantages d'un tel système ne devraient pas tarder à se faire sentir pour les intérimaires, si ceux-ci, toutefois, sont des « habitués » de cette forme de travail.

ALAIN LEBAUBE

Les dernières nominations des présidents d'entreprises publiques

Un militaire spécialiste du nucléaire à la tête d'Aéroports de Paris

***Le conseil des ministres a nommé, mercredi 15,* les derniers présidents d'entreprises publiques. M. Marcel Benichou est renouvelé à l'Office national d'études et de recherches aérospatiales (ONERA) ainsi que M. Jacques Bouvet, aux Charbonnages de France. M. Eric Giuily, ancien directeur général d' Antenne 2, est nommé à la Compagnie générale maritime et financière (CGMF) ; M. Gérard Renon, à la *Société nationale d'études* et de construction de moteurs d'aviation (SNECMA). Enfin, en remplacement de M. Bernard Lathière qui occupait ce poste depuis 1986, le général Jean Fleury, ancien chef d'état-major de l'armée de l'air, devient président d'Aéroports de Paris (ADP), l'établissement gestionnaire des aéroports parisiens.**

On murmurait qu'il avait quitté, l'an dernier, ses fonctions de chef d'état-major de l'armée de l'air en froid avec les autorités ; pourtant, le général Jean Fleury peut aujourd'hui se prévaloir de la bienveillance de l'Etat.

Avec la désignation d'un général d'armée aérienne, spécialiste de l'armement nucléaire, à la présidence d'Aéroports de Paris, le gouvernement met fin à une longue tradition qui fit de ce poste l'apanage des ingénieurs des ponts et chaussées, des polytechniciens, voire d'un ancien énarque comme M. Lathière.

Petit, vif, l'œil pétillant, souvent caustique, le général Fleury est un Breton, aujourd'hui âgé de cinquante-huit ans. Il appartient à cette classe d'officiers qui – ce ne fut pas toujours le cas – n'ont aucun complexe vis-à-vis des civils avec lesquels ils sont amenés à travailler.

Ce pilote de chasse pense, parle, décide à la vitesse de son avion. Durant sa carrière militaire, il occupa quelques uns des postes de responsabilité les plus recherchés : chargé de l'expérimentation tactique du célèbre Mirage-III ; commandant la base de Saint-Dizier ; chef du bureau des programmes à l'état-major de l'armée de l'air, puis sous-chef d'état-major chargé des plans à l'état-major des armées ; chef de l'état-major particulier (1987-1989) de M. François Mitterrand à la présidence de la République et, enfin, chef d'état-major de l'armée de l'air (1989-1991). ce dernier poste, qu'il a quitté à la limite d'âge de son rang. Jean Fleury a passé une part de son temps à défendre avec opiniâtreté « son » armée de l'air ou, à tout le moins, sa conception d'une armée appelée à se battre éventuellement la première – avant l'armée de terre ou la marine – comme, au demeurant, la guerre du Golfe l'a montré.

Il le fit avec une passion qui agaca, dit-on, son ministre. Il faut croire que M. Pierre Joxe ne lui en a pas tenu rigueur, en ayant été de ceux qui consacrèrent son choix à la tête d'Aéroports de Paris.

JACQUES ISNARD

La réforme du statut des dockers

Des accords de mensualisation et de préretraites ont été signés dans un grand nombre de ports

D'ultimes négociations pour la *mise en place du plan social prévu* dans le cadre de la réforme du statut des dockers avaient encore lieu le jeudi 16 juillet dans certains ports, mais des accords concernant environ 65 % des 8 300 dockers avaient déjà été signés au soir du 15 juillet, date limite fixée par le gouvernement.

Elément essentiel du nouveau dispositif qui remplace celui de la loi de 1947, le principe de la mensualisation des dockers – qui *jouissaient* jusqu'à la réforme adoptée en mai par le Parlement d'un statut dérogatoire de travailleurs intermittents – a été accepté dans une grande majorité des vingt neuf plus grands ports. Il reste à préciser, port par port, les modalités d'application des départs en préretraite, des conditions de licenciement ou des congés de conversion.

Les représentants syndicaux des dockers (une profession où la CGT exerce un quasi monopole) et des employeurs de manutention sont parvenus à conclure des accords en bonne et due forme, donnant accès au plan social spécial prévu dans le cadre de la réforme, sur quinze sites, notamment à Dunkerque, au Havre, Rouen, Nantes, Bordeaux ou Sète. *En revanche, la situation était plus* incertaine, jeudi 16 juillet, à Saint-Malo, Brest, Lorient, Nice. A Marseille les dockers ont voté jeudi matin une grève de 24 heures. Quant aux 130 dockers de Saint-Nazaire, *restés* en marge du conflit qui a vu se succéder depuis octobre 1991 trente trois grèves nationales contre la réforme gouvernementale, *ils avaient signé dès le mois de mars* une *« charte d'objectifs »* prévoyant la création d'une société de manutention employant la majorité d'entre eux.

Il reste désormais aux partenaires sociaux, en vertu de la loi sur le futur statut, à parvenir à la signature d'une convention collective avant le 31 décembre 1993.

La Commission européenne enquête sur une éventuelle entente dans la chimie

La Commission européenne a enquêté la semaine dernière dans huit entreprises productrices de PVC (polychlorure de vinyle) qu'elle soupçonne d'*entente illicite* sur les prix. Le PVC est l'une des matières plastiques les plus utilisées et son champ d'application va de l'emballage aux bouteilles en passant par l'automobile, l'habitat, les loisirs et même certains vêtements. Le cours de cette matière s'est effondré de 40 % au début des années 90, en raison du *ralentissement économique* et de la surcapacité des installations. Beaucoup d'industriels fabriquaient alors à perte.

Depuis le début de l'année, les prix se sont redressés et c'est ce revirement qui intriguerait les autorités communautaires. Les *investigations portent sur une* éventuelle entente entre les producteurs de la Communauté. Parmi les entreprises visitées figure European Vinyls Corporation (EVC) une firme détenue à 50/50 par l'italien Enichem et le britannique ICI, qui est le leader européen avec 25 % du marché, soit 1,2 million de tonnes de PVC. Les enquêteurs se *seraient rendus aussi chez* le belge Solvay et le français Atochem, l'anglo-néerlandais Shell, les allemands BASF, Hoechst, Huls et Wacker-Chemie, ainsi que dans une filiale britannique de la société norvégienne Norsk Hydro.

La Commission européenne enquête régulièrement sur ce type d'alliance dans le polypropylène ou le PVC. En 1989, elle avait infligé 23,5 millions d'écus d'amende (165 millions de francs) à quatorze groupes chimiques pour entente illicite sur les prix du PVC. Cette décision a été annulée en février par la Cour européenne de justice pour vice de forme mais la Commission a fait appel.

D. G.

Un arrêt de la Cour de cassation

Le remboursement d'un cambriolage est lié au respect du contrat d'assurance

Si un cambrioleur fracture la fenêtre d'un domicile alors que le dispositif de sûreté de la porte n'est pas conforme aux normes des compagnies d'assurance, ces dernières doivent-elles dédommager la victime ? C'est ce débat qu'a tranché la Cour de cassation, dans un arrêt rendu le 7 juillet, en répondant par la négative.

Les Assurances générales de France (AGF) refusaient d'indemniser l'un de leurs clients, la société Brocasion (Nice), victime d'un cambriolage. Les conditions particulières du contrat d'assurance imposaient que les portes soient fermées par deux systèmes de sécurité différents ou par une serrure à trois points d'ancrage. Or la porte du client n'était pourvue que d'une seule serrure et d'un rideau métallique. La société Brocasion a contesté cette argumentation de l'assureur, étant donné que le cambrioleur n'était pas entré par la porte de l'entreprise. La Cour, que présidait M. Olivier de Bouillane de Lacoste, a cependant donné tort à l'assuré en expliquant que *« les conditions auxquelles l'assureur avait expressément subordonné sa garantie »* n'étaient pas remplies.

Attendant d'embarquer sur des ferries

Trente mille Maghrébins bloqués à Algésiras

Plus de 30 000 Maghrébins, en majorité des Marocains regagnant leur pays par la route pour les vacances, sont bloqués depuis le début de la semaine près du port espagnol d'Algésiras, où il attendent d'embarquer sur des ferries. Cette situation s'explique par les retards provoqués par les barrages routiers en France et par une grève des marins de la compagnie espagnole de ferries Isnansa.

Mardi 14 juillet, le délai pour monter à bord des navires était de vingt-quatre heures et quelque 6 000 véhicules stationnaient aux environs de la ville alors que des files de 12 kilomètres s'étaient formées sur les principales voies d'accès. Le lendemain, la situation s'améliorait un peu grâce à la mise en service de deux nouveaux ferries qui portaient à six le nombre de bateaux assurant la traversée (soit une capacité totale de *8 000* personnes). De nombreux enfants souffrant de déshydratation et de gastro-entérites ont dû recevoir des soins.

ÉCONOMIE

ÉTRANGER

L'Allemagne durcit sa politique monétaire

Suite de la première page

Mais la masse monétaire M3 (liquidités et dépôts à moins de 4 ans), qui reflète les menaces internes d'inflation, ne cesse de déraper. Alors que l'objectif est une fourchette de 3,5 % à 5,5 %, sa croissance a encore été de 9 % en mai, d'après le dernier rapport mensuel de la Bundesbank, après 8,9 % en avril et 9,4 % en mars.

La Banque centrale allemande s'en inquiète au plus haut degré. La croissance de la masse monétaire est *«bien trop élevée»*, a répété, mercredi 15 juillet, M. Otmar Issing, membre du directoire. Certains facteurs particuliers peuvent expliquer ce phénomène : l'utilisation croissante du mark dans les pays de l'Est et, d'autre part, le basculement des placements du long terme vers le court terme parce qu'ils sont attirés, justement, par les taux au jour le jour tirés vers le haut par la Bundesbank. La banque centrale n'ignore pas qu'elle est elle-même responsable d'un gonflement arbitraire de la masse d'argent en circulation. Mais, selon M. Issing, cela n'explique pas tout. En fait, l'unification financière décidée il y a deux ans contre l'avis de la banque centrale continue de perturber grandement la situation monétaire allemande. Le précédent président de la Bundesbank, M. Karl Otto Pöhl, avait démissionné l'été dernier pour cette raison.

L'actuel président, M. Helmut Schesinger, est sous le feu des critiques contradictoires. A l'intérieur, on lui reproche de ne pas parvenir à contenir les prix, ce qui le pousse à relever encore les taux. Avant même la décision de la Bundesbank, M. Heinrich Weiss, président de la Fédération de l'industrie allemande, a estimé que les taux d'intérêt étaient déjà suffisamment élevés pour combattre l'inflation. Les partenaires étrangers ne cessent de dénoncer *«l'égoïsme allemand»*, afin d'obtenir un assouplissement de la politique monétaire allemande. Les Américains sont les plus insistants parce que M. Bush, en campagne électorale, a bien besoin d'un succès économique.

En Europe, plusieurs monnaies dont la livre sterling et la lire italienne sont actuellement l'objet d'attaques régulières. Les gouvernements ne peuvent se permettre d'assouplir leurs politiques, malgré la nécessité de relancer la croissance. Seule la France, dont les résultats d'inflation sont toujours satisfaisants, pourrait en théorie se permettre d'abaisser en solitaire ses taux. Mais les marchés ne sont pas encore convaincus de la solidité de l'économie du pays.

Dans ces conditions, un relèvement des taux allemands pourrait provoquer un crise du SME, tant les intérêts des différents pays membres divergent.

ÉRIC LE BOUCHER

INDICATEURS

ÉTATS-UNIS

• **Baisse de 0,3 % de la production industrielle en juin.** – Selon la Réserve fédérale américaine, la production industrielle aux Etats-Unis a diminué de 0,3 % en juin. Ce résultat, meilleur que les prévisions des experts – ils tablaient sur une baisse de 0,5 % en raison des mauvais résultats de l'emploi en juin, – constitue cependant la première baisse mensuelle après quatre hausses consécutives (+ 0,5 % en mai). Il confirme le manque de vigueur de l'économie américaine observé en juin à travers plusieurs autres indices. Le département du commerce a annoncé pour sa part que les stocks des entreprises avaient augmenté de 0,1 % en mai, après avoir progressé de 0,3 % en avril.

Dans le cadre d'un plan des transports sur vingt ans

Bonn décide de réformer ses chemins de fer

FRANCFORT

de notre correspondant

Les chemins de fer allemands arrivent à l'heure, mais pour le reste, rien ne va. La Deutsche Bundesbahn, à l'Ouest, a perdu 5,3 milliards de marks (1) en 1992, pour un *chiffre d'affaires de 24,5 milliards*. A l'Est, la Reichsbahn a perdu la moitié de son chiffre d'affaires de 9,4 milliards. Investissements mal contrôlés, pléthore de personnels (220 000 à l'Ouest et 180 000 à l'Est), pertes de parts de marché face à la route : on a comparé les chemins de fer allemands à *«un self-service sans caisse»*.

L'unification avec l'ancienne Allemagne de l'Est et la rénovation d'un réseau aussi archaïque que sa gestion imposent de trouver 510 milliards de marks à l'horizon 2002, dont 280 milliards de comblement des déficits. Ces sommes introuvables ont convaincu le gouvernement de pousser à une *«révolution»* des statuts et des mœurs.

La Bundesbahn et la Reichsbahn vont être fusionnées en 1994 dans une société par actions appelée Deutsche Eisenbahn AG (DEAG). Les personnels seront repris sans changement de salaire ni de retraite. Trois directions seront créées pour séparer le transport des personnes, le transport de marchandises et la gestion des voies. Ces directions seront transformées elles-mêmes en sociétés par actions dans trois ans, puis cinq ans plus tard séparées, la holding DEAG étant dissoute.

Le gouvernement espère que des économies permettront de limiter à 405 milliards de marks le montant du plan de modernisation. Le ministre des transports, M. Günther Krause, a indiqué que les dettes actuelles de 55 milliards de marks seront reprises par la nouvelle société, mais qu'un moratoire est décidé jusqu'en 1996 ou 1997. En réalité, le flou demeure sur le financement de la réforme. Pour certains commentateurs, cette réforme est insuffisante et il faudrait aller jusqu'à la privatisation. Pour d'autres, elle en est le prélude qu'ils redoutent. De son côté, le personnel s'inquiète puisque des rumeurs ont couru sur une suppression d'un tiers des effectifs à l'horizon 2000.

Les autres volets du plan de transports gouvernemental sont moins spectaculaires. Le projet prévoit la construction de 2 400 km d'autoroutes et de divers ouvrages pour un total de 99 milliards de marks. Là aussi, le financement est incertain. On sait déjà qu'il faudra avoir recours, par exemple pour le tunnel sous l'Elbe à Hambourg, à des investisseurs privés.

É. L. B.

(1) Un mark vaut 3,37 F.

AFFAIRES

Représentant un apport de 1,25 milliard de francs

L'entrée de la BNP dans Air France est approuvée par Bruxelles

La Commission européenne a donné, mercredi 15 juillet, son feu vert à l'entrée de la Banque nationale de Paris (BNP) à hauteur de 8,8 % dans le capital de la compagnie aérienne Air France. Cette opération, élaborée il y a un an (*le Monde* du 18 juillet 1991), permet l'entrée d'un bailleur de fonds autre que l'Etat (actionnaire jusque-là à 99,8 %) pour faire face à l'ambitieux programme d'investissement que la compagnie entend poursuivre.

L'opération représentera un apport de 1,25 milliard de francs sous la forme d'une souscription d'obligations remboursables en actions (ORA), dans un délai maximum de huit ans. Les obligations souscrites par la BNP portent un intérêt nominal de 6,5 % par an qui est inférieur à celui des prêts à long terme. Mais ce niveau de rémunération est *«semblable à celui pratiqué dans des opérations récentes du même type effectuées par des groupes privés sur le marché financier»*, a souligné la Commission. Ces obligations se transformeront en actions en l'an 2000.

«Une excellente opération»

Pour justifier sa décision, la Commission a estimé que la BNP avait agi en *«investisseur avisé»* étant données les bonnes perspectives de développement du groupe Air France. Dans son esprit, l'entrée de la banque nationalisée dans Air France ne constitue donc pas une aide d'Etat. Les services de la concurrence de la Commission, dirigés par Sir Leon Brittan, portent en effet un jugement positif sur la situation financière du groupe Air France, qui *«dispose de solides compétences, d'un bon niveau d'efficacité et de perspectives de développement substantielles à l'aéroport Charles-de-Gaulle»*. En définitive, la BNP pourra réaliser *«une excellente opération à terme»*.

Dans le même temps, la Commission a donné son accord à une autre opération de restructuration technique et financière d'Air France. Elle a approuvé la souscription par un consortium bancaire international de titres subordonnés à durée indéterminée (TSDI) d'un montant de 2,59 milliards de francs portant un intérêt de 10,06 % par an. La Commission doit encore se prononcer sur l'entrée d'Air France dans le capital de la compagnie aérienne belge Sabena.

ÉLECTRONIQUE

Pour faire face au triumvirat Toshiba-IBM-Siemens

NEC envisage de s'allier à ATT

Les hostilités sont désormais déclarées. L'annonce d'une triple alliance Toshiba-IBM-Siemens pour la mise au point de la *«puce du vingt et unième siècle»*, une mémoire capable de stocker seize fois plus d'informations que celles actuellement disponibles sur le marché, ne pouvait laisser insensible NEC. Le groupe japonais avait annoncé le premier qu'il travaillait sur des mémoires de 256 mégabits. Il est contraint aujourd'hui de révéler sa stratégie d'alliance, pour offrir une alternative crédible au triumvirat qui vient de se constituer (*le Monde* du 15 juillet) et parce que le coût de développement de ces mémoires est exorbitant.

Ce grand rival de Toshiba – les deux groupes se disputent le titre de numéro un mondial des semi-conducteurs – vient ainsi d'indiquer qu'il envisageait un accord avec l'américain ATT (American Telephone and Telegraph Co.) pour le développement en commun de microprocesseurs de 256 mégabits. NEC et ATT coopèrent déjà sur les puces de 64 mégabits. L'industrie des télécommunications, dont ATT est, selon les classements, numéro un ou deux mondial, devrait constituer l'un des principaux débouchés de ces mémoires du futur.

AGENDA

Le communiqué du conseil des ministres

Le conseil des ministres s'est réuni, mercredi 15 juillet, au palais de l'Elysée, sous la présidence de M. François Mitterrand. Au terme des délibérations, le service de presse de la présidence de la République a diffusé le communiqué suivant :

• Protection de la forêt méditéranéenne

– Le ministre de l'intérieur et de la sécurité publique a présenté un décret portant création et suppression d'emplois au ministère de l'intérieur et de la sécurité publique.

Un préfet adjoint au préfet de la zone de défense sud, préfet de la *région Provence-Alpes-Côte-d'Azur*, sera chargé de la protection de la forêt méditerrannéenne. Il animera et coordonnera l'action des services déconcentrés de l'Etat en ce domaine.

• Politique des transports

Le ministre de l'équipement, du logement et des transports a présenté une communication sur la *politique* des transports.

Le récent mouvement des transporteurs et des conducteurs routiers rend nécessaire la poursuite d'une stratégié à moyen et à long terme pour l'ensemble des transports.

1. – L'insuffisante organisation de la concurrence dans le transport routier est l'une des principales causes de la dégradation des conditions de travail des conducteurs routiers et de la sécurité des transports par camion. Elle explique aussi l'insuffisance de la rémunération des entreprises de transports routier, dont le taux de faillite est particulièrement élevé.

2. – Des mesures à court terme ont été prises pour favoriser l'adaptation nécessaire de l'organisation des transports routiers.

Les relations sociales seront améliorées, notamment par la supression des équivalences permettant à la durée effective du travail de dépasser la durée légale. Une première étape de cette suppression sera prononcée par décret, à compter du 1er août prochain.

L'accès à la profession a déjà été rendu plus sélectif. Les responsabilités des donneurs d'ordre et des entreprises de transports vis-à-vis des conducteurs seront précisés en matière de respect des réglementations sociales et des règles de sécurité ; les textes réglementaires nécessaires seront publiés dans les prochains jours.

Un projet de loi, qui sera déposé devant le Parlement à l'automne, permettra de sanctionner, au regard du droit de la concurrence, la conclusion de contrats de transports entre professionnels à des prix insuffisants pour couvrir les coûts occasionnés par le respect des obligations légales en matière sociale et en matière de sécurité.

3. – Un rapport a été établi par le commissariat général du Plan sur la politique des transports. Un débat national sur les infrastructures de transport s'est engagé à l'automne dernier. La mission mise en place à cette fin vient de remettre son rapport final qui sera prochainement rendu public.

D'ores et déjà, le gouvernement retient les principes suivants :

– complémentarité entre les modes de transports ;

– développement des transports combinés, associant les camions et le chemin de fer ;

– meilleure prise en compte de la sécurité et de l'environnement.

Il estime que l'harmonisation fiscale et sociale en Europe doit aller de pair avec la libéralisation. Il défend le principe de subsidiarité, c'est-à-dire la possibilité pour chaque pays de définir une politique nationale dans le cadre communautaire. Il favorisera, comme le prévoit le traité sur l'Union européenne, le développement de *réseaux de transports transeuropéens*.

• Bilan de la session parlementaire

Le secrétaire d'Etat aux relations avec le Parlement, porte-parole du gouvernement a présenté une communication sur le bilan de la session parlementaire.

La session ordinaire de printemps, *close le 30 juin, a été suivie* d'une session extraordinaire, jusqu'au 8 juillet. Au total, 52 lois ont été adoptées, dont 18 autorisent l'approbation ou la ratification de conventions internationales. Plusieurs réformes ont été ainsi menées à bien, la plupart résultant de projets de loi adoptés par le conseil des ministres depuis le mois de mai.

La session a été marquée par l'évolution de la construction européenne, *notamment avec l'examen* de la révision de la Constitution pour permettre de ratifier le traité sur l'Union européenne. Cette révision, entièrement menée par la voie parlemetaire, a permis de révaloriser le rôle du Parlement.

Le Parlement a adopté plusieurs lois préparant notre pays à l'échéance du marché unique : abolition des frontières fiscales à l'intérieur de la Communauté économique européenne en matière de TVA et de droits indirects, anticipation de la suppression du taux majoré de la TVA, adaptation au marché unique européen de la législation applicable en matière d'assurance et de crédit.

Plusieurs lois importantes sont intervenues dans le domaine social : adaptation de la loi de 1988 relative au revenu minimum d'insertion et à la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale et professionnelle, apprentissage et formation professionnelle, validation d'acquis professionnels pour la délivrance de diplômes, assistantes maternelles.

L'objectif de modernisation de l'économie a notamment donné lieu à l'adoption du plan d'épargne en actions et du nouveau régime du travail dans les ports maritimes.

La loi relative à l'élimination des déchets contient des dispositions essentielles pour la protection de l'environnement.

Le Parlement a achevé au cours de cette session l'examen du nouveau code pénal.

La loi modifiant la loi de 1984 relative à l'organisation et à la promotion des activités physiques et sportives contribue à l'objectif de moralisation.

Le Parlement a autorisé la ratification du traité sur la non-prolifération des armes nucléaires.

L'organisation de débats sur des sujets importants, comme la réforme de la politique agricole *commune ou la presse et l'audiovisuel*, à l'Assemblée nationale et au Sénat, a manifesté l'importance que le gouvernement attache au dialogue avec le Parlement.

• Elections sénatoriales

Le ministre de l'intérieur et de la sécurité publique a annoncé au conseil des ministres que le prochain renouvellement triennal du *Sénat aura lieu le dimanche* 27 septembre 1992.

Nominations

Le conseil des ministres a adopté les mesures individuelles suivantes :

Sur proposition du ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale et de la culture, M. Michel Braunstein, administrateur civil, est nommé directeur des personnels enseignants des lycées et collèges *(lire page 9)*.

Sur proposition du garde des sceaux, ministre de la justice, il est mis fin, sur sa demande, aux fonctions de conseiller d'Etat en service extraordinaire exercées par le général Gilbert Forray ; M. Jean Charretier, procureur général près la cour d'appel de Caen, est nommé procureur général près la cour d'appel de Dijon ; M. Olivier Dropet, procureur de la République près le tribunal de grande instance de Marseille, est nommé procureur général près la cour d'appel de Colmar ; M. Georges Garrigue, procureur de la République près le tribunal de grande instance de Nancy, est nommé procureur général près la cour d'appel de Metz ; M. Michel Julien, avocat général près la cour d'appel de Bordeaux, est nommé procureur général près la cour d'appel de Caen ; M. Roger Lucas, procureur général près la cour d'appel *de Bourges, est nommé procureur* général près la cour d'appel d'Amiens ; M. Jean-Louis Nadal, procureur général près la cour d'appel de Bastia, est nommé procureur général près la cour d'appel de Lyon ; M. Christian Raysseguier, procureur de la République près le tribunal de grande instance de Melun, est nommé procureur général près la cour d'appel de Bastia ; M. Christian Roque, avocat général près la cour d'appel d'Aix-en-Provence, est nommé procureur général près la cour d'appel de Bourges ; M. Michel Sabourault, procureur de la République près le tribunal de grande instance de Tours, est nommé procureur général près la cour d'appel d'Angers.

Sur proposition du ministre de l'intérieur, M. Jacques Deschamps, sous-préfet de Draguignan, est nommé prefet adjoint du préfet de la zone de défense sud, chargé de la protection de la forêt méditerranéenne *(nos dernières éditions du 16 juillet)*.

Sur proposition du ministre de l'industrie et du commerce extérieur, M. Jacques Bouvet est nommé président du conseil d'administration et directeur général des Charbonnages de France (*le Monde* du 10 juillet) ; M. Gilles Ménage, président du conseil d'administra*tion d'Electricité de France, est* nommé membre du Comité de l'énergie atomique au titre de personnalité qualifiée.

Sur proposition du secrétaire d'Etat aux anciens combattants et victimes de guerre, M. Roger Jouet est nommé délégué à la mémoire et à l'information historique.

Sur proposition du secrétaire *d'Etat aux grands travaux, M. Marcel Linet, ingénieur en chef des* ponts et chaussées, est nommé président du conseil d'administration de l'établissement public de l'Opéra de la Bastille.

En outre, sur proposition du ministre de l'intérieur et de la sécurité publique, le conseil des ministres a prononcé la dissolution du conseil municipal de la commune *de Vieux-Thann (Haut-Rhin)*.

Le général Jean-Philippe Douin devient major général des armées

Sur la proposition du ministre de la défense, M. Pierre Joxe, le conseil des ministres du mercredi 15 juillet a approuvé les promotions et nominations suivantes :

• **Terre.** – Sont élevés au rang et à l'appellation de général d'armée, les généraux de corps d'armée Mary-Jean Voinot (nommé inspecteur général des armées) et Michel Sevrin.

Sont promus : général de division, le général de brigade Jean Barthe ; *général de brigade, les colonels* Edouard Duvot, Claude Baguet, François Clerc et Pierre Le Blaver ; commissaire général de brigade, le commissaire colonel Paul Uteza.

Sont nommés : sous-chef «opérations» à l'état-major des armées, le général de brigade Philippe Mercier ; commandant des opérations spéciales, le général de brigade Maurice Le Page ; adjoint au général gouverneur militaire de Lille et commandant le 3e corps d'armée, le général de brigade Jean-Claude Soulier ; chef de la division «plans-programmes-espace» à l'état-major des armées, le général de brigade Jean Kelche ; chef de cabinet du chef d'état-major des armées, le général de brigade Philippe Mansuy.

• **Air.** – Sont élevés au rang et à l'appellation de général de corps aérien, les généraux de division aérienne Jean-Philippe Douin (nommé major général de l'état-major des armées) et Alain Dumas.

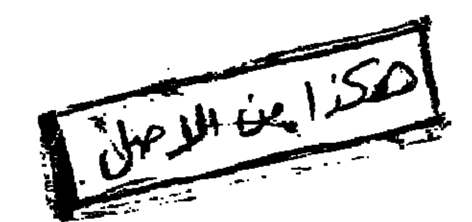
Sont promus : général de division aérienne, le général de brigade aérienne Jean-François Pidancet (nommé directeur du Centre d'enseignement supérieur aérien et commandant l'Ecole supérieure de guerre aérienne) ; général de brigade aérienne, le colonel Hugues Poncet (nommé adjoint «opérations» au général commandant la région aérienne Atlantique et commandant la zone aérienne de défense Sud-Ouest).

Sont nommés : chef de la mission militaire française auprès du comité militaire du conseil de l'Atlantique Nord à Bruxelles, le général de division aérienne Jean-Paul Pelisson ; commandant la région aérienne Nord-Est, le général de division aérienne Yves Aubert ; commandant la région aérienne *Méditerranée, le général de division* aérienne Eugène Cœuret ; chef du bureau «espace» à l'état-major des armées, le général de brigade aérienne Jean-Pierre Job ; commandant en second la région aérienne Atlantique, le général de brigade aérienne Alfred Schwenck ; adjoint territorial au général commandant la région aérienne Atlantique, le général de brigade aérienne Christian Fontaine ; sous-chef d'état-major de l'armée de l'air, le général de brigade aérienne François Regnault ; adjoint au général directeur du personnel militaire de l'armée de l'air, le général de brigade aérienne Christian Zyromski.

• **Marine.** – Sont promus : vice-amiral, le contre-amiral Philippe Euverte ; contre-amiral, le capitaine de vaisseau André Metayer.

Est nommé inspecteur du matériel naval, le vice-amiral Claude Arata.

• **Armement.** – Sont promus : ingénieur général de première classe, les ingénieurs généraux de deuxième classe François Gillon, Claude Frantzen et Alfred Dumez ; ingénieur général de deuxième classe, les ingénieurs en chef Bruno Saintours Payerne, Yves Guerin, Michel Foulon, Georges Lauriac et Jean Vrolyk.



ÉCONOMIE

Le rapport annuel de la Cour des comptes

Nous achevons aujourd'hui la publication du rapport annuel de la Cour des comptes remis au Parlement le 25 juin. Ce rapport a critiqué, comme chaque année, les errements des administrations, qu'il s'agisse de l'application de la politique agricole commune, de Bull, de la Poste et des Télécoms, de la Gaîté lyrique, de l'Institut ou des médecins-conseils de la Sécurité sociale (*le Monde* 25, 26, 27 juin, 1er, 7 et 9 juillet).

On lira ci-dessous les avis adressés par les magistrats de la rue Cambon à la communication du ministère du travail, au régime de sécurité sociale des mines et à la gestion des créances des salariés.

La communication du ministère du travail : des règles contournées

Deuxième annonceur gouvernemental, le ministère du travail a beaucoup fait pour sa communication parce qu'il lui faut faire connaître les mesures décidées en faveur de l'emploi : 172 millions de francs entre 1986 et 1990, et encore 41 millions de francs, en 1989 et 1990, pour les thèmes liés à la formation professionnelle. Mais ces actions, observe la Cour des comptes, ont été menées *« en violation des dispositions »* ; les dérogations à la procédure de passation des marchés ont *« fréquemment été invoquées à tort »* et la réglementation *« a été à maintes reprises contournée »*.

Des campagnes ont été confiées à deux sociétés de publicité *« sans appel à la concurrence »*, pour une opération de « téléphone vert » de 3,54 millions de francs en 1987. Alors que l'urgence ne pouvait être invoquée, un marché négocié de 32 millions de francs a été conclu en 1989 avec une société de communication institutionnelle. Des reconductions de marché ont eu lieu, en 1990, qui n'étaient pas juridiquement autorisées. Lors du *« plan d'urgence en faveur des jeunes »* de 1986, la préférence a été donnée à une agence qui était 16,8 % plus chère que sa concurrente. Pour le plan emploi de 1988, une société, qui n'était pas la moins disante, *« a bénéficié d'un traitement privilégié »*. Les cahiers des charges *« sont parfois sommaires »* et, la signature à peine sèche, il faut compléter par des avenants *« qui majorent sensiblement le coût définitif »*, par exemple de 38,4 et 58 % dans le cas des *« assises des initiatives locales »*.

L'agrément auprès du SID est *« souvent demandé trop tardivement »* et le lancement de la campagne pour le crédit formation individualisé (CFI) s'est fait en dehors de la commission. D'autres fois, il s'agit de simples régularisations où la preuve n'a pas été apportée que la facture recouvrait une prestation effective. La Cour s'étonne également de la dépense *« particulièrement élevée »* de 4,93 millions pour les Entretiens Condorcet de 1989, dont le coût a été porté à 5,72 millions l'année suivante, toujours avec la même société. Le rapport souligne que *« c'est souvent l'autorité ministérielle qui a pris elle-même les décisions à l'origine des irrégularités relevées »*.

Sans nier les faits, le ministère du travail, dans sa réponse, relativise la critique en faisant observer que les sommes en cause représentent 0,2 et 0,5 %, respectivement, des chapitres sur lesquels elles ont été prélevées. Surtout, l'accent est mis sur la nature particulière des opérations de communication, qui nécessitent l'intervention de professionnels. Il est annoncé la création d'une agence interne spécialisée, puisque *« l'absence d'une structure spécifique explique, à elle seule, plusieurs des insuffisances relevées par la Cour »*.

A. Le.



La Sécurité sociale des mines : trop de facilités

Avec un cotisant pour dix bénéficiaires, le régime de sécurité sociale des mines doit faire appel à la collectivité nationale pour assurer son équilibre. Aussi est-il logique que les apports de l'Etat (6,2 milliards de francs) et du régime général (14 milliards) représentent 85 % de ses ressources. Un tel effort de solidarité, remarque la Cour des comptes, *« deviendrait inacceptable s'il allait au-delà de la simple correction de ce déséquilibre »* démographique. Or, si l'on en croit le rapport des magistrats de la rue Cambon, il semble bien que la compensation de ce *« déséquilibre »* dissimule quelques pratiques pour le moins laxistes.

Ils s'étonnent en effet de constater qu'*« aucune amélioration de la productivité n'a été vraiment recherchée »* par les gestionnaires du régime, qui ont parfois fait la sourde oreille lorsque les pouvoirs publics leur demandaient d'accélérer le regroupement de sociétés de secours minières, dont certaines ne comptaient plus guère d'adhérents. Ils remarquent également que certaines prestations de retraite décidées au lendemain de la guerre afin d'inciter les mineurs âgés à poursuivre leur activité continuent d'être attribuées à *« d'anciens salariés ayant travaillé après cinquante-cinq ans, alors que se sont développés des plans sociaux de réduction des effectifs comprenant de coûteuses mesures de préretraite »*.

Outre *« l'insuffisante rentabilisation du patrimoine immobilier »*, qui *« a eu pour effet de privilégier des intérêts particuliers au détriment de l'intérêt général »*, le rapport relève qu'en dix ans les dépenses d'assurance-maladie des mineurs ont progressé de 229 % contre 162 % pour l'ensemble de la population. Certes, la structure démographique de la population concernée peut expliquer une partie de cet écart. Mais une partie seulement. A tout cela s'ajoutent des *« soins quasi gratuits »* : le taux de prise en charge des dépenses de santé atteint 99,3 % alors qu'il s'établit à 78,9 % pour les dépenses de médecine de ville des assurés ordinaires.

Enfin, le ticket modérateur de 60 % imposé à l'ensemble des assurés pour les médicaments dits de confort n'a tout simplement pas été appliqué par le régime des mineurs. *« Le régime des mines se refuse à imposer à ses ressortissants les mesures que subissent les autres assurés sociaux, qui, pourtant, le financent »*, constatent les magistrats. Ceux-ci invitent en conséquence les responsables à corriger ces dérives. *« Une telle remise en ordre est indispensable »*, concluent-ils.

J.- M. N.

La gestion des créances des salariés : un fonctionnement contestable

Pour assurer principalement aux salariés le paiement des rémunérations dues par les entreprises en règlement judiciaire ou en liquidation de biens, il a été créé, en 1974, l'Association pour la gestion des créances des salariés (AGS). Ses ressources proviennent à 40 % de la récupération des sommes sur les actifs de ces entreprises, soit 20 milliards de francs depuis l'origine. Le reste est fourni par le versement d'une cotisation patronale qui, de 1987 à 1990, est passée de 0,35 à 0,15 % de la masse salariale. En seize ans, plus de 50 milliards de francs ont ainsi été versés à 2,9 millions de salariés, mais la structure disposait quand même, à fin 1989, d'un solde positif cumulé de 4,6 milliards de francs.

La Cour des comptes estime que la gestion quotidienne de ce dispositif a *« pour inconvénient (...) de diluer les responsabilités et les contrôles »*, certaines pratiques des partenaires du système se révélant *« par ailleurs très contestables »*. L'AGS a consenti une délégation de compétence sans contrôle. La surveillance des abus, voire des fraudes, est très inégale et la récupération des avances faites aux mandataires de justice (syndics) semble peu efficace, rien n'étant vraiment fait pour vérifier la situation finale des actifs des sociétés en redressement.

D'autre part, l'UNEDIC *« tire des avantages financiers appréciables »* – de l'ordre de 43 millions de francs en 1989 – de la gestion de la trésorerie de l'AGS. De plus, elle a effectué une retenue de 30 millions de francs en 1989 sur les produits financiers revenant à l'AGS, en ne reversant pas au Trésor les sommes dues au titre de l'impôt sur les sociétés. En outre, le coût de la structure est élevé et, notamment, l'AGS verse chaque année, depuis 1981, des sommes *« très supérieures aux cotisations normalement dues »* à un organisme d'études, l'Institut de prévision économique pour le développement des entreprises (IPECODE). Celles-ci, note la Cour, *« s'assimilent, à concurrence de plus de 12 millions de francs, à des subventions »*. Enfin, l'absence de déclarations permet aux salariés, pour un montant de 2,6 milliards de francs, d'échapper à l'impôt sur le revenu.

Les ministres du travail et du budget déclarent, en réponse, *« avoir pris bonne note »* du souci de l'UNEDIC et de l'AGS de renégocier la convention de gestion technique et financière qui les lie afin *« de tenir compte des critiques formulées »*. Le président de l'UNEDIC, lui, fait observer qu'aucune disposition légale ne permet aux ASSEDIC *« de vérifier, pour le compte de l'AGS, l'existence de disponibilités dans les entreprises ainsi que, le cas, échéant, leur montant »*. Un problème qui gêne de la même façon le régime d'assurance-chômage dans le recouvrement de ses propres cotisations, à la différence de l'URSSAF, et qui est discuté dans le cadre de la négociation en cours...

A. Le.

VIE DES ENTREPRISES

Après la mort de sa mère

M. Serge Dassault assure que l'actionnariat de son groupe n'est pas modifié

Après le décès, dimanche 12 juillet à Paris, de Mme Marcel Dassault (*le Monde* du 14 juillet), l'un des fils du célèbre constructeur d'avions, M. Serge Dassault, a tenu à préciser, dans un communiqué publié mercredi 15 juillet, que la disparition de sa mère *« ne changera pas la structure de l'actionnariat au sein du groupe Dassault et de ses filiales »*.

Suite à la mort de Marcel Dassault en 1986 et à l'élection de M. Serge Dassault à la tête de l'entreprise, il y a eu une redistribution des parts familiales et de celles de l'Etat au sein du groupe. Ce qu'on appelle «l'empire» Dassault a été, en effet, organisé au printemps 1991 en deux entités distinctes. D'une part, une holding, dénommée Dassault Industries entièrement détenue par la famille, contrôle Dassault-Aviation (à raison de 49,7 %), Dassault-Electronique (à hauteur de 59,7 %) et Dassault-Falcon Service (à 100%). M. Serge Dassault est président de Dassault-Industries et, à ce titre, il est le PDG de Dassault-Aviation.

L'Etat détient 45,8 % du capital de Dassault-Aviation depuis une convention établie sous le gouvernement de M. Pierre Mauroy. Mais, du fait que près de la moitié de ses actions sont assorties d'un vote à la suite d'un accord dont la valeur juridique est contestée, l'Etat dispose d'une majorité (quelque 55 %) de décision, outre qu'il est aussi le principal commanditaire des activités aéronautiques par ses contrats. Le reste des actions (soit en règle générale environ 4,5 %) est réparti dans le public et chez les salariés.

D'autre part, une seconde holding, baptisée Financière et immobilière Dassault et détenue à 100 % par la famille, contrôle totalement le vignoble Château Dassault et des sociétés immobilières ou d'investissement (auxquelles sont versés les loyers des terrains et des installations de l'entreprise aéronautique), et gère les parts acquises à Intertechnique (à raison de 31,5 %), Europe 1 (pour 20 %) et l'Institut Mérieux (15 %). Cette holding, avec à sa tête M. Claude Dassault et un vice-président, M. Serge Dassault, est administrée par M. René Massing qui a été, de longue date, *le collaborateur le plus proche de* Marcel Dassault pour les questions boursières.

C'est à la mort du constructeur des Mirage, en vertu d'un testament du 26 janvier 1984 déposé devant notaire, que les principes de cette organisation, mise en place en 1991, ont été élaborés. Sa veuve a recueilli sa part de communauté (sous la forme d'un usufruit) et, de son vivant, le reste a été distribué à égalité entre ses deux enfants. M. Claude Dassault a hérité de la majeure partie des actifs de la seconde holding – qui, à l'époque, s'appelait Société centrale d'études Marcel Dassault (SCMD) avant de devenir la Financière et immobilière Dassault – à charge pour M. Massing de gérer les biens de l'intéressé. M. Serge Dassault a reçu la responsabilité du secteur industriel, aéronautique et électronique. Les deux frères possèdent une participation dans le domaine de l'autre.

J. I.

CHIFFRES ET MOUVEMENTS

CRISE

□ **Suspension du licenciement de cent quarante salariés de Terraillon, à Annemasse.** – Le tribunal de grande instance de Thonon-les-Bains (Haute-Savoie) a décidé de suspendre, mercredi 15 juillet, la procédure de licenciement économique de 140 salariés de l'usine Terraillon d'Annemasse, contrôlée par le groupe Bernard Tapie Finances (BTF). Le tribunal a donné raison au comité d'entreprise de *Terraillon qui avait estimé* en juin que la direction ne l'avait pas suffisamment informé sur la délocalisation de la production en Asie du Sud-Est. Le tribunal a demandé une nouvelle réunion du comité d'entreprise et, en attendant, a ordonné la suspension du projet de restructuration. La direction de Terraillon avait annoncé le 1er juin la suppression de 140 emplois sur les 170 que compte l'usine d'Annemasse. Le groupe Bernard Tapie Finances est en train de céder la part de 67 % qu'il détenait dans le groupe de pesage au profit de cadres de la société.

RÉSULTAT

□ **Groupe Berlusconi : hausse d'un tiers du chiffre d'affaires.** – Le troisième groupe privé italien, la Fininvest de M. Silvio Berlusconi, a annoncé pour 1991 un chiffre d'affaires consolidé de 10 096 milliards de lires, soit 45 milliards de francs, en hausse de 33 % sur l'année précédente à cause de l'intégration du groupe d'édition Mondadori. A structure comparable, l'activité aurait progressé de 14 %. Le bénéfice net consolidé, en revanche, baisse des deux tiers, passant de 190 à 61,3 milliards de lires (270 millions de francs). Cette chute est due à l'alourdissement des frais financiers d'une dette qui a augmenté de 20 % pour dépasser 13 milliards de francs, et à des *investissements importants, dont la* reprise de Mondadori. M. Berlusconi a annoncé que son frère Paolo était devenu le principal actionnaire du quotidien *Il Giornale*, auparavant propriété de la Fininvest. Cette séparation était rendue nécessaire par la loi sur les médias.

ACQUISITIONS

□ **Gardini prend pied dans l'eau minérale.** – Près de deux mois après son retour dans l'agroalimentaire, avec la constitution du holding Garma (*le Monde* du 21 mai), l'ancien patron de Ferruzzi, M. Raul Gardini consolide ses positions dans ce secteur. Garma acquiert la société italienne Nuova Gia, qui contrôle 12,5 % du marché italien des eaux minérales par sa filiale Fonti Levissima. Cette acquisition comprend également le café Hag (leader italien du café décaféiné), les biscuits Vicenzi et les boissons non alcoolisées Billy. L'ensemble représente un chiffre d'affaires de 1,5 milliard de francs. Cette acquisition permet ainsi au groupe Gardini de réaliser dans le secteur alimentaire des produits grand public un chiffre d'affaires de 10,2 milliards de francs. Plus de la moitié de celui-ci (56 %) concerne la viande (Vital Sogéviande) et les produits élaborés, tandis que 30 % sont consacrés à la transformation du cacao (société Barry). L'eau minérale, le café, les biscuits et les boissons non alcoolisées représentent 14 % de l'activité du groupe.

□ **BBL : accord pour la cession de 5,7 % du capital à la BIL.** – Le conseil d'administration de la Banque Bruxelles Lambert (BBL) a donné son accord, mercredi 15 juillet, pour l'acquisition par la Banque internationale à Luxembourg (*BIL*) d'un *million* d'actions BBL détenues par le Groupe Bruxelles Lambert (GBL), Agespar et Royale Belge. La BIL, filiale du Crédit communal de Belgique, a acquis récemment 5,7 % de la BBL pour 3,5 milliards de francs belges (574 millions de francs français). Par ailleurs, le conseil d'administration *« a pris acte »* d'une lettre du groupe néerlandais Internationaal Nederlanden Groep (ING) par laquelle ce dernier *« confirme vouloir développer une coopération avec la BBL tant dans le domaine bancaire que dans celui de la bancassurance et ce, dans une position d'actionnaire minoritaire important »*. ING avait annoncé le 14 juillet qu'il avait porté sa participation dans la BBL à 10,03 %. ING contrôlait jusqu'à présent 8,86 % du capital de la BBL par le biais de la compagnie d'assurances La Patriotique.

□ **Bâtiment : Quillery rachète Guerra Tarcy.** – *Quillery*, entreprise de bâtiment et de travaux publics (1,2 milliard de francs de chiffre d'affaires), a racheté la société Guerra Tarcy, historiquement spécialisée dans le logement social, aux termes d'un accord conclu le 7 juillet. Quillery, placé au 92e rang des bâtisseurs français, a acquis dans un premier temps 50 % du capital de Guerra Tarcy, l'autre moitié devant être reprise avant 1995. Le groupe Quillery, qui emploie deux mille personnes renforce ainsi sa présence en région parisienne, dans l'Est et en Picardie où Guerra Tarcy est fortement implantée.

PARTICIPATION

□ **Colas prend 40 % de Socogétra.** – Colas, numéro un de la construc*tion routière* en France, a annoncé, mercredi 15 juillet, une prise de participation de 40 % dans le capital de Socogétra. Le groupe Socogétra réalise, principalement en Belgique et en France, un chiffre d'affaires de 1,2 milliard de francs et emploie plus de deux mille personnes, essentiellement dans les secteurs des travaux routiers, du génie civil et des canalisations. Cette prise de participation permettra notamment à Colas de renforcer son activité routière en Wallonie.

JUSTICE

□ **Fin du conflit judiciaire autour de LVMH.** – La Cour de cassation a rendu, mercredi 15 juillet, deux arrêts mettant un terme définitif au conflit judiciaire opposant depuis mars 1989, M. Henry Racamier, par l'intermédiaire de la société VIG, à M. Bernard Arnault pour le contrôle du numéro un mondial du luxe. Le conflit s'était déplacé devant les tribunaux après que M. Arnault fut devenu le premier actionnaire et le président du directoire de ce groupe au détriment de M. Racamier. La Cour de cassation a rejeté les pourvois introduits par VIG voici deux ans (*le Monde* du 27 juin 1990).

SOCIAL

□ **Signature d'un accord d'intéressement chez Citroën.** – Citroën vient de conclure, avec l'ensemble des syndicats – hormis la CGT, – un accord d'intéressement des salariés aux résultats de l'entreprise. Cet accord est valable pour trois ans. Le mécanisme, comparable à celui mis en place chez Peugeot, prévoit que le montant global de l'intéressement sera égal à 2,5 % du résultat net de l'entreprise, à *condition que le résultat de l'exer*cice soit supérieur à 3 % du chiffre d'affaires hors taxes.

MARCHÉS FINANCIERS

PARIS, 16 juillet ↑

A cause des taux

Après un début de séance plutôt faible, les valeurs françaises se sont rapidement reprises au cours des échanges. En retrait sensible de 0,43 % au début des transactions, l'indice CAC 40 s'appréciait de 0,3 % en fin de matinée. Plus tard dans la journée, aux alentours de 14 h 15, le principal indicateur de la place s'appréciait encore de 0,6 %. Dix minutes plus tard, l'annonce d'un relèvement de trois quarts de points du taux d'escompte effaça momentanément tous les gains (– 0,02 %) avant de se ressaisir vers 14 h 30 (+ 0,55 %).

Selon les milieux financiers, la Bourse avait, depuis quelques séances, anticipé ce durcissement de la politique moné*taire allemande que beaucoup considé*raient déjà comme acquis après les diverses déclarations des responsables monétaires allemands ces derniers jours. La confirmation de cette hausse implique que les taux d'intérêt en France *« ne pourront pas baisser »* dans l'immédiat, notaient les experts financiers. Mais ces *derniers estiment que la baisse de plus* de 10 % enregistrée par la Bourse depuis la mi-mai a déjà pris en compte ces perspectives décevantes.

Le marché était tiré par quelques locomotives comme Michelin ou Total, car le volume sur les autres titres restait encore bien faible (environ 1,1 milliard de francs). A ces niveaux, des grandes valeurs offrent des cours attrayants, notent les opérateurs. Michelin fait partie de ce lot avec une hausse de 3 % dans un marché de près de 305 000 titres. Total est également recherché, avec une hausse de 2,4 % dans un marché de 263 000 titres.

NEW-YORK, 15 juillet ↓

Repli

Wall Street a perdu du terrain, mercredi 15 juillet, après la publication de nouvelles statistiques économiques indiquant que la reprise restait faible aux Etats-Unis. Au terme des échanges, l'indice Dow Jones des valeurs vedettes a abandonné 12,97 points à 3,545,42 points soit un repli de 0,39 %. Quelque 206 millions de titres ont été échangés. Les valeurs en hausse ont été plus nombreuses que celles en baisse, 902 contre 801, alors que 594 actions sont restées inchangées.

La production industrielle américaine en juin a baissé de 0,3 %, pour la première fois après quatre mois consécutifs de hausse, a annoncé la Réserve fédérale. Les experts s'attendaient généralement à une baisse de 0,5 %. Le gouvernement a également annoncé mercredi un gonflement de 0,1 % des stocks des entreprises et une baisse de 0,2 % de leurs ventes en mai. Ces variations sont conformes aux prévisions des experts. Malgré ces quelques fluctuations, la grande Bourse newyorkaise continue à flotter sans direction, estiment les analystes.

VALEURS	Cours du 14 juillet	Cours du 15 juillet
Alcoa	74 1/8	72
ATT	44 1/8	44 1/8
Boeing	39 3/8	39 7/8
Chase Manhattan Bank	28	28 7/8
Du Pont de Nemours	48 3/4	49 3/8
Eastman Kodak	42 1/2	42 3/4
Exxon	62	61 3/8
Ford	45 7/8	45 3/4
General Electric	77 3/4	78 1/8
General Motors	41 7/8	41 3/4
Goodyear	66 7/8	65 3/4
IBM	97 3/4	99 1/4
ITT	68 1/8	68
Mobil Oil	65	63 3/4
Pfizer	77 3/8	76 7/8
Schlumberger	64	63 3/8
Texaco	64 7/8	63 3/8
UAL Corp. ex-Allegis	114 1/4	116 1/4
Union Carbide	12 1/4	12 5/8
United Tech.	51 1/8	51 1/4
Westinghouse	17 3/8	17 1/4
Xerox Corp.	71 3/4	71 1/4

LONDRES, 15 juillet ↑

Gains modestes

Les valeurs ont terminé en légère hausse, mercredi 15 juillet, au Stock Exchange, soutenues par un rebond technique après les récents accès de faiblesse, mais les gains ont été limités par les incertitudes économiques en Grande-Bretagne. A la clôture, l'indice Footsie des cent grandes valeurs a gagné 2,4 points soit 0,1 % à 2 486,4 points. Le volume des échanges s'est élevé à 402,9 millions de titres contre 374,1 millions la veille.

La Bourse avait bénéficié en début de séance d'achats spéculatifs d'investisseurs estimant que les titres sont devenus bon marché, mais l'annonce par la Bundesbank qu'elle donnerait une conférence de presse jeudi à l'issue de sa réunion a laissé craindre un durcissement de la politique monétaire de l'Allemagne.

TOKYO, 16 juillet ↓

Sous les 17 000 points

Le Nikkei a clôturé en baisse jeudi 16 juillet sous les 17 000 points pour la première fois depuis vendredi dernier. Au terme des transactions, l'indicateur a perdu 129,26 points à 16 987,66 points, soit un recul de 0,76 %. Cette baisse s'est toutefois effectuée dans un marché qualifié de « creux » par les opérateurs.

Les cours ont baissé sur des prises de bénéfices et en raison de l'absence totale de facteurs encourageants. Des ventes sur le marché à terme ont également contribué au recul de l'indice.

VALEURS	Cours du 15 juillet	Cours du 16 juillet
Ajinomoto	1 280	1 300
Bridgestone	1 140	1 140
Canon	1 340	1 330
Fuji Bank	1 430	1 410
Honda Motors	1 250	1 230
Matsushita Electric	1 320	1 310
Mitsubishi Heavy	554	546
Sony Corp.	4 210	4 150
Toyota Motors	1 490	1 500

PARIS :

Second marché (sélection)

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours	VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Alcatel Câbles	4270	4271	Immob. Hôtelière	1010	1010
Arnault Associés	231	....	Interm. Computer	150	....
B.A.C.	23 70	....	I.P.B.M.	55 85	56
Bque Vernes	710	715	Locamic	113	115 10
Boiron (Ly)	472	485	Matra Comm.	215 10	....
Boisset (Lyon)	204	205	Molex	138 30	....
C.A.I.-de-Fr. (C.C.I.)	740	720	Publ.Filipacchi	448	450
Calberson	341	330	Rhone-Alp.Ecu (Ly.)	330	330
Cardif	738	737	Select Invest (Ly)	86	86
C.E.G.E.P.	159	....	Serbo	267	265
C.F.P.I.	268	267	Sopra	300	....
C.N.I.M.	1051	1085	TF1	470	470
Codetour	282	....	Thermador H (Ly)	360	353
Conforama	1159	....	Unilog	255	255
Creeks	152	149 90	Viel et Cie	92	....
Dauphin	303	....	Y. St-Laurent Groupe	780	768
Delmas	1065	1066			
Demachy Worms Cie	400	....			
Devanlay	1053	1050			
Deville	171	174			
Dolisos	113	113			
Editions Belfond	149	....			
Europ. Propulsion	186	194			
Finacor	103 90	109			
G.F.F. (group.fon.f.)	65	65			
G.L.M.	385	....			
Gravograph	170	170			
Guintoli	815	800			
I.C.C.	175	175			
Idianova	86 50	82 50			

MATIF

Notionnel 10 %. – Cotation en pourcentage du 15 juillet 1992
Nombre de contrats estimés : 66 520

COURS	ÉCHÉANCES Sept. 92	Déc. 92	Mars 93
Dernier	107,14	107,48	107,84
Précédent	107,46	107,84	108,22

Options sur notionnel

PRIX D'EXERCICE	OPTIONS D'ACHAT Sept. 92	OPTIONS D'ACHAT Déc. 92	OPTIONS DE VENTE Sept. 92	OPTIONS DE VENTE Déc. 92
108	0,23	0,80	1,04	1,33

CAC 40 A TERME

(MATIF)

Volume : 5 697

COURS	Juillet 92	Août 92	Septembre 92
Dernier	1 861	1 873,50	1 888,50
Précédent	1 871	1 883,50	1 899

CHANGES

5,01 F =

Jeudi 16 juillet, le dollar, restant sous la pression d'une hausse des taux allemands, évoluait sans grande variation sur les marchés des changes européens et japonais. A Paris, le billet vert a ouvert à 5,01 francs contre 5,0060 francs au cours indicatif fourni par la Banque de France mercredi 15.

FRANCFORT	15 juillet	16 juillet
Dollar (en DM)	1,4836	1,4835
TOKYO	15 juillet	16 juillet
Dollar (en yens)	125,32	124,93

MARCHÉ MONÉTAIRE (effets privés)

Paris (16 juillet) ..... 9 15/16 - 10 1/16 %
New-York (15 juillet) ..... 3 3/8 %

BOURSES

PARIS *(INSEE, base 100 : 31-12-91)*

	14 juillet	15 juillet
Valeurs françaises	Clos	106,70
Valeurs étrangères	Clos	95,60
(SBF, base 100 : 31-12-81)		
Indice général CAC	Clos	506,27
(SBF, base 1000 : 31-12-87)		
Indice CAC 40	Clos	1 853,26

NEW-YORK *(Indice Dow Jones)*

	14 juillet	15 juillet
Industrielles	3 358,39	3 345,42

LONDRES *(Indice « Financial Times »)*

	14 juillet	15 juillet
100 valeurs	2 484	2 486,40
30 valeurs	1 897,40	1 896,20
Mines d'or	85,70	88,20
Fonds d'Etat	89,60	89,54

FRANCFORT

	14 juillet	15 juillet
Dax	1 734,10	1 734,62

TOKYO

	15 juillet	16 juillet
Nikkei Dow Jones	17 116,92	16 987,66
Indice général	1 298,84	1 290,54

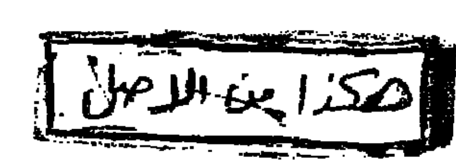
MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

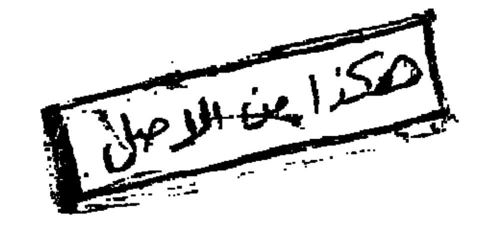
	COURS COMPTANT Demandé	COURS COMPTANT Offert	COURS TERME TROIS MOIS Demandé	COURS TERME TROIS MOIS Offert
$ E-U	5,0115	5,0135	5,0967	5,1017
Yen (100)	4,0117	4,0150	4,0685	4,0753
Ecu	6,8958	6,9010	6,8860	6,8964
Deutschemark	3,3790	3,3795	3,3809	3,3838
Franc suisse	3,7385	3,7429	3,7492	3,7567
Lire italienne (1000)	4,4447	4,4506	4,3862	4,3974
Livre sterling	9,6386	9,6450	9,6387	9,6574
Peseta (100)	5,2958	5,3008	5,2589	5,2695

TAUX D'INTÉRÊT DES EUROMONNAIES

	UN MOIS Demandé	UN MOIS Offert	TROIS MOIS Demandé	TROIS MOIS Offert	SIX MOIS Demandé	SIX MOIS Offert
$ E-U	3 1/4	3 3/8	3 5/16	3 7/16	3 7/16	3 9/16
Yen (100)	4 7/16	4 9/16	4 5/16	4 7/16	4 1/8	4 1/4
Ecu	10 10/16	10 13/16	10 11/16	10 13/16	10 11/16	10 13/16
Deutschemark	9 3/4	9 7/8	9 3/4	9 7/8	9 3/4	9 7/8
Franc suisse	8 11/16	8 13/16	8 13/16	8 15/16	8 13/16	8 15/16
Lire italienne (1000)	15 3/4	16	15 1/8	15 3/8	15	15 1/4
Livre sterling	10 1/8	10 1/4	10 1/8	10 1/4	10 1/8	10 1/4
Peseta (100)	12 3/8	12 5/8	12 3/8	12 5/8	12 3/8	12 5/8
FRANC FRANÇAIS	10 1/16	10 3/16	10 1/8	10 1/4	10 1/16	10 3/16

Ces cours indicatifs, pratiqués sur le marché interbancaire des devises, nous sont communiqués en fin de matinée par la Salle des marchés de la BNP.





MARCHÉS FINANCIERS

BOURSE DU 16 JUILLET

Cours relevés à 14 h 00

Règlement mensuel

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% + -
4980	C.N.E 3%	4680	4686	4880	....
920	B.N.P. T.P.	925	920	920	- 0 54
900	Cr.Lyon. T.P.	900	900	900	....
1495	Renault T.P.	1550	1530	1590	+ 2 58
1780	Rhone Poul. T.P.	1670	1670	1670	....
1135	Saint Gobain T.P.	1039	1031	1037	- 0 19
882	Thomson T.P.	885	880	885	....
740	ACCOR	704	701	706	+ 0 28
750	Air Liquide	765	760	767	+ 0 26
625	Alcatel-Alsthom	640	639	643	+ 0 47
1780	Als.Superm.	1820	1834	1840	+ 1 10
310	A L S P I	300	300	296 50	- 1 17
475	AGF Sté Centrale	450	465	448	- 0 44
150	Avenir H. Média	144	146	145	+ 0 69
910	Axa (ex Cie Midi)	841	810	826	- 1 78
138	Balip	130	131	136	+ 4 62
114	Bail-Equipem.	105	104 50	105	....
810	Bail Investiss.	698	709	699	+ 0 14
400	Bancaire	378	373 80	361	- 3 98
800	Bazar H.-V.	780	775	775	- 0 64
1400	Berger (M)	1366	1303	1318	- 3 51
400	Bertrand Faure	405	410	415	+ 2 47
820	Bic	811	812	822	+ 1 36
1060	B.I.P.	1060	....	....	....
295	BIS	295	293	294	- 0 34
370	B N P (CI)	338 50	331 50	336 10	- 0 71
780	Bollore Tech.	750	745	745	- 0 67
3170	Bongrain	3100	3095	3050	- 1 61
685	Bon-Marché	607	609	610	+ 0 49
590	Bouygues	575	585	568	- 1 22
108	BP France	102	101 80	99 10	- 2 84
1080	B S N	1128	1126	1141	+ 1 15
1180	Canal Plus	1186	1189	1195	+ 0 76
280	Cap Gem.S.	252 50	250	252	- 0 20
2610	Carrefour	2689	2675	2697	+ 0 30
148	Casino	149	146	150	+ 0 67
92	Casino ADP	92 70	92	92 80	+ 0 11
505	Castorama D.I.	510	508	500	- 1 96
178	C.C.F.	175	174 50	174 50	- 0 29
40	CCMC Ly	38	38	38	....
405	C.D.M.E.	396	396	396	....
172	C.E.G.I.D.	155 70	156 20	156 20	+ 0 32
87	Contrexe (Ny)	82	80	80	- 2 44
385	C.E.P. Comm.	350	349	347	- 0 86
120	Cerus	112	112 80	111 50	- 0 45
750	Cetelem	761	758	762	+ 0 13
235	CF Inf.	223	228	229	+ 2 69
280	CGI Info.	299	297 50	299	....
1090	C G I P	1036	1054	1070	+ 3 28
645	CGP	640	642	642	+ 0 31
1180	Chargeurs S A	1157	1151	1169	+ 1 04
315	Christian Dior	317 40	312 30	313	- 1 39
585	C I C A (M)	579	560	560	- 3 28
385	Ciments franc.	380	379 50	380	....
730	Clarins	712	705	708	- 0 84
460	Club Mediter.	465 10	465	464	- 0 24
183	CMB Packa.	178	176 50	178 50	+ 0 28
806	Colas	800	801	807	+ 0 88
245	Cpt. Entrep.	198	196	199	+ 0 51
1090 80	Compt Mod.	1052	1060	1049	- 0 29
235	CPR (Paris Rés.)	241 90	240 50	241	- 0 37
870	Créd. Foncier	807	800	804	- 0 37
230	Crédit Loc France	253 70	250	253	- 0 28

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% + -
550	Cr Lyon.(CI)	536	534	525	- 2 05
845	Credit Nat.	892	891	892	....
270	CSEE	259	260	256	- 1 18
3210	Damart	3150	3147	3150	....
390	Dassault Aviation	385	385	383	- 0 52
174	Dassault Electr.	165 50	166	170	+ 2 72
1750	De Dietrich	1752	1760	1755	+ 0 17
78	Dév.R.d.C.(Li)	70	70	67	- 4 29
125	Dév.R.Sud-Est	118	114	114	- 1 72
350	D M C	328 80	327	335	+ 1 89
410	Docks France	405	404	405	....
296	Dynaction	240	236	240	....
2240	Eaux (Gle)	2212	2216	2235	+ 1 04
890	E.B.F.	863	880	860	- 0 35
440	Ecco	421	420	429	+ 1 90
376	Elf Aquitaine	355 80	354 20	355	- 0 22
1050	EliSanofi(ExSanofi)	1026	1023	1032	+ 0 58
265	Erap-Elf (Certif.)	245	244 90	242 10	- 1 18
675	Eridania-Beghin	605	599	593	- 1 98
410	Essilor	408 50	407	401 60	- 1 69
210	Essil.Int.(DP)	199	201	194 60	- 2 21
750	Esso	805	800	800	- 0 62
1370	Eurafrance	1400	1380	1360	- 2 86
680	Eurocom	613	609	609	- 0 65
112	Eurodisneyland	103	103	104 60	+ 1 56
970	Europe 1	1020	1007	1007	- 1 27
35	Eurotunnel	32 75	32 60	32 60	- 0 46
1400	Exor	1450	1450	1460	....
120	Finextel	102 20	102	104 20	+ 1 96
390	Fives Lille	351 50	352 10	352	+ 0 14
3200	Fromager. Bel	3420	3413	3400	- 0 58
2190	Gal.Lafayette	1889	1896	1889	....
1770	G.A.N.	1630	1616	1620	- 0 61
540	Gascogne (B)	530	530	530	....
1430	Gaz et Eaux	1405	1400	1395	- 0 71
715	Geophysique	705	701	706	+ 0 14
720	Groupe André SA	635	647	647	+ 1 89
560	Groupe Cité	521	521	522	+ 0 19
415	GTM-Entrep	406 50	403	408 50	+ 0 49
1700	Guyenne-Gas.	1696	....	....	....
127	Hachette	109	108	110 40	+ 1 28
515	Havas	490	490	496	+ 1 02
300	Idia	300	300	300	....
340	Imétal	317	317	315	- 0 63
134	Immob. Phénix	116 60	115 40	116 10	- 0 43
106	Ingénico	96 10	98 60	98 50	+ 2 50
6840	Inst. Mérieux	6600	6620	6650	+ 0 76
470	Interbail	413 50	415	408	- 1 33
770	Intertechnique	683	683	681	- 0 29
835	J. Lefebvre	780	780	780	....
465	Klepierre	460	465	465	+ 1 09
750	Labinal	711	710	716	+ 0 70
340	Lafarge	309	308	310 20	+ 0 39
330	Lebon	310	309	290	- 6 45
4670	Legrand	4520	4451	4500	- 0 44
2500	Legrand (DP)	2290	2365	2365	+ 3 28
430	Legris Industries	382 30	381	379	- 0 86
740	Locindus	625	610	615	- 1 60
3930	L.V.M.H.	3815	3790	3816	+ 0 03

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% + -
525	Lyon.Eaux/Dumez	523	521	524	+ 0 19
95	Majorette Ly.	95	95	95	....
300	Mar. Wendel	290	294	295	+ 1 72
180	Metra	191	189 50	191	....
495	Merlin-Gerin	488 60	487 10	500	+ 2 33
86	Metaleurop	75	75 30	76	+ 1 33
35	Métrologie In.	30 10	....	....	....
192	Michelin	207 50	208 60	213 30	+ 2 80
156	Min. Salsig (Ny)	156 10	....	....	....
72	MMB	78 50	78	79 60	+ 1 40
152	Moulinex	145	139 90	138 90	- 4 21
1050	Navig. Mixte	1008	1000	998	- 0 99
118	Nord-Est	119 90	118 50	119	- 0 75
265	Nordon (Ny)	230	240 90	240 90	+ 4 74
650	Nouv Galeries	647	647	647	....
141	Olipar	109 90	106 50	106 10	- 3 46
890	Oréal	940	937	950	+ 1 06
365	Paribas	324	321	329 90	+ 1 82
192	Pechiney Int.	177 20	176 50	179 10	+ 1 07
340	Pechiney (CIP)	310	310	307 50	- 0 81
392 50	Pernod Ricard	380	376 30	380 60	+ 0 16
745	Peugeot	699	700	705	+ 0 86
360	Pinault	345 10	345 50	350	+ 1 42
750	Plastic-Omn.	775	775	782	+ 0 90
580	Poliet	529	505	495	- 6 43
720	Primagaz	720	715	711	- 1 25
770	Printemps	728	737	735	+ 0 96
896	Promodes	690	670	683	- 1 01
535	Radiotechn.	491	490	481 90	- 1 85
5800	Redoute (La)	5700	5720	5720	+ 0 35
170	Rémy Cointreau	165 40	165 10	165 10	- 0 18
620	R. Poulenc CIP	569	572	571	+ 0 35
305	Rober Fianc.	275	270	271	- 1 45
60	Rochette(La)	58 25	58 10	58 10	- 0 26
2230	Roussel Uclaf	2265	2200	2200	- 2 87
3050	R. Impé.Ly *	2900	2900	2900	....
179	Sade (Ny)	165	....	....	....
2190	Sagem	2214	2210	2191	- 1 04
565	Saint Gobain	559	560	557	- 0 36
1260	Saint Louis	1199	1192	1201	+ 0 17
1380	Salomon Ly.	1355	1380	1380	+ 0 37
315	Salvepar (Ny)	313	307	312	- 0 32
1350	S A T	1397	1381	1425	+ 2 00
245	Saul. Chât.	232	231	232	....
1080	Saupiquet (Ns)	1040	1050	1050	+ 0 96
635	Schneider	619	619	633	+ 2 26
14	SCOA	14	14 05	14 25	+ 1 79
350	Scor s.a.	340	335	330	- 2 94
2080	S.E.B.	1996	2000	2000	+ 0 25
420	Sefimeg	399	393	392	- 1 75
126	Selectibanque	115	116 50	114 50	- 0 43
215	Sextant A.	195	191	194	- 0 51
710	S F I M	658	657	660	+ 0 30
210	S.G.E.	202	202	202	....
410	Simco	354	354 80	353 70	- 0 08
665	Sk. Rossignol	620	630	625	+ 0 81
460	Sligos	439 90	432	432	- 1 80
505	Société Géné.	477	475	482	+ 1 05
54	Sodecco(B)	54 80	51 50	51 50	- 6 02

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% + -
100	Sodero(Ns)	94 90	94	93	- 2 00
1020	Sodexho	1022	1011	1017	- 0 49
74	Sogeral(Ny)	69 20	69 20	69 30	+ 0 14
420	Sogerap	355	362	361	+ 1 69
1490	Som-Alib.	1420	1416	1420	....
395	SOPHIA	356	355	356 30	+ 0 37
1700	Source Perrier	1700	1700	1700	....
785	Sovac	780	756	760	....
320	SPEP	303 50	292	292	- 3 79
315	Spie-Batignol	296	295	290	- 2 03
800	Strafor Facom.	753	751	754	+ 0 13
295	Suez	277	276 90	280	+ 1 08
1030	Synthelabo	996	1003	1003	+ 0 70
150	Thomson CSF	143	140 50	142 90	- 0 07
235	Total	239	239	245	+ 2 51
181 50	- (certif.)	178 60	178 60	184	+ 3 02
190 89	Truffaut Fin.	197	197 80	197 50	+ 0 25
475	U.A.P.	447	444	449 40	+ 0 54
295	U F B Locab.	268	261	261	- 2 61
650	U I C	518	518	517	- 0 19
445	U I F	403	400	400	- 0 74
750	U I S	775	760	780	- 1 94
425	Unibail	408	405	408	....
750	Valéo	748	740	744	- 0 53
205	Vallourec	178 70	183 70	183 70	+ 2 80
280	Via Banque	241	238	238	- 1 24
320	Worms et Cie	305	297	301	- 1 31
1260	Zodiac	1195	1195	1161	- 2 85
1060	Elf Gabon	1020	1015	1002	- 1 76
111	Amax	101	101 20	101 20	+ 0 20
143	Amer. Barrick	148 80	146 50	147	+ 0 14
124	Amer. Express	125	121 20	123	- 1 60
220	A.T.T.	225	223	220 70	- 1 91
167	Anglo Amer.C.	155	156	157 80	+ 1 81
285	Amgold	279	278	279	....
240	Banco Santander	232	....	....	....
815	B.A.S.F.	797	792	810	+ 1 63
950	Bayer	936	936	947	+ 1 18
54	Blanheim Plc	48	48	48	....
34	Buffelsfont.	31 80	31 15	32 90	+ 3 46
137	Chase Manh.	140	135 10	134	- 4 29
2700	Daimler Benz	2544	2535	2535	- 0 35
121	De Beers	107 70	108	108 90	+ 1 11
2320	Deutsche Bank	2336	2340	2335	- 0 04
1150	Dresdner Bank	1168	1169	1170	+ 0 17
59	Driefontein	56 10	57 50	58 50	+ 4 28
260	Du Pont-Nem.	248 50	249 30	245 60	- 1 17
210	Eastman Kodak	213	212 30	212 80	- 0 09
13	East Rand	12 10	12	11 90	- 1 65
31	Echo Bay	32 80	33 20	33 40	+ 1 83
230	Electrolux	210	....	....	....
129	Ericsson	117 30	116 10	118	+ 0 80
325	Exxon Corp.	307	306	306	- 0 33
240	Ford Motor	230	....	....	....
46	Freegold	44	44 15	45	+ 2 27
17	Gencor	15 20	15 35	15 35	+ 0 99
405	Gén. Elect.	391 20	394	390 30	- 0 23
225	Gén. Motors	210 50	207 30	207 70	- 1 33
345	Gén. Belgique	340	341 50	340 10	+ 0 03

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% + -
47	Gd. Métropol.	46 15	45 80	45 45	- 1 52
55	Guinness	54 10	54 10	54 70	+ 1 11
21	Hanson PLC	20 60	20 50	20 70	+ 0 49
23	Harmony Gold	20 30	21	21 75	+ 7 14
360	Hewlett Packard	355	350	353 80	- 0 34
32	Hitachi	32 30	32 30	32 10	- 0 62
855	Hoechst	833	834	833	....
69	Homestak	70 60	70 45	71	+ 0 57
118	I.C.I.	110	110	111	+ 0 91
500	I.B.M.	498	494 60	494 70	- 0 26
335	I.T.T.	330 70	328 70	328 70	- 0 60
177	Ito Yokado	165	165 90	164	- 0 61
53	Matsushita	52 10	53	52 15	+ 0 10
3 55	Maxwell	3 55	....	....	....
235	Mc Donald's	230 10	230	230	- 0 04
265	Merck	256 70	251 50	250 50	- 2 42
505	Minnesota M.	495	497 30	497 30	+ 0 46
37	Mitsubishi	37 55	37 60	37 60	+ 0 13
335	Mobil corp.	325	....	....	....
280	Morgan J.P.	312 70	303 70	303 70	- 2 88
36400	Nestlé	35500	35280	35830	+ 0 93
134	Norsk Hydro	130 50	129 30	132 30	+ 1 38
96	OFSIL	89 40	94 45	95	+ 6 26
1680	Pétrofina	1790	1791	1791	+ 0 06
390	Philip Morris	399 50	390 20	391 10	- 2 10
91	Philips	86 10	85 60	87	+ 1 05
56	Placer Dome	54 70	57 50	57 50	+ 5 12
250	Procter Gamble	251	254 40	255	+ 1 59
180	Quilmès	178	177	177	- 0 56
22	Randfontein	19 70	20 70	21 30	+ 8 12
280	Rhone Poul. Rorer	285	283 10	282	- 1 05
455	Royal Dutch	447 90	449	450	+ 0 47
58	R T Z	52 05	52 90	53	+ 1 83
17	Saat.& Saatchi	12 65	12 50	12 15	- 3 95
28	St Helena	26 75	27 95	27 95	+ 4 49
345	Schlumberger	318 50	317 10	319 40	+ 0 28
48	Shell transp.	46 30	46 10	46 10	- 0 43
2250	Siemens	2215	2215	2229	+ 0 63
168	Sony	167 50	167 50	165 50	- 1 19
54	Sumitomo Bank	55 20	55 20	55	- 0 36
168	T.D.K.	165 30	168	168	+ 1 63
58	Telefonica	57	57	56 65	- 0 61
26	Toshiba	26 20	26 10	26 30	+ 0 38
545	Unilever	556	559	560	+ 0 72
265	Unit.Techn.	250 50	254 70	254 70	+ 1 68
255	Vaal Reefs	232	234 50	237	+ 2 16
1370	Volkswagen	1272	....	....	
380	Volvo	340	.	..	..
141	West. Deep.	116	116	116	
360	Xerox Corp.	360	359	356 10	- 1 08
104	Yamanouchi	100	101	100 10	+ 0 10
3 90	Zambia Cop	3 34	3 30	3 30	- 1 20

COMPTANT (sélection)

Obligations

VALEURS	% du nom.	% du coupon
Emp.Etat 9,8%78	100 55	0 10
10,80% 79/94	101	9 32
Emp.Etat 13,4%83	104 42	7 61
Emp.Etat 12,2% 84	100 37	9 40
10,26% mars 86	....	3 54
OAT 10% 5/2000	107	1 37
OAT 9,9% 12/1997	103 40	5 84
OAT 9,8% 1/1996	101 87	4 49
PTT 11,2% 85	104 95	6 44
CFF 10,30% 88	102 50	4 50
CFF 10,25% nov 90	106 25	3 45
CNA 10 % 1979	....	3 63
CNB Bques 5000F	98 20	0 35
CNB Paribas 5000F	98 08	0 35
CNB Suez 5000F	98 65	0 35
CNI 1/82 5000F	98 35	0 35
CNT 9 % 86	98	2 21
CRH 10,90% déc.85	106 80	5 33
CHARB FCE 3% 100	....	....
CNCA	1040	....
Cerus	2200	....
Alcatel 6 % janv. 89	634	....
Ly. Eaux cv 6,5%	779	....
Thoms. cv 9,2% 86	815	....

Actions

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Agache (sté fie.)	752	751
Applications Hydr.	1560	1574
Arbel	490	485
Bains C.Monaco	990	990
B.Hypoth.Europ.	357	....
B.N.P. Intercont.	364	361 20
Beghin-Say (C I)	480	474
Bénédictine	2650	....
Bidermann Internat.	459	....
Blanzy Ouest	2250	....
B T P	57 10	59 30
Cambodge	1100	1100
Carbone Lorraine	431	438
Case Poclain	5 50	5 90
C.B.C.	321	320
C.E.G.F (Frigor.)	722	722
Centenaire Blanzy	389 90	369 50
Cerabati	53 60	....
Champex Ny	60	....

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
CIC (CIP)	181 50	181
C.I.M.	955	....
C.I.T.R.A.M. (B)	2701	....
Cogifi	282	285
Comiphos	480	465 50
Cie Industrielle	5930	....
Cpt Lyon Alemand	331	333
Concorde	635	636
Constr.Mét.Prov.	19	....
Crédit Gén.Ind.	118	....
Cr Universel (Cie)	276 50	276 50
Darblay	645	....
Degremont	1826	1825
Delmas Vieljeux	2310	....
Didot Bottin	550	550
Eaux Bassin Vichy	2700	2700
Ecia	378	374
Ent.Mag. Paris	5100	....
Essx (ex Esarcid)	2025	2017
Finalens	297	....
F.I.P.P.	80 40	....
F.N.A.C.	1880	1919
Foncière (Cie)	469	469
Fonc.Lyonnaise	602	603
Foncina	342	....
Fougerolle	810	815
France I.A.R.D.	569	....
France SA (La)	1590	1580
From. Paul-Renard	1389	....
Gaumont	468	450
Genefim	272	268 50
Gévelot	511	....
G.F.C.	320	323
Groupe Victoire	904	901
G.T.I (Transport)	205	205 50
Immobail	319	315
Immobanque	593	593
Im.Marseillaise	4850	4750
Immofice	373	381
Invest.(Ste Cle.)	3201	....
Lambert Frères	289 50	....
Lille Bonnières	943	940
Locafinanciere	470	....
Louis Vuitton	668	....
Louvre	2495	2450
Lucia	680	670
Machines Bull	32	32 10
Mag.Uniprix	190	....
Magnant	549	550
Métal Déployé	425	425
Mors	65	65
Navigation (Nle)	199	199 40
Optorg	272 50	279 50
Oréal (CI)	518	519
Origny-Desvroise	700	892
Palais Nouveauté	1430	....
Paluel Marmont	606	620
Parfinance	168	155

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Paris France	195	198
Paris Orléans	210	210
Parthena Invest	271	....
Pathé Cinéma	493	....
Piper Heidsieck	1000	....
Porcher	600	....
Promodès (CI)	390	....
Publicis	693	701
Rochefortaise	125	....
Rosario	160	....
Rougier	243	240
S.A.C.E.R.	431	429
S.A.F.A.A.	190	....
S.A.F.I.C Alcan	225	....
Saga	394 50	380 50
Saint Dominique (F.)	106	105
Salins du Midi	575	585
Savoisienne M.	164	....
S.C.A.C.	720	....
Senelle	425	428
S.Etud.Part. (M)	116	117
Silic	575	600
Simvm	111	113
S.I.P.H.	125	....
S.M.C.I.	100	....
Sofal	698	..
Soffo	317	...
Sofical	1110	1111
Sofimm (ex Snam)	76 55	76 55
Sofragi	2550	2550
Soudure Autogène	775	778
Sovabail	326	326
Stern	465	....
Taittinger	2561	2520
Testut-Aequitas	210	220
Tour Eiffel	191	191 10
Uliner	1120	1100
Vicat	490	490
Viniprix	1500	1500
Virax	120	....
Maroc Sté Brasserie.	300	...

PUBLICITÉ FINANCIÈRE

Renseignements :

46-62-72-67

Etrangères

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
A.E.G.	585	....
Akzo Nv Sico	415	....
Alcan Aluminium	108 20	108
American Brands	245 20	....
Arbed	620	.
Asturienne Mines	94 10	....
Banco Popular Espa.	567	....
B.Reglements Int.	17200	17400
Can.Pacifique	74 50	75
Chrysler Corp.	93 50	..
C I R	6 40	6 35
Commerzbank	860	. .
Dow Chemical	274 30	275
Fiat	20 40	....
GBL (Brux Lamb.)	505	505
Gevaert	1019	....
Glaxo Holdings Ltd	68 50	68
Goodyear Tire	318	322 40
Grace and Co (WR)	180	..
Honeywell Inc. Im.	373 80	356
Johannesburg	71 50	..
Kononklijke Pakhoed	132 30	....
Kubota	18 90	. . .
Midland Bank	39 95	...
Noranda Mines	78 20	75 10
Olivetti priv.	8 55	. . .
Pfizer Inc.	388	388
Ricoh	22	. . .
Robeco	280	276 90
Rodamco NV	138 20	135
Rolinco	271	274 90
Saipem	6	....
Sema Group	27	..
SKF Aktiebolaget	92 20	92 10
Tenneco Inc.	171	163
Thorn Electrical	80	....
Toray Ind.	25	.
West Rand Cons.	5 80	6 65

Hors-cote

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Bque Hydro Energie	284	....
Calcphos	91	91
C G H Cogenhor	6	...
Coparex	615	. . .
Drouot Assurances	339	..
Electro-Banque	301	...
Europ. Accum.	77 50	...
Europ Soufres Ind.	17 20	....
Gachot S.A.	49	.
Guy Degrenne	402	....
Lecteurs du Monde	170	176
Nicolas	1200	...
Particip. Percier	350	. . .
Quadrant	22	. . .
Rorento N.V.	221 40	223 50
St-Gobain-Emballage	1775	. . .
S.E.P.R.	1256	.
S.M.T. Goupil	0 40	...
S.P.R. act. B.	283	....
Waterman	1200	....

SICAV (sélection) 15/7

VALEURS	Emission Frais incl.	Rachat net
Actilion	194 25	189 05
Amén-gan	6877 86	6613 33 ◆
Ampla	269184 86	269184 86 ◆
Amplitude	622 95	604 81
Arbitrages Court.T.	7292 80	7292 80
Associc	1101 55	1101 55
Atout Futur	411 87	401 82
Auracic	1149 18	1115 71
Avenir Alizes	1685 23	1652 19
Axa Capital	169 63	164 69
Axa Court Terme	8021 14	8021 14
Axa Cro.Ex.Dr.Inve.	886 15	860 34
Axa.Ep.Fr.Ex Ageparg	783 53	760 71
Axa Europe	124 88	121 24
Axa Investissements	103 43	100 42
Axa NPI	113 85	110 53
Axa Ob.Fr Extrans.	140 08	136
Axa.Ob.In.Ex Mu.U Se.	132 65	128 79
Axa Prem.Ex.Ageprem.	114 62	111 28
Axa Sél.Ex.Dr.Sele	139 89	135 82
Axa Valeurs PER	121 09	117 56
Cadence 1	1031 91	1011 68
Cadence 2	1041 41	1020 99
Cadence 3	1033 25	1012 99
Capimonetaire	6360 57	6354 22
Capioblig	6416 50	6290 69
Capitacic	1314 28	1294 86
Coexia	1324 40	1292 10
Comptavalor	3546 87	3541 56
Convertimmo	345 07	338 30
Credimer	442 71	429 82
Credit Mutuel Capital	1288 50	1263 24
Cred.Mut.Ep.Cour.T.	677 24	677 24
Cred.Mut.Ep.Indus.	95 02	92 48
Cred.Mut.Ep.J.	70252 25	70252 25
Cred.Mut.Ep.long.T.	187 95	182 92
Créd.Mut.Ep.Monde	1115 09	1085 25
Cred.Mut.Ep.Quatre	1092 48	1063 24
Deze	1322 41	1290 16
Drouot France	841 82	817 30
Drouot Sécurité	221 63	215 17
Ecocic	1061 92	1030 99
Ecupar	128 40	122 72
Ecureuil Capitalisation	2581 49	2555 93
Ecureuil Géovaleurs	2316 74	2249 26
Ecureuil Invest.	446 83	433 82
Ecureuil Monepremiere	67730 52	67730 52
Ecureuil Monétaire	39829 45	39829 45
Ecureuil Trésorerie	2456 81	2456 81
Ecureuil Trimestr.	2018 49	1998 50 ◆
Elicash	2 824279	2 824279 ◆
Energia	265 97	253 91 ◆
Eparcic	3637 65	3637 65
Eparcourt-Sicav	4352 17	4341 32
Epargne Associat.	25550 67	25259 74
Epargne Capital	10781 17	10674 43
Epargne Croissance	1681	1636 01
Epargne Obligat.	194 25	189 05
Epargne Premiere	14492 45	14384 57
Epargne-Unie	1255 68	1225 05
Epargne Valeurs	427 13	415 70
Eurô Cash capi.	8410 64	8410 64 ◆
Eurinvest capi.	644 07	625 31 ◆
Eurocic Leaders	1082 83	1051 29
Eurodyn	1191 56	1162 50
Euro Gan	6217 44	5978 31 ◆
Europe Nouvelle	561 46	528 45
Fonsicav	14563 08	14563 08
France-gan	9746 34	9371 48 ◆
France Garantie	260 49	259 97
France Index Sicav	111 35	108 09

VALEURS	Emission Frais incl.	Rachat net
France Obligations	469 78	465 13
Francic	478 65	464 71
Francic Pierre	98 32	95 46
Francic-Regions	1210 70	1175 44
Fructi-Associations	35 63	35 63
Fructi-Cap	42 12	41 50
Frucador	236 86	233 16
Fructifrance action C.	911 95	889 71
Fructifrance action D.	891 51	869 77
Gestilion	14908 04	14833 87
Gest.Associations	167 44	163 76
Horizon	1204	1168 93
HLM Monétaire	14069 54	14069 54
Indust.Fse.Court.T.	1485 56	1485 56
Interépar	103784 37	100761 52
Interoblig	13673 70	13405 59
Intersélection Fce.	529 37	518 99
Japacic	147 13	142 84
Jeunepargne	288 17	283 91
Latitude	2277 46	2274 05
Laumi C.T.	12677 04	12677 04
Laumi L.T.	6372 36	6186 76
Lion Association	11338 63	11338 63
Lion Institution	29675 44	29601 44
Lionplus	981 08	961 84
Lion Trésor	2118 45	2097 48
Lion 20 000	26508 67	26508 67
Livret Bourse Inv.	559 62	543 32
Livret Portefeuil.	694 40	674 17
Méditerranée	174 06	168 99
Mensuel CIC	10137 63	10037 26
Monedem	68717 14	68717 14
Mone.J.	73371 65	73371 65 ◆
Monévalor	82876 26	82876 26
Mutualité dépôts	13561 83	13534 76 ◆
Natio Court Terme	287108 00	287108
Natio-Epargne	17784 80	17608 71
Natio-Ep. Ret.	129 56	128 08
Natio Epargne Trésor	7839 24	7823 59
Natio-Imm.	1090 25	1061 07
Natio-Inter	1381 69	1344 71
Natio-Monétaire	25568 12	25568 12
Natio-Patrimoine	1331 56	1295 92
Natio-Placements	64696 32	64696 32
Natio-Revenu	1031 01	1020 80
Natio Sécurité	12184 94	12184 94
Natio-Valeurs	868 94	845 68
Nippon-Gan	4652 53	4473 59 ◆
Nord Sud Dévelop.	1576 39	1573 24 ◆
Obli-Associations	152 02	150 51
Oblicic-Mondial	2598 13	2559 73
Oblicic-Régions	1018 13	1003 08
Oblifutur	2849 69	2780 19
Oblig. tres caté.	176 73	174 12
Oblilion	1347 11	1333 77
Oblisécurité Sicav	13036 93	13036 93 ◆
Oraction	1009 83	985 20
Orvalor	6849 30	6715
Paribas Capitalisation	1494 52	1472 43
Paribas Opportunités	124 08	119 02
Paribas Patrimoine	565 50	542 45
Patrimoine Retraite	224 24	219 84
Pervalor	618 44	606 31
Placement A	1454 35	1425 83
Placement J.	7304 71	7290 13
Placement M.	67687 87	67552 76
Placement Nord.	980 12	960 90
Plénitude	133 07	129 51
Poste Croissance	21992 05	21970 08
Poste Gestion	66478 84	66478 84
Première Oblig.	10677 55	10666 88 ◆

VALEURS	Emission Frais incl.	Rachat net
Prévoy. Ecureuil	110 65	109 55
Prv'Associations	29761 44	29761 44
Proficus	927 53	904 91
Quartz	131 80	128 59
Réalvalor	748 46	733 78
Renacic	161 30	158 92
Revenus Trimestr.	5319 10	5266 44
Revenu-Vert	1153 27	1125 14
St Honoré Vie & Santé	979 30	934 89
St Honoré Bons du Tr.	11348 94	11292 48
St Honoré Global	222	211 93
St Honoré Invest.	772 93	737 88
St Honoré Pacifique	545 83	521 08
St Honoré PME	522 69	498 99
St Honoré Real	15122 80	15062 55
Sécuricic	1760 97	1760 97
Sécuri-Gan	12965 32	12711 10 ◆
Sécuritaux	1406 94	1406 94
Sicasden	715 68	705 10
Sicav Associations	1864 04	1864 04
SFI-CNP Assur.	641 39	622 71
S.G. Fr. opportunités	1161 65	1138 87
Sicav 5.000	439 35	427 59
S.I. Est	1282 50	1245 15
Silvafrance	705 68	686 79
Silvarn	384 89	374 59
Silvarente	207 39	203 32
Silvinter	416 17	405 03
S.N.I.	1083 62	1052 06
Sogenfrance	1115 55	1083 68
Sogépargne	316 74	310 53
Sogevar	1015 80	995 88
Soginter	1245 35	1220 93
Soleil Investissements	559 51	537 99 ◆
Solstice	2156 65	2151 27
State Street Act. Eur.	9776 35	9445 75 ◆
State Street Act. Frce	10686 01	10373 80
St. Str. Act.Japon	9791 28	9460 17
State Street Emer. Mts	11057 32	10525 72 ◆
St.Street OAT Plus	10219 55	10019 17
Stratégie Actions	804 39	773 46
Stratégie Rendement	1408 36	1364 03
Technocic	1066 87	1035 80
Techno-Gan	5584 94	5370 13 ◆
Thesora	667 12	660 51
Trésor Plus	1289 08	1278 32
Trésor Trimestriel	1035 11	1024 86
Trésoricic	131203 99	131203 99
Trilion	5131 24	5065 39
UAP Investissement	423 58	408 27
UAP Actions France	586 35	565 16
UAP Act. Select	610 36	588 30
UAP Aedificandi	507 63	489 28
UAP Altaïr	196 36	189 26
UAP Aéro Sicav	156 38	150 73
UAP Moyen Terme	139 89	134 83
UAP Premiere Cat.	10774 73	10385 28
Uni-Associations	124 25	124 25 ◆
Uni-Foncier	1154 57	1126 41
Unifrance	587 92	573 58
Uni-Garantie	1294 82	1269 41
Uni Régions	1371 43	1337 98
Univar	238 55	238 55 ◆
Univers Actions	1229 01	1199 03
Univers Obligations	1766 75	1723 66
Valorg.	2071 32	2069 25
Valreal.	53827 21	53800 31

Cote des Changes

MARCHE OFFICIEL	COURS préc.	COURS 16/7	COURS DES BILLETS achat	COURS DES BILLETS vente
Etats Unis (1 usd)	5 006	....	....	....
Ecu	6 888	....	....	....
Allemagne (100 dm)	337 790	....	....	....
Belgique (100 F)	16 385	....	....	....
Pays-Bas (100 fl)	299 530	....	....	....
Italie (1000 lires)	4 451	....	....	....
Danemark (100 krd)	87 680	....	....	....
Gde.Bretagne (1 L)	9 612	....	....	....
Grèce (100 drachmes)	2 749	....	....	....
Suisse (100 f)	373 580	....	....	....
Suède (100 krs)	83 030	....	....	....
Norvège (100 k)	85 910	....	....	....
Autriche (100 sch)	47 992	....	....	....
Espagne (100 pes)	5 297	....	....	....
Portugal (100 esc)	3 985	....	....	....
Canada (1 $ can)	4 193	....	....	....
Japon (100 yens)	4	....	....	....

Marché libre de l'or

MONNAIES ET DEVISES	COURS préc.	COURS 16/7
Or fin (kilo en barre)	56900	57300
Or fin (en lingot)	57400	57400
Napoléon (20f)	328	335
Pièce Fr (10 f)	425	420
Pièce Suisse (20 f)	327	333
Pièce Latine (20 f)	327	327
Souverain	420	420
Pièce 20 dollars	1880	1880
Pièce 10 dollars	947 50	942 50
Pièce 5 dollars	615	615
Pièce 50 pesos	2130	2130
Pièce 10 florins	337	345

c : coupon détaché - o : offert - * : droit détaché - d : demandé - ◆ : prix précédent - ■ : marché continu

CARNET DU Monde

Naissances

– Catherine et Marc MICFLIKIER ont la joie d'annoncer la naissance de

Anne-Sophie,

le *13 juillet 1992.*

57, avenue de la République,
75011 *Paris.*

– Fatiha et Pierre BELLENGER partagent avec

Joël Mehdi

la joie de faire part de la naissance de

Christophe Marwan,

le 10 juillet 1992, à Paris-14e.

– Catherine GUYOMARD
et
Hervé AUDIBERT
ont le bonheur d'annoncer que le petit

Lucien

a vu le jour le 3 juillet 1992.

Bonheur partagé par sa sœur
Louise
et son frère
Jérémy.

Mariages

– *Mme A. VIDAL-HODGSON,*
M. G. HODGSON,
sont heureux de faire part du récent *mariage de leur fils*

Francis
avec
Mlle Jamila MAXWELL.

219, boulevard Raspail,
75014 Paris.
41 Southmoor Rd, Oxford.

Décès

– Le conseil municipal
a le grand regret de faire part du décès de

M. Jean BOICHARD,
premier adjoint,

survenu à Besançon, le 14 juillet 1992.

Les obsèques seront célébrées le vendredi 17 juillet, à 10 heures, en l'église Saint-Martin des Chaprais.

– M. et Mme de Couesnongle
et leurs enfants,
Mlle Sabine de Couesnongle,
M. et Mme Mériadec de Couesnongle
et leurs enfants,
Sœur Dominique-Marie de Couesnongle, de la Fraternité monastique de *Jérusalem à Paris,*
M. et Mme Claude Maleplate
et leurs enfants,
M. et Mme Lionel de La Sayette
et leurs enfants,

ont la douleur d'annoncer le rappel à Dieu de leur frère et oncle, le

Père
Vincent de COUESNONGLE,
ancien maître général
de l'ordre des Dominicains,

survenu à Toulouse, le 14 juillet 1992.

Les funérailles auront lieu le samedi 18 juillet, à 11 heures, à Eveux-sur-l'Arbresle (Rhône).

Une cérémonie sera célébrée ultérieurement à Paris.

Ce *présent* avis tient lieu de faire-part.

14, rue du Petit-Musc,
75004 Paris.

– Le maître général des Dominicains,
Et les Frères de l'ordre,
Les membres de sa famille,
font part du décès du

Père
Vincent de COUESNONGLE,
ancien maître général,

survenu à Toulouse, le 14 juillet 1992.

Les funérailles seront célébrées au couvent d'Eveux-sur-l'Arbresle, le samedi 18 juillet, à 11 heures.

– Les familles Dinkespiler et Pelorson ont la douleur de faire part du décès de

Mme Jean-Albert DINKESPILER,
née Marianne Pelorson,

survenu le 4 juillet 1992.

122, avenue Saint-Exupéry,
92160 Antony.

– Reims, Vaux-le-Pénil.

M. Pierre Delahousse,
son époux,
M. et Mme Guy Loiseau,
ses parents,
M. et Mme Michel Delahousse,
ses beaux-parents,
Toute la famille,
Et ses amis,
ont la grande douleur d'annoncer la disparition de

Guylaine DELAHOUSSE,
née Loiseau,

survenue accidentellement le 14 juillet 1992, à l'âge de vingt-neuf ans.

Ses obsèques seront célébrées le samedi 18 juillet, à 9 h 30, en l'église de Vaux-le-Pénil (Seine-et-Marne).

Cet avis tient lieu de faire-part.

28, rue Nicolas-Henriot,
51100 Reims.
150, rue de la Marc-aux-Champs,
77000 Vaux-le-Pénil.
20, rue Arnoux,
92340 Bourg-la-Reine.

– *« Heureux ceux qui ont le cœur pur car il verront Dieu. »*

M. et Mme Alain Lablache-Combier,
ses parents,
Emmanuel,
Christel et Jean-Yves,
ses frère, sœur et beau-frère,
M. et Mme Paul Saettel,
ses grands-parents,
Ses oncles, tantes, cousins et cousines,
ont la très grande douleur de faire part du décès accidentel survenu dans les Alpes, le 14 juillet 1992, de

Luc LABLACHE-COMBIER,
interne des hôpitaux de Nancy,

à l'âge de vingt-cinq ans.

Les obsèques auront lieu le samedi 18 juillet, à 10 h 30, en l'église Saint-Sébastien d'Annapes, à Villeneuve-d'Ascq.

Cet avis tient lieu de faire-part.

64, avenue du Vieux-Château,
59650 Villeneuve-d'Ascq.
Pompes funèbres Strypsteen
et salons funéraires,
26, place de la République,
59650 Villeneuve-d'Ascq.
Tél. : 20-56-83-59 et 20-56-41-84.

– Patricia GERBER-DREYFUS
et *Pierre* DREYFUS,
Nadja, Félix et Léa,
Jocelyne et Jacques Lacombe,
Richard et Ulla Dreyfus,
Jacques Gerber,
Philippe et Didier Gerber
et leurs épouses,
Catherine Dreyfus-Soguel et Bernard Soguel,
ont la douleur de faire part de la disparition de

Arthur,

leur fils, frère, petit-fils et neveu,

survenue accidentellement le 7 juillet 1992.

L'inhumation aura lieu le vendredi 17 juillet, au Friedhof am Hörnli, Hörnliallee 70, à Richen (Suisse).

Case postale 2656,
CH 4002 Bâle.

– Marie-Jo et Elisa Le Corre,
Et les familles Hochet, Favennec-Le Lez, Cochin,
font part du décès de

Bernard LE CORRE,
militant CFDT,

survenu le 11 juillet 1992, à Clamart.

Une cérémonie aura lieu le vendredi 17 juillet, à 8 h 45, au funérarium de l'hôpital Beclère, à Clamart (Hauts-de-Seine).

– Nous apprenons le décès, survenu le mardi 14 juillet 1992, à Saint-Julien-de-Concelles (Loire-Atlantique), du

général
Roland de MECQUENEM,

dont les obsèques seront célébrées le vendredi 17 juillet, à 10 heures, en l'église Notre-Dame-de-Bon-Port, à Nantes, et dont l'inhumation aura lieu à Briis-sous-Forges (Essonne).

[Chef de bataillon à quarante ans, Roland de Mecquenem, qui venait de quitter le groupe permanent de l'OTAN à Washington, où il servait auprès du représentant française de l'époque, le général Ely, commandait, sous les ordres du général de Castries, le 5e bataillon du 7e régiment de tirailleurs algériens au point d'appui « Gabrielle » à Diên-Biên-Phu, durant la guerre d'Indochine. Pendant deux jours et deux nuits, à la mi-mars 1954, le commandant de Mecquenem a tenu, contre la 308e division vietminh, le centre de résistance le *plus au nord, à environ 5 kilomètres du camp* retranché français. Il aurait du passer ses consignes à son successeur, mais il est demeuré à la tête de son unité repoussant, à plusieurs reprises, sous les coups de l'artillerie adverse, des assauts du Vietminh jusqu'aux corps-à-corps. Il fut blessé dans son abri. Titulaire de la Croix de *guerre 1939-1945, des TOE et de la Croix de la* valeur militaire, le général de Mecquenem était commandeur de la Légion d'honneur.]

– Mme Georges Pellier,
née Cattaert,
Mme Anne-Marie Körber
et ses enfants,
M. et Mme Jean Pellier
et leurs enfants,
M. François Pellier,
ont la douleur de faire part du décès, survenu le 25 juin 1992, à l'âge de quatre-vingt-cinq ans, de

M. Georges PELLIER,
docteur en médecine,
ancien interne des hôpitaux d'Angers,
ancien interne provisoire
des Hôpitaux de Paris,

qui avait déclaré faire don de son corps après son décès à la Faculté de médecine.

Un service religieux à sa mémoire *sera célébré le samedi 25 juillet 1992, à* 11 heures, en l'église Saint-Pierre de Mennecy.

Cet avis tient lieu de faire-part.

39, rue Raymond-de-Mareuil,
91540 Mennecy.

– Sa famille,
Ses *amis,*
Ses collaborateurs d'IVT,
ont la tristesse d'annoncer la mort de

Thierry JOUNO,

survenue le 14 juillet 1992.

Il sera incinéré au Père-Lachaise, le lundi 20 juillet 1992, à 8 h 30.

La levée du corps aura lieu à l'amphithéâtre de l'hôpital Saint-Antoine, *le vendredi 17 juillet,* à 14 h 30.

– *M. et Mme Bernard Liquard*
et leurs enfants,
M. et Mme Patrick Dauphin
et leurs enfants,
ses enfants et petits-enfants,
M. et Mme Bernard Gauthier,
Mme Jean-Pierre Pruvost,
ses sœur, beau-frère et belle-sœur,
Mlle Dominique Pruvost,
M. Olivier Pruvost,
Mlle *Karine Pruvost,*
ses neveu et nièces,
Les familles Pruvost et Leroux,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Philippe PRUVOST,
ingénieur général honoraire
du génie rural, des eaux et des forêts,
officier de la Légion d'honneur,
officier de l'ordre national du Mérite,

survenu à Paris, le 6 juillet 1992, à l'âge de soixante-douze ans.

L'inhumation a eu lieu dans l'intimité familiale, le 10 juillet, au cimetière de Saint-Tropez (Var).

165, boulevard du Président-Wilson,
33200 Bordeaux.
7, chemin *Lafitte,*
33400 Talence.
83, rue Pascal,
75013 Paris.
15, rue du Général-Leclerc,
78430 Louveciennes.

– Le docteur Madeleine Royer,
son épouse,
Ses enfants,
M. et Mme Yves Royer
et leurs enfants,
Le docteur et Mme Jean-François Royer
et leur fils,
Les familles parentes, alliées et amies,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Jean ROYER,
architecte DPLG,
chevalier de l'ordre national du Mérite,

survenu le 13 juillet 1992, à l'âge de soixante et onze ans.

La cérémonie religieuse sera célébrée le vendredi 17 juillet, à 8 h 30, en la petite chapelle du centre hospitalier *Saint-Joseph, 5, rue Pierre-Larousse,* à Paris-14e, et l'inhumation aura lieu à 15 h 30, au cimetière Saint-Brice, à Mâcon (Saône-et-Loire).

Ni fleurs ni couronnes.

Cet avis tient lieu de faire-part.

3, *rue du Clos-Saint-Cyr,*
92340 Bourg-la-Reine.

– Huguette et Ghislaine Sarrola,
Simone et *Henri Bouisson,*
Christiane et Simon Faggianelli,
Fabienne et Jacques Lowy,
Françoise et Jean-Luc *Sarrola,*
ses enfants, petits-enfants et arrière-petits-enfants,
Jacqueline Chardon,
ses enfants et petits-enfants,
Les familles parentes et alliées,
ont la tristesse de faire part du décès de

M. Jean-Baptiste SARROLA,
trésorier principal des finances,
engagé volontaire de la guerre
1914-1918,
chevalier de la Légion d'honneur,
médaille militaire,
croix de guerre,
croix du combattant,
médaille de Verdun,

survenu à Toulon, le 7 juillet 1992, dans sa quatre-vingt-seizième année.

Les obsèques ont eu lieu dans l'intimité familiale.

Il repose auprès de son épouse

Odette,

dans la paix du Seigneur.

3, rue *Paulin-Guérin,*
83000 Toulon.

– M. et Mme Claude Valmont,
Inès et Michel, Anne et Jean, Estelle, Hugo,
M. et Mme Gilles Valmont,
Virginie, Caroline, Guillaume, David,
ont la tristesse de faire part du décès de

Jacques VALMONT,

le 10 juillet 1992.

L'inhumation a eu lieu ce jour dans la plus stricte intimité.

Cet avis tient lieu de faire-part.

– Mme Szncjderman,
sa *grand-mère,*
Mme Wisniewski,
sa mère,
Mlle Wisniewski,
sa sœur,
Toute la famille
Et ses amis,
ont le grand chagrin de faire part du décès de

Marc Ariel WISNIEWSKI,

survenu à Paris, dans la nuit du mercredi *8 juillet* 1992, à l'âge de trente-six ans.

On se réunira à la porte principale.

Les obsèques auront lieu au cimetière parisien de Bagneux, le vendredi 17 juillet, à *14 heures.*

Cet avis tient lieu de faire-part.

Mme Wisniewski,
72-74, avenue Parmentier,
75011 Paris.

[Les correcteurs de la presse parisienne s'associent au deuil des proches de leur collègue disparu, *auxquels ils présentent* toutes leurs condoléances.]

Remerciements

– Evelyne Picard
Et ses enfants,
dans l'impossibilité de répondre individuellement aux témoignages d'amitié *manifestés* lors du décès de

Jean-Charles PICARD,

remercient tous ses amis, collègues et étudiants.

Nos abonnés et nos actionnaires, bénéficiant d'une réduction sur les insertions du « Carnet du Monde », sont priés de bien vouloir nous communiquer leur numéro de référence

CARNET DU MONDE
Renseignements : 40-65-29-94
Tarif : la ligne H.T.

Toutes rubriques	*96 F*
Abonnés et actionnaires	85 F
Communicat. diverses	100 F
Thèses étudiants	55 F

ÉDUCATION

Des bacheliers non inscrits occupent la présidence de l'université Paris-VII

Plusieurs dizaines de bacheliers, accompagnés de parents et soutenus par l'UNEF-ID (indépendante et démocratique, proche du PS), ont *occupé, mercredi 15 juillet,* le bureau de la présidence de l'université Paris-VII (Jussieu). Nouveaux titulaires du diplôme, *non inscrits* ou *placés* sur liste d'attente dans les filières action économique et sociale (AES) et sciences de la nature et de la vie (SNV), ces bacheliers avaient été, selon eux, écartés parce que leurs notes avaient été jugées insuffisantes. L'UNEF-ID entend lutter contre *« toute forme de sélection illégale »* et faire respecter la loi Savary de 1984 qui dispose que le premier cycle est librement ouvert à tous les bacheliers. Paris-VII a accepté dans l'immédiat *de traiter chaque dossier* au cas par cas et a accepté d'augmenter les capacités d'accueil de certaines filières, *notamment* SNV. Cependant, note son président, M. Jean-Pierre Dedonder, *« il reste des cursus beaucoup trop demandés par rapport aux possibilités d'accueil »*. De son côté, l'UNEF (proche du parti communiste) proteste contre le système de préinscriptions par Minitel (RAVEL), accusé d'être mis en place *« dans le seul but de sélectionner les étudiants »* et appelle à un rassemblement des bacheliers 1992 n'ayant pas pu s'inscrire à l'université ou ne trouvant pas de place dans la filière de leur choix en Ile-de-France, vendredi 17 juillet devant le rectorat.

SCIENCES

Après la décision de « gel » par le gouvernement

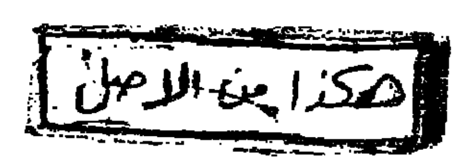
Les exploitants de Superphénix réclament des précisions

Les exploitants européens de Superphénix ont brisé, mercredi 15 juillet, le silence qu'ils observaient depuis plus de quinze jours, après la décision du gouvernement français de suspendre le fonctionnement du surgénérateur de Creys-Malville (Isère) (*le Monde* du 1er juillet). Mais, au-delà des regrets à l'égard d'une mesure aux *« conséquences financières lourdes »*, le communiqué publié par le conseil de surveillance de la Nersa (1) exprime surtout... la plus grande perplexité.

A l'issue d'une réunion tenue à Paris, les membres de la Nersa ont demandé que *« des discussions avec l'autorité de sûreté française aient lieu aussi tôt que possible »* afin de *« préciser les détails »*, et de *« réduire les délais »* nécessaires à la satisfaction des conditions posées par le gouvernement pour un redémarrage. En effet, précise le communiqué, la Nersa *« ne dispose pas, à ce jour, de tous les éléments permettant d'en apprécier la portée »*. Le conseil souligne qu'il *« conditionne tout engagement définitif* [quant à l'avenir de Superphénix] *aux résultats de ces discussions »*. En attendant, il a *« demandé à son comité juridique et financier (...) d'apprécier sous tous ses aspects la situation juridique créée par la décision de suspension prise par le gouvernement français »*.

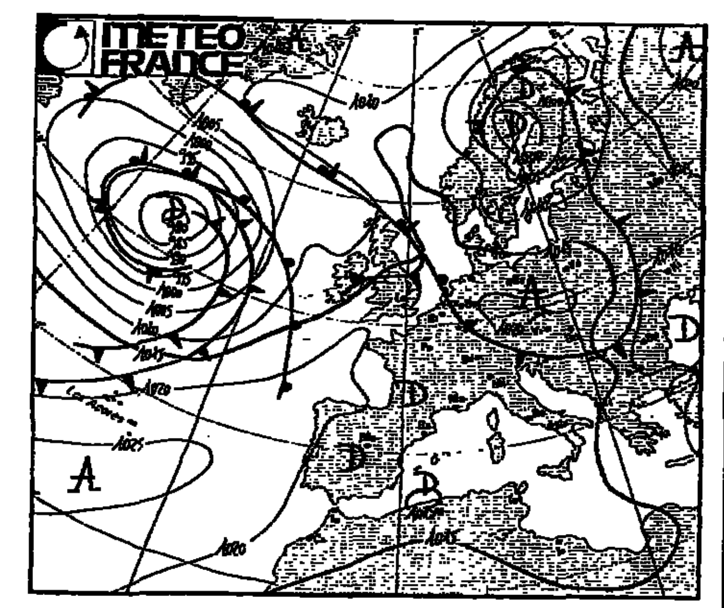
Les membres de la Nersa ont décidé de financer une nouvelle année d'attente, qui représente environ 600 millions de francs. Mais ils ne veulent pas *« se laisser entraîner dans un processus de pourrissement comme celui dont fut victime Kalkar »*, le surgénérateur allemand fermé en 1991 après quatre ans d'incertitude, commente-t-on à EDF. Le dossier, comportant notamment *« une description des dispositions complémentaires prises contre les feux de sodium »*, devrait être transmis aux pouvoirs publics en octobre prochain. Mais les travaux, qui représentent un investissement de quelque 200 millions de francs, ne devraient pas être entrepris sans que le gouvernement ait levé l'incertitude d'une manière ou d'une autre. *« En lançant rapidement l'enquête publique par exemple. »*

(1) La Nersa est une société anonyme qui regroupe EDF (51 %), et ses homologues italienne Enel (33 %) et allemande Sbk (16 %), cette dernière représentant également les intérêts de la Belgique, de la Grande-Bretagne et des Pays-Bas.



MÉTÉOROLOGIE

SITUATION LE 16 JUILLET 1992 A 0 HEURE TUC



Passage nuageux sur la moitié nord, soleil au sud. – Une bande nuageuse venant de l'Atlantique traversera la moitié nord du pays, mais elle sera suivie d'un retour rapide du soleil.

La Bretagne, la Basse-Normandie et les Pays de Loire se réveilleront sous les nuages, nuages qui apporteront un peu d'eau par endroits. Mais le soleil reviendra rapidement par l'ouest.

Par contre, du Poitou, du Centre, à l'Ile-de-France, au Nord-Pas-de-Calais, après un début de matinée bien ensoleillé (bancs de brouillards étant dissipés), le ciel se chargera de nuages. Les petites pluies devraient se limiter au nord de la Seine. Des éclaircies se développeront en fin de journée.

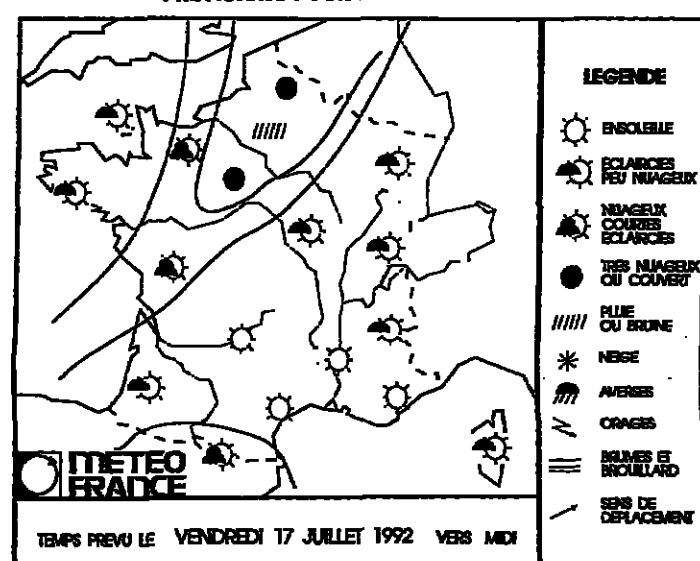
Sur les départements du Nord-Est, la journée sera très agréable, même s'il y a un peu plus de nuages l'après-midi.

Sur les autres régions, les brumes et bancs de brouillards matinaux se dissiperont rapidement, laissant place à un beau soleil. Sur le relief du Jura, des Alpes et des Pyrénées, quelques sommets seront accrochés.

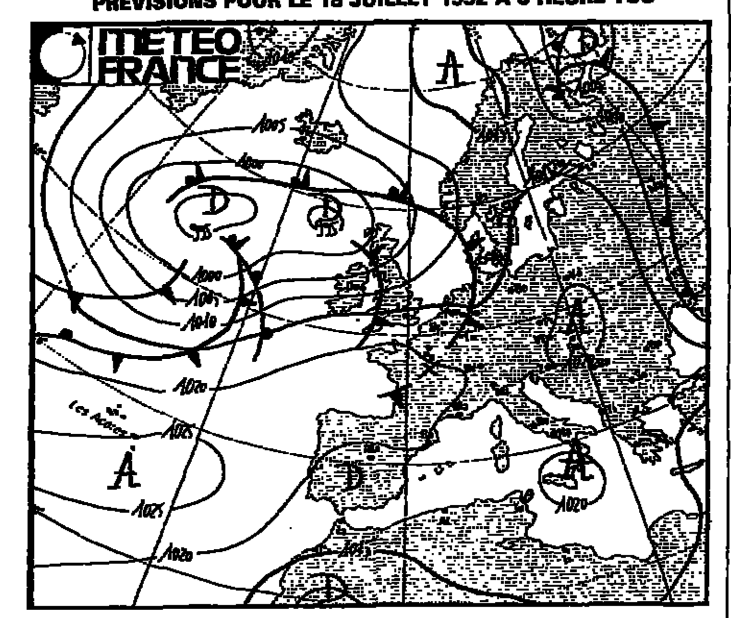
Les températures minimales s'étageront généralement entre 14 degrés et 17 degrés. Près de la Méditerranée, elles avoisineront 19 degrés.

Sur le moitié sud, la chaleur se maintient, les 33 degrés seront parfois atteints. Sur la moitié nord, le passage nuageux n'empêchera pas les températures de grimper. Au plus chaud de la journée il fera 25-28 degrés, 20-23 degrés près de la Manche.

PRÉVISIONS POUR LE 17 JUILLET 1992



PRÉVISIONS POUR LE 18 JUILLET 1992 A 0 HEURE TUC



TEMPÉRATURES maxima - minima et temps observé le 16-7-92

Valeurs extrêmes relevées entre le 15-7-1992 à 18 heures TUC et le 16-7-1992 à 6 heures TUC

FRANCE

AJACCIO	–	15	D
BIARRITZ	30	19	C
BORDEAUX	31	19	N
BOURGES	29	18	N
BREST	20	15	C
CAEN	23	14	B
CHERBOURG	21	14	C
CLERMONT-FER.	28	16	N
DIJON	28	17	N
GRENOBLE	30	16	D
LILLE	22	15	C
LIMOGES	30	18	C
LYON	28	16	D
MARSEILLE	30	18	N
NANCY	24	14	B
NANTES	30	16	C
NICE	24	19	D
PARIS-MONTS.	28	19	D
PAU	32	19	C
PERPIGNAN	29	19	D
RENNES	27	15	C
ST-ETIENNE	28	16	D
STRASBOURG	24	15	D
TOULOUSE	33	20	C
TOURS	–	16	N
POINTE-A-PITRE	29	24	A

ÉTRANGER

ALGER	28	15	D
AMSTERDAM	22	15	C
ATHÈNES	31	20	D
BANGKOK	32	26	N
BARCELONE	25	17	D
BELGRADE	27	14	D
BERLIN	20	12	D
BRUXELLES	22	15	N
LE CAIRE	32	21	D
COPENHAGUE	19	12	C
DAKAR	30	22	N
DELHI	–	–	–
GENEVE	28	16	D
HONGKONG	–	–	–
ISTANBUL	26	19	N
JÉRUSALEM	28	17	N
LISBONNE	28	16	D
LONDRES	24	17	C
LOS ANGELES	23	19	C
LUXEMBOURG	20	14	N
MADRID	36	16	D
MARRAKECH	39	18	D
MEXICO	21	13	N
MILAN	30	15	D
MONTRÉAL	23	14	D
MOSCOU	31	15	N
NAIROBI	19	10	N
NEW-YORK	30	19	P
OSLO	–	–	–
PALMA-DE-MAJ.	29	14	D
PÉKIN	27	23	C
RIO-DE-JANEIRO	–	–	–
ROME	27	17	D
SÉVILLE	39	21	D
SINGAPOUR	30	24	C
STOCKHOLM	19	11	A
SYDNEY	18	7	N
TOKYO	24	20	C
TUNIS	31	14	D
VARSOVIE	22	11	N
VENISE	28	20	N
VIENNE	22	14	D

A	B	C	D	N	O	P	T	*
averse	brume	ciel couvert	ciel dégagé	ciel nuageux	orage	pluie	tempête	neige

TUC = temps universel coordonné, c'est-à-dire pour la France : heure légale moins 2 heures en été ; heure légale moins 1 heure en hiver.

(Document établi avec le support technique spécial de la Météorologie nationale.)

RADIO-TÉLÉVISION

Les programmes complets de radio et de télévision sont publiés chaque semaine dans notre supplément daté dimanche-lundi. Signification des symboles : ▶ signalé dans « le Monde radio-télévision » ; □ Film à éviter ; ■ On peut voir ; ■■ Ne pas manquer ; ■■■ Chef-d'œuvre ou classique.

Jeudi 16 juillet

TF 1

20.45 Feuilleton : Mort à Palerme. De Luigi Perelli (3e épisode).
22.30 ▶ Magazine : Rumeurs. Invité : Pascal Sevran.
23.30 Documentaire : Histoires naturelles. Les chiens du père Michel.

A 2

20.45 Documentaire : Des trains pas commes les autres. Equateur : des Andes aux Galapagos.
21.45 Série : Histoires fantastiques. La Mascotte, de Steven Spielberg.
22.35 Cinéma : La Peur au ventre. ■ Film américain de Stuart Heisler (1955).

FR 3

20.45 Cinéma : Du Rififi à Paname. □ Film français de Denys de La Patellière (1965).
22.25 Journal et Météo.
22.45 Cinéma : L'Argent de poche. ■■ Film français de François Truffaut (1975).

CANAL PLUS

20.35 Cinéma : Toujours seuls. □ Film français de Gérard Mordillat (1991).
22.05 Flash d'informations.
22.15 Cinéma : Bad Influence. ■ Film américain de Curtis Hanson (1990) (v.o.).
23.50 Cinéma : Sushi Sushi. ■ Film français de Laurent Perrin (1991).

M 6

20.40 Téléfilm : Sept bébés sur les bras.
22.20 Série : La Malédiction du loup-garou.
23.15 Magazine : Le Glaive et la Balance. Prostitution et proxénétisme.

ARTE

20.40 Soirée thématique. La *Bild Zeitung* a quarante ans.
20.50 Cinéma : L'Honneur perdu de Katharina Blum. ■■ Film allemand de Volker Schlöndorff (1975).
22.30 Documentaire : « Bild », un journal comme l'Allemagne, pour l'Allemagne.
22.40 Débat.
23.00 Illu, un nouvel exemple d'Allemagne de l'Est.
23.05 Débat.
23.15 Documentaire : Informations de l'arrière-pays.
0.05 Débat.

FRANCE-CULTURE

20.30 Dramatique. Maladresse, de Delphine Paviot.
21.30 Profils perdus. Lucie Faure (2).
22.40 Les Nuits magnétiques.
0.05 Du jour au lendemain.
0.50 Musique : Coda.

FRANCE-MUSIQUE

19.08 Soirée concert. La soirée de Martin Kaltenecker. A 21.30, concert (en direct de l'Opéra de Montpellier) : Elégie symphonique pour cordes, de Krenek ; Concerto pour piano et orchestre nº 1 en mi mineur op. 11, de Chopin ; Sérénade pour cordes en mi majeur op. 22, de Dvorak, par les Solistes de Moscou, dir. : Roman Kofman.
0.05 Bleu nuit.

Vendredi 17 juillet

TF 1

14.30 Feuilleton : Côte Ouest.
15.20 Téléfilm : Tango Bar. De Philippe Setbon, avec Bruno Cremer, Corinne Touzet. *Un commissaire découvre son amie morte dans un hôtel.*
16.55 Club Dorothée vacances. Le Collège fou, fou, fou ; Ricky ou la Belle Vie ; Le Clip ; Jeux.
17.40 Série : Loin de ce monde.
18.05 Série : Premiers baisers.
18.30 Jeu : Une famille en or.
18.55 Feuilleton : Santa Barbara.
19.25 Jeu : La Roue de la fortune.
19.55 Divertissement : Pas folles les bêtes.
20.00 Journal, Météo et Tapis vert.
20.40 Feuilleton : Les Cœurs brûlés. De Jean Sagols, avec Mireille Darc, Pierre Vaneck (3e épisode). *La diva apprend qu'elle ne pourra plus chanter.*
22.20 Magazine : Passionnément vôtre. Présenté par Jean Bertolino. Passion sciences. Invité : Pierre-Gilles de Gennes, prix Nobel de physique.
23.20 Divertissement : Arthur, émission impossible.
0.15 Journal et Météo.

A 2

13.40 Série : Détective gentleman. Week-end meurtrier, de Sidney Hayers, avec Albert Fortell, Capucine.
14.35 Sport : Cyclisme. Tour de France : Dôle-Saint-Gervais (Mont-Blanc), 12e étape (280 km).
17.05 Magazine : Vélo club.
17.50 Magazine : Giga. Quoi de neuf docteur ? ; Reportages.
18.30 Série : Teasing Jo.
18.35 Série : Magnum.
19.25 Sport : Le Journal du Tour.
19.59 Journal, Journal des courses et Météo.
20.50 Jeu : Fort Boyard. Animé par Patrice Laffont et Valérie Pascale.
22.20 Téléfilm : Christophe Colomb. D'Alberto Lattuada, avec Gabriel Byrne, Mark Buffery (dernière partie). *Les « bavures » de la colonisation.*
23.40 Journal des courses, Journal et Météo.

FR 3

14.50 Série : La Grande Aventure de James Onedin.
15.40 Série : La Grande Vallée.
16.30 Magazine : 40e à l'ombre. Présenté par Vincent Perrot, en direct de l'île de Ré. Invités : Zouk Machine, Kenny Thomas, Philippe Dussol.
18.30 Jeu : Questions pour un champion. Animé par Julien Lepers.
18.55 Météo des plages.
19.00 Le 19-20 de l'information. De 19.12 à 19.35, le journal de la région.
20.05 Dessin animé : Tom and Jerry Kids.
20.15 Divertissement : La Classe.
20.45 Magazine : Thalassa. En direct de Douarnenez, pour la deuxième partie de Brest 92. Les Fadas du pointu, de Lise Blanchet et Denis Bassompierre.
21.40 ▶ Traverses. Yougoslavie, genèse d'une guerre, de Christophe Talczewski.
22.40 Journal et Météo.
23.00 Sport : Football. Coupe de la Ligue (quart de finale) : Tours-Toulon.
1.20 Musique : Mélomanuit. Invité : Jean-Claude Carrière. Musiques traditionnelles.

CANAL PLUS

13.30 Cinéma : Havana. □ Film américain de Sydney Pollack (1990). Avec Robert Redford, Lena Olin, Alan Arkin.
15.50 Cinéma : Illegally Yours. ■ Film américain de Peter Bogdanovich (1988). Avec Rob Lowe, Colleen Camp, Kenneth Mars.
17.35 Dessin animé : La Grande Supercherie.
18.00 Canaille peluche. Le Fils de l'étoile.

En clair jusqu'à 20.35

18.30 Dessin animé : Beetle Juice.
18.55 Le Top.
19.30 Flash d'informations.
19.35 Dessin animé : Les Simpson.
20.00 Les Nuls... l'émission.
20.30 Le Journal des J. O.
20.35 Téléfilm : Mon meilleur ennemi. De Michael Tuchner, avec Christian Slater, Tammy Lauren. *Deux amis inséparables aiment la même jeune fille. Drame.*
22.05 Documentaire : Les Eunuques.
22.50 Flash d'informations.
23.00 Cinéma : Affaires privées. ■ Film américain de Mike Figgis (1989). Avec Richard Gere, Andy Garcia, Nancy Travis.

M 6

13.55 Série : Les Années FM.
16.50 Magazine : Zygomachine.
17.15 Musique : Flashback.
17.35 Série : Brigade de nuit.
18.30 Série : L'Etalon noir.
19.00 Série : La Petite Maison dans la prairie.
19.54 Six minutes d'informations, Météo.
20.00 Série : Madame est servie.
20.35 Météo 6.
20.38 Météo des plages.
20.40 Téléfilm : Affaire d'escrocs. De Sigi Rothemund, avec Hellinde Weis, Gunther Marie Halmer. *Arnaque à l'assurance-vie.*
22.30 Série : Mission impossible, vingt ans après.
23.35 Magazine : Emotions.
0.00 Magazine : Culture pub.
0.55 Six minutes d'informations.
1.00 Magazine : Rapline.

ARTE

19.00 Documentaire : Le Corbusier. De Jacques Barsac. 3. 1945-1965.
20.05 Documentaire : Los Angeles, histoires d'architecture. De Pierre Mouton.
20.30 8 1/2 Journal.
20.40 Magazine : Transit. De Daniel Leconte
22.10 Téléfilm : Un voyage anniversaire. De Lone Scherfig, avec Dorota Pomykala, Steen Svare. *Cinq amis suédois en goguette en Pologne, pays de la vodka et des femmes faciles.*
23.40 Magazine : Mégamix. De Martin Meissonnier. La Fura del Baus, Urban Dance Squad, Taher Mustapha, Single Gun Theory, les Beatles, Albert Kuzevin, Public Enemy, Caetano Veloso, Arto Lindsay, Nana Vasconcelos.

FRANCE-CULTURE

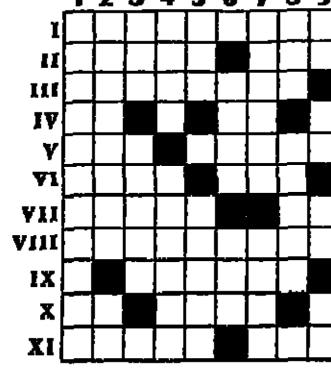
20.30 Radio-archives. Delphine Seyrig.
21.30 Musique : Black and Blue. La partition intérieure. Invité : Jacques Siron, musicien.
22.40 Les Nuits magnétiques. Max, Yvette, Daniel, Lucienne et les autres... ou portraits parlant en terre de campagne (3, rediff.).
0.05 Du jour au lendemain.
0.50 Musique : Coda. Les îles grecques : l'archipel du Dodécanèse (10).

FRANCE-MUSIQUE

19.08 Soirée concert. La soirée de Philippe Olivier. Les Caravelles de Christophe Colomb : œuvres de Milhaud, de Falla, Walton, Graun, R. Strauss, Halffter, Villa-Lobos et musique traditionnelle. A 21.00, Concert (donné le 9 mai à Sarrebruck) : Die Zauberharfe, ouverture, de Schubert ; Concerto pour piano et orchestre à cordes, de Schnittke ; Symphonie nº 1 en si bémol majeur op. 38, de Schumann, par l'Orchestre symphonique de la radio de Sarrebruck, dir. Marcello Viotti ; Lazar Berman, piano. A 23.00, Œuvres de Rameau, d'Indy, Encina.
0.05 Bleu nuit. Par Xavier Prévost. Jazz à la belle étoile, en direct de Montpellier. Le Quartette du saxophoniste Thierry Bruneau.

MOTS CROISÉS

PROBLÈME Nº 5825



HORIZONTALEMENT

I. Est souvent injustement décriée. – II. Fait obstacle. Le temps des amours animales. – III. S'achève quand vient l'automne. – IV. Ancien trait d'union. Partie de pétanque. – V. S'est usé les genoux en rampant dans les Rocheuses. Il arriva quand ses parents étaient déjà sur le retour. – VI. Adroit tireur. D'un auxiliaire. – VII. Ne craignent pas la corruption. En France. – VIII. Avec lui, comment être sans tache ? – IX. Mot d'introduction. – X. Préposition. Fondateur. – XI. Exigent une bonne détente. Trouve un emploi dans la marine.

VERTICALEMENT

1. Surveillent le cours des rivières. – 2. Camarade de « collège ». Possessif. – 3. A gardé son nom dans une allusion à son appendice caudal. Pronom. – 4. Vieille noctambule. Touchent. – 5. Orientation. Situées. – 6. Pas. Partie de partie. – 7. Petit cercle. Lança. – 8. Se baptise tardivement. Résidence surveillée. – 9. Mot inquiétant chez un bavard. Servit à souscrire. Symbole. D'accord !

Solution du problème nº 5824

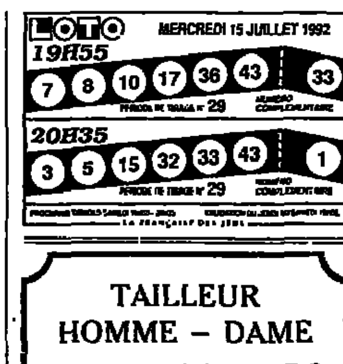
Horizontalement

I. Polyphème. – II. Oreste. AR – III. Un. Train. – IV. Site. Orne. – V. Sermon. Se. – VI. Iris. – VII. Ees. Adige. – VIII. Tapis. – IX. Éventail. – X. Sa. Tentée. – XI. Réseaux.

Verticalement

1. Poussières. – 2. Ornière. Va. – 3. Le. Triste. – 4. Ys. Ems. Ante. – 5. PTT. Aptes. – 6. Héron. Diane. – 7. Ar. Visita. – 8. Mains. Leu. – 9. Emée. Eu. Ex.

GUY BROUTY



Le Monde

Après la déclaration d'utilité publique de l'autoroute A 16

Les Verts du Nord-Pas-de-Calais reconsidèrent leur alliance avec les socialistes

Le ministre de l'équipement, du logement et des transports, M. Jean-Louis Bianco, a signé, mercredi 15 juillet, un décret déclarant d'utilité publique (DUP) la construction de l'autoroute A 16 (Calais-Boulogne-Amiens-Paris), au grand dam des écologistes qui président la région Nord-Pas-de-Calais depuis le mois de mars et qui réclament un moratoire de six ans.

Le feu vert donné à l'autoroute A 16 a immédiatement suscité la colère de Mme Marie-Christine Blandin, présidente écologiste du Nord-Pas-de-Calais : *« Il fallait un peu de courage politique pour accepter d'interrompre un processus administratif et prendre le temps de réfléchir à toutes les solutions possibles*, a-t-elle déclaré. *Monsieur le ministre de l'équipement a préféré user d'un expédient, signant la DUP de l'A 16 en pleine période estivale, alors que l'audition publique spéciale consacrée par le conseil régional au dossier n'est pas achevée ».*

En conséquence, *« la forme et le fond de la décision m'incitent à reconsidérer la validité de l'accord entre les Verts et le PS qui m'a conduit à la tête de la Région »*, écrit-elle, ajoutant qu'*« une clarification est nécessaire »*. A l'inverse, le député UDF du Pas-de-Calais, M. Léonce Deprez, salue cette décision qui est une *« porte ouverte sur l'Europe pour la Côte d'Opale »*. De son côté, M. Guy Lengagne, député PS du Pas-de-Calais, estime que la décision sur l'A 16 est une *« satisfaction »*.

Une convalescence de dix jours est prévue pour Jean-Paul II

ROME

de notre correspondante

Le pape, selon le premier bulletin médical publié par le Saint-Siège, mercredi 15 juillet, à la mi-journée, a très bien supporté l'exérèse d'une tumeur bénigne de la taille d'une orange située au niveau de la partie terminale du colon (sigmoïde) ainsi que l'ablation de la vésicule biliaire (du fait de la présence de nombreux calculs).

Et le communiqué de préciser : l'opération qui a duré de 6 h 25 du matin à 10 h 15, a été *« radicale et curative, la lésion étant de nature bénigne »*. Une convalescence de dix jours est prévue, sauf complications, et le pape ne devrait modifier ni ses vacances ni le programme qu'il avait déjà prévu pour ses visites.

Jean-Paul II a donc regagné sa chambre, celle où il fut traité après l'attentat qui faillit lui coûter la vie en mai 1981 et où, entre la gerbe de roses envoyée par le très pieux président de la république Oscar Luigi Scalfaro et les télégrammes venus du monde entier, l'attendait justement un message d'encouragement adressé depuis sa prison par son *« assassin »*, le Turc Ali Agça.

Pour le reste, racontée comme un feuilleton, l'évolution de la santé du pape a tenu le pays en haleine. Et ce non sans une certaine orchestration médiatique.

Impossible, en effet, d'ignorer les derniers faits et gestes avant l'opération du saint patient (sa retraite d'une heure sur une petite terrasse, ou encore sa visite pour réconforter les enfants malades du service voisin) ; les détails de l'anesthésie (qu'il a supportée, disent les médecins, *« comme un jeune homme »*) ; les incidents cocasses (la fausse alerte à la bombe et le photographe de presse trop curieux et travesti en infirmière), voire les mouvements plus significatifs (y avait-il vraiment, comme l'ont dit certains, parmi la délégation d'ambassadeurs venus rendre visite au malade, le représentant de la République islamique d'Iran, qui n'entretient aucun lien avec le Saint-Siège ?).

MARIE-CLAUDE DECAMPS

SOMMAIRE

La télématique du *Monde* :
3615 LEMONDE
3615 LM

Ce numéro comporte un cahier « le Monde des livres » folioté 21 à 28

Le numéro du « Monde » daté 16 juillet 1992 a été tiré à 477 108 exemplaires.

Demain dans « le Monde »

« Sans Visa » : le roman de la Loire

Un entretien avec le spécialiste des fleuves Bernard Pierre. Après le Nil, le Danube, le Gange, le voici sur la Loire pour trois ans. Egalement au sommaire : Préhistoire, les hommes de Tautavel ; Loch Ness, visite chez les monstres

En Cisjordanie

Le siège de l'université de Naplouse embarrasse les dirigeants israéliens et palestiniens

JÉRUSALEM

de notre correspondant

Au troisième jour de l'encerclement par l'armée israélienne de la plus grande université des territoires occupés, à Naplouse (*le Monde* du 16 juillet), l'embarras, face à une situation bloquée et potentiellement explosive, est le sentiment qui domine aussi bien chez les Israéliens que parmi les élites palestiniennes.

Interrogé mercredi soir 15 juillet, à la télévision, le nouveau premier ministre, M. Itzhak Rabin, n'a pas caché sa mauvaise humeur face à des événements dont le contrôle paraît avoir échappé à tout le monde (*nos dernières éditions du 16 juillet*). *« Qu'avait-on besoin*, a-t-il demandé, *d'organiser de cette manière des élections universitaires ? »* Critiquant implicitement le gouvernement précédent de M. Itzhak Shamir, mais aussi les autorités militaires qui étaient chargées de veiller au bon déroulement du scrutin à l'université d'Al-Najah, l'ancien général s'est notamment demandé pourquoi les contrôles et vérifications d'usage n'ont pas été organisés à l'entrée du campus. Bref, M. Rabin a *« regretté »* les circonstances de l'épreuve de force en cours et annoncé une décision finale pour la journée de jeudi.

Sur le terrain, les étudiants retranchés – mille cinq cents, selon l'armée, trois mille cinq cents, selon les Palestiniens – refusaient toujours, jeudi matin, de quitter les lieux, aussi longtemps que les forces israéliennes ne renonceraient pas à leur intention de procéder, à la sortie, à certaines fouilles et à des contrôles d'identité. *« Nous savons*, affirmait mercredi le général Danny Rothschild, coordinateur du gouvernement pour les territoires, *qu'un certain nombre de personnes recherchées et, pour certaines, armées, sont sur le campus. »* En clair, pas question de fermer les yeux sur leur présence.

Officiellement, les Palestiniens de l'université affirment qu'il n'y a aucune présence armée sur le campus. Certaines sources sont moins catégoriques et laissent entendre que des militants du Fath de M. Yasser Arafat, – dont les sympathisants ont vaincu ceux du mouvement islamiste Hamas et remporté les onze sièges à renouveler au conseil de l'université – étaient *« peut-être »* entrés sur le campus pour *« veiller au bon déroulement du scrutin »*. Selon une source militaire bien placée, le nombre de militants en armes approcherait *« la vingtaine, dont au moins deux Panthères noires »*. Plus ou moins lié au Fath, ce groupuscule serait notamment responsable d'un grand nombre d'assassinats de Palestiniens suspectés de collaboration avec l'occupant.

Retranchées dans les bureaux du Croissant-Rouge de la ville, à *200 mètres de l'Université*, des personnalités palestiniennes, parmi lesquelles M. Fayçal Husseini, principal dirigeant des territoires occupés, tentaient jeudi matin de régler le problème par la négociation.

PATRICE CLAUDE

A la suite de la protestation de l'abbé Pierre

Le gouvernement va réquisitionner deux immeubles inoccupés à Paris

Pour loger des sans-abri, le gouvernement a décidé de réquisitionner deux immeubles inoccupés à Paris. Mme Marie-Noëlle Lienemann, ministre délégué au logement, l'a annoncé, mercredi 15 juillet dans un communiqué, en rappelant que le logement des sans-abri est *« l'objet de la loi Besson votée en 1990, visant à la mise en œuvre du droit au logement, en particulier pour les personnes en difficulté »*.

Cette loi permet, en effet, aux préfets, de réquisitionner, en cas d'urgence et sous certaines conditions, des logements vides, *« dans le respect du droit de propriété »*. C'est ce qui a été fait, a précisé un porte-parole du ministère, *« pour deux hôtels situés à Paris fermés à la suite d'une procédure de sanction administrative »*. La réquisition interviendrait au cours des prochains jours. Elle devrait permettre de donner un toit, provisoirement tout au moins, à quelques-unes des trois cents familles qui campent, depuis cinquante-six jours, devant l'esplanade de Vincennes. C'est à propos de la situation de ces mille six cents personnes que l'abbé Pierre, élevé le 14 juillet à la dignité de grand officier de la Légion d'honneur, avait déclaré qu'il *« cessait de porter l'insigne »* de cette distinction tant que *« les plus souffrants »* des sans-logis n'auront pas d'abri (*le Monde* du 16 juillet). *« Le gouvernement a entendu l'appel de l'abbé Pierre »*, a affirmé Mme Lienemann.

« Nous nous étonnons que l'on n'ait pas trouvé immédiatement une solution à cette question. » L'ambassade du Mali en France hausse le ton. Il est vrai que la plupart des familles africaines qui campent depuis cinquante-six jours sur l'esplanade du château de Vincennes, dans l'attente d'un logement, sont d'origine malienne. Les représentants de Bamako à Paris, ont pris des contacts avec le ministère des affaires étrangères, la préfecture de Région et la mairie de Paris. Vendredi 17 juillet, une délégation des squatters du cours des Maréchaux doit être reçue, une nouvelle fois, par M. Christian Sautter, préfet de la région Ile-de-France, préfet de Paris.

Avec plus de trois cents familles, ce bout du quart-monde installé à l'est de la capitale bat le record d'affluence de l'histoire des squatts parisiens. En 1990, le square de la Réunion (20e arrondissement) avait accueilli une cinquantaine de familles. L'année suivante, elles étaient plus d'une centaine à occuper pendant six mois le quai de la Gare (13e). A Vincennes, depuis l'installation de huit familles, le 21 mai, le nombre des mal-logés africains n'a cessé de croître. Les conditions de vie sont précaires sur ce morceau de bitume qui jouxte le château (*le Monde* du 27 mai). Les jours de grand soleil, les enfants en bas âge gagnent, avec leur mère, les ombrages environnants. Quand l'orage s'abat, tout le monde se resserre sous les abris de fortune, des bâches de plastique bleu plantées sur des piquets. Posés sur des palettes de bois, des matelas s'entassent entre bouteilles d'eau et bassines de riz, près de rigoles aux relents nauséabonds.

Le conseil des Maliens de France, qui a effectué récemment, avec beaucoup de difficultés, un recensement dans le camp, a dénombré 312 familles, soit près de 1 600 personnes. Sur 292 familles, 50 d'entre elles ont entre 7 et 17 enfants. Si certains disposent d'un revenu mensuel supérieur à 10 000 francs, d'autres perçoivent moins de 4 000 francs par mois.

En cinquante-six jours, les soutiens n'ont pas manqué. L'évêque de la Mission de France a écrit à M. Paul Quilès, ministre de l'Intérieur, et à M. Bernard Kouchner, ministre de la santé et de l'aide humanitaire. Mme Marie-Noëlle Lienemann, ministre du logement, a été interpellée. Jacques Higelin et Nicole Croisille ont chanté aux abords du camp.

Aide alimentaire et Coran

M. Alain Krivine s'est indigné d'une *« situation impensable au vingtième siècle avec un gouvernement qui se dit de gauche »*. On a manifesté devant le Palais-Bourbon, dans les rues de Paris. Le recteur de la mosquée de Paris, M. Dalil Boubakeur, s'est déclaré *« profondément ému »* de découvrir *« une favella aux portes de la capitale »*. Il a remis aux représentants des familles africaines *« une aide alimentaire symbolique »* ainsi qu'une cinquantaine de livres du Coran, en français et en arabe. La mairie de Paris, elle, reste inflexible et affirme toujours, par la voix de M. Jean Tibéri, (RPR), premier adjoint au maire : *« Les familles de Vincennes ne seront pas relogées prioritairement. Ce serait scandaleux à l'égard des milliers de gens qui, dans la légalité, attendent un logement »*.

L'aventure du camp de Vincennes marque un tournant dans l'histoire du squatt parisien. Cette fois, des sans-abri africains se prennent en charge sous la direction d'un homme à la forte personnalité, M. Makan Sidibe, président du conseil des Maliens de France. Pour lui, l'affaire de Vincennes doit seulement permettre à ses compatriotes de trouver un logement. La cassure était alors inévitable avec certaines associations – notamment le DAL (Droit au Logement) – plus politisées et qui flirtent avec le gauchisme et les chrétiens « de gauche ». M. Sidibe a, lui, été aidé par la municipalité communiste de Fontenay-sous-Bois (*Val-de-Marne*), et le local CGT de Vincennes est la « base arrière » du camp.

A ce propos, le long communiqué du conseil des Maliens de France, diffusé le 27 juin, est instructif. Ce jour-là, le DAL tente de mettre en place, dans le 20e arrondissement, un nouveau camp d'Africains à la recherche d'un logement. Les amis de M. Sidibe condamnent cette initiative. Ils affirment : *« Le conseil des Maliens de France sait que le problème du logement ne sera pas réglé par la prolifération de camps à Paris, mais qu'en revanche, le spectacle d'un tel dénuement multiplié dans la ville entraînera l'exaspération du mépris, du racisme et de la xénophobie à l'égard des Africains travaillant en France »*.

JEAN PERRIN

M. Michel Braunstein nouveau directeur des personnels enseignants

M. Michel Braunstein, conseiller technique au cabinet de M. Jack Lang, a été nommé, mercredi 15 juillet, directeur des personnels enseignants des lycées et collèges (DPE). Il remplace à ce poste M. Pierre Dasté.

[Né le 31 janvier 1938, M. Michel Braunstein est professeur agrégé d'histoire et de géographie. Ancien élève de l'École nationale d'administration (ENA), M. Braunstein est chef de bureau des études et prévisions à la direction des personnels enseignants (DPE) au ministère de l'éducation nationale de 1981 à 1984, puis nommé secrétaire général de l'académie d'Aix-Marseille. En 1988, il entre au cabinet de M. Lionel Jospin, puis de M. Jack Lang, où il est chargé des personnels de l'éducation.]

EUROPÉENS AVANT L'HEURE

Les « Coréens » du marché unique

ALVEIRO (PORTUGAL)

de notre envoyée spéciale

« Nous sommes les Japonais des années 50, débrouillards, aptes à copier pour notre compte », énonce avec élégance Joao Lopez, trente-huit ans, directeur du marketing chez Siroco à Alveiro. Cette petite entreprise high tech gonfle à toute allure sous les embruns de l'Atlantique. Alveiro, port de pêche aux belles céramiques d'un bleu passé, ignore désormais le chômage. En ses rues vrombissent des cohortes de Ferrari bichonnées par un mécano-maison à demeure. Roulant en Clio, Joao qui *« n'aime pas le mot patron »* est un bûcheur mettant la main à la pâte. *« Soucieux de passer à la vitesse supérieure »*, il prépare une joint-venture avec une PME française.

« Préférence du cœur. » Né au Portugal, émigré dès douze ans à Poissy avec son père embauché chez un arboriculteur, l'enfant apprit le français au cours élémentaire. Sur le visage fin de Joao affleure le souvenir du gamin humilié qu'il était, seul grand parmi les bébés. Apprenti chez l'arboriculteur, il passa un CAP de tourneur, le BEP et le BTS. Par un été rayonnant de vacances, le jeune homme ne quitta pas le Portugal : Renault embauchait pour monter ses R5. Comme *« ici, le diplôme compte davantage »*, Joao peina cinq ans à obtenir son équivalence universitaire, puis devint ingénieur. Entre-temps, chez Renault, il s'était lié avec Carlos Roca, qui monta sa société en 1989. Ainsi naquit Siroco, avec des capitaux portugais et sans un sou de la CEE. *« Les subventions à « fonds perdus » avaient été englouties par les grosses firmes. »* Et des aides mangées par des PME aux yeux plus grands que le ventre.

« La moitié de la Liberté »

Siroco croît à la vitesse de + 30 % l'an depuis 1989, avec ses mêmes vingt jeunes techniciens supérieurs touchant quatre mille francs par mois. Elle expose à Hanovre, mais n'exporte que 7 % de sa production. Les trois quarts de ses commandes proviennent de multinationales voisines *« qui, elles, exportent ! »*. Siroco réalise pour Bosch des pièces sur mesure en aciers spéciaux ; pour les télécommandes de Philips, elle met au point des tests sophistiqués ; et pour Renault, elle crée des logiciels en collaboration avec l'université d'Alveiro. Siroco est-elle condamnée au rôle d'exécutant sur mesure ?

Salaires cassés des deux tiers, paix sociale et qualité d'exécution, terrains gratuits et exonérations fiscales pour les firmes étrangères. En ce moment Ford et Volkswagen s'implantent. Déjà rappliquent à Alveiro leurs habituels sous-traitants espagnols. *« Ce dumping trop agressif ne fait plus peur »*, sourit Joao Lopez qui se met sur les rangs. Sur l'avenue de la Liberté, les Champs-Elysées de la capitale, de nombreux immeubles appartiennent à des banques, compagnies d'assurances et constructeurs espagnols. *« A Lisbonne, ils ont acheté la moitié de notre Liberté. »*

De Lisbonne à Porto défilent vignes et chantiers hérissés de panneaux géants à la gloire de l'aide communautaire. Vus de Bruxelles, *« entrés tardivement en 1986, les Portugais mettent les bouchées doubles. Ce sont les Coréens de l'Europe. »*

DANIELLE ROUARD

Le Monde

DES LIVRES

Le prince, le faucon et la conteuse

Comment une vieille dame sicilienne se fit passer pour un auteur arabe pour raconter l'amour fou du prince Hamid El Ghazi pour un jeune esclave

LE MYRTE ET LA ROSE
(Il Mirto e la Rosa)
d'Annie Messina.
Traduit de l'italien
par Jocelyne Sephord
et René Marx,
éd. Viviane Hamy, 182 p., 119 F.

Certes, il y a eu avant elle Marguerite Yourcenar et la passion d'Hadrien et Antinoüs. L'Anglaise Mary Renault a également consacré la quasi-totalité de son œuvre aux amitiés masculines passionnées de l'Antiquité. Et la Japonaise Mari Mori ne pouvait concevoir d'autres héros de roman que deux beaux garçons qui s'aiment. Mais on a lieu de s'étonner que, pour ses débuts tardifs, une vieille dame sicilienne ait choisi de raconter l'amour fou du prince Hamid El Ghazi pour un jeune esclave.

Annie Messina craignait peut-être elle-même une clameur dont elle ne voulait pas. Elle préféra le mystère et l'anonymat. Elle décida donc de se faire passer pour un auteur arabe, Gamila Ghali. *Le Myrte et la Rose* parut sous ce pseudonyme, avec le patronage prestigieux de Leonardo Sciascia, qui garda le secret. Après les refus unanimes des éditeurs italiens, elle avait, en effet, proposé, sans y croire, son manuscrit à l'écrivain sicilien, avec lequel elle était entrée en contact pour la publication d'inédits de sa tante, la célèbre romancière Maria Messina (1).

Pour ne pas user d'un «passe-droit familial», elle se dissimula sous l'identité d'une amie égyptienne imaginaire. La mystification fonctionna si bien que le public italien crut même qu'il s'agissait d'un classique de la littérature arabe. Et pourquoi pas d'un nouveau chapitre du *Délice des cœurs*?

Mais on ne décourage pas aussi facilement les paparazzi. Le subterfuge fut dénoncé et la vieille dame dévoilée. Elle avait soixante-douze ans, elle en a dix de plus maintenant que paraît la traduction française. Il s'agit en réalité d'une fausse débutante. Elle avait tenté une première percée sous son vrai nom en 1938 avec un roman, *le Voyage de noces de Maria Isabel*, qui fut suivi des *Chroniques du Nil* et du *Philtre magique* (2).

Puis le silence ou, plutôt, un travail intense mais obscur de traductrice. Et vient l'été 1981. Elle écrit en quinze jours ce petit chef-d'œuvre non identifié. Un prince va chez un marchand d'esclaves et y découvre un adolescent ravissant qu'il sauve de la castration. Un lien immédiat s'établit entre eux, plus magique et rituel qu'érotique. Le prince trace une longue balafre sur la joue du jeune homme, comme pour y imprimer sa marque et ordonner *«un attachement dont il ne comprendrait jamais le mystère»*. La romancière l'écrit plus loin, *«le vaincu n'était pas le blessé mais celui qui avait infligé la blessure»*.



D.R.

Annie Messina publia trois livres avant de se taire longtemps et de réapparaître, en 1981, sous le pseudonyme de Gamila Ghali.

Annie Messina connaît probablement la phrase de Wilde : *«Yet, each man kills the thing he loves» «Pourtant, tout homme tue l'objet de son amour.»* Elle en donne une version moins brutale et plus allégorique en comparant le jeune esclave à un faucon : *«Si nous esquissons un geste, nous savons qu'un battement d'aile l'emportera très loin. Et notre seule façon de le posséder est de le tuer.»* Son roman est une longue variation sur ce thème, présenté comme une fable. Et son charme mystérieux tient sans doute à ce parti pris distancié et poétique, qui n'exclut pourtant pas, par instants, une certaine précision assez crue.

Annie Messina est sicilienne – la parenté de la Sicile et des Lumières n'est plus à prouver, et Sciascia ne nous aurait pas contredit ! On retrouve donc, naturellement, dans cette petite merveille, tour à tour le ton abstrait et conceptuel des moralistes et la fantaisie provocatrice des conteurs malicieux. Nulle grivoiserie pourtant. Pour écarter toute équivoque, la romancière met en scène un véritable pervers sadien qui, enchaînant ses amants aux colonnes de son lit, jouit *«sans entraves d'une agonie amoureusement prolongée»*.

A la manière des convives du *Banquet* ou des «débauchés» de *la Philosophie dans le boudoir*, il propose cette explication de sa jouissance : *«L'infériorité naturelle de la femelle la pousse à se soumettre au mâle. C'est un plaisir bien plus subtil que d'abaisser celui qui devrait être ton égal.»* L'auteur, inutile de le préciser, ne partage pas cette opinion. Ce qui anime ses héros est un idéalisme délicieux mais morbide : l'union parfaite ne s'atteint pas dans la possession physique, qui implique *«offense suprême»*, *«humiliation»*, *«gestes obscènes»*, mais dans la mort. Hamid, en effet, n'est tenté qu'une fois de «consommer» l'amour qui l'attire vers Shahin le faucon. Selon la romancière et selon les protagonistes eux-mêmes, c'est un moment d'égarement qui ne rendait pas justice à l'absolu de l'amour.

Cette curieuse façon de plaider pour l'absolu, Annie Messina, qui fut, à la sortie du livre en Italie, harcelée d'interviews, ne l'explique pas. Interrogée sur sa dernière lecture, elle dit qu'elle vient de pleurer en relisant la mort d'Hector dans *l'Iliade* (3). Tout au plus rappelait-elle qu'elle n'était tombée amoureuse qu'une fois à trente-neuf ans ; que cela avait duré dix ans ; que cela s'était mal terminé ; qu'elle ne s'était jamais mariée.

Quant au décor arabe, deux raisons peuvent être avancées. La première est biographique : Annie Messina, fille d'un consul général à Alexandrie, a longtemps vécu en Egypte, où elle a fait des études aux beaux-arts. La seconde est géographique. La civilisation sicilienne est hantée par les fantômes des *Mille et Une Nuits*. Les croisades et la mythologie carolingienne ont donné, paradoxalement, du monde arabe une image anoblie, selon le principe chevaleresque que la victoire est d'autant plus glorieuse que l'ennemi est grand. L'œuvre de Bonaviri (4) est là pour témoigner de l'étonnante synthèse que la Sicile a opérée sur les apports des cultures grecque, arabe et normande.

Le roman suivant qu'Annie Messina a publié sur la lancée de ce succès, *Deuxième volume d'une trilogie islamique*, confirme son talent remarquable, sa connaissance très profonde de la civilisation arabe et, il faut bien le dire, le caractère obsessionnel de sa conception singulière de l'amour. Dans *le Palmier de Rusafa* (5), une même fascination réunit un émir et un jeune vagabond au passé aussi énigmatique que le faucon de son court récit.

Les femmes y seront toutefois plus présentes. La parfaite clarté et la hauteur de ton y sont maintenues : on admire dans les deux ouvrages une sorte d'ingénuité délibérée dans la narration, qui rappelle le dépouillement et la nervosité du *Roland furieux*, à moins que ce ne soit tout bonnement ce qu'on appelle la noblesse sicilienne...

René de Ceccatty

Lire également page 27 nos articles sur Cristina Campo, Sciascia et Bontempelli.

(1) Publiée par Actes Sud.
(2) Mondadori.
(3) *Il Giornale di Sicilia*, 26 octobre 1982.
(4) Notamment *Les Contes Sarrasins*, Denoël.
(5) Mondadori, 1989.

André François je présume ?

Serguei rend hommage au peintre et illustrateur André François. Le dessinateur prend la plume pour évoquer celui qu'il considère comme un maître.

Page 22

Rencontre imaginaire avec Schopenhauer

Cet été, «le Monde des livres» part à la rencontre d'auteurs disparus : Paul Valéry, Virginia Woolf, Paul-Jean Toulet. Roland Jaccard inaugure la série avec Schopenhauer. Le voici en 1859, à l'Hôtel d'Angleterre de Francfort, où le philosophe allemand reçoit ses disciples.

Page 26

L'HISTOIRE

par Jean-Pierre Rioux

Au pays des pardons

Pour Michel Lagrée, ce n'est pas l'évolution «moderne» des sociétés contemporaines qui a démembré l'empire religieux en Bretagne, mais la foi dominante qui a contribué à lancer la région sur la voie d'un changement socioculturel dont les effets furent irrépressibles.

Page 25

D'AUTRES MONDES

par Nicole Zand

L'enfance de la littérature

Edition pour la jeunesse, édition pour les plus grands... Voici deux livres pour les vacances. Un best-seller des romans pour la jeunesse publié chez Phébus : *Par le fer et par le feu*, de Henryk Sienkiewicz, *le Testamour*, de Marc Soriano, un recueil de réflexions sur la mort, dans une collection pour adolescents.

Page 28

La part obscure de « l'Etranger »

Le roman de Camus a cinquante ans. Il s'est vendu à 6 millions d'exemplaires. Genèse d'un livre qui fascine chaque année 200 000 nouveaux lecteurs

A lire les *Carnets* de Camus, on se dit qu'il a dû mettre plusieurs années à composer *l'Etranger* : les premières notes qui pourraient s'y rapporter datent de 1937. Elles se multiplient, se précisent en 1938, et c'est à l'automne de cette année qu'apparaissent, textuels, les célèbres premiers mots du livre : *«Aujourd'hui, maman est morte.»* En fait, il ne s'agit là que d'esquisses isolées, dont Camus ne sait pas encore si, ni comment, il les utilisera. Il vient d'abandonner un roman complètement achevé, *la Mort heureuse*.

Pour qu'il se lance dans une nouvelle œuvre de fiction, il faudra un double déclic : formellement, la découverte de la «technique américaine» (non pas Hemingway, mais plutôt James M. Cain) ; psychologiquement, la crise morale provoquée par la guerre et l'exil à Paris où, grâce à Pascal Pia, il est engagé comme metteur en page à *France-Soir*.

Quand il s'embarque, le 4 mars 1940, il a très probablement dans ses bagages le manuscrit du premier chapitre. La suite sera rédigée en un mois et demi, dans une sorte d'état second, comme en témoigne la lettre qu'il écrit à sa future femme, Francine Faure, dans la nuit du 30 avril au 1er mai, immédiatement après avoir achevé son roman ; l'œuvre s'est faite *«sans un effort»*, *«sous la dictée»*, comme si elle avait été déjà *«toute tracée»* en lui.

Rien à voir, donc, avec la laborieuse gestation de *la Peste*. L'écrivain est, d'ailleurs, le premier surpris du résultat : il ne sait pas si le livre est «beau», il ne sait même pas s'il est content. D'un côté, la certitude d'avoir fait exactement ce qu'il devait faire : de l'autre, le sentiment que ce qu'il a fait lui échappe, que lui-même n'en connaît ni la valeur ni le sens.

Le manuscrit, bouclé le 1er mai, sera révisé une première fois au cours de l'été, puis une deuxième au début de 1941, quand Camus rentre à Oran. Au total, les corrections restent mineures : la scène du meurtre est réécrite, la scène avec l'aumônier développée, et Mersault (nom du héros de *la Mort heureuse*) devient Meursault.

Les « trois Absurdes »

Parallèlement à *l'Etranger*, Camus a travaillé à un essai philosophique, *le Mythe de Sisyphe*, qui est achevé le 21 février 1941, et à une pièce, *Caligula*, dont la première version en quatre actes est également prête à cette date. Ce sont, comme il dit, ses *«trois Absurdes»*. Il aimerait bien les publier simultanément. Rêve un peu fou à une époque où le papier manque et où les éditeurs ne sont pas portés à faire preuve d'une grande audace.

Le premier sollicité, Edmond Charlot, à Alger (qui a déjà publié *l'Envers et l'Endroit* et *Noces*) se dérobe. Il conseille à Camus de viser plus haut. Plus haut, c'est Paris, où Jean Grenier, l'ancien professeur et l'ami, dispose de relations qui pourront servir.

En mars 1941, Camus lui envoie *l'Etranger* et *Caligula*. Grenier trouve le roman *«très réussi»*, bien qu'il soit gêné par l'influence de Kafka. Il reste perplexe devant la pièce, un peu trop romantique à son goût, – mais que donnerait-elle à la scène ? Camus, visiblement agacé, répond sur les deux points, et Grenier lui suggère de tenter sa chance auprès de Gallimard.

Entre Oran et Paris, la communication n'est pas facile : la France de 1941 est encore coupée en deux. Les manuscrits de Camus, complétés bientôt par celui du *Mythe*, transitent par la zone libre, où Pascal Pia et Malraux les prennent en charge, avant d'arriver dans le bureau de Jean Paulhan. L'avis du comité de lecture sur le roman est unanimement favorable.

Bernard Pingaud

Lire la suite page 24

HOMMAGE

André François, je présume ?

Depuis plus de cinquante ans, André François ne cesse de nous surprendre par son éclectisme technique, son art de restituer des rêves (ou des cauchemars) l'espace d'une image. Si, lors d'une apocalypse culturelle, toute forme de langage écrit venait à disparaître et que seuls les dessins y survivent, les archéologues de cette époque se pencheraient reconnaissants sur l'œuvre de François et réapprendraient aux hommes la richesse infinie du langage visuel. On se tairait, peut-être, pour écouter la mélodie de ses sublimes hiéroglyphes.
Le rencontrer dans son atelier équivaut à trouver l'artiste dans la forêt qu'il a lui-même plantée. Son âge n'a plus d'importance. Faisons fi du respect que l'on doit à la renommée et étonnons-nous de cet homme qui est loin d'avoir tout dit.

par Serguei

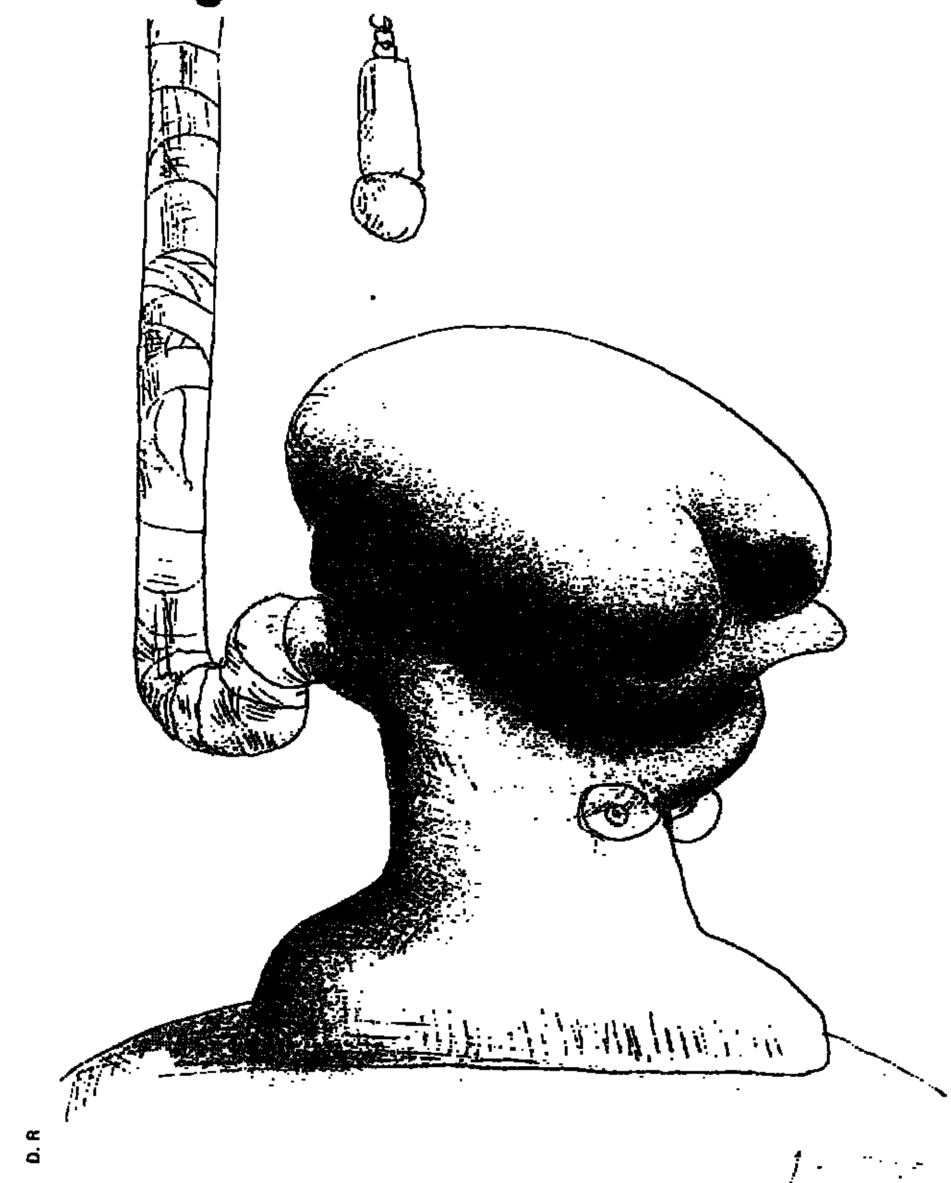
Curieux destin que celui des papillons. A peine brisée leur chrysalide, et c'est déjà l'exil, le fardeau de la perfection et l'urgence de tout dire avant la nuit. Beaucoup d'entre eux partiront ici et là prodiguer inutilement le mystère de la création, d'autres finiront leur course au fin fond de l'ombre des musées avant de fermer à jamais les deux enluminures qui leur servirent d'ailes. Un seul *parmi tous se faufilera allègrement* à travers les mailles du filet, narguera les épingles des collectionneurs et réussira à se poser sur un dessin d'André François.

De même, les vraies libellules se crucifient sur ses pastels, les escargots rampent vers l'aquarelle qu'ils ont choisie comme dernière demeure, les galets roulent jusqu'à la rondeur idéale pour contribuer à l'œuvre, et aussi cette hirondelle qui se hasarde en catimini dans l'atelier de Grisy-les-Plâtres pour mendier sa part à l'alchimiste. En vain. Selon François, toutes les ailes ne sont pas bonnes à prendre. Le soleil aussi, qui pourrait rentrer à flots par l'immense verrière, se fait discret comme dans un temple. Ou plutôt comme dans une forêt de sculptures en bois.

La folie d'un grand arbre bleu abritant des « oishommes » mauves ne laisse pas de place aux vraies hirondelles. Tout près, André François a déshabillé un tronc pour découvrir une paire de jambes idéales aux pieds desquelles de vraies fleurs poussent d'un parterre dessiné. Plus loin, une tête rugueuse accidentée se retourne de mauvaise grâce pour dévoiler *sa face cachée : un ventre* féminin satiné, désirable. Attention ! Un regard sévère nous interpelle d'en haut. Est-ce celui de Dieu lui-même dans le miroir triangulaire qui niche entre les cuisses généreuses de la Femme absolue, ou plutôt celui de son voisin, le fétiche démoniaque, mi-gothique mi-africain qui, de son index péremptoire, nous somme de jouir. « *Superstition oblige*, dit la voix grave du sorcier. *Je l'ai conçu pour qu'il me protège de l'hiver.* » Au-dessus de nos têtes plane un avion pour chasser les mauvais sorts inoffensifs. Son pilote au casque de pantoufle arbore des cornes dissuasives. A force de le regarder, ça y est, on s'est bel et bien perdu.

« *L'heure brune approche* », décrète la voix grave, mais ce n'est pas une remarque rassurante. Une poussière d'or flotte dans l'atelier, le silence s'épaissit. De ses cages sans barreaux que sont les innombrables et énormes tableaux, la faune peut enfin sortir. Le maître n'a pas besoin de tendre des pièges. Les créatures avancent de leur plein gré vers l'Arche de François pour trouver leur salut. Le *mage connaît trop bien l'art de* l'alchimie pour les rendre fécondes.

N'est-il pas le premier à avoir *greffé des œufs, des horloges*, des planètes, sur les épaules de ses personnages sans qu'aucun rejet ne soit constaté ? N'est-il pas le premier à avoir sauvé de l'anonymat des hydres, des faunes, des sirènes et des centaures dont la grâce éveilla la jalousie des demi-dieux ? Les monstres de François sont heureux de l'être, et leurs mutations réussies sont une preuve des bienfaits du métissage, une célébration. Dans le tableau *les Chinoiseries génétiques*, une femme à l'anatomie délicieusement torturée dort sur un lit de rouge violent. Son rêve ? des gravures intégrées à la toile et représentant de vrais *freaks* : les caprices de la nature pâlissent à côté des êtres engendrés par François.



D.R.

André François : « l'Homme à la casquette (Joyce) ».

Ouvrir des horizons

D'autres après lui ont tenté en vain les mêmes expériences, ramassant dans son sillage les miettes de son travail, brandissant triomphalement la poésie empaillée des années 90. Le vieux maître est déjà loin devant, battant des sentiers, cultivant des nouvelles idées, offrant sans souci le cadeau de sa trace. Les frontières ? « Connais pas ». François apporte à l'art plastique ce que le jazz fit pour la musique : ouvrir des horizons l'air de rien.

Il suffit de jouer, de sauter de branche en branche, de sortir du cadre, de butiner dans tous les nectars : les livres d'humour, les contes pour enfants, les illustrations, les affiches, les décors et costumes de théâtre, la peinture, la sculpture... Tout cela d'un premier jet, d'un trait qu'on reconnaît à des lieues. L'empreinte de François, que ce soit à la force du crayon, de la plume ou du pinceau, quel que soit le terrain où l'explorateur s'aventure, demeure toujours la sienne, planant sur les modes. Ainsi nous délivra-t-il une armée de papillons inclassables, s'éparpillant dans un monde où l'on aime tant confiner les images dans des zoos.

Oublions les chronologies. Le temps, à l'image des innombrables cadrans qui flottent dans son œuvre, s'égare chez François. C'est vrai : l'homme a l'âge où d'autres, après avoir bien rempli le contrat qui assure la postérité, s'occupent d'entretenir un sage jardin dans l'arrière-cour. Lui, en revanche, nous démontre en ce moment même que son œuvre est en fleurs, s'épanouissant sans cesse. Diptyques, triptyques, polyptyques, sculptures, immenses fresques, cathédrales hérétiques s'érigent *dans les clairières des bois françoisiens.*

De nouveaux monstres boivent à la santé d'un dieu que leur ivresse inventera. Le vieux maître troque, le temps d'une pirouette, son tricorne d'alchimiste pour la toque de l'apprenti sorcier et nous surprend par sa jeunesse, sa provocation, par le pied de nez irrésistible à ceux qui, en sacralisant trop tôt son œuvre antérieure, oublient que c'est ici et maintenant que François éclôt dans toute sa plénitude.

Son appétit visuel est plus vorace que jamais. Ses œuvres ne se contentent pas de vivre dans un cadre, il doit leur céder encore du terrain, et une nouvelle toile, plus grande, leur sert de fond. Soudain, l'envie lui prend d'en faire une autre encore plus vaste pour encadrer le tout. Mais cela ne suffit pas... Encore une. « *Soyons raisonnable, je m'arrête là !* » S'il ne s'écoutait pas, il construirait un univers à échelle réelle, une énorme toile (d'araignée) qui prendrait en otage l'autre univers, celui dans lequel nous croyons vivre. Mais (avis aux avares minimalistes !) qu'est-ce qu'une toile vierge pour François, sinon l'occasion de plonger, de barboter, de jubiler comme un enfant qui veut tout donner et tout dire à propos d'une histoire que les « grandes personnes » n'ont jamais entendue ?

« *Je n'aime pas les montagnes puisqu'elles sont déjà faites.* » C'est des plaines dont André François a besoin pour lancer son imaginaire au galop, faire la guerre à l'ennui avec son arsenal illimité d'outils. Pas de limites non plus pour les matières. Tout support est digne de son désir de créer. D'un coup de pinceau magique, il anoblit le plus disgracieux des déchets. Sa main fait l'œuvre là où elle se pose.

Voici un débris de coque de navire qui échoua dans l'atelier et qui, grâce à François, est devenu mer, de la même couleur que celle qui le condamna autrefois à l'oubli. Une vieille boîte à bonbons avait longtemps rêvé de devenir bateau : c'est chez François que son vœu s'exauça. Des bidules de vieux téléphones réussissent, sur une composition liturgique, à communiquer les messages des esprits clandestins. Les coquilles de moules ont aussi une âme, et une bouche pour le crier, tout comme les chaises orphelines et les simples clous. Poubelle merveilleuse qu'une toile de François, où convergent les objets bannis pour trouver le paradis, la beauté promise par un prophète clochard.

La poussière d'or est tombée, et l'atelier plonge dans une douce pénombre. « *C'est l'heure des nymphes* ». Et les bêtes se blotissent sans désordre derrière les bois, pour espionner le cortège. Un doux mystère voile les femmes nues de François. Fruits interdits, toujours au bord de la morsure. Son pinceau ne dépasse jamais trop vite les limites de la caresse, effleurant chez elles, touche par touche, les notes qui déclenchent le plaisir dans la page blanche comme un lit d'amour, jusqu'au soupir strident d'un rouge inéluctable.

C'est alors qu'il bascule. Ce rouge est un feu qu'il brûle sans façon. Il repousse la Laideur jusque dans ses derniers retranchements, et là, coincée entre le pinceau et la toile, elle aussi cède au chatouillement de la petite brosse, se tord de rire et se voit reflétée dans les pupilles du sorcier pour se découvrir belle comme le péché.

« C'est l'heure... du thé »

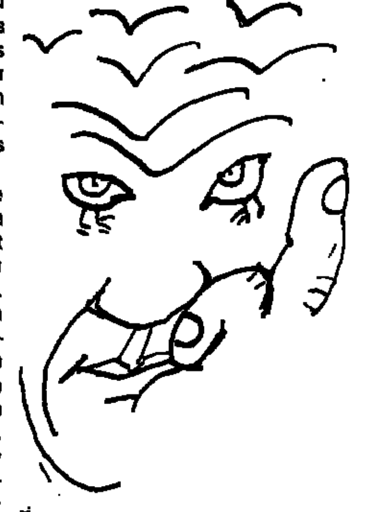
Dans la série illustrant *l'Arrache-Cœur*, il décide d'explorer son propre enfer, là même où les papillons ne se hasardent guère, plongeant Dieu et le diable dans une même arène, et que le meilleur (ou le pire) gagne. Profitons qu'ils sont occupés à combattre pour délivrer les *Limaces bleues* de nos entrailles. Dépêchons-nous d'extraire les *Piranhas aux si jolies têtes* des oreilles des cyclopes, de verser frénétique*ment les Sous-Cubes et les In-Cubes* sur des draps jusque-là propres et ordonnés. Hâtons-nous de pendre les clowns de *l'Age d'or* dans leur cage, de prolonger l'orgasme de Semser et Oise avant que le soleil carmin ne se couche. Même si, on le sait bien, celui-là ne se couchera jamais.

Une voix de femme nous réveille. « *C'est l'heure... du thé.* » En sortant de l'atelier, on découvre qu'il fait jour encore. Un soleil trop vrai, presque aveuglant, mais qui a le mérite de faire la lumière sur Marguerite, la rayonnante épouse anglaise avec qui François fonda ce royaume fertile voilà cinquante ans. Il ne serait pas maladroit de soupçonner dans leurs regards complices l'un des secrets de la jeunesse du peintre.

Une vie d'artiste

André François est né en 1915, à Timisoara en Roumanie. Son enfance fut bercée par des étés torrides et des hivers glaciaux, les fascinants jeux d'ombres du cinéma en plein air et l'évocation d'un oncle gigantesque qui, racontait-on, à l'âge de quatorze ans *s'était enfui avec un cirque.*

Ce fut une affiche de Cassandre qui déclencha sa passion, jusque-là latente, pour le dessin. Il avait seize ans lorsque, comme son oncle mythique, il décida de partir. Sa famille ne lui concéda qu'un séjour à Budapest dans la très officielle Ecole des beaux-arts, dont le système amidonné et inefficace ne fit que le décevoir. Ce n'était que partie remise. Deux ans plus tard, à Paris, Cassandre accepta de le prendre comme disciple à titre gracieux et l'encouragea dans la voie de l'illustration.



D.R.

Suivront les années Quartier latin et les dérives montparnassiennes avec le carton sous bras, à une époque où les débouchés pour artistes graphiques étaient plutôt rares. Juste avant la guerre, il publia ses premiers dessins humoristiques, il inaugura son atelier près du jardin du Luxembourg et, lors d'une escapade à Dieppe aux côtés de celle qui allait devenir sa compagne pour toujours, il vit pour la première fois la mer.

Après la guerre, lorsqu'André François installe son atelier à la campagne, son crayon se fraie progressivement un chemin personnel. C'est Jacques Prévert qui, au moment de leur collaboration pour *Lettre des îles Baladar*, stimule son approche anticonventionnelle de l'illustration. A force de construire son propre langage graphique, André François réussira à déjouer le piège de la gauloiserie verbale qui caractérisait alors le dessin d'humour français. Des publications anglaises comme *Lilliput* et *Punch* ont été d'emblée séduites par son travail.

En 1948, il fait sa première couverture pour *Vogue* (France). A ce moment, Robert Delpire, lui publie *les Larmes de crocodile*, premier succès mondial d'une longue série de livres pour enfants. Toujours avec Delpire il crée des affiches pour Citroën (où pour la première fois n'apparaissait pas de voiture), des décors et costumes pour le théâtre et le ballet (*le Vélo magique*, de Roland Petit, et *Pas de dieux*, de Gene Kelly), des couvertures pour le prestigieux *New Yorker* (soixante à ce jour) et l'illustration de classiques comme *Ubu roi*.

Pendant tout ce temps persistait un regret : dans ce rythme frénétique de travail pour la presse, le théâtre et l'édition, la peinture, elle, demeurait une oasis inaccessible. En 1958 ses recueils de dessins connaissent un succès retentissant outre-Atlantique, ce qui lui ouvre les portes des Etats-Unis où des hebdomadaires comme *Look*, *Holiday* et *Fortune* n'hésitent pas à l'engager comme « dessinateur-reporter ».

Tout en faisant des voyages de rêve, il peut consacrer plus de temps à sa peinture, bien que l'urgence du journalisme l'empêche d'aller jusqu'au bout de ses intentions d'artiste.

Ce temps, cette liberté dont le peintre André François avait besoin, il fallait bien les prendre un jour de force. En 1960, il décide de ses priorités et renonce, selon ses propres termes, au titre de « *peintre du dimanche* », pour consacrer à ses rêves la place qu'ils méritaient.

En 1986, le Palais de Tokyo organise une grande rétrospective de son œuvre (dessins, collages, peintures, sculptures). Sa vie au présent est celle de quelqu'un qui aime et sait l'exprimer. A sa famille. A nous. Une vie d'homme. Une vie d'artiste.

Bibliographie

– *André François*, textes de F. Mathey et A. François. Editions Herscher, Paris, 1986. Cet ouvrage a fourni une aide précieuse pour la documentation du présent dossier.

– *The Biting Eye of André François*, texte de Ronald Searle, Perpetua Books, Londres, 1960.

– *Double Bedside Book*, André Deutsch, Londres, 1952.

– *The Tattooed Sailor and Other Cartoons from France*, texte de Walt Kelly, Alfred A. Knopf, New-York, 1953.

– *The Half-Naked Knight*, Alfred Knopf, New-York, 1964.

• **Œuvres pour enfants :**

– *Les Larmes de crocodile*, collection « Dix sur Dix », Robert Delpire, Paris, 1956.

– *Les Rhumes*, Robert Delpire, Paris, 1966.

-*You Are Ri-di-cu-lous*, Pantheon Books, New-York, 1970.

– *The Eggzercise Book*, Daily Bul, Bruxelles, 1980.

– *Roland*, Editions Circonflexe, Paris, 1992.

• **Illustrations :** André François est également l'illustrateur de nombreux textes dont *Jacques le Fataliste* de Denis Diderot, *Lettre des îles Baladar* de Jacques Prévert (récemment republié dans les *Œuvres complètes* de Jacques Prévert, « Bibliothèque de la Pléiade », Gallimard), *Ubu roi* d'Alfred Jarry et *Si tu t'imagines* de Raymond Queneau.

• **Catalogues d'expositions :** Musée Stedeligk d'Amsterdam (1967) ; Musée des arts décoratifs (Paris, 1970) ; Art Institute (Chicago, 1975) ; Musée des beaux-arts (Bruxelles, 1978) ; Musée de Pontoise (1979) ; Palais de Tokyo (Paris, 1986) ; Musée de Dieppe (1989) ; Galerie Franka Berndt (1990).

• **Revues :** « André François », *in The Arts Club of Chicago*, 1975. « *André François* » *in Création* nº 11, Tokyo, 1991. « *André François* » par F. Massard et M. Wlassikoff *in Signes nº 7, été 1992* (disponible chez Mithra Editions, 20-28, rue du Transvaal, 75020 Paris. Tél. : 42-26-16-06).

• ***Où trouver des œuvres d'André François ?***

– *Galerie Franka Berndt*, 4, rue Saint-Sabin, 75011 Paris. Tél. : 43-55-31-93. Représentant exclusif mondial pour André François.

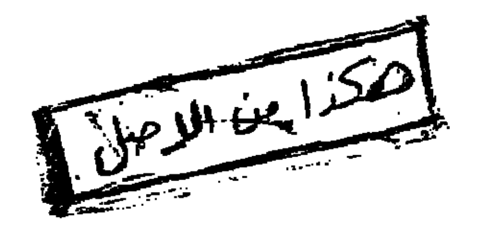
– *Collections publiques*. Centre Georges-Pompidou et Musée des arts décoratifs, Paris. Musée de Grenoble. Musée de Pau. Musée de Pontoise, FRAC d'Ile-de-France. Musée d'art moderne, Bruxelles, Musée d'art moderne, Tokyo. Musée de l'affiche, Toyama. Musée Wilhelm-Bush, Hanovre. Christoph Merian Stiftung Museum für Gegenwartskunst, Bâle. Museum of Modern Art, New-York.

LITTÉRA

Duras env

Le marin

Khaïr-Eddine,



présume ?

LITTÉRATURE FRANÇAISE

Duras envers et contre tous

Christiane Blot-Labarrère montre une Duras qui fonce, âpre et radicale, toujours au bord de la chute, avec les mots pour seuls points d'appui

MARGUERITE DURAS
de Christiane Blot-Labarrère.
Seuil, coll. « Les contemporains »
315 p., 72 F.

Combien de fois a-t-on enterré Marguerite Duras ? De combien d'images d'elle-même s'est-elle déprise, pour rebondir, imprévisible, monstre sacré impossible à embaumer ? Il y a eu les décombres du nouveau roman, les cendres du cinéma de la déconstruction, il y a eu les oracles qui prédisaient l'impasse après chaque nouvelle tentative, du *Barrage contre le Pacifique* à *Hiroshima mon amour*, du *Ravissement de Lol V. Stein* à *l'Amant*, de *la Vie matérielle* à *Emily L.*

Il y a eu les cris après ses prises de position sur l'affaire du petit Grégory, des ricanements à diverses autres occasions. Marguerite Duras en mademoiselle Donnadieu, visage diaphane, en résistante, en col roulé, en cinéaste joyeuse à lunettes, en écrivain consacré de Neauphle-le-Château ou de Trouville, Marguerite Duras au visage ridé, petit iguane au regard droit, séduit encore et toujours tous les publics, avec sa vérité et sa violence, contemporaine avant tout, beaucoup plus star que femme de lettres. Dans la collection « Les contemporains », Christiane Blot-Labarrère s'est employée à dessiner cette femme et cette œuvre, indissociables. Ce n'est pas une biographie, ce n'est pas exactement un essai, ça relèverait plutôt de l'apprivoisement d'une œuvre sauvage. A chaque page, des phrases de Duras. Ses mots, tenses avant tout, dans le désordre apparent de la chronologie non respectée, font progressivement apparaître la figure de la plus vivante des poètes d'aujourd'hui.

Et c'est avec l'exagération que commence le livre. L'excès qu'on a si souvent reproché à Duras. Puis l'auteur enchaîne, avec beaucoup de finesse, sur les innombrables réflexions de son modèle à propos de l'écriture. *« Quand j'écris, je ne me possède plus du tout. Je suis moi-même une passoire, j'ai la tête trouée. »* Une passoire, avec le sentiment de ne pas exister, tel est l'état de l'écrivain. On sent bien que c'est la simple vérité. Duras essaie toujours de trouver les mots les plus proches, envers et contre tous.

« Tiens-toi tranquille »

Elle se souvient que ce fut toujours contre tous. *« Pendant des années, pendant toute ma jeunesse, j'ai été ensevelie sous les conseils des hommes qui m'entouraient. Ne te fais pas remarquer. Ne te ridiculise pas. Refuse de parler à la radio, à la télévision. Refuse les interviews. Travaille plus. Ne parle pas de tes livres comme tu le fais, ça ne se fait pas, on ne parle pas de ses propres livres. Ne fais pas de journalisme. Ne fais plus de cinéma, tu vois bien que tes films ne marchent pas. Tiens-toi tranquille. Ne fais pas la Folle de Chaillot. Ecris dans ton coin, c'est tout. »*

C'est qu'elle a toujours su qu'elle était différente. A cause de cette enfance vietnamienne, de cette famille que tout le monde connaît désormais, avec la mère qui ne l'aimait pas, le frère aîné sans scrupule – *« J'appelle ça malfaisance »*, –le petit frère mort et l'amant chinois. Histoire inextricable, originelle, *inlassablement reprise. Christiane* Blot-Labarrère ramasse tous les mots : luxuriance des paysages, misère, richesse, inégalité, la mère et les frères, le désir, la vie difficile, la précocité amoureuse, la chaleur, les oiseaux, la lèpre, la peur, la pluie, qui sont au centre des livres de Duras. Elle relie à ces chocs, à ces émotions premières, à ces peines infinies, tous les autres élans de Duras, en guerre permanente contre les conventions, les hypocrisies.

« Ce n'est pas une raison parce que l'on ne sait pas où on va, pour ne pas y aller. » Phrase bancale et provocatrice d'une kamikaze. Christiane Blot-Labarrère montre une Duras qui fonce, lestée d'amour et d'écriture, toujours au bord de tomber, de se sentir folle, Folle de Chaillot, sans distance, sans humour, sans tellement de tendresse, radicale et âpre. Les points d'appui sont les mots. Ils sont là pour atteindre l'obscurité, en tirer en quelque sorte le négatif, attraper ce qui s'échappe, le noyau d'émotion, le noyau de mémoire, la violence des débuts.

« Quand on a entendu le corps »

Et puis il y a l'amour, et le désir. *« Quand on a entendu le corps, je dirais le désir, enfin ce qui est impérieux en soi, quand on a entendu à quel point le corps peut hurler ou tout faire taire autour de lui, mener la vie entière, les nuits, les jours, toute activité, si l'on n'a pas connu la passion qui prend cette forme, la passion physique, on ne connaît rien. »* Comme toutes choses dans l'univers durassien, l'amour et la passion côtoient la mort, la perte, et sont des transgressions punies d'avance. *« Le bonheur ne naît que pour être perdu. Seul ce qui est perdu est éternel. »* Comme l'été qui la rend triste. Mais ce serait pire, à cause des livres, à cause des émotions, à cause de la mémoire, de reculer.

Il y a les livres. Les livres des autres. On ne parle presque jamais des livres qu'aime Duras, tant elle est peu femme de lettres. Christiane Blot-Labarrère s'y attarde. Ça commence par *les Misérables*. Et puis *Moby Dick*, et les romans de Conrad, et puis Hemingway, Proust et Kafka. Mais c'est de Baudelaire que Duras parle avec le plus de force. *« Il y a une violence mortelle, terrible, qui conditionne tout. Dans Baudelaire on ne fait la part de rien. »* Christiane Blot-Labarrère a su, elle, faire la part belle à l'in trépidité, à la pureté baudelairienne de ce poète contemporain, Marguerite Duras.

Geneviève Brisac

★ Cet essai sur Marguerite Duras est le quatorzième titre de la collection « Les contemporains », qui, à la rentrée va abandonner son format de poche. Après Claude Simon, Peter Handke, Francis Ponge, Georges Perec, Ludwig Wittgenstein, René Char, Pierre Klossowski, Thomas Bernhard, Eugène Ionesco, Nathalie Sarraute, Jacques Derrida, Julien Gracq, Raymond Queneau, le Seuil annonce, en grand format *cette fois, Philippe Sollers pour octobre, et,* plus tard, Jorge Luis Borges, Jean-Paul Sartre, Henri Michaux, Thomas Pynchon...

Le marin de Dunkerque

Jacques Duquesne fait revivre Jean Bart, corsaire du roi

JEAN BART
de Jacques Duquesne.
Seuil, 318 p., 120 F.

Jean Bart et Jacques Duquesne sont, comme on dit, « pays », de Dunkerque. La figure du grand corsaire ne pouvait dès lors qu'attirer et séduire l'auteur – journaliste dont le penchant pour l'Histoire ne date pas d'aujourd'hui.

L'envergure du personnage justifie qu'on le suive pas à pas depuis les ruelles d'une petite bourgade du bord de mer assiégée par les Français jusqu'aux obsèques solennelles qui lui sont faites dans ce qui est entre-temps devenu, pour beaucoup grâce à lui, un grand port et un enjeu décisif dans la rivalité entre la France et l'Angleterre. Le destin de Jean Bart et celui de sa ville sont intimement liés, l'un et l'autre changeront ensemble de nationalité, leurs fortunes coïncideront – de même que leurs déboires puisque, après la mort de Jean Bart, les remparts de Dunkerque seront rasés.

A travers le récit de cette vie de marin, Jacques Duquesne a su faire vivre la réalité du rude quotidien à bord de vaisseaux de toutes *tailles où l'on s'étripe* si bien lors des abordages que l'on a coutume d'épandre, avant la bataille, de la sciure sur les ponts afin que les combattants, au moment d'en découdre, ne pataugent et ne glissent pas dans le sang...

Mais ce livre va plus loin que la simple biographie d'un homme, fût-il exceptionnel. C'est d'abord l'évocation d'un épisode sans doute unique dans l'histoire de la marine française qui, quasi inexistante auparavant, devient, en cinquante ans, assez puissante pour tenir la dragée haute, à travers la Manche et les mers du Nord, aux Hollandais comme aux Anglais, au point d'aller bombarder un jour les faubourgs de Londres.

C'est Colbert qui donne l'impulsion mais avec le ferme soutien de Louis XIV – que l'on aurait cru plus « terrien » – dont la confiance en Jean Bart ne se démentira jamais, malgré pourtant bien des intrigues. *« Une belle page »*, écrit Jacques Duquesne, mais qui se tournera avec la mort du corsaire. Déjà, avant de disparaître, celui-ci s'était retrouvé sans joie entraîné dans des affaires qui n'avaient pas grand-chose à voir avec la course en mer, comme celle de la succession au trône de Pologne.

Retour sur le continent

C'est aussi la description d'une époque où se modifient les équilibres entre puissances, où la guerre économique se développe parallèlement à celle des champs de bataille, où le sort de grandes nations paraît hésiter, un temps, à se déterminer. Un temps seulement, car la France reviendra à sa vocation de puissance continentale, laissant à l'Angleterre la suprématie maritime. Pourquoi ? Mystère, répond Jacques Duquesne, mais c'est un fait, alors que l'attirance du « grand large » devait persister jusqu'à nos jours chez nos voisins britanniques qui y voient l'indispensable corollaire du commerce sur lequel s'édifie leur fortune.

Il faudra longtemps avant que ces choix commencent à se modifier. Il est vrai que les grands axes des échanges internationaux ne seront plus les mêmes et que c'est vers l'Atlantique que les regards se tournent. Là, observe Jacques Duquesne, opère *« le corsaire malouin Duguay-Trouin, le véritable successeur de Jean Bart »*.

Alain Jacob

★ D'autres histoires de la même époque : *La Bourdonnais, marin et aventurier*, de Philippe Haudrère (Ed. Desjonquères, coll. « Outremer », 217 p., 130 F.) et *Cavelier de La Salle, ou l'homme qui offrit l'Amérique à Louis XIV*, d'Anka Muhlstein (Grasset, 285 p., 110 F).

★ A signaler également la réédition en Livre de Poche (n° 4333) du roman de Jacques Duquesne, *Catherine Courage*, initialement paru chez Grasset en 1990.

Khaïr-Eddine, le rebelle

MÉMORIAL
de Mohammed Khaïr-Eddine.
Préface de Jean Orizet,
Le Cherche-Midi. 60 p., 75 F.

Depuis *Légende et vie d'Agoun'chich* (1) en 1984, Mohammed Khaïr-Eddine n'avait rien publié. Cet éloignement l'a enrichi. Il revient aujourd'hui plus barbare que jamais.

Certes, Khaïr-Eddine, qui fit partie, en 1966, au Maroc, du groupe fondateur de la revue *Souffles*, nous avait habitués à des textes aussi révoltés que dévastateurs mais jamais, peut-être, à ce point. Il est vrai que, durant sa retraite, la planète a continué de danser son mortel tango avec la barbarie. Où qu'il tourne son regard, cet écorché vif ne voit que la célébration de la mort par les zélateurs de celle-ci. Alors, dans ses outrances, il se fait prophète.

« Ils rasèrent jusqu'à l'ombre du Soleil/ Ils ratissèrent des peuples infernaux.../ Ils eussent duré, vieux hères sanguinaires,/ Plus de mille ans n'était/ la Peste chevauchant une équipée de rats ». Comment ne pas songer, en lisant ces vers, à Ernest Cœurderoy (1825-1862), qui, après *l'échec de la révolution de* 1848, en appelait, dans *Hurrah !!! ou la révolution par les cosaques* (1854), aux hordes cosaques et aux épidémies afin que les unes et les autres plongent l'Europe dans un bain de sang et de poésie : *« Et sur cette société, réceptacle de tous les maux les plus lentement torturants, je n'oserais pas appeler les Choléras, Pestes, Famines, et Fièvres malignes, cortège sombre de la mortalité qui détruit les nations en un instant ! Oh ! Je les appellerai ! »*

Les excès de Mohammed Khaïr-Eddine le protègent d'un mal dont souffrirent par le passé bien des poètes, et non des moindres : la poésie de circonstance ou, pire encore, la poésie militante. Qui ne se souvient, en ce domaine, des égarements, entre autres, de Paul Eluard : *« Car la vie et les hommes ont élu Staline/ pour figurer sur terre leurs espoirs sans borne. »* Khaïr-Eddine est, lui, définitivement, de la race des rebelles. Ses poèmes ne sont au service que de ses vertiges.

Pierre Drachline

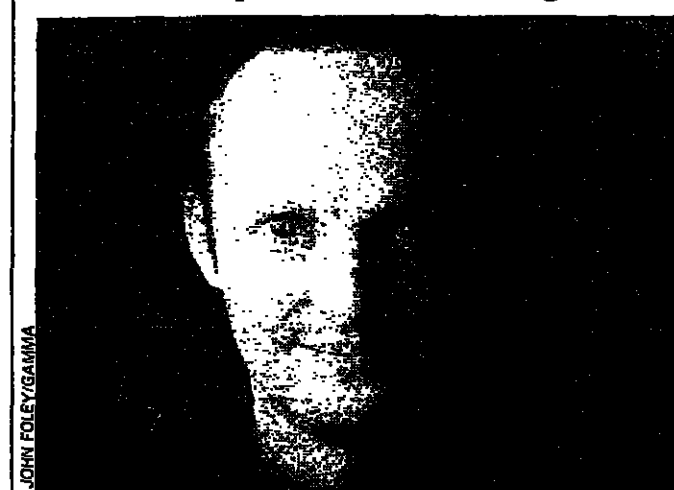
(1) Seuil.

★ Signalons, en poche, *Agadir*, un roman de Mohammed Khaïr-Eddine, publié au Seuil en 1967 (« Points », Seuil n° R531).

AU FIL DES LECTURES

par Florence Noiville

Les cloportes de Valabrègue



JOHN FOLEY/GAMMA

Frédéric Valabrègue : une belle farce triste

A cinquante ans, Armand Agricole est employé municipal. C'est un *« fumiste »*, dit-il de lui-même, *« un fumiste qui gazouille dans l'attente et dans l'ennui. »* Il sait comme personne étirer le temps en longs copeaux d'un seul tenant, comme lorsqu'il taille ses crayons *« jusqu'au risque le plus extrême de rupture de la mine »*, afin de se laisser dériver tout doucement *« vers les 11 heures, 11 h 30 »*, pour n'avoir plus qu'une demi-heure à tirer...

Soudain, voilà du nouveau : au gré d'une mutation arrive Guy Béchamel. Les deux hommes s'observent, se flairent, deviennent d'inséparables comparses qui débattent de tout et refont perpétuellement le monde : deux héros un peu benêts, vaguement anarchistes, dont la naïveté rappelle quelquefois celle de Bouvard et Pécuchet lorsqu'ils se lançaient dans les expériences d'agriculture et de stérilisation des conserves. On rit parfois, on sourit souvent à la lecture de cette belle farce triste, menée par *« deux cloportes »* pitoyables et attendrissants.

▶ **Agricole et Béchamel**, *de Frédéric Valabrègue, POL, 176 p., 97 F.*

Les désordres de la pensée

« Il est parti les yeux hagards, les yeux vides, le regard de ceux qui n'y comprennent rien. (...) Entre les deux gendarmes jusqu'au port. (...) Il a monté la passerelle la tête à contresens de la marche de son corps, vers nous qui n'avions jamais vu la mer. »

Jean Adhévar, condamné au bagne pour meurtre, est exilé sur une île de l'Atlantique. Des années plus tard, Petit A., son arrière-petit-fils, bataille pour sa réhabilitation posthume. Le plus spectaculaire, dans ce second roman de Belinda Cannone, est sans doute la tentative de restituer ce qui se passe dans la tête de Jean Adhévar ou, plutôt, de recréer par les mots ce que Petit A. s'imagine qu'il se passe : *« Ça bouge ça bouge pas de lumière pas de bruit juste le mouvement Rien n'est en place où pas y croire où suis-je sur le bateau pas de bateau ça chavire... »*

Absence de ponctuation classique, juxtaposition de perceptions brutes, introduction de blancs ou de signes suggérant l'inachèvement de la phrase : le procédé pourra agacer ou séduire ; il tente néanmoins de traduire, non sans une certaine habileté, l'instabilité du monde et les désordres de la pensée.

▶ **L'Ile au nadir**, *de Belinda Cannone, Quai Voltaire, 162 p., 95 F.*

Mater dolorosa

Julien, fils d'une mère blanche et d'un immigré clandestin malien, avait quatorze ans lorsqu'une balle de carabine l'a abattu *« comme un chien »* d'une fenêtre du quatrième étage. Le meurtrier, un blond boutonneux, fils de chasseur, n'a pas tardé à se voir acquitté par ses juges. Affaire classée ? Pas pour la mère de Julien, accablée et bien décidée à venger elle-même son fils bafoué.

Cette mère justicière est symbolique ; Gomez-Arcos en fait une allégorie de la douleur : madone éplorée en ce samedi de Pâques, blanche pieta soutenant un enfant dont la couleur de peau jure avec la sienne, victime affolée mais capable, aux yeux de tous, d'être « la mère d'un nègre » ! Mais l'auteur d'*Ana Non* et de *Maria Republica* ne nous épargne ici ni les grossissements ni les simplifications : *« La mort d'un Noir mérite moins de justice que celle d'un chien » ; « Devant certains crimes, la société choisit de fermer les yeux » ; « Le malheur, qui nous vole tant, nous enrichit aussi d'une calme unité »*... Finalement, la morale de cette chronique du « racisme ordinaire » pourrait presque tenir en ces vers connus : *« Selon que vous serez puissant ou misérable... »*

▶ **Mère Justice**, *d'Agustin Gomez-Arcos, Stock, 216 p., 95 F.*

En hommage à Tchekhov

En 1899, Tchekhov, qui souffre de tuberculose, achète un terrain à Yalta, où le climat est favorable, et y fait construire une maison. C'est là qu'il reçoit ses amis – Kouprine, Korolenko, Stanislavski – à l'époque où il écrit ses dernières grandes pièces – *les Trois Sœurs, la Cerisaie*, – quelques années avant sa mort, en 1904, dans une ville d'eau allemande, Badenweiler. C'est dans cette villa dominant la mer Noire que s'ouvre le roman de W. D. Wetherell. Nous sommes en 1941 ; la maison est devenue un musée dirigé par Maria Pawlovna Tchekhova, sœur de l'écrivain, qui, renonçant à toute vie personnelle, veille sur l'œuvre de son frère et sur sa mémoire.

Cette année-là, alors que les Allemands sont dans la ville, Maria accepte de faire jouer *la Mouette* dans un théâtre en ruine, entraînant à sa suite une demi-douzaine de personnages attachants, à qui l'auteur donne à son tour une forme de théâtralité. Avec une belle scène finale – acte de théâtre dans le roman, – ce livre est un hommage ambitieux à celui que Chestov appelait *« le chantre de la désespérance »*.

▶ **La Sœur de Tchekhov (Chekhov's Sister)**, *de W. D. Wetherell, traduit de l'anglais (Etats-Unis) par André Zavriew, Lattès, 320 p., 149 F.*

Variations sur le deuil

« Par les oreilles de ma tête s'écoulent de lents ruisseaux de souvenirs. Qui aurait cru qu'il y en avait tant. J'ai peur de perdre un morceau de cervelle essentiel si je bouge trop brusquement. Nous voudrions tout oublier sans perdre une larme, sans sueur, sans vomir, c'est impossible... » Images presque surréalistes, lyrisme, puis peurs anciennes qui palpitent, larmes qui déferlent : ce que le personnage central cherche à extirper si douloureusement de sa mémoire, c'est tout simplement l'image de la mort, le sentiment du deuil – le deuil qui *« pleure en nous le meilleur de nous-mêmes »*. Mais il arrive que l'eau des larmes *« donne naissance »*, écrit Hélène Cixous, et, au bout du compte, *« ce qui aura agonisé dans ce livre, c'est le Deuil »*.

Ouvrage difficile où se perdent un peu les personnages et la narration, mais l'essentiel n'est-il pas dans le chaos des émotions qu'il déclenche ? Cixous, on l'a déjà dit ici (1), est *« lisible »*. A condition de se laisser aller au flot et au flou des sensations, on (re)découvrira dans *Déluge* un écrivain bien différent de celui que l'on avait gardé en mémoire depuis *Souffles* ou *Portrait de Dora*.

▶ **Déluge**, *d'Hélène Cixous, Des femmes, 230 p., 100 F.*

(1) Voir l'article d'Hector Bianciotti dans « le Monde des livres » du 19 juillet 1991.

HISTOIRE LITTÉRAIRE

Itinéraire d'un juif allemand

Il y a cent ans naissait Walter Benjamin, l'une des plus grandes figures intellectuelles d'avant-guerre

Une grande serviette de cuir noir dans la main crispée d'un fugitif. *«Quoi qu'il arrive, il faut sauver le manuscrit. Il est plus important que ma personne»*, aurait dit Walter Benjamin à ses compagnons sur la route de l'exil (1). Mais le poste-frontière de Port-Bou s'avéra fermé ce soir du 25 septembre 1940. De crainte de tomber entre les mains de la Gestapo, le fugitif se suicida dans le petit hôtel de Port-Bou en avalant quinze comprimés de morphine.

Ainsi s'achève l'itinéraire fulgurant et tragique d'une des plus grandes figures intellectuelles d'avant-guerre : essayiste, critique littéraire, philosophe, traducteur et médiateur entre les cultures allemande et française. Ses écrits dispersés, dont il avait pris soin de confier une partie importante – les manuscrits des *Passagenwerke* (2) – à Georges Bataille qui les conserva à la Bibliothèque nationale et ainsi les sauva, ne cessent de nous parvenir.

Cet introverti qui aurait voulu disparaître derrière son œuvre, qui abhorrait de dire *«je»*, est resté un solitaire et un marginal inclassable tout en côtoyant les plus illustres représentants de l'intelligentsia allemande (Hofmannsthal, Bloch, Brecht, Adorno, Horkheimer...) et parisienne (Malraux, Valéry, Aragon, Paulhan.)

Ce grand voyageur, éternel déraciné, est aussi un indécis qui poussera jusqu'à l'extrême limite les grandes options de sa vie, qu'il essaiera en fin de compte de réconcilier. Il en va ainsi de sa valse-hésitation face à Gershom Scholem, son ami d'adolescence qui, sur les traces de son mysticisme juif, voudra le faire venir en Palestine, et face au communisme, lorsque, par amitié pour Brecht, il est tenté d'adhérer au parti. Mais il ne se résolut jamais, ni à émigrer en Palestine ni à entrer au PC... ni à quitter l'Europe avant l'arrivée de la peste brune, avant qu'il ne soit trop tard.

L'apatride, déchu de la nationalité allemande, avait attendu trop longtemps pour demander sa naturalisation française et afin de l'obtenir ne pouvait ni démontrer une domiciliation durable (onze déménagements en quatre ans!), ni un emploi quelconque. Il tomba dans le piège de la «situation illégale», piège qui se referma sur lui à Port-Bou.

« Fils du bonheur »

Pourtant, tout avait bien commencé pour lui ce 15 juillet 1892, lorsqu'il vit le jour à Berlin comme fils aîné d'une famille fortunée de la bonne bourgeoisie juive allemande. Benjamin en hébreu veut dire «fils du bonheur». Mais, personne ne sera moins doué pour le bonheur que lui, à l'exception peut-être de Kafka, à qui d'ailleurs il s'identifiera et à qui plus tard il consacrera un essai remarquable.

Premier échec déterminant : le refus de sa thèse sur l'origine du drame baroque allemand, qui met fin à son espoir d'une carrière universitaire et contribuera à l'échec de son mariage avec Dora Pollac. En raison d'incessantes difficultés financières, le couple sera réduit à habiter chez les parents de Benjamin. Walter et Dora divorceront en 1930 et Benjamin – approchant la quarantaine – quittera enfin le foyer familial.

En 1924, à Capri, sa rencontre avec la révolutionnaire russe Asja Lacis marquera son «tournant marxiste». C'est elle qui, en 1929, le présentera à Brecht. En 1926, il la rejoindra à Moscou et consignera ses impressions de voyage dans le *Journal de Moscou*. Constat d'un nouvel échec, celui d'un amour déçu.

La fin de la République de Weimar coïncide avec une relative indépendance économique de Walter Benjamin, qui ne vit plus que pour et par l'écrit. A son ami Scholem, émigré en Palestine, il écrit sa satisfaction d'être *«considéré comme le premier critique de la littérature allemande»*. Comme éditorialiste engagé, il s'attaque au conservatisme allemand et polémique contre les intellectuels de gauche. Comme journaliste de la radio, il produit des émissions pour enfants à vocation pédagogique. Son ambition est de créer un «art populaire» à la façon de Brecht au théâtre.

Avec la prise du pouvoir par les nazis, Benjamin est interdit de publication. Commence alors son exil. A Paris, le traducteur de Proust et de Baudelaire cherche en vain à gagner sa vie de sa plume.

Rejoignant Brecht dans son exil au Danemark en été 1938, il termine un chapitre de son projet monumental sur les *Passages parisiens* (3), commencé en 1927 après son premier séjour à Paris. Ce sera la seule partie achevée de cette œuvre en chantier sur la culture bourgeoise du XIX[e] siècle et l'impérialisme architectural de Haussmann vu sous l'angle du matérialisme dialectique. Ces fragments dispersés sur plus de mille pages reflètent son pessimisme fondamental face à l'histoire conçue comme éternel retour du même : *«Il n'est pas un document de culture qui ne soit pas aussi un document de barbarie.»*

Face à la barbarie, Benjamin choisira de s'éclipser en nous léguant ses *Ecrits*, d'une étonnante actualité. Selon son vœu ultime, ses manuscrits seront sauvés de la destruction.

Brigitte Patzold

(1) *Walter Benjamin. Une biographie.* Bernd Witte, Edit. du Cerf, 1966.

(2) Paru en France sous le titre : *Paris, capitale du XIX[e] siècle*. Ed. du Cerf, 1989, 1 200 p. Traduction de Jean Lacoste.

(3) Une belle exposition consacrée par l'Institut Gœthe à ce sujet se termine ce 17 juillet avant d'être transposée à Brême et à Berlin.

L'autoanalyse de Beckett

BECKETT ET LE PSYCHANALYSTE
de Didier Anzieu.
Ed. Mentha/Archimbaud.
265 p., 122 F.

Journal d'une lecture psychanalytique de Beckett (tout Beckett), voici assurément un essai qui sort de l'ordinaire. Didier Anzieu est un analyste connu, on lui doit des travaux qui font référence sur *l'Auto-analyse de Freud* (PUF, 1959, 1975), sur le travail psychique de la création, *le Corps de l'œuvre* (Gallimard, 1981), on lui doit également l'élaboration d'un concept analytique essentiel, *le Moi-peau* (Dunod, 1985). Malgré cela, il fait un peu figure de parent pauvre dans la digne et conformiste famille psychanalytique française. Peut-être est-ce parce qu'il a payé plus qu'un autre un lourd tribut de souffrances personnelles à la psychopathologie et qu'il ne craint pas de l'exposer. Son recueil de nouvelles, *Contes à rebours* (Bourgois, 1975, Clancier-Guénaud, 1987), met au jour un monde fantasmatique d'une violence rare et d'une détresse qui n'est pas sans rappeler les visions d'effroi beckettiennes, l'humour en moins, dont on sait qu'il sauve l'œuvre de Samuel Beckett d'un négativisme total et mortifère.

Didier Anzieu lit Beckett depuis quarante ans, il a suivi son œuvre à mesure qu'elle apparaissait, s'est reconnu en elle, s'en est servi comme d'un miroir : il s'est analysé à elle, l'a analysée à travers lui. Ce livre, il l'a écrit en quatre mois, et il l'a conçu comme un journal de son écriture même, plongeant dans l'imaginaire beckettien comme si c'était le sien, en ramenant ses souvenirs de l'œuvre aussi bien que ses propres fantasmes, ses rêves, un dialogue avec le lecteur à venir qui lui adresse questions et objections.

L'effet de ce livre hirsute, mal habillé, cahoteux, ressassant, intellectuellement clochardisé, est cependant fascinant : c'est qu'il a trouvé sans doute la seule forme dans laquelle une gémellité psychique entre un essayiste et un écrivain peut s'exprimer au plus juste. Le lecteur est d'ailleurs récompensé de sa lecture écarquillée par une thèse d'une parfaite clarté.

L'illumination de Dublin

Pour Anzieu, en effet, l'œuvre romanesque de Beckett résulte de l'interruption de sa psychanalyse avec Bion, qui l'avait incité à s'éloigner de sa mère à qui il devait tous ses maux, notamment un symptomatique furoncle à l'anus.

Après avoir frôlé l'effondrement psychique, il a eu, en 1946, une vision complète de l'œuvre à faire, au cours d'une nuit d'illumination à Dublin : ce serait un immense soliloque qui lui tiendrait lieu d'auto-analyse. Que cette auto-analyse ait réussi, le théâtre de Beckett le prouve, qui reconduit le négativisme généralisé des grands romans écrits en quatre ans à partir de 1946 dans une fièvre créatrice intense (*Murphy, Molloy, Malone meurt, l'Innommable*) sur la scène, et donc dans une lumière qui n'est plus celle de la solitude grise et mortelle, ni bien sûr celle de la vie, mais celle du désespoir accepté dans le jeu qui lui assigne un au-delà.

Excellent connaisseur des écrits psychanalytiques de Wilfrid R. Bion, Anzieu indique aussi ce que l'œuvre romanesque doit au double contre-transfert négatif qui se produisit pendant la cure. Bion et Beckett sont le produit l'un de l'autre, et trouvent leur expression figurale dans la peinture de Francis Bacon. Rarement aussi la psychanalyse n'aura fourni un essai de psycho-biographie littéraire à ce point haletant, risqué et captivant.

Michel Contat

★ A lire aussi, dans le domaine de la critique psychanalytique : *les Mauvaises Pensées du Grand Meaulnes*, d'Alain Buisine, PUF, coll. « Le Texte rêve », 126 p., 65 F.



RENÉ SAINT-PAUL

Camus à « Combat »

La part obscure de « l'Etranger »

Suite de la page 21

Le 8 décembre 1941, Gaston Gallimard propose donc un contrat à Camus et, deux mois plus tard, Paulhan lui envoie un de ces billets saugrenus dont il s'est fait une spécialité. *L'Etranger*, écrit-il, *« me paraît très grand. Qu'il m'ait fait songer ici à Kafka et là à Eugène Sue, ce n'est que le signe d'autre chose, de tout ce qu'il réunit, de la plus étrange unité »*. Sur *le Mythe de Sisyphe*, il est plus réservé, mais non moins perspicace : le roman, pour lui *« dépasse »* l'essai, car *« il fixe un point au-delà de l'absurde »*.

Le 15 juin 1942, *l'Etranger* est dans les librairies. Gallimard a décidé de lancer Camus. C'est Marcel Arland, un des fidèles de la maison, qui se charge de l'opération. Le 11 juillet, il publie en première page de *Comedia* un article intitulé : « Un écrivain qui vient : Albert Camus. » Le texte qui suit ce titre prometteur n'est pas génial; mais, truffé de citations, il donne une assez bonne idée du livre. Seule réserve (qui sera partagée par de nombreux commentateurs) : les pages finales, où Camus, tirant la leçon de l'histoire, donne l'impression de se substituer à un héros *« trop littérairement exemplaire »*.

Toute autre est la réaction d'André Rousseaux, le critique redouté du *Figaro*. L'homme est de droite, une sorte de Philippe de Villiers avant la lettre, grincheux et doctoral. Le roman de Camus lui paraît d'autant plus *« navrant »* qu'il est bien écrit. Il dénonce la *« veulerie »*, l'*« effarante médiocrité »* de Meursault, et laisse entendre que *« dans l'épreuve de notre peuple »*, les romanciers devraient avoir à cœur de proposer des récits plus édifiants. Bref, il fait la morale au nouveau venu. Camus, furieux, rédige un projet de réponse acerbe qu'il n'enverra pas. La lettre figure dans le deuxième volume de ses *Carnets*.

Mais bientôt viennent les vrais articles : Fieschi dans la *N. R. F.*, Henri Hell dans *Fontaine*, un peu plus tard (après la publication du *Mythe de Sisyphe*), Jean Grenier dans les *Cahiers du Sud*. Autant de comptes rendus sensibles, réfléchis, qui mettent l'accent sur les principaux aspects du livre : sa dimension «existentielle», le rôle décisif de la mère, les attaches algéroises. Grenier répond, au passage, à l'accusation d'*« inhumanité »* proférée par Rousseaux et évoque les expériences théâtrales de Camus.

Le même numéro des *Cahiers du Sud* (février 1943) contient un texte beaucoup plus long, signé de Jean-Paul Sartre et intitulé : « Explication de *l'Etranger*. » Consécration fracassante pour un écrivain connu : Sartre montre les liens qui unissent le roman et l'essai, et surtout analyse avec une remarquable perspicacité la technique inventée par Camus pour exprimer, à travers une fiction, sa philosophie de l'absurde.

Dès lors, les commentaires vont aller bon train. La bibliographie critique de *l'Etranger* surprend par son abondance et sa diversité. Rien de plus simple, en apparence, que ce bref roman, salué d'emblée comme une œuvre «classique», limpide, rigoureuse. Mais il faut croire que le sens n'en est pas si clair puisque, pendant cinquante ans, une armée de spécialistes de tous pays et de toutes disciplines – historiens de la littérature, comparatistes, narratologues, sémioticiens, psychanalystes – se relaieront auprès de l'infortuné Meursault pour disséquer son récit et scruter ses intentions secrètes.

« Le seul Christ que nous méritions »

Brian T. Fitch, qui n'est pas le moins productif d'entre eux, a pu parler à ce propos d'*« industrie camusienne »*. Camus lui-même, après avoir envisagé *« dix conclusions possibles »*, finit par donner la sienne, en 1955, dans sa préface à l'édition américaine : *« On ne se tromperait pas beaucoup en lisant dans* l'Etranger *l'histoire d'un homme qui, sans aucune attitude héroïque, accepte de mourir pour la vérité. »* Meursault est *« le seul Christ que nous méritions »*. On n'est pas obligé de suivre l'auteur sur ce point.

Tandis que les exégètes fouillaient ainsi le texte de *l'Etranger* pour y découvrir le petit détail qui explique tout, le roman de Camus suivait, dans le public, la carrière tranquille d'un best-seller dont le succès ne s'est jamais démenti : six millions d'exemplaires vendus, toutes éditions confondues, quatre millions dans la seule collection «Folio». Chaque année, deux cent mille nouveaux lecteurs achètent *l'Etranger*. Qu'est-ce qui les fascine dans ce livre? Non pas, j'imagine, une démonstration philosophique, ni le portrait d'un héros de notre temps, non pas une énième version de l'histoire d'Œdipe ou un cas remarquable de *« répression du deuil »*, moins encore un des rares exemples de *« récit homodiégétique à focalisation externe »*. Le sentiment, plutôt, d'une évidence très rare.

En décembre 1959, interrogé par un journaliste américain qui lui demandait ce que la critique avait négligé dans son œuvre, Camus répondait : *« La part obscure, ce qu'il y a d'aveugle et d'instinctif en moi. »* Le récit de Meursault avance droit devant lui, sans savoir où il va, à la façon têtue d'un aveugle. Là est sans doute la clé de son pouvoir, dans cette *« part obscure »* qui exige qu'on l'interprète et qui résiste à toutes les interprétations.

Bernard Pingaud

► **Bernard Pingaud est l'auteur d'un essai sur *L'Etranger*, à paraître prochainement dans la collection « Foliothèque », chez Gallimard.**

★ Signalons la publication des actes du colloque qui s'est tenu à Amiens en 1988 sur *Camus et le théâtre*, sous la direction de Jacqueline Lévi-Valensi (IMEC-Editions, 240 p., 160 F.)

ARTS

Le temps des revues

Hors des réseaux habituels, quelques publications de qualité sous forme de cahiers et de carnets

USAGES DE L'IMAGE AU DIX-NEUVIÈME SIÈCLE
Préface de Maurice Agulhon
Créaphis, 260 p., 295 F.

CARNETS ART & SOCIÉTÉ
N° 1. Les presses du réel.
176 p., 90 F.

POLIPHILE
Revue annuelle des arts et des sciences
Ed. Aldines, 110 p., 160 F.

Ce fut jadis, c'est encore, l'une des plaintes amères qu'aiment à pousser les historiens de l'art et des idées esthétiques : il nous manque des revues, donnez-nous des revues où publier enfin! Lamento commode? Nullement. Les éditeurs français, que la création d'ouvrages savants sur la peinture ou la sculpture rebute d'ordinaire, répugnent plus encore à soutenir des cahiers périodiques consacrés aux beaux-arts et à leur philosophie.

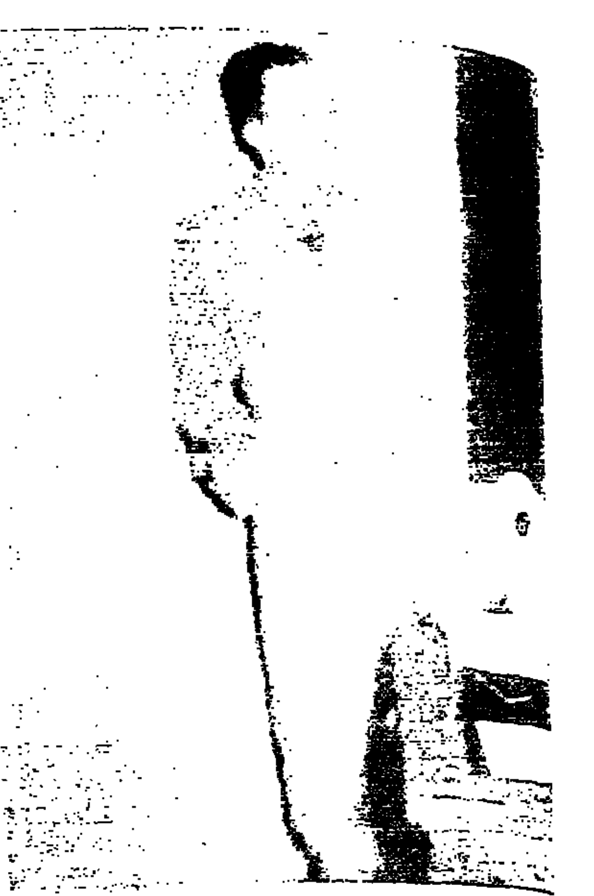
Pour le chercheur dépité, les actes de colloque sont demeurés longtemps une providence. Aussi trouve-t-on de tout dans ces volumes, contributions très élaborées et exposés assommants d'érudition sans esprit, raretés et lieux communs mêlés. *Usages de l'image au dix-neuvième siècle*, volume collectif né d'un colloque organisé en 1990 au Musée d'Orsay, ne fait pas exception à la règle.

Quelques essais le sauvent cependant de l'ennui et font tout son mérite – au premier rang desquels la réflexion très pertinente de Philippe Hamon sur le renouvellement de l'image poétique dans la seconde moitié du siècle, évolution marquée par exemple par l'apparition des images «américaines» que Laforgue reconnaît chez Baudelaire et décrit ainsi : *« Comparaisons crues qui soudain dans l'harmonie d'une période mettent en passant le pied dans le plat; comparaisons palpables, trop premier plan, en un mot américaines, semble-t-il. »* Laforgue lui-même, Flaubert avant lui et Paul Morand plus tard ont fait grand usage de ces métaphores sacrilèges ou ironiques. L'étude de Michèle Haddad sur la fortune iconographique de *la Tentation de saint Antoine* et celle d'Eric Darragon à propos de quelques dessins de Degas pour la mise en scène de *la Cigale*, pièce de Meilhac et Halévy, ne sont pas moins intéressantes. Le temps des revues esthétiques reviendrait-il cependant? Deux premiers numéros de publications nouvelles paraissent ensemble, parfaitement opposés de styles et de doctrines, mais réussis et cohérents chacun dans son genre. Les *Carnets Art & Société* se donnent pour ambition de dresser *« un état des lieux de l'art dans la société »*. L'entreprise est colossale, à moins qu'elle ne soit à l'inverse toute simple, se réduisant au décompte affligeant des contresens, ignorances, malentendus, mépris et censures qui forment l'essentiel des relations entre les artistes de qualité et leurs contemporains.

On peut s'alarmer en lisant, dans la même profession de foi, qu'il convient de déterminer *« les attentes sociales en matière d'art »* et de vérifier que l'art les satisfait. La plupart des textes doctement bavards et plus préoccupés des alentours des œuvres que des œuvres elles-mêmes. Un seul est à rebours, et brillamment, un entretien avec Serge Daney intitulé «La fin de la critique». Les jugements de Daney sont d'une justesse admirable. Ainsi, à propos de création : *« La plupart des films ne proviennent d'aucun désir, mais de la synthèse de deux éléments : beaucoup d'argent dans le cinéma (...) et l'envie d'avoir été cinéaste au moins une fois dans sa vie. »* Ou, plus général : *« Tous les phénomènes artistiques ont été recyclés comme autant de symptômes culturels »*, excellente dénonciation du «tout-culturel» actuel.

Dans cette querelle, *Poliphile* est parti de l'art, de l'exigence et de l'élégance. Cette revue de grand format et riche en illustrations réunit quelques guetteurs solitaires de l'esthétique et quelques artistes plus singuliers encore. La première livraison a de quoi séduire et convaincre. Yves Hersant y célèbre la mélancolie selon Pontormo. Louis Marin s'y interroge sur un décret mystérieux et peu justifiable, celui qui fait dire *« ceci est de l'art »*, ou n'en est pas. Henry Zerner republie un article de Schiller paru à Iéna en 1794 et consacré au genre du paysage. Quant au peintre invité, Malcolm Morley, c'est l'un des meilleurs artistes américains d'aujourd'hui et l'un des seuls à résister à la vulgate moderniste formaliste. Voilà sans doute pourquoi institutions et musées français s'abstiennent de l'inviter à exposer.

Philippe Dagen



L'HISTOIRE

par Jean-Pierre Rioux

Au pays des pardons

RELIGION ET CULTURES EN BRETAGNE (1850-1950)
de Michel Lagrée.
Fayard, 601 p., 180 F.

POUVOIR DUCAL ET PRODUCTION ARTISTIQUE EN BASSE-BRETAGNE DE 1350 A 1575
de Christiane Prigent.
Préface de Jacques Le Goff.
Maisonneuve et Larose,
797 p., 720 F.

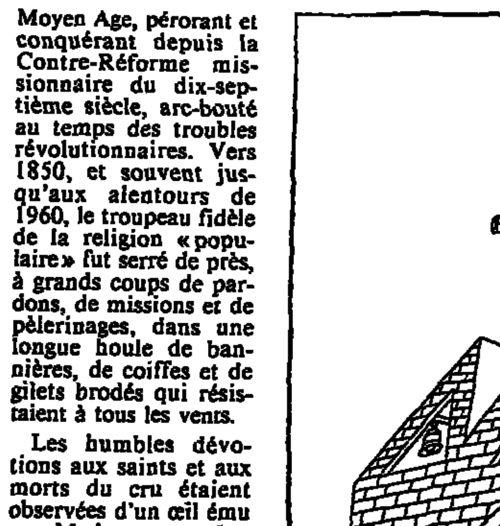
LA-BAS, c'est le finistère d'orgueil de l'Europe de Maastricht, le vieux pays des pardons, éclatant comme la fleur du genêt et aussi compact que le *kouign amann.* Naguère, c'était la terre des prêtres et des saintes filles, une petite Pologne, l'inépuisable réservoir à marins et à fantassins en pantalon rouge, le socle hercynien aussi bien planté que le phare d'Eckmühl, aussi âpre et buriné qu'un Christ de chemin creux. La « modernisation », comme on dit depuis les années 60, a livré ce pays sans vraie défense, on le sait, à l'agro-alimentaire aléatoire et au tourisme amnésique. Il avait cru savoir emprunter à la civilisation moderne ce qu'elle avait de bon : il récolte aujourd'hui le doute ou l'amertume.

Aux « vacanciers » répandus donc à ce jour par les champs et les grèves de Bretagne, à tous ses indigènes, à tous les amis de ce pays qu'il ne faut pas laisser désespérer, un conseil : lisez au plus vite ces deux bonnes grosses thèses (à peu près 3 kilogrammes dans les bagages), érudites, éditées avec soin, qui disent sans nostalgie une fierté menacée.

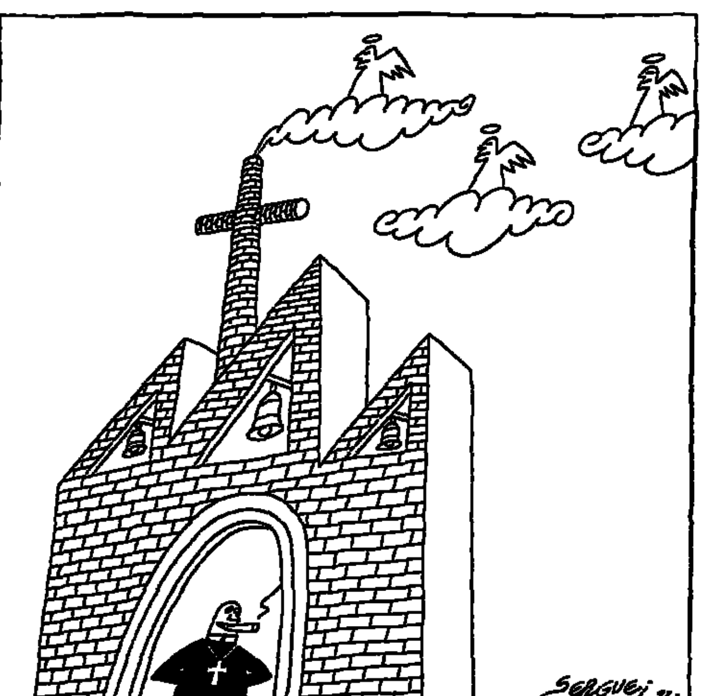
MICHEL LAGRÉE a bien saisi l'enjeu : pour mieux diagnostiquer la langueur et tenter de lui porter le meilleur remède, il faut cesser de pleurnicher en celtique et d'évoquer l'Ankou, et peser une bonne fois la part de responsabilité des élites bretonnes dans l'affadissement d'une civilisation longtemps close et comme accablée sous la richesse de sa mémoire.

Historien du fait religieux, il renverse hardiment la problématique classique qu'ont affinée Gabriel Le Bras ou Emile Poulat : ce n'est pas, dit-il, l'évolution « moderne » des sociétés contemporaines qui a démembré l'empire de la religion en Bretagne, mais bien au contraire la foi localement dominante qui a largement contribué à lancer cette terre sur la voie d'un changement socioculturel dont les effets furent irrépressibles, et d'abord, dans un rapide retour du boomerang, sur les croyances elles-mêmes.

Pourtant, qu'elle était pleine et ronde, explique-t-il d'abord avec un mot affreux emprunté à Le Bras, la « christianitude » bretonne ! Un catholicisme hégémonique avait pris ses aises, épousant tous les replis du sol depuis le Moyen Age, pérorant et conquérant depuis la Contre-Réforme missionnaire du dix-septième siècle, arc-bouté au temps des troubles révolutionnaires. Vers 1850, et souvent jusqu'aux alentours de 1960, le troupeau fidèle de la religion « populaire » fut serré de près, à grands coups de pardons, de missions et de pèlerinages, dans une longue houle de bannières, de coiffes et de gilets brodés qui résistaient à tous les vents.



Les humbles dévotions aux saints et aux morts du cru étaient observées d'un œil ému par M. le recteur. Les frères et sœurs des congrégations veillaient à l'école, et la lutte contre le « péché scolaire » (entendez : mettre ses enfants à la laïque) deviendra peu à peu la plus farouche obsession des clergés du cru. La Bretagne était en outre non seulement un socle de piété mais *« une sorte de château d'eau »* des vocations sacerdotales, qui ruisselait jusqu'aux tréfonds évangélisateurs de l'empire colonial.



Bien sûr, des différences étaient déjà marquées, entre pays gallo et bretonnant, entre zones « blanches », « bleues » ou déjà « rouges », entre campagnes sages et villes troublées par l'industrialisation. Mais les « œuvres » avaient sans arrêt forgé de nouvelles vaillances prosélytes qui n'avaient pas oublié les recommandations du concile de Trente, depuis les mille zouaves pontificaux partis de Bretagne pour soutenir l'Etat du Saint-Père entre 1860 à 1870, jusqu'aux militants de l'Action catholique qui paradaient en tous lieux et dans tous milieux un demi-siècle plus tard. L'ultramontanisme le plus vivace, par une ruse historique assez plaisante, avait conforté à répétition le patriotisme dévot du clocher breton.

Cette foi si orchestrée avait fini par emplir et régler toute la vie. Par la lester de ses douces sécurités. Au point qu'il est permis de se demander si *« l'Eglise catholique n'a pas joui, en Bretagne, quelque part entre 1880 et 1940, d'une pertinence et d'une influence sociale supérieures à ce qu'elle avait connu sous l'Ancien Régime »*. Michel Lagrée n'a aucune peine à exhumer les mille signes de sociabilité, en famille, au travail ou dans la pratique quotidienne, qui trahissent une chrétienté cohérente. Mais, sur son meilleur ancrage, le bretonnisme, il apporte du neuf, en nuançant fortement.

Le breton et la foi, nous dit-il, étaient certes frère et sœur, et cette consanguinité identitaire fut vigoureusement célébrée, chantée et exportée, même si le *« breton de curé »* avait été vivement remis en cause dès 1850 par le romantisme populiste de La Villemarqué, puis par les bardes autochtones qui donnaient dans le celtique un tantinet païen. Pourtant, jamais ne fut vraiment dénouée la contradiction qui avait fait exprimer en gallo la plus haute ferveur, en Morbihan oriental, vers Vitré ou Fougères, dans les marges vendéennes et angevines. Le Léon, haut lieu de production à la chaîne de prêtres bretonnants, a sans doute nourri l'illusion d'une adéquation fatale. En fait, conclut Lagrée, *« il n'est pas toujours facile de distinguer ce qui, dans la défense de la langue, ressortit à l'attachement viscéral au patrimoine culturel et à l'axiome, plus théorisé, du lien organique entre la foi et le breton »*.

L'érosion, depuis le début de ce siècle, du rôle de l'Eglise comme institution directrice, ne pouvait être passible que d'une analyse banale. Car, à l'instar de maintes autres régions de France, la Bretagne de la « civilisation paroissiale » a d'abord accusé le contre-coup social et les coûts culturels de l'émigration : Paris était devenu dès 1900 un « sixième diocèse » de plus de 200 000 âmes où, malgré l'existence d'une paroisse bretonne lancée par l'abbé Cadic, toutes les perditions furent à l'œuvre. Puis, sur place, voilà que s'étalent les taches « bleues » ou « rouges » de l'industrialisation et de la démocratisation, de l'anticléricalisme, de l'anarcho-syndicalisme puis du communisme têtus, à Douarnenez ou à Nantes, en passant par Brest, Saint-Brieuc, Fougères ou Rennes.

Vint alors l'affreuse saignée de 14-18, à peu près irréparable. Si bien que, dès 1920, les phénomènes sociaux prometteurs de décrochage religieux s'accumulent et s'interactivent, et d'abord chez les plus jeunes. Même si, répétons-le, cette laïcisation d'une vie régionale bousculée puis ravagée ne singularise guère la Bretagne.

Néanmoins, la contrée flamboie toujours. Mais moins dans l'enkystement d'une foi menacée que par le sursaut modernisateur que celle-ci active. La démonstration de Michel Lagrée devient à ce propos particulièrement neuve. Car son livre expose avec minutie la variante régionale d'un sujet majeur de notre histoire contemporaine : l'action décisive des élites catholiques dans le processus de modernisation du pays, des années 30 aux années 60.

En Bretagne, montre-t-il, il y eut bien une mobilisation générale du clergé, de certains notables puis des militants de l'Action catholique pour coller à la modernité. Il s'agit certes pour eux, au départ, de comprendre celle-ci pour mieux savoir combattre l'irréligion dont elle était porteuse. Mais, au point d'arrivée, c'est une gestion largement catholique de la modernisation bretonne qui fut acquise grâce à leur action décidée.

On le savait déjà à propos du syndicalisme et des coopératives agricoles, de la mutualité ou du crédit, depuis l'Office de Landerneau jusqu'aux Jeunes Agriculteurs. On avait subodoré que le corporatisme de ces nouvelles élites bretonnes s'était très bien accommodé du régime de Vichy, puis avait pris, sur sa lancée, le virage de la démocratisation après 1945, à l'heure de la planification, de l'aménagement du territoire puis de la construction européenne. Michel Lagrée conforte l'analyse en détaillant le rôle d' « intellectuel organique » que l'Eglise a pu jouer à travers sa presse (*Ouest-France* a, on le sait, de solides racines chrétiennes), ses écoles primaires ou professionnelles, ses patronages, sa joyeuse diffusion du sport (le basket et surtout le football) et du cinéma. Sur l'enracinement d'une culture de masse, sur ses effets modernisateurs dans un milieu qui se croyait conservateur, la démonstration est inédite et impeccable.

MICHEL LAGRÉE conclut pourtant, à raison, sur l'infinie diversité sociologique et géographique de la Bretagne moderne, qui pourrait bien être le trésor de guerre, demain, de cette région de l'extrême européen. Il renoue ainsi, au cœur des « trente glorieuses », avec le constat que fait Christiane Prigent à propos du pullulement artistique de la Basse-Bretagne du quatorzième au seizième siècle.

Passant au peigne fin, avec une patience admirable et beaucoup de talent, les 2 500 églises et chapelles semées en rangs serrés sur ses 498 paroisses, puis la foule des calvaires, des enclos et des ossuaires, elle montre en effet le rôle décisif du mécénat politique des ducs et la vaillance des paroisses qui rivalisèrent, à leur rythme (l'art de la Renaissance fut tardivement implanté), dans l'érection des maisons et des images de Dieu. Surtout, elle décrit à profusion ce mélange d'angoisse macabre et d'espoir fou qui transportait déjà les Bretons et qu'ils sculptèrent dans le granit. Etait-ce déjà un trait « celtique » ? Rien n'est moins sûr, conclut-elle. Car ce qui a si longtemps compté là-bas, ce fut d'abord la foi.

Grâces et châtiments

Comment se rendait la justice à la fin du Moyen Age dans une société où la délinquance était omniprésente

DE GRACE ESPECIAL
Crime, état et société en France à la fin du Moyen Age
de Claude Gauvard.
Publications de la Sorbonne.
Deux volumes, 1 025 p., 380 F.

Quiconque étudie les sociétés du Moyen Age finissant (XIVe-XVe siècles), leur fonctionnement, leur comportement, ne peut manquer d'être frappé par l'importance de la criminalité qu'elles paraissent subir et susciter : vols, viols, incendies, assassinats... A vrai dire, semblable constatation est peut-être le résultat trompeur de la nature de nos sources, qui mettent inévitablement l'accent sur les faits de violence et sur les réactions qu'ils entraînaient auprès des victimes comme auprès des pouvoirs. En tout cas pour la France, nous avons très peu de moyens fiables pour estimer, ne serait-ce qu'approximativement, le taux réel de criminalité et de délinquance (par exemple le nombre de meurtres) à l'intérieur d'une période et d'une population données.

L'existence de gibets (le plus spectaculaire étant celui de Montfaucon, au pied des collines de Belleville, représenté par quelques miniatures dont l'une, célèbre, de Jean Fouquet : seize piliers que reliaient deux niveaux de poutres transversales munies d'anneaux de fer) est assez fréquemment attestée par nos documents, mais nous ne savons pas leur degré d'utilisation : au reste, la « hart » n'était qu'un moyen parmi d'autres pour les condamnations à mort. Impossible d'estimer ni le nombre, ni la « productivité » des bourreaux, professionnels ou d'occasion.

Parmi les témoignages les plus saisissants sur les phénomènes de violence figurent les fameuses lettres de rémission par lesquelles le roi de France accordait sa grâce aux coupables, en principe moyennant amende en sa faveur et réparation envers les victimes. L'institution se trouve au cœur du système judiciaire. En même temps que le bénéficiaire recevait ses lettres, celles-ci étaient soigneusement transcrites dans les registres de la chancellerie de France. Ces registres, déposés régulièrement au Trésor des chartes, sont parvenus en majorité jusqu'à nous : ils forment une des séries les plus précieuses des Archives nationales.

En leur sein, les lettres de rémission, rédigées en latin mais de plus en plus souvent en français, occupent la première place : on en compterait des dizaines de milliers antérieures à 1500. Autant de récits bien tournés, précis, vivants, riches de dialogues et d'interpellations : une véritable mine pour les historiens de la langue, du folklore, des mentalités, de la vie quotidienne. Leur valeur a été pleinement reconnue dès le XVIIIe siècle : depuis cette époque, plusieurs milliers d'entre elles, au total, ont été éditées, dans leur intégralité, tandis que deux entreprises sont en cours, l'une chronologique, l'autre géographique, visant à publier l'inventaire détaillé des registres du Trésor des chartes. Toutefois, ces lettres de rémission ont suscité la méfiance d'un certain nombre d'historiens : certes, il fallait donner au récit du crime un aspect vraisemblable, il fallait bien que les circonstances et les conséquences fussent présentées de façon suffisamment exacte pour empêcher toute poursuite ultérieure, mais en même temps les faits n'étaient-ils pas nécessairement travestis, à l'avantage bien sûr du coupable ?

Faible criminalité féminine

La double hypothèse de Claude Gauvard, dans *De grace especial* (1), est de considérer que le discours sur le crime dont ces récits sont porteurs a sa propre vérité (au-delà d'une approche platement positiviste) et que, dans la mesure où le roi pardonnait pratiquement à toutes sortes de criminels, les lettres de rémission peuvent passer pour le reflet pertinent de la criminalité réelle. Prendre au sérieux les lettres de rémission, les soumettre à un questionnaire méticuleux, organiser savamment, rigoureusement, les réponses à ce questionnaire. D'un tel traitement informatique, la cohérence du corpus documentaire ressort sans conteste.

Les lettres de rémission permettraient de percevoir non pas la violence des seuls criminels d'occasion, ceux qui avaient commis un délit sans préméditation et auxquels il était donc normal et souhaitable de pardonner, mais l'ensemble de la criminalité.

Ou plutôt, Claude Gauvard nous invite à ne pas être dupes de certains procès spectaculaires (les Coquillard de Dijon, par exemple), à ne pas croire à la prépondérance d'une « grande délinquance » causée par des professionnels du crime, elle nous invite à ne pas attribuer de façon préférentielle aux gens de guerre la majorité des délits : ce qui la frappe au contraire, c'est la facilité avec laquelle tout « bon sujet » pouvait commettre un délit. La société ordinaire formait le terreau où poussait le crime.

Toutes les classes sociales, toutes les régions, tous les âges de la vie, tous les moments de l'année ou du jour, tous les lieux pouvaient voir naître le crime. La seule spécificité qui apparaisse nettement est la faible criminalité féminine – une constante, comme on sait, à travers l'Histoire. L'inattendu est que cette société puissamment « criminogène » dès la fin du Moyen Age, frappée par toute une gamme de désordres et de déséquilibres, ait pu garder dans une large mesure sa cohérence, son organisation, son système de valeurs.

Face à une délinquance omniprésente, qu'attendait-on des pouvoirs et en particulier du roi ? Aussi bien la miséricorde que l'« aigre » justice, à charge pour celle-ci de punir de façon d'autant plus implacable que l'institution carcérale demeurait embryonnaire. Sollicité à tout instant par la marée des supplications et des interventions, le roi, conformément au modèle christique, se devait de pardonner. Du moins était-ce un des modèles de comportement qui lui étaient proposés.

« Il y avait tant de délinquants et en si grande multitude qu'il en eût fallu trop punir » : telle était la justification première de la clémence royale. Cela étant, des donneurs d'avis, des hommes de gouvernement, portés eux aussi par tout un courant d'opinion, lui recommandaient de ne pas céder sans résistance à cette tentation. Lors de la crise de 1356-1358, qui suivit la défaite de Poitiers, la monarchie, sur la défensive, dut s'engager à n'accorder ni pardon ni rémission pour les meurtres et les mutilations de membres perpétrés de façon préméditée et par mauvaise volonté, pour le viol des femmes, des pucelles et des religieuses, pour l'incendie volontaire d'églises ou d'autres lieux, pour les attentats commis à l'encontre des paix jurées, des trêves, des « assurements », des sauvegardes.

Des thèmes actuels

Un traité politique adressé en 1425 à la reine Yolande, belle-mère de Charles VII, recommande au roi de ne pas faire *« trop grande multitude de grâces et rémission de crimes car ce serait occasion de faire faire au temps avenir trop de crimes énormes et horribles »*. Un autre traité, datant de 1492, cette fois adressé à Charles VIII, déclare que chaque année, dans chaque sénéchaussée ou bailliage, une cinquantaine de grâces sont accordées – autant de rémissions qui, à l'insu du roi et de son chancelier, s'achètent à prix d'or.

Le remède proposé est que les chancelleries des cours souveraines n'accordent plus de rémission; seul le grand conseil pourrait le faire, sous l'autorité expresse du prince. *« Les légers et aisés pardons donnent occasion aux gens d'y retourner et de faire pis qu'avant. »*

C'est dire l'actualité des thèmes traités. Mais l'intérêt de l'ouvrage ne s'arrête pas là : signalons aussi les pages montrant la prédominance de l'idée d'honneur dans les mentalités nobles aussi bien que non nobles. Au fil des chapitres, patiemment parcourus, on découvre toute une lecture de la société du temps, reposant sur une information très large et des analyses rigoureuses.

Dans sa foisonnante richesse, le livre offre l'un des derniers spécimens de ce qu'étaient ces grandes thèses de doctorat ès lettres « Ancien Régime » que la réglementation récente a frappées d'extinction : témoin vivant d'une époque révolue de l'historiographie française dont il est permis de garder la nostalgie (2).

Philippe Contamine

(1) Le livre de Claude Gauvard a reçu le prix Malesherbes décerné par la Société d'histoire de la justice que préside Robert Badinter.

(2) La loi Savary de 1984, progressivement appliquée à partir de la fin des années 80, institue une thèse unique – au lieu de l'ensemble thèse de IIIe cycle - thèse d'Etat – alignée sur les standards internationaux.

Rencontres imaginaires

Qui êtes-vous, monsieur Schopenhauer ?

Cet été « le Monde des livres » propose une série de quatre rencontres imaginaires avec de grands auteurs du passé : Paul Valéry, Virginia Woolf, Paul-Jean Toulet. Cette semaine Roland Jaccard s'entretient avec Schopenhauer. La situation est évidemment imaginaire, mais les propos du philosophe allemand sont, bien sûr, authentiques.

Depuis une semaine, je séjourne à Francfort et déjeune à l'Hôtel d'Angleterre non loin d'Arthur Schopenhauer, ce philosophe méconnu toute sa vie, qui brusquement connaît une gloire tardive et encombrante. Plus j'observe Schopenhauer dans son comportement avec ses admirateurs, plus je pense au mot de cet orateur athénien qui, entendant la foule applaudir son discours, se retourna vers ses amis qui l'entouraient et demanda : *« Aurais-je dit par hasard une sottise ? »*

Chaque jour, sur le coup de midi, le philosophe fait son entrée dans la salle à manger de l'hôtel. Il prend ses repas à la table d'hôte. Des voyageurs venus de tous les pays d'Europe se pressent dans cette salle pour le seul plaisir d'épier ce maître du pessimisme. Les anecdotes fusent sur ce misanthrope, ce misogyne qui, dans sa maison donnant sur la Schöne-Aussicht, vit comme un vieux garçon entouré de sa servante, de son fameux chien Atma, des portraits de quelques maîtres – Goethe, Kant, Shakespeare, Descartes – et sous le regard rieur d'une statuette tibétaine représentant un Bouddha, l'*Eveillé victorieux*.

« Tu n'as aucune chance, mais saisis-la ! »

Depuis mon arrivée, j'hésite à aborder Schopenhauer. Je l'observe de loin, avec son habit démodé, son jabot de dentelle et sa cravate blanche, sa figure ridée et sèche. Hier, à son voisin de table qui s'était lancé dans une discussion fumeuse sur le destin qui travaille au burin les traits d'un visage, il fit simplement remarquer : *« On voit à ma figure que j'ai beaucoup travaillé dans ma vie. »*

En cette année 1859, la gloire de Schopenhauer est éclatante. Il la considère comme la récompense de longues années d'obscurité et de labeur. Il écoute les compliments de ses nouveaux disciples avec l'étonnement de celui qui se demande s'il n'a pas dit une sottise. Son *opus magnum, le Monde comme volonté et comme représentation*, publié en 1844, était passé presque inaperçu. Personne ne le lisait dans les universités, où Hegel règnait en maître.

Quinze ans après, Arthur Schopenhauer devient le philosophe que tous désirent consulter, le personnage extravagant dont tous veulent faire le portrait. On se souvient qu'il est le fils de Johanna Schopenhauer, la romancière prolixe parrainée par Goethe. La rumeur rapporte mille anecdotes sur Schopenhauer, ce personnage intransigeant qui a bâti son œuvre et construit sa vie en résistant aux deux commandements : la mode et l'Université. L'ironie veut que la renommée fasse de lui un philosophe à la mode qu'on étudie dans les universités. A Hambourg, dans la ville voisine, une association s'est créée, dont les membres se consacrent à cultiver le pessimisme, très en vogue ce printemps.

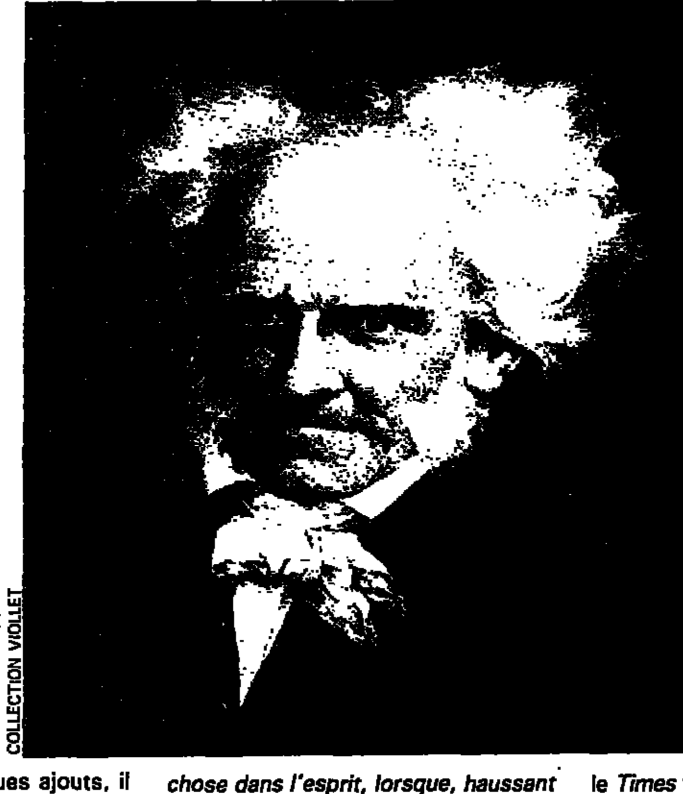
Le succès de Schopenhauer m'embarrasse – il me pousserait plutôt à m'éloigner de sa philosophie, – comme m'intimide sa réputation de déconcerter ses interlocuteurs. J'ai bien peur qu'à des questions telles que : *« Qui êtes-vous, monsieur Schopenhauer ? »*, il ne me renvoie à mes chères études. Et puis quelles questions poser à un homme qui a d'avance répondu à toutes en proclamant : *« Ma philosophie ne m'a rien apporté, mais elle m'a beaucoup épargné. »*

A force de tourner ces interrogations dans ma tête, je suis de plus en plus saisi par le doute, j'envisage même de repartir en ayant seulement observé l'homme de Francfort à une distance respectable. C'est encore une phrase de Schopenhauer, lue une nuit d'insomnie, qui me donne l'audace nécessaire. *« Tu n'as aucune chance, mais saisis-la ! »* est la leçon que Schopenhauer donne à tous. Cette chance que je n'ai pas, il me faut la saisir.

Le lendemain, les circonstances me favorisent. Il pleut au dehors. En entrant dans la salle à manger de l'Hôtel d'Angleterre, je trouve Schopenhauer seul, au milieu de la table d'hôte. Je m'assois, pas tout à fait en face de lui, de manière à ne pas subir son regard perçant. Il me souhaite le bonsoir avec beaucoup de cordialité. J'engage aussitôt la conversation sur les admirateurs qui se pressent ces derniers temps autour de lui et rappelle ses paroles sur les passions qui nourrissent les différents âges de la vie. Dans la jeunesse, c'est l'amour. Dans l'âge mûr, c'est la puissance et la possession. Dans la vieillesse, c'est la gloire.

« Je me sens étrange, avec mon actuelle gloire. Il vous est certainement déjà arrivé de voir, avant une représentation théâtrale, un lampiste encore occupé à la rampe, présent au moment où la salle devient obscure, et disparaissant rapidement dans les coulisses – à ce moment le rideau se lève. Voilà ce que j'ai l'impression d'être : un attardé, un survivant, alors qu'on donne déjà la comédie de ma gloire.

Je lui fais remarquer que les grands écrivains, les grands philosophes, ont toujours été ignorés de leurs contemporains, que la reconnaissance tardive est l'assurance d'un voyage plus aisé vers la postérité, qu'il a toujours décrite comme une contrée effroyablement désolée. Il me répond que, avant ce voyage vers la postérité où il est recommandé d'avoir un léger bagage, un seul livre avec quelques ajouts, il faut affronter les rentrées littéraires qui chaque année ressemblent à l'ouverture d'un nouveau cimetière.


COLLECTION VIOLLET

– A en croire Hérodote, Xerxès pleura à la vue de son innombrable armée, en songeant que de tous ces hommes il n'en restera pas un seul vivant dans cent ans. Qui ne pleurerait aussi à la vue de l'épais catalogue de la Foire de Leipzig, en songeant que, de tous ces livres, il n'en restera pas un seul vivant même dans dix ans ?

Je lui fais l'éloge de ses métaphores mordantes, impitoyables, de son style limpide, incisif, un style qui trahit le lecteur de Chamfort, de La Rochefoucauld et des moralistes.

– La simplicité a toujours été l'attribut non seulement de la vérité, mais du génie même. Le style reçoit sa beauté de la pensée : tandis que, chez certains prétendus penseurs, ce sont les pensées qui doivent être embellies par le style. Le style n'est, après tout, que la silhouette de la pensée... la première règle d'un bon style, qui suffit presque à elle seule : c'est qu'on ait quelque chose à dire ; paraître avoir quelque chose à dire, c'est la cause du style forcé, vague, équivoque.

Nous échangeons quelques propos acerbes sur le clair-obscur qu'affectionnent certains écrivains et sur les livres imprimés avec des caractères déjà fatigués. Schopenhauer a toujours dénoncé sans aucune pitié ces écrivains qui se défendent de vouloir être compris et monnaient au prix fort leur prose hermétique. Il n'y a nulle part plus d'improbité qu'en littérature. Goethe l'a dit, Schopenhauer n'a pu que vérifier la justesse de cette affirmation. Mais plus que l'improbité des littérateurs, c'est la férocité des contemporains envers les quelques vrais écrivains que Schopenhauer déplore. Si quelqu'un excelle parmi nous, qu'il aille exceller ailleurs, tel a toujours été le mot d'ordre de la médiocrité.

– Je désirerais voir quelqu'un écrire un jour une histoire tragique de la littérature, où il montrerait comment les diverses nations ont traité pendant leur vie les grands écrivains et les grands artistes qui sont leur suprême orgueil..., où il décrirait le martyre de presque tous les véritables éclaireurs de l'humanité, de presque tous les grands maîtres en chaque genre et en chaque art ; où il exposerait comment, à peu d'exceptions, ils se sont torturés dans la pauvreté et la misère, sans avoir été appréciés ni aimés, sans avoir laissé de disciples, tandis que gloire, bonheur, richesse étaient le partage des indignes. Ils ont eu le sort d'Esaü, qui, tandis qu'il chassait pour rapporter du gibier à son père, se vit voler au logis par Jacob, revêtu de ses propres vêtements, la bénédiction de celui-là.

Je ne peux m'empêcher de lui demander si c'est à Hegel qu'il pense, à Hegel qui drainait les foules à l'université de Berlin et dont les œuvres étaient étudiées par les jeunes Allemands, au rayonnement de Hegel, de ses débuts jusqu'à sa mort. Ceux qui viennent rendre visite au maître de Francfort ont été des élèves de Hegel, ont commencé par étudier Hegel. C'est l'homme de bon sens qui a triomphé du charlatan. Je serais curieux de savoir si l'homme de bon sens retiendrait, ne serait-ce qu'une page, de la philosophie du charlatan.

– A quoi bon travailler pour nous persuader que nous avons quelque chose dans l'esprit, lorsque, haussant les sourcils, nous parlerons d'absolu, d'infini, de supra-sensible... pour faire court, on pourrait appeler tout cela la cité des coucous, dans les nuages. Ce n'est pas nous qui aurons besoin de servir sur la table de ces plats couverts, sans rien dedans.

« La simplicité a toujours été l'attribut non seulement de la vérité, mais du génie même »

La philosophie de Schopenhauer est une dénonciation de l'idéalisme. Se mettre à l'abri dans la cité des coucous alors qu'à nos pieds coule l'infini torrent du Vouloir-Vivre relève de l'escroquerie. Nous vivons dans la servitude de la Volonté. C'est la haine et la lutte sauvage pour la survie.

– Chaque individu sert de nourriture et de proie à un autre. Une créature vivante ne peut entretenir sa vie qu'aux dépens d'une autre, de sorte que la volonté de vivre se refait constamment et, sous les diverses formes qu'elle revêt, constitue sa propre nourriture. Dans ce genre, la fourmi-bouledogue d'Australie présente un exemple frappant : lorsqu'on la coupe en deux, une lutte s'engage entre la tête et la queue ; celle-là commence à mordre celle-ci, qui se défend bravement avec l'aiguillon contre les morsures de l'autre ; le combat peut durer une demi-heure, jusqu'à la mort complète, à moins que d'autres fourmis n'entraînent les deux tronçons.

Chacun d'entre nous n'est-il donc pas gouverné par la raison, mais seulement par la volonté affamée ?

– Je suis fermement persuadé que, s'il ne restait que deux hommes au monde, le plus fort n'hésiterait pas une minute, à défaut de suif pour frotter ses bottes, à tuer son unique compagnon afin d'en prendre la graisse.

Je tente une répartie optimiste. Je dresse le catalogue des petites peines faciles à surmonter, des satisfactions éphémères – les joies de l'amitié, les voluptés de l'amour, le contentement quand vient la gloire...

– Celui-là, certes, a le sens bien obtus, qui ne remarque pas, dès son entrée dans la vie, que tout objet sent le soufre... Le plaisir est une mince pellicule sur un profond dépôt de lie amère : la joie est empoisonnée, les meilleurs sentiments recèlent un ver hideux, la médiocrité est un carême cruel, la gloire un martyre, l'obscurité un fléau, l'habitude une peste inévitable qui émousse toute volupté, mais qui aiguise et envenime les pointes de la douleur.

Il faudrait donc prôner la sagesse stoïcienne. Apprendre à vaincre la souffrance par la raison.

– L'éthique stoïcienne, prise dans son ensemble, est en réalité une tentative très estimable et très méritoire, pour employer la raison, ce grand privilège de l'homme, à une œuvre importante et salutaire, à savoir le délivrer de la douleur et de la souffrance, de tous les maux. Mais il y a une contradiction à vouloir vivre sans souffrir. Le sage stoïcien n'est jamais un être vivant et il est dépourvu de toute vérité poétique : il n'est qu'un mannequin inerte, raide, dont on ne peut rien faire, qui ne sait lui-même que faire de sa sagesse, et dont le calme, le contentement et le bonheur parfaits sont en contradiction directe avec la nature humaine.

L'homme n'est pas ici chez soi, ajoute Schopenhauer en conclusion. Je reconnais le conseil que Matthias Claudius (l'un de ses poètes allemands préférés, disparu en 1815) laissa à son fils. C'est au lendemain de la mort de son propre père que Schopenhauer s'est mis à lire le petit livre de Claudius paru en 1799. *« Le temps vient peu à peu*, dit Claudius, *où je devrai parcourir le chemin qu'on ne fait pas en sens inverse. Je ne pourrai pas t'emmener, et je te laisserai dans un monde où les conseils ne sont pas superflus. »*

Le père d'Arthur, Floris Schopenhauer, se voulait anglophile, lisait le *Times* tous les jours, il était un commerçant dont la mélancolie était plus florissante que les affaires. Un matin d'avril 1805, on l'avait retrouvé mort dans le canal derrière les dépôts de sa maison. Il s'était suicidé. Puisque Schopenhauer me parle des conseils de Matthias Claudius à son fils, je prends le risque de le voir se lever et partir en l'interrogeant sur la mort en général et, en particulier, celle de son père. Une ombre passe sur son visage, il n'esquive pas la question, mais trouve le moyen de répondre sans se dévoiler.

– Au spectacle d'une mort, nous versons toujours des larmes. D'abord nous pleurons, il est vrai, le sort du mort ; toutefois, nous le pleurons encore, même si, après une longue, cruelle et inguérissable maladie, la mort a été pour lui une délivrance souhaitable ; donc ce qui excite principalement notre pitié, c'est le sort de l'humanité entière, de l'humanité vouée d'avance à une fin qui effacera toute une vie toujours si pleine d'efforts, parfois si pleine d'actes, et qui la mettra au néant ; dans cette destinée de l'humanité, ce que nous voyons principalement, c'est la nôtre propre, et nous l'y voyons d'autant mieux que la mort nous touchait de plus près : jamais elle ne nous apparaît plus clairement que dans la mort d'un père.

Schopenhauer a gardé une admiration très grande pour son père, mais il considère sa mère, la romancière Johanna Schopenhauer, qui a longtemps tenu à Weimar un salon littéraire où brillait Goethe, comme une femme sans talent et ambitieuse. En songeant au couple disparate qu'ont formé ses parents, la femme mondaine et frivole alliée au commerçant dépressif, je ne peux m'empêcher de poser à Schopenhauer la question que sans doute tous les voyageurs de passage lui ont déjà posée : pourquoi ne s'est-il pas marié ?

– Trouvez-moi, parmi les heureux, un homme, digne de porter ce nom, qui n'ait pas regretté d'avoir vécu. Si vous ne le trouvez pas, ne me demandez point pourquoi je ne me suis pas marié : je me suis abstenu par pitié pour les fils que j'aurais pu avoir.

Il se tait un moment, puis ajoute, avec une violence que je ne lui soupçonnais pas :

– Je connais les femmes. Elles considèrent le mariage comme une rente. Lorsque mon propre père était cloué dans un fauteuil de malade, infirme et misérable, il eût été abandonné à lui-même si un vieux serviteur n'avait rempli auprès de lui les devoirs de charité que madame ma mère ne remplissait pas. Madame ma mère donnait des soirées tandis qu'il s'éteignait dans la solitude, et elle s'amusait tandis qu'il se débattait dans d'intolérables souffrances. Voilà l'amour des femmes.

La réponse n'est-elle pas plutôt à trouver dans cette misogynie qui a fait accourir vers Schopenhauer tous les aigris, tous ceux qui se sont trompés et ont échoué dans leur vie sentimentale et qui se réunissent sous l'enseigne de sa philosophie pour médire de l'autre sexe et se délecter à la lecture des pages de Schopenhauer sur les femmes ? Je lui rappelle la comparaison qu'il a faite de ces dernières avec la seiche qui, pour tuer son ennemi, ou le fuir, lâche son encre et trouble l'eau. J'imite ses nouveaux disciples, j'attends de lui qu'il soit le fournisseur de pensées aigres et de remarques amères. Il me prouve le contraire.

– Je crois que si une femme réussit à se dérober à la masse, à s'élever au-dessus d'elle, elle grandit sans cesse et plus que l'homme.

Outre sa réputation de haïsseur de femmes, Schopenhauer est aussi un irremplaçable massacreur du sentiment amoureux. De l'amour il a dit qu'il en est comme des revenants : tout le monde en parle, mais personne n'a rien vu. Il a dessillé les yeux des amants : tout amour, dit-il, a pour fondement un instinct visant uniquement l'enfant à procréer. Je lui suis reconnaissant de détruire cette illusion, mais je ne peux m'empêcher de lui dire : Et la volupté ? Et les instants de vertige ?

– Imaginez le couple le plus beau, le plus charmant. Imaginez-les tous deux s'attirer et se repousser avec grâce dans un beau jeu d'amour... Maintenant regardez-les au moment de l'accomplissement de l'acte – toute cette badinerie, toute cette douce grâce a tout à coup disparu brusquement au début de l'acte, pour céder à un profond sérieux. De quelle sorte de sérieux s'agit-il ? Du sérieux des animaux.

« Si une femme réussit à se dérober à la masse, à s'élever au-dessus d'elle, elle grandit sans cesse et plus que l'homme »

Parler avec Schopenhauer revient à s'ôter des mains toutes les illusions, les unes après les autres. Leopardi prétend que l'homme ne vit que d'illusions : si ces illusions lui étaient extirpées, tout homme se tuerait immanquablement de sa propre main. La philosophie de Schopenhauer, nous dévoilant que seul le Vouloir-Vivre guide nos actes, nous révélant que tout est vanité et illusion, ne conduirait-elle donc qu'à une seule issue : le suicide ?

– Bien loin d'être une négation de la Volonté, le suicide est une marque d'affirmation intense de la Volonté. Car la négation de la Volonté consiste, non pas en ce qu'on a horreur des maux de la vie, mais en ce qu'on en déteste les jouissances... Celui qui se donne la mort voudrait vivre, il n'est mécontent que des conditions dans lesquelles la vie lui est échue. Par suite, en détruisant son corps, ce n'est pas au Vouloir-Vivre, c'est simplement à la vie qu'il renonce.

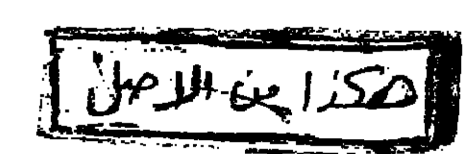
Sur ces considérations, Schopenhauer se lève. La salle à manger de l'Hôtel d'Angleterre est déserte. Schopenhauer me quitte en me recommandant de relire les livres plutôt que de chercher à rencontrer les auteurs qui, quand ils connaissent enfin la gloire, ne peuvent plus rien vous apporter, si ce n'est le récit de leurs petites misères et de leurs médiocres habitudes.

Il s'éloigne sous la pluie après avoir ajouté ces mots : *« Les pensées déposées sur le papier ne sont rien de plus que la trace d'un piéton sur le sable. On voit bien la route qu'il a prise ; mais pour savoir ce qu'il a vu sur la route, on doit se servir de ses propres yeux. »*

Roland Jaccard

□ **Petite bibliographie.** – *Le Monde comme volonté et comme représentation*, d'Arthur Schopenhauer. Traduit de l'allemand par A. Burdeau. Edition revue par R. Roos. Presses universitaires de France, 1966. *Ecrivains et style*, extrait des *Parerga et Paralipomena*, traduits par Auguste Dietrich. Felix Alcan, 1905. *Schopenhauer et les années folles de la philosophie*, de Rüdiger Safranski. Traduit de l'allemand par Hans Hildenbrand, avec la collaboration de Pierre Héber-Suffrin. Presses universitaires de France, 1990. Parmi les publications récentes : *Entretiens avec Schopenhauer*. Edition établie et présentée par Didier Raymond. Criterion, 158 p., 79 F. *Essai sur les fantômes*, d'Arthur Schopenhauer. Traduction d'A. Dietrich. Préface de Didier Raymond. Criterion. 174 p., 89 F.





Cristina Campo et l'amour de la perfection

par Pietro Citati

LES IMPARDONNABLES
(Gli imperdonnabili)
de Cristina Campo.
Traduit de l'italien
par Francine de Martinoir,
Jean-Baptiste Para
et Gérard Macé
L'Arpenteur, 332 p., 150 F.

Cristina Campo avait un visage de statue toscane du quinzième siècle : un visage comme on en voit aux bustes et aux sculptures de Desiderio da Settignano ou de Mino de Fiesole ; ou à ceux de Laurana. Elle promenait toujours avec elle cet air de Florence, glacé, mordant, baigné d'une lumière perpétuellement blanche. Elle avait aimé le trésor des contes, où elle retrouvait la source de toute poésie, de toute religion ; la délicatesse des anges orientaux de Rilke ; les épices, les déserts, les dromadaires, les fantaisies, les richesses, les couleurs flamboyantes, les villes abandonnées des *Mille et une nuits* ; la Thébaïde et ses anachorètes ; l'opulence rituelle de Byzance ; les vagabonds mystiques de la Russie de Tolstoï et de Leskov ; la tristesse métaphysique de Donne ; et, surtout vers la fin, l'Espagne de la Contre-Réforme, le Greco, sainte Thérèse, saint Jean de la Croix – ce sombre catholicisme et cette ardeur ténébreuse et surabondante du cœur. Mais elle était *restée* la Toscane discrète et sévère de toujours.

Cette anachorète possédait un charme mondain, une grâce exquise et insaisissable, comme une dame italienne de la Renaissance ou une aristocrate de la Fronde. Comme elle aimait les belles conversations ! Et comme sa conversation était délicieuse ! Mordante et spirituelle, aimable et cruelle, pleine de tact et de violence.

Le geste de la sainteté

Je me souviens de la dernière fois que je l'ai vue, peu de temps avant sa mort (1977), quand, peut-être, les combats religieux l'avaient épuisée. Elle avait désespérément besoin de légèreté et d'insouciance, comme une jeune fille : elle voulait briller, scintiller, être légère, aimée, admirée.

Elle songeait parfois à une religion qui ne naîtrait pas contre le monde, mais au cœur même du monde : une religion, comme dans les livres de François de Sales, des formes parfaites de la vie mondaine. Elle pensait que les « bonnes manières », « les belles paroles », le « dédain » et le « naturel » de la société civile étaient le meilleur chemin pour parvenir à la sainteté. La vie mondaine était geste, et la sainteté n'était que geste absolu, résumant en lui tous les gestes beaux et exquis de notre vie terrestre.


D.R.
Cristina Campo : elle rêvait d'être toute légère

Elle avait au plus haut point le don de la forme : je n'entends pas par là le don de la pure création, qui se heurtait chez elle à trop d'entraves. Elle adorait la forme et la littérature qui se cultive elle-même, comme dans les grandes créations de l'esthétisme. Son intelligence n'était pas la libre et pure intelligence de Dostoïevski ou de Kafka, mais l'intelligence que sollicitent les tensions et les limites de la forme. Les écrivains étaient pour elle des rois incognito, des prêtres déguisés ; et la perfection suprême à laquelle la littérature pouvait atteindre était l'ombre du couronnement royal, l'ombre de l'intronisation de l'évêque, l'ombre de la *Missa solemnis*.

Dans le monde religieux aussi, elle aimait par-dessus tout les rites et la liturgie : Dieu devenu visible à travers les apparences du rite. Elle n'avait pas de véritable passion théologique ; et elle ne vint que tard à la mystique. Elle ne pouvait comprendre le total abandon des rites religieux qui se produit dans la Jérusalem céleste, à la fin de l'Apocalypse. Elle adorait Byzance : la splendeur des pierres, l'éclat des vêtements, la souveraine exactitude des gestes immuables, les mains levées pour bénir, l'odeur paradisiaque de l'encens.

Comment ne pas s'incliner devant cet amour de la perfection ? Et pourtant, ni la littérature ni la religion n'entretiennent de rapports trop étroits avec la perfection. Le grand poète poursuit des mythes, des symboles, des frémissements, de vagues clartés, plutôt que la perfection formelle. Le mystique ignore le rite, en un vertigineux élan vers les nues qui l'emporte au-delà de toute forme.

Si je m'en tenais là, je donnerais une idée tout à fait inexacte de Cristina Campo et de ses très beaux écrits en prose. C'était une créature de feu, violente, extrême, pleine d'ardeur chevaleresque, une Clorinde qui ignorait la prudence et les moyens termes. Elle vivait au milieu des contraires : espoir et désespoir, passion et mépris, fureur et douceur ; et elle ne trouvait une sorte de paix que dans l'intensification de ses propres contradictions.

Parfois, elle était fanatique – avec des ferveurs de convertie ou de sœur. En d'autres temps, elle aurait prêché des croisades ou fondé des ordres religieux. A notre époque, elle avait vécu douloureusement la transformation du catholicisme, l'abandon de la messe en latin et du rituel grégorien. Mais elle ne se sentait pas satisfaite de ses propres entreprises. Il y avait en elle une inquiétude, une insatisfaction d'elle-même et des formes qu'elle adorait, des gestes parfaits qu'elle exaltait : elle ne savait pas se résigner ; et elle continuait à se cogner contre les murs de la cité terrestre, contre les murs de sa propre personne. Elle aspirait à la patrie inconnue, au dieu caché derrière tous les dieux visibles. Elle voulait s'épancher, se sacrifier, s'immoler – tel le cerf abattu pour devenir aliment à la table du Saint-Graal.

Dans son magnifique essai *Sensi sovrannaturali* (Sens surnaturels), Cristina Campo brûle, comme sur un bûcher sacrifiel, sa religion de la forme. Plus de rites, plus de liturgie. Une flamme, un frisson, une extase pleine de gravité, un délire viennent embraser sa prose cristalline. Sa sensibilité subtile et ombrageuse atteint au paroxysme de la tension, se transformant en sensualité surnaturelle : le divin devient la suprême exigence du corps, le *tremendum* sacré enflamme le cœur de l'homme, et rien n'a plus de sens, sinon se nourrir de Dieu, être l'aliment de Dieu.

« La fine pointe de l'âme »

Dans d'autres pages, nous devinons chez elle, plus que chez aucun autre écrivain moderne, la présence de ce que Pierre de Bérulle appelait « *la fine pointe de l'âme* » : cette part suprême de notre être, située au-dessus du cœur, et où Cristina sentait descendre une suavité inconnue : « *le miel qu'exsude la pierre* ». Elle demeurait là, dans la retraite de son âme, et attendait la visitation. Se sentait-elle élue ? Parfois, elle reproduisait les gestes de la distinction, les nobles paroles, les objets privilégiés pour invoquer l'élection. D'autres fois, elle semblait la dernière des créatures : la deshéritée, la mendiante qui se couvrait inutilement du manteau pauvre et froid des paroles humaines.

Elle n'écrivit jamais de romans ni de nouvelles, de traités ou de longs essais – seulement de courts textes en prose, comme ceux réunis après sa mort sous le titre *les Impardonnables*. Elle adorait tout ce qui est petit. Elle avait un sens souverain de la limite, de la borne, elle dont l'âme était si démesurée. Sa dimension naturelle fut l'aphorisme ; et sa prose manqua toujours de cette fluidité, de ce sens du temps, de cette fluctuation, qu'elle avait sacrifiés à la concentration. De petits joyaux, des pierres précieuses sans chaton – et, tout autour, un voile adamantin ou iridescent.

Elle rêvait d'être toute légère ; elle ne le fut jamais, parce qu'elle était trop grave et trop tendue, trop dramatiquement et physiquement vivante dans chaque ligne de son écriture. Chacun de ces menus joyaux orientalo-toscans recèle quantité de trésors : entrelacés, ramifiés, compliqués ; tissés ensemble par la main de Dieu, du destin, et du tisserand scrupuleux qui habite en chacun de nous.

(Traduit de l'italien par Brigitte Pérol.)

Sciascia, le transparent

L'écrivain sicilien met la superficialité du côté de l'intelligence

ALBERTO SAVINIO
Peinture et littérature
Textes de Giuliano Briganti et Leonardo Sciascia.
Traduit de l'italien
par René-François Daillie.
Ed. Franco Maria Ricci, 170 p. illustrées, 1 500 F.

HEURES D'ESPAGNE
(Ore di Spagna)
de Leonardo Sciascia.
Traduit de l'italien
par Maurice Darmon,
Fayard, 96 p., 85 F.

Les écrivains qui font volontiers l'éloge du dilettantisme (Stendhal, Borges, Savinio, Sciascia) sont évidemment ceux qui le pratiquent le moins : s'ils se permettent des « à-côtés », leurs œuvres ne tolèrent pas la demi-mesure ou la médiocrité et l'on s'aperçoit que ces digressions dont ils raffolent chez les autres, ces écrits mineurs dont ils soulignent l'intérêt, deviennent chez eux des voies principales et des écrits majeurs. Aussi ne saura-t-on jamais être assez attentif aux textes circonstanciels de cette catégorie particulière d'écrivains qui se disent amateurs en étant toujours « professionnels ».

Pour qui connaît l'un et l'autre, ce n'est pas un sujet d'étonnement de voir l'admiration que suscitaient Alberto Savinio en Sciascia. Le magnifique album que publient les éditions Franco Maria Ricci est à la fois l'occasion de célébrer le quarantième anniversaire de la mort de Savinio (survenue dans la nuit du 4 au 5 mai 1952) et celle de découvrir son œuvre picturale éclipsée par la renommée de son frère Giorgio De Chirico. On a pris sans doute trop au sérieux la dangereuse déclaration de Savinio : « *Je suis un peintre au-delà de la peinture... La peinture ne m'intéresse pas.* » Sciascia tente de comprendre les tableaux de Savinio comme un prolongement de sa littérature et de sa musique : « *Un passage vers la métamorphose, vers le mythe. La nécessité, dirait-on, de sonder, prouver et prolonger la transparence littéraire.* »

S'il emprunte ce concept en premier lieu à Starobinski, Sciascia le lie également à la superficialité. Le terme peut paraître dépréciateur. Il ne l'est pas plus dans son esprit que le dilettantisme. Avec un goût très français du paradoxe (tous deux avaient des liens privilégiés avec notre pays), Sciascia met la superficialité du côté de l'intelligence et la profondeur du côté de la bêtise. On comprendra que, pour l'un et l'autre, Flaubert demeurera dans ce domaine la référence.

On trouvera dans le recueil *Heures d'Espagne* (paru en Italie sous forme d'album photographique l'année de la disparition de Sciascia, 1989) les mêmes préoccupations : la bêtise et l'intelligence. « *Mark Twain disait qu'un imbécile naît toutes les minutes et qu'il faut le trouver.* » Cette citation vient illustrer un curieux fait divers : l'institution d'un antipape colombien de trente ans dont le premier acte « officiel » fut de sanctifier Franco ! L'événement intéressait suffisamment Sciascia pour qu'il voulût assister à la messe pascale que ce Grégoire XVII célébra devant six cents fidèles...

Le recueil de Sciascia se conclut sur la célèbre anecdote du discours universitaire d'Unamuno en 1936. Il participait à une cérémonie officielle en présence de Franco. Un général mutilé « *qualifie le Pays basque et la Catalogne de cancers dans le corps de la nation, que le fascisme saura extirper sans pitié* ». Unamuno réplique avec une violence contenue : « *Quand un mutilé n'a pas la grandeur spirituelle de Cervantès, ordinairement il trouve un soulagement à provoquer des mutilations autour de lui.* » Le général l'interrompt : « *A bas l'intelligence ! Vive la mort !* » Triste fable qui pourrait courir dans les couloirs de l'ONU.

« Notre antifascisme instinctif »

La guerre d'Espagne était, au même titre que le fascisme et la Mafia, une hantise de Sciascia. Elle fut plus : le point de départ de la prise de conscience politique de l'écrivain dans son adolescence. « *Nous avons trouvé des raisons à notre antifascisme instinctif, nous avons rencontré idées et poésie, nous nous sommes fait une idée de la poésie, nous avons donné de la poésie aux idées, nous avons construit nos utopies, nous nous sommes enrichis d'illusions, nous avons clamé nos espérances.* »

Mais, de ce pays, il retient surtout Cervantès, qui fut sa première lecture dans cette langue, à seize ans. *Don Quichotte*, à travers les lectures « transparentes » elles aussi qu'en fit plus tard Borges, devint le symbole même de la résistance espagnole. « *L'histoire, mère de la vérité* » : idée que retient l'écrivain et qu'il commente ainsi : « *La vérité n'est pas ce qui se passe : c'est ce que nous pensons qui s'est passé.* » L'écrivain sicilien lui répond : « *La Guerre d'Espagne a été (...) un creuset : mais l'or pur qui reste est comme toujours celui de la vérité. Et de la littérature qui, de la vérité est fille.* »

R. de C.

★ Signalons le « Biblos » consacré à sept des premiers romans de Sciascia parmi lesquels *les Paroisses de Regalpetra*, *le Conseil d'Egypte* et *le Contexte*, traduits de l'italien par Mario Susco, Jacques de Pressac, Alain Sarrabayrouse, Rene Daillie. Préface de Claude Ambroise. Gallimard, 1 010 p., 230 F.



Les fables de Bontempelli

Deux romans inégaux d'un écrivain qu'on redécouvre : l'un a vieilli, l'autre pas

LA FAMILLE DU FORGERON
(La famiglia del fabbro)
de Massimo Bontempelli.
Traduit de l'italien et postfacé
par François Bouchard,
éd. Climats, 160 p., 195 F.

FILS DE DEUX MÈRES
(Figlio di due madri)
de Massimo Bontempelli.
Traduit par Emmanuel Audisio
et revu par Alain Grunenwald,
éd. L'Elocoquent (5, rue Médéric, 75017 Paris), 192 p., 105 F.

Redécouvert depuis deux ans par le public français, Bontempelli est longtemps resté au purgatoire. Comme Tommaso Landolfi, qui a séduit un temps les éditeurs qui s'en sont désintéressés, découragés par les faibles ventes.

Il faut dire qu'il ne jouit pas, dans son pays, d'une réputation incontestable. Les deux romans qui sont ici proposés sont de la même période et, à première vue, de la même veine. L'un a vieilli, l'autre n'a pas pris une ride. Pourquoi ?

La Famille du forgeron, en dépit d'une excellente traduction de François Bouchard, qui est, avec Jean-Baptiste Para, le maître d'œuvre de la résurrection de Bontempelli (1), est marqué par le temps. Cette satire autour d'un fait divers imaginaire avait pourtant tout pour résister aux années : légèreté de ton, acuité de la critique sociale, fantaisie dans le tableau de province. Mais on sent que Bontempelli décrit un monde qui lui est étranger. Nous ne ridiculisons bien que ce qui nous est propre.

A moins que ce ne soit la ténuité du sujet qui lasse le lecteur ? Une nouvelle aurait suffi.

Ce roman date de 1931. Le sujet – le choix d'un bouc émissaire pour un assassinat dont on ne connaît pas l'auteur – était, en cette période, riche de sous-entendus.

« Bohémien de la mer »

Mais précisément, alors, Bontempelli était du mauvais côté : secrétaire général du Syndicat des auteurs et des écrivains, puis membre de l'Académie, il écrira même un manuel d'italien destiné aux écoliers. Beaucoup de chaînes pour un écrivain satirique. Il faudra encore quelques années pour qu'il prenne des distances avec le fascisme et devienne même l'un de ses plus farouches opposants.

Bontempelli était lié à Pirandello. Et c'est en effet à l'auteur de *Un, personne et cent mille* (2) que l'on pense en lisant *Fils de deux mères*. Le roman de Pirandello, certainement l'un des plus beaux écrits sur la perte de l'identité, date de 1926. Celui de Bontempelli, de 1929.

Il fut aussitôt traduit chez Gallimard qui, tout en ayant récemment publié trois autres ouvrages de cet auteur (3), a cédé ici les droits à un petit éditeur inspiré.

Le titre mélodramatique ne doit pas prêter à confusion : ce n'est pas *la Porteuse de pain*, c'est une fable onirique et troublante.

Le 7 mai 1900 (Bontempelli est né un 12 mai), un enfant fête ses sept ans et change d'identité. Il n'est plus Mario : il est Ramiro, un autre petit garçon mort à l'instant même où Mario est né. Il ne reconnaît plus ses parents et veut à tout prix « *rentrer chez lui* ».

La mère de Ramiro, que l'on convoque, n'est pas étonnée de cette réincarnation de son enfant mort. Comment dénouer cet écheveau familial, juridique, psychiatrique, métaphysique, surnaturel ? L'une des deux mères doit s'effacer. Aucune ne s'y résout.

C'est un « *bohémien de la mer* » qui jouera les Salomon entre ces deux mères. Il enlèvera l'enfant, qui échappe ainsi aux deux familles détruites l'une après l'autre. Bien que le roman comporte de nombreux éléments dramatiques (suicide, enlèvement, mort pathétique, procès), c'est par les tableaux poétiques qu'il a conservé toute sa force. En particulier deux scènes magiques : lorsque le bohémien voleur d'enfant dévoile ses projets, et lorsque les deux mères désespérées tentent de lire ensemble les constellations pour y saisir des signes. On le sait depuis James, il y a une grâce des romans dont le prince est un enfant. Dût-il, comme ici, disparaître dans la nuit.

R. de C.

(1) Il a traduit notamment *la Vie laborieuse* chez Bourgois, qui annonce plusieurs autres titres.

(2) Gallimard, coll. « L'imaginaire ».

(3) *La Vie intense*, *l'Echiquier dans le miroir*, *Dans la fournaise du temps*, tous trois dans la collection « L'arpenteur ».

PAR LE FER ET PAR LE FEU
(Ogniem i mieczem)
de Henryk Sienkiewicz.
Traduction du polonais
par le comte Wodzinski
et B. Kozakiewc, revue et complétée
par Laurence Dyevre
et Grazyna Gruszecka,
Phébus, 622 p., 169 F.

LE TESTAMOUR OU REMÈDES A LA MÉLANCOLIE
d'Isabelle, Véronique
et Marc Soriano.
Flammarion, « Castor Poche Senior ».
150 p., 25 F.

D'AUTRES MONDES
par Nicole Zand

L'enfance de la littérature



Les Cosaques Zaporogues par Ilya Répine.

AUX Assises du livre d'enfance et de jeunesse organisées par le Centre régional des lettres d'Aquitaine, à Arcachon du 9 au 11 juillet, quelque cent cinquante auteurs, illustrateurs, bibliothécaires, conteurs s'interrogeaient sur leur rôle et sur la place de la littérature de jeunesse : les rencontres avec les auteurs, les tendances de l'illustration, la place de l'audiovisuel, le poids des élus dans l'action culturelle et les politiques à proposer pour cette action.

Michel Chaillou, invité d'honneur des Assises, auteur de *Domestique chez Montaigne* (Gallimard, 1983) et de *la Vindicte du sort* (Gallimard, « Folio Junior », 1984) par ailleurs spécialiste du dix-septième siècle, se demandait s'il n'avait pas « *toujours écrit pour les enfants* » ; Susie Morgenstern (*la Sixième* et *Même les princesses doivent aller à l'école*, Ecole des loisirs) posa le problème du statut peu honorable, peu honoré, de l'auteur « de jeunesse ». « *Bien que je sois un écrivain, je rêve encore et toujours d'être un professionnel* », écrit-elle dans la revue *RSH* (1), reprenant sur le mode humoristique qui est le sien la même interrogation.

Mais comment inciter les enfants à lire ? Des jeux, des audiovisuels, des concours ?... Christian Poslaniec, l'auteur de *Pistache* (Ecole des loisirs) et des *Fous de Scarron*, un « polar » prix Cognac 1990 (Le Masque), posait le problème de l'école qui réussit de moins en moins à apprendre à lire aux enfants et à les initier à la littérature (2) : « *Enseigner la littérature sans réduire la lecture à la compréhension d'un texte, là réside le problème* ».

C'EST vrai que les lectures d'enfance ne sont plus ce qu'elles étaient... Dans une préface à une réédition de *Par le fer et par le feu* de Henryk Sienkiewicz, Michel Mohrt s'étonnait de retrouver l'enchantement de ses quinze ans en relisant l'épopée de la révolte des Cosaques Zaporogues, de ces batailles dans des contrées lointaines et inconnues entre des Tatars, des Cosaques, des Polonais, des Lituaniens sous les ordres d'un hetman, d'un starostie, d'un castellan ou d'un « watacha » ; autant de titres aux consonances étranges, de cables, de mots savants ou recherchés qui ajoutaient au dépaysement et à l'aventure.

« *Tout ce sublime militaire, cette* prodgdk *clairons et de tambours, des hennissements des chevaux, du choc des armes blanches, sont-ils perdus pour le jeune lecteur d'aujourd'hui ?* », se demande Michel Mohrt à propos de ce qui fut un « classique » de la jeunesse, et qui devrait passionner les adultes à la recherche de sensations d'enfance.

« *L'année 1647 fut une année étrange, féconde en signes annonciateurs de désastres et de prodiges. Les chroniques racontent qu'une nuée de sauterelles, comme pour présager de nouvelles incursions tatares, s'abattit sur les Champs sauvages, y anéantissant le blé et l'herbe. Au cours de l'été, il y eut une éclipse de soleil ; une comète incendia le firmament. A Varsovie, des croix de feu et des sépulcres parurent dans les airs : on faisait pénitence, on jeûnait, on prodiguait les aumônes ; d'aucuns prédisaient une peste exterminatrice.* » Ainsi commence ce grand roman d'aventures et d'amour avec coup de foudre, enlèvement de la princesse orpheline, duels, batailles formidables qu'on voudrait suivre avec des soldats de plomb.

Henryk Sienkiewicz (1846-1916), l'auteur célèbre de *Quo vadis ?* (publié en 1896) dont la gloire mondiale lui valut le prix Nobel en 1905, est un peu l'Alexandre Dumas polonais (il reconnaissait d'ailleurs l'influence de l'auteur des *Trois Mousquetaires*). Mais avec le souci patriotique de glorifier la Pologne chevaleresque et martyre, déchirée par des guerres presque ininterrompues contre les Cosaques, la Moscovie, la Hongrie, la Suède, la Turquie. *Par le fer et par le feu* est le premier tome d'une épopée en trois parties (3) qui parut en feuilleton dans le *Slowo* de Varsovie et le *Czas* de Cracovie en 1883 et 1884, et dont le succès fut immédiat, comme si le pays y trouvait un ciment national.

Par le fer et par le feu se déroule au temps du soulèvement des Cosaques de 1648 que mène Bogdan Chmelnicki, qui s'alliera aux Tatars de Crimée et parviendra à lever, au fin fond des steppes de l'Ukraine, une armée d'un demi-million d'hommes qu'il lance contre la Pologne. Las d'être aux ordres des nobles des confins qui les maltraitent, las de servir comme soldats en première ligne de la chrétienté face aux Turcs et aux Tatars, les Cosaques Zaporogues, entre Dniestr et Dniepr, se révoltent contre les hobereaux des confins ; ce qui aboutira pour la Pologne à la perte définitive de l'Ukraine.

Une chronique qui, malgré des recherches historiques très poussées, ne visait pas à donner un tableau réel de l'époque mais à idéaliser le camp de la noblesse polonaise, à ignorer le sort de la « canaille » tout en retenant le lecteur par une série de batailles et d'atrocités abominables, de pillages, de viols, de pogromes, de toutes sortes de supplices, notamment celui du pal ; des images d'une littérature héroïque et conservatrice qui ont marqué des générations de jeunes lecteurs. Des personnages à la fois conventionnels et savoureux, qui ne devraient pourtant pas attirer la sympathie du lecteur d'aujourd'hui.

« *Sienkiewicz estimait que le but de la littérature est de réchauffer les cœurs et d'offrir au lecteur ce qu'il veut vraiment,* écrit Czeslaw Milosz dans son *Histoire de la littérature polonaise* (Fayard, 1986). *La guerre est traitée comme un conte de fées. On tranche des têtes et des mains, on empile des cadavres à l'envi, mais le sang n'est pas du sang, c'est plutôt du jus de myrtilles* », poursuit le Prix Nobel 1980, qui reconnaît la réussite de cette histoire merveilleuse haute en couleur.

Surtout, on reste fasciné par les paysages somptueux – « *le* » steppe, comme on disait au dix-neuvième siècle – dans une langue archaïque d'une richesse inouïe dont la remarquable traduction de 1901 (revue et complétée en 1992) a été conservée, malgré et à cause de son côté désuet, parce qu'elle restitue le souffle avec le côté mystérieux des mots rares, comme les « *paranymphes* », les « *pérécotypales* », le « *dictame* » et le « *calancar* ». On en oublie d'être révolté.

LE *Testamour ou remèdes à la mélancolie*... Ce petit « Castor Poche », qui vient juste de paraître, me bouleverse. « *Sans l'accepter vraiment, je me suis habitué à l'idée de ma mort. Elle me peine, à cause de la tristesse qu'elle apportera à ceux que j'aime, mais elle m'apparaît aussi comme la fin d'une longue souffrance.* » Le testament de Marc Soriano qui, atteint de myasthénie depuis quinze ans, incapable de marcher, de manger, de parler, avait eu l'idée de proposer à ses deux filles un dialogue par écrit « *où l'on se dirait tout* »... Des pages pleines de tant d'amour, arrachées au silence sur les mots, sur le retour à l'élémentaire, sur l'expiation, *quand l'air manque ou va* manquer : « *On parlera de moi à la troisième personne : il aimait ci, il aimait ça. Et ça n'aura aucune importance...* »

Deux livres qui viennent de paraître et qu'on emporterait volontiers en vacances. Qui n'ont aucun rapport. Vraiment. Qui s'adressent à des familles de lecteurs complètement différentes. Qui s'excluent peut-être l'une l'autre. Un des best-sellers des romans pour la jeunesse qui paraît dans une collection « d'adultes » et un extraordinaire recueil de réflexions sur la mort, sur la vie, dans une collection d'« adolescents ».

Edition pour la jeunesse, édition pour grandes personnes... Les auteurs ne cessent de passer une ligne de démarcation imaginaire. Comment s'y retrouver ? Où est la frontière ? Partout, sans doute. A l'intérieur de chacun.

(1) *In* « L'enfance de la lecture », *RSH (Revue des sciences humaines)*, n° 225.

(2) A propos de l'initiation des enfants à la littérature, voir l'ouvrage de Christian Poslaniec : *De la lecture à la littérature.* Editions du Sorbier, 262 p., 109 F.

(3) Tome II : *le Déluge* (Potop, 1886) ; Tome III : *Messire Wolodyjowski* (Pan Wolodyjowski, 1888).

► **La chronique de Nicole Zand reprendra dans « le Monde des livres » du 28 août.**

SCIENCE-FICTION

Simmons en Cinémascope

L'ECHIQUIER DU MAL
de Dan Simmons.
Traduit de l'anglais (Etats-Unis)
par Jean-Daniel Brèque,
Denoël, coll. « Présences »,
tomes I et II, 600 p., 140 F

LA MAISON INTERDITE
de Dean Koontz.
Traduit de l'anglais
par Jean-Daniel Brèque,
Albin Michel, 384 p., 120 F.

LE DIABLE AUX TROUSSES
de Christopher Fowler.
Traduit de l'anglais
par Jacques Guiod,
Presses de la Cité, 357 p., 120 F.

LE CHANT DU DRILLE
D'Ayerdahl.
T. 1 :
le Syndrome des baleines
T. 2 : Le Mystère Lyphine
Fleuve Noir, coll. « Anticipation », 189 et 187 p., 28 F.

DOCTEUR BIZARRE
de Jack Vance.
Traduit de l'anglais (Etats-Unis)
par E.C.L. Meistermann,
Presses Pocket, 277 p., 36 F.

BONNE VIEILLE TERRE
de Jack Vance.
Traduit de l'anglais (Etats-Unis)
par E.C.L. Meistermann,
Olivier Orban, 288 p., 130 F.

EN 1939, Dan Simmons avait trusté avec *Hyperion* la quasi-totalité des grands prix américains de SF. La même année, il raflait également les principaux prix concernant le roman d'horreur avec *Carrion Comfort*, acquérant d'un coup, outre-Atlantique, une réputation d'écrivain surdoué que lui avait prédite Harlan Ellison (1). A lire aujourd'hui ce dernier roman que Jacques Chambon vient de publier dans sa belle collection « Présences » sous le titre *l'Echiquier du mal*, le lecteur français pourra mesurer combien, après *Hyperion*, cette réputation n'est pas usurpée...

Dans un article de la revue *Mystery Scene*, Dan Simmons a expliqué qu'en écrivant *Carrion Comfort*, il s'était fixé plusieurs objectifs. D'abord, créer un nouveau monstre archétypal. Avec ses vampires psychiques capables de prendre le contrôle absolu de tout esprit humain (ou presque) et de l'obliger à accomplir leurs quatre volontés, il y est indubitablement parvenu. Ensuite, « *produire l'équivalent d'un grand film de David Lean* ». On conviendra qu'il y faut du souffle et de l'énergie. Les quelque mille cent pages du roman, réparties en deux tomes, n'en manquent pas.

Aussitôt qu'on en a franchi le seuil, il est impossible de ne pas être entraîné dans le flot tumultueux de cette intrigue qui emprunte au *thriller* ses meilleures recettes de construction et de suspense. Dans cette superproduction syncopée, Dan Simmons nous convie à voyager sur l'échiquier du monde, des camps de concentration polonais aux fastes un peu surannés de Vienne, en passant par les piscines hollywoodiennes et les ghettos noirs de Philadelphie, avant de nous jouer un *remake* frénétique des *Chasses du comte Zaroff*. Là encore, pari gagné. Enfin, il souhaitait se livrer à une réflexion sur la violence dans notre siècle et sous toutes ses formes, en prenant le parti des victimes.

En choisissant pour héros un juif survivant des camps de la mort et une jeune photographe noire d'une ville du sud des Etats-Unis, et en les opposant à deux groupes de « vampires » marionnettistes – les uns appartenant à une sorte d'aristocratie qui utilise son talent dans une façon de grand jeu macabre, les autres constitués en une petite société secrète noyautant tous les lieux du pouvoir : politique, policier, religieux, etc., Dan Simmons a décliné les formes les plus extrêmes de l'oppression et choisi le camp de ceux qui les subissent et les combattent. Et quelques notations concernant le comportement des Israéliens envers les Palestiniens montrent bien qu'il n'ignore point qu'il est facile de passer du rôle de victime à celui de bourreau... Là aussi, mission accomplie. Accessoirement, il voulait écrire un « *bon bouquin* ». Il s'est montré trop modeste juge : *l'Echiquier du mal* est un chef-d'œuvre.

SON voisinage fait pâlir des romans qui, en d'autres temps, eussent suscité des critiques plus laudatives mais que la comparaison rend un peu « pâlichons ». C'est le cas de *la Maison interdite* de Dean Koontz qui, lui aussi, brasse les genres : *un couple de détectives privés*, un insecte inconnu de la science, une famille de pur cauchemar et un voyageur imprudent égaré dans un système panique de téléportation en sont les principaux ingrédients. Si leur juxtaposition paraît au début un peu apprêtée, Dean Koontz a su imprimer assez vite à son intrigue un tour halluciné, qui emporte l'adhésion, et concocter une chute saisissante.

C'est le cas aussi du *Diable aux trousses* de Christopher Fowler qui conjugue fort bien occultisme et informatique. Au travers d'une enquête policière sur une épidémie de morts bizarre qui endeuille Londres, l'auteur aborde les thèmes classiques de l'objet maléfique et de l'irrésistible ascension d'un pouvoir diabolique en les parant des camouflages les plus modernistes : cassettes vidéo démoniaques, multinationale hégémonique, Lucifer médiatique. Le résultat vaut qu'on s'y attache.

En science-fiction, il convient d'attirer l'attention sur l'excellent roman d'Ayerdahl, *le Chant du drille*. Taheni, une planète colonisée sous le contrôle du Conseil homéocrate, pose une double énigme : celle du comportement des drilles, une espèce peut-être trop hâtivement exclue du nombre de celles qui possèdent l'intelligence ; celle de la disparition d'un écrivain dans des conditions pour le moins étranges... L'auteur, qui sait raconter une histoire, possède un univers cohérent et original.

Il convient aussi de saluer le retour de Jack Vance avec un recueil de nouvelles inédites (à une exception près). *Docteur Bizarre*, qui contient des textes de factures très différentes mais riches des mêmes qualités : une imagination débordante et un sens de l'humour un peu tordu. Mais aussi avec un roman du cycle des chroniques de Cadwal, *Bonne vieille Terre*, qui, après un début un peu cahoteux, livre le joyau d'une quête picaresque constituée d'une série de rencontres insolites et de péripéties curieuses contées avec une verve brillante. Un ouvrage inclassable, désarçonnant, mais qui ne laisse pas de fasciner par sa singularité.

Jacques Baudou

(1) Voir sa préface au recueil de nouvelles de Dan Simmons, *Prayers to the Broken Stones*.

★ Notre collaborateur Jacques Baudou a récemment publié, avec Philippe Ferrari, un album illustré sur le feuilleton *Destination danger*, aux éditions Huitième Art (209 p., 398 F).

ACTUALITÉS

Le désir du savoir

Un colloque à Spolète sur « la passion de la connaissance »

Pour Aristote, « *tout homme désire le savoir* ». Mais quel est ce désir, cette passion ou, comme disait Freud, cette « *pulsion du connaître* » ? Et peut-on distinguer, entre les hommes et les femmes, différents modes d'accès au savoir ? Tels étaient les principaux axes de réflexion des Quatrièmes Rencontres « Spoletoscienza » qui se sont déroulées à Spolète (Italie) du 27 juin au 11 juillet, autour du thème « La passion de la connaissance ».

En marge du Festival des Deux Mondes est né, à l'initiative de Sigma-Tau, l'un des premiers groupes pharmaceutiques italiens, « Spoletoscienza ». Après Ray Bradbury, Stephen Jay Gould ou Luciano Berio..., Evelyn Fox Keller, Nadia Fusini et Cornelius Castoriadis étaient à leur tour les invités de ces Rencontres.

Peut-on parler d'une « *science au féminin* » ? D'une approche qui serait fondée sur quelques caractéristiques (ou quelques stéréotypes ?) de la féminité – sensibilité, intuition, empathie... ? Pour répondre à cette question, la mathématicienne américaine Evelyn Fox Keller s'est appuyée sur l'exemple de la généticienne Barbara McClintock (1), cette femme qui, pendant près de quarante ans, mena, en quasi recluse, un travail d'analyse minutieux des gènes du maïs, passant pour une « *vieille folle* » auprès de la communauté scientifique, ce qui ne l'empêcha pas de recevoir le prix Nobel de médecine... à quatre-vingt-un ans.

Mais, poursuit Evelyn Fox Keller, si l'idée d'un style de recherche féminin a pu être séduisante, les progrès de la science – par exemple de la biologie moléculaire qui « *nous fournit les outils pour identifier les déterminants de nos perceptions, émotions, et peut-être même de nos pensées* » – conduisent aujourd'hui à une « *remise en cause radicale du sujet* ». Il nous faut repenser en termes universels la relation de l'homme au savoir et, en tout état de cause, dépasser les schèmes traditionnels de la différence des sexes.

Car la passion de la connaissance, conclut à son tour Nadia Fusini, écrivain et essayiste italien, est peut-être, finalement, « *fondée sur le fait que nous n'avons pas assisté à notre naissance, ni à celle de l'univers, que nous ne serons jamais capables de* savoir vraiment *et qu'il nous faut donc, inlassablement, compenser...* ».

A quoi font écho les propos du philosophe et psychanalyste Cornelius Castoriadis : « *La pulsion du connaître répond essentiellement à la question de l'origine qui, elle-même, est un aspect de la question du sens (...). Comment est-il possible que, dans la psyché humaine, naisse l'interrogation ?* ». C'est que, répond l'ancien animateur de Socialisme ou barbarie, « *la psyché naît dans le sens, ce qui constitue la plénitude initiale. Lorsque cette plénitude est rompue – notamment par la socialisation – il en résulte une situation de non-sens, et une interrogation pour sortir de l'angoisse de ce non-sens. D'où la question de l'origine et la recherche de la maîtrise du sens...* » La passion de la connaissance ne serait-elle finalement que la nostalgie du bien-être perdu ?

Fl. N.

(1) Voir le livre d'Evelyn Fox Keller sur la vie et l'œuvre de Barbara McClintock *l'Intuition du vivant*. Editions Tierce, 1988.